

L'AVENIR AU PRISME DE L'EXPÉRIENCE

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE **2014**





SOMMAIRE GÉNÉRAL

PERSONNE RESPONSABLE	3		
1 PRÉSENTATION DU GROUPE	5	5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	151
1.1 Chiffres clés	6	5.1 Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	152
1.2 Histoire	7	5.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le Gouvernement d'entreprise et le Contrôle interne	171
1.3 Organisation du Groupe	12	5.3 Synthèse des rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux	172
1.4 Activités	14	5.4 Récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants de Dassault Systèmes	181
1.5 Recherche et développement	26	5.5 Information sur les Commissaires aux comptes	186
1.6 Facteurs de risques	27		
2 RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE	37	6 INFORMATIONS SUR DASSAULT SYSTÈMES SA, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT	187
2.1 Responsabilité sociale et sociétale	38	6.1 Informations concernant Dassault Systèmes SA	188
2.2 Responsabilité environnementale	57	6.2 Informations concernant le capital	192
2.3 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, sociétales et environnementales	66	6.3 Informations concernant l'actionnariat	196
		6.4 Informations boursières	200
3 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE, DU RÉSULTAT ET DES TENDANCES	69	7 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	201
3.1 Examen de la situation financière et du résultat	70	7.1 Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 28 mai 2015	202
3.2 Objectifs financiers 2015 et plan pluriannuel d'activité	81	7.2 Texte des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 28 mai 2015	208
3.3 Informations financières intermédiaires et autres	82		
4 ÉTATS FINANCIERS	83	TABLES DE CONCORDANCE	220
4.1 États financiers consolidés	84		
4.2 Comptes annuels de la société mère	123		
4.3 Procédures judiciaires et d'arbitrages	149		



The **3DEXPERIENCE**® Company

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE **2014**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 mars 2015, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers (ou « AMF »). Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

REMARQUES GÉNÉRALES

Le présent Document de référence est également constitutif :

- du rapport financier annuel devant être établi et publié par toute société cotée dans les quatre mois de la clôture de chaque exercice, conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF ; et
- du rapport de gestion annuel du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA devant être présenté à l'Assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de chaque exercice clos, conformément aux articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

Deux tables de concordance présentées page 220 permettent d'identifier les éléments d'information afférents à ces deux rapports.

Toutes les références à l'« euro » ou au symbole « € » renvoient à la monnaie ayant cours légal au sein de la République française et de certains pays de l'Union européenne. Toutes les références au « dollar américain » ou au symbole « \$ » renvoient à la monnaie ayant cours légal aux États-Unis.

Dans le présent Document de référence, les mentions « Dassault Systèmes » et « le Groupe » doivent être comprises comme des références à Dassault Systèmes SA et l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation.

« Dassault Systèmes SA » ne vise que la société anonyme française tête de groupe.

En application de l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés figurant aux pages 69 à 104 (incluse), les comptes annuels figurant aux pages 106 à 126 (incluse) et les rapports d'audit correspondants figurant respectivement aux pages 105, 128 à 130 (incluse) du Document de référence de l'exercice 2013 déposé auprès de l'AMF en date du 28 mars 2014, sous le numéro D.14-0227 ;
- les informations financières figurant aux pages 58 à 68 (incluse) du Document de référence de l'exercice 2013 déposé auprès de l'AMF en date du 28 mars 2014 sous le numéro D.14-0227 ;
- les comptes consolidés figurant aux pages 78 à 115 (incluse), les comptes annuels figurant aux pages 117 à 140 (incluse) et les rapports d'audit correspondants figurant respectivement aux pages 116, 142 à 145 (incluse) du Document de référence de l'exercice 2012 déposé auprès de l'AMF en date du 3 avril 2013, sous le numéro D.13-0272 ;
- les informations financières figurant aux pages 63 à 77 (incluse) du Document de référence de l'exercice 2012 déposé auprès de l'AMF en date du 3 avril 2013 sous le numéro D.13-0272.

Les parties de ces documents non incluses par référence dans le présent document sont soit sans objet pour l'investisseur actuel, soit couvertes par une autre partie du Document de référence.

PERSONNE RESPONSABLE

Responsable du Document de référence

Bernard Charlès – Directeur Général.

Attestation du responsable du présent document

Vélizy-Villacoublay, le 24 mars 2015.

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Dassault Systèmes SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion contenu dans le présent Document de référence, comme précisé dans la table de concordance ci-après, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Dassault Systèmes SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2013 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, présenté en page 105 du Document de référence 2013 déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2014 sous le numéro D.14-0227, lequel contient une observation.

Bernard Charlès
Le Directeur Général

1

PRÉSENTATION DU GROUPE

SOMMAIRE

1.1	Chiffres clés	6	1.5	Recherche et développement	26
			1.5.1	Présentation générale	26
1.2	Histoire	7	1.5.2	Propriété intellectuelle	26
1.2.1	Histoire et développement de Dassault Systèmes	7	1.6	Facteurs de risques	27
1.2.2	Investissements	10	1.6.1	Risques liés à l'activité	27
1.2.3	Gestion immobilière	11	1.6.2	Risques financiers et de marché	34
1.3	Organisation du Groupe	12	1.6.3	Assurances	35
1.3.1	Place de Dassault Systèmes SA au sein du Groupe	12			
1.3.2	Principales filiales du Groupe	13			
1.4	Activités	14			
1.4.1	Principales activités	14			
1.4.2	Principaux marchés	17			
1.4.3	Contrats importants	26			

1.1 Chiffres clés

Les données ci-dessous sont établies suivant les normes comptables internationales *International Financial Reporting Standards* (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne, sauf indication contraire.

L'évolution de la situation financière et du résultat de Dassault Systèmes entre les exercices 2014 et 2013 est commentée au chapitre 3 « Examen de la situation financière, du résultat et des tendances ».

<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages et des données par action)</i>	Exercices clos les 31 décembre		
	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires total	2 294,3	2 066,1	2 028,3
Résultat opérationnel	430,8	503,0	501,0
<i>En % du chiffre d'affaires total</i>	18,8 %	24,3 %	24,7 %
Résultat net, part du Groupe	291,3	352,3	334,8
Résultat net dilué par action ⁽¹⁾	€1,14	€1,38	€1,33
Dividende par action ⁽¹⁾	€0,43 ⁽²⁾	€0,42	€0,40
Indicateurs financiers complémentaires non-IFRS⁽³⁾			
Chiffre d'affaires total	2 346,7	2 072,8	2 038,5
Résultat opérationnel	699,2	652,8	644,3
<i>En % du chiffre d'affaires total</i>	29,8 %	31,5 %	31,6 %
Résultat net, part du Groupe	465,5	445,5	424,5
Résultat net dilué par action ⁽¹⁾	€1,82	€1,75	€1,69

(1) Toutes les données par actions historiques ont été retraitées pour refléter la division par deux du nominal de l'action réalisée en juillet 2014 (voir paragraphe 6.2 « Informations concernant le capital »).

(2) Sera proposé à l'Assemblée générale du 28 mai 2015.

(3) Les données complémentaires présentées ci-après comportent des limites inhérentes à leur nature. Ces données ne sont fondées sur aucun ensemble de normes ou de principes comptables et ne doivent pas être considérées comme un substitut aux éléments comptables en normes IFRS. Les données financières complémentaires non-IFRS ne doivent pas être lues indépendamment, mais toujours associées aux éléments de comptes consolidés préparés selon les normes IFRS. En outre, les données financières complémentaires non-IFRS de Dassault Systèmes peuvent ne pas être comparables à d'autres données également intitulées « non-IFRS » et utilisées par d'autres sociétés. Un rapprochement entre l'information financière complémentaire non-IFRS et les informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes est présenté au paragraphe 3.1.1.2 « Données financières complémentaires non-IFRS ».

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre		
	2014	2013	2012*
ACTIF			
Disponibilités et placements à court terme	1 175,5	1 803,7	1 319,1
Clients et comptes rattachés, nets	627,7	472,6	457,8
Autres actifs	3 164,9	1 911,6	1 835,5
TOTAL ACTIF	4 968,1	4 187,9	3 612,4
PASSIF			
Emprunts	360,1	380,0	63,8
Autres dettes	1 664,5	1 197,4	1 211,7
Capitaux propres, part du Groupe	2 943,5	2 610,5	2 336,9
TOTAL PASSIF	4 968,1	4 187,9	3 612,4

* Retraités suite à l'application d'IAS 19 révisée.

1.2 Histoire

1.2.1 Histoire et développement de Dassault Systèmes

1.2.1.1 Résumé

Dassault Systèmes, « The **3DEXPERIENCE** Company », propose des applications logicielles et des services conçus pour accompagner les entreprises dans leurs processus d'innovation. L'offre du Groupe va de la conception initiale aux premiers dessins en 3D jusqu'à la réalisation de maquettes numériques complètes. L'offre s'étend également à la simulation de l'utilisation des produits et à leur industrialisation virtuelle, aux opérations industrielles mondiales, à la gestion de production, à la planification et à l'optimisation des opérations et, dans le domaine du marketing et des ventes, au marketing numérique et à l'expérience d'achat des produits. Le Groupe crée de la valeur pour ses plus de 200 000 clients de toutes tailles et tous secteurs, présents dans plus de 140 pays. Dassault Systèmes est le leader mondial du marché du PLM, c'est-à-dire de la gestion du cycle de vie des produits (conception, simulation, production, collaboration), sur la base du chiffre d'affaires logiciel réalisé avec les utilisateurs finaux, position qu'il occupe depuis 1999.

Constituée en 1981, Dassault Systèmes est le fruit de l'essaimage d'une petite équipe d'ingénieurs de Dassault Aviation développant des logiciels destinés à la conception de maquettes aérodynamiques pour réduire le temps nécessaire aux essais en soufflerie en utilisant la modélisation en trois dimensions (« 3D »). La même année, le Groupe a conclu un accord de distribution avec IBM et commercialisé ses logiciels sous la marque CATIA. En 1986, le Groupe a introduit sur le marché une nouvelle architecture de conception en 3D, la Version 3 (« V3 »), établissant ainsi les bases de la modélisation en 3D pour la réalisation de produits.

En collaborant avec de grands clients industriels, Dassault Systèmes a mesuré l'importance pour ces entreprises de disposer de solutions logicielles permettant la création de pièces 3D de types très divers. L'adoption croissante de la conception en 3D pour tous les composants d'ensembles complexes, tels que les avions et les voitures, conduit à transformer le processus de réalisation de pièces en 3D en une conception intégrée des produits. L'architecture de la Version 4 (« V4 ») fut ainsi créée, ouvrant de nouvelles possibilités pour la réalisation de la maquette numérique

complète de tous types de produits. La solution logicielle qu'a constituée l'architecture V4 a permis aux clients du Groupe de réduire le nombre de prototypes physiques et donc la durée du cycle de développement de leurs produits. Elle a rendu également possible la mise en œuvre d'une ingénierie globale en donnant aux ingénieurs la possibilité de partager virtuellement, à travers le monde, leurs travaux en cours.

Afin de proposer une solution éprouvée de gestion en 3D de la totalité du cycle de vie des produits (*Product Lifecycle Management*, « PLM »), de la conception à la fabrication, Dassault Systèmes a développé et introduit en 1999 une nouvelle architecture logicielle, la Version 5 (« V5 »). Dans le cadre de sa stratégie et du plan de développement de son portefeuille de produits, le Groupe a mené une politique d'acquisitions ciblées destinées à élargir la gamme de ses applications en y ajoutant la fabrication numérique, la simulation réaliste, ainsi que la gestion de données produits et de processus collaboratifs d'entreprise.

S'appuyant sur ses activités dans la 3D, les maquettes numériques complètes et la gestion du cycle de vie des produits, et intégrant l'évolution constatée chez ses clients opérant dans divers secteurs d'activité, le Groupe a dévoilé en 2012 sa nouvelle plateforme, **3DEXPERIENCE**, conçue pour accompagner ses clients dans leurs processus d'innovation et leur permettre d'offrir à leurs utilisateurs finaux une expérience nouvelle et à haute valeur ajoutée. Le Groupe a désormais pour vision d'harmoniser le produit, la nature et la vie et a évolué vers une stratégie de commercialisation par secteur d'activité. La plateforme **3DEXPERIENCE**, qui peut être utilisée sur site ou en ligne, dans le cadre d'un *cloud* public ou privé, bénéficie de la technologie développée par le Groupe, l'architecture Version 6 (« V6 »). En 2013, Dassault Systèmes a procédé à un lancement limité à certains clients de sa nouvelle plateforme, ainsi que de son offre *cloud*, suivi en février 2014 d'une généralisation de la mise à disposition de sa plateforme **3DEXPERIENCE** et de son portefeuille de solutions.

Pour plus d'informations, voir paragraphes 1.2.1.3 « Raison d'être et stratégie de Dassault Systèmes », 1.4.1.1 « Résumé » et 1.4.1.4 « Technologie ».

1.2.1.2 Chronologie

1981

- ▶ Constitution de Dassault Systèmes, à la suite de l'essai d'une équipe d'ingénieurs de Dassault Aviation spécialistes des logiciels de conception de produits en 3D ;
- ▶ Lancement de CATIA, marque emblématique de Dassault Systèmes ;
- ▶ Accord global de marketing, vente et support avec IBM, début d'un partenariat de longue durée ;
- ▶ Premiers secteurs d'activités ciblés : aéronautique et automobile.

1986

- ▶ Introduction de la V3, logiciel de conception en 3D.

1994

- ▶ Introduction de l'architecture V4, nouvelle technologie permettant de créer une maquette digitale complète, grâce à laquelle les clients de Dassault Systèmes peuvent réduire significativement le nombre des prototypes physiques et disposer d'une vision complète du produit virtuel ;
- ▶ Extension à sept secteurs d'activités ciblés, incluant : la fabrication et l'assemblage, les biens de consommation, la haute technologie, la construction navale et l'énergie.

1996

- ▶ Introduction en bourse à Paris et cotation sur le NASDAQ (le Groupe a décidé de se retirer du NASDAQ en 2008).

1997

- ▶ Élargissement au marché d'entrée de gamme de la conception 3D des produits, avec l'acquisition de SOLIDWORKS, logiciel sous architecture native Windows, ciblant essentiellement les perspectives de migration de la 2D à la 3D ;
- ▶ Création du réseau de vente indirect *Professional channel*, centré sur le marketing, les ventes et le support de SOLIDWORKS ;
- ▶ Organisation du Groupe en deux segments d'activité, l'un centré sur le support des processus industriels, destiné à optimiser le développement des produits de la conception à la fabrication, l'autre centré sur la conception de pièces (« SOLIDWORKS »), ciblant les clients voulant créer leurs produits dans un environnement 3D.

1998

- ▶ Création de la marque ENOVIA, centrée sur la gestion des données produits de CATIA, avec l'acquisition du logiciel Product Manager d'IBM.

1999

- ▶ Lancement de la V5, architecture de plateforme logicielle destinée au marché PLM et fonctionnant dans des environnements Windows NT et UNIX ;
- ▶ Extension de la ligne de produit ENOVIA, avec l'acquisition de SmarTeam, spécialiste de la gestion de données produits pour les PME.

2000

- ▶ Création de la marque DELMIA, répondant à la demande en matière de fabrication numérique (gestion des processus de fabrication, simulation robotique et modélisation humaine).

2005

- ▶ Création de la marque SIMULIA, dédiée à la simulation réaliste, qui constitue une extension significative des capacités de simulation du Groupe, et au sein de laquelle s'intègre l'acquisition d'Abaqus ;
- ▶ Gestion par le réseau de vente IBM PLM de 52 % du chiffre d'affaires du Groupe ;
- ▶ Création du réseau de vente indirect pour le marché PLM *Value Solutions*, spécialisé dans le support aux PME.

2006

- ▶ Extension du portefeuille d'ENOVIA avec l'acquisition de MatrixOne, société spécialisée dans les logiciels de gestion collaborative de données produits (PDM) ;
- ▶ Extension des secteurs d'activités ciblés par le Groupe de 7 à 11.

2007

- ▶ Modification de l'accord de partenariat avec IBM PLM, définissant le processus de prise en charge progressive par le Groupe de l'intégralité de son réseau de distribution indirect PLM « Value Solutions » ;
- ▶ Création de la marque 3DVIA, fruit de nombreuses années d'investissement en recherche et développement (« R&D »), permettant aux nouveaux utilisateurs de technologie 3D d'imaginer, communiquer et vivre des expériences virtuelles en 3D ;
- ▶ Acquisition d'ICEM, société réputée dans l'industrie automobile pour ses solutions de conception de style, de modélisation et de rendu des surfaces, afin de compléter son offre de produits sous la marque CATIA.

2008

- ▶ Introduction de la nouvelle architecture V6.

2010

- ▶ Prise de contrôle par le Groupe de la totalité de ses réseaux de distribution avec l'acquisition d'IBM PLM, division d'IBM dédiée au marketing, à la vente et au support de ses logiciels PLM ;
- ▶ Signature d'une alliance globale avec IBM, définition des prochaines étapes des relations des deux groupes, étendant leur coopération dans les domaines essentiels que sont les services professionnels, le *cloud computing*, le *middleware*, les financements et le matériel ;
- ▶ Acquisition d'Exalead, société française fournissant des solutions de recherche et d'accès à l'information disponible en entreprise.

2011

- ▶ Extension de l'offre de DELMIA avec l'acquisition d'Intercim, éditeur de logiciels de fabrication et de gestion de la production, pour les industries les plus avancées et à fortes contraintes réglementaires ;
- ▶ Finalisation de la transition commerciale commencée en 2005, 100 % du chiffre d'affaires du Groupe provenant désormais de ses trois réseaux de vente ;
- ▶ Annonce par Dassault Systèmes de la disponibilité de sa nouvelle architecture V6 en ligne pour la **3DEXPERIENCE** et ses applications.

2012

- ▶ Extension de la stratégie du Groupe à la **3DEXPERIENCE** (voir paragraphe 1.2.1.3 « Raison d'être et stratégie de Dassault Systèmes ») ;
- ▶ Création d'une nouvelle marque, GEOVIA, destinée à modéliser la planète, centrée sur le nouveau marché que constitue le secteur des Ressources naturelles, avec l'acquisition de Gemcom dans le secteur minier ;
- ▶ Acquisitions de Netvibes procurant des fonctionnalités de tableaux de bords interactifs, et de SquareClock, qui propose des solutions 3D d'aménagement d'espaces ;
- ▶ Introduction des premières *Industry Solution Experiences*.

2013

- ▶ Mise à disposition de la *V6 Release 2014* auprès de certains clients, sur site ou en mode SaaS (*Software as a Service*). Elle comprend des offres ciblées, nouvelles et existantes, pour les secteurs d'activité et les utilisateurs, et propose une nouvelle interface de navigation pour les utilisateurs ;
- ▶ Extension de l'offre dédiée à la production avec de nouvelles solutions de gestion des opérations industrielles suite à l'acquisition d'Apriso.

2014

- ▶ Introduction de la **3DEXPERIENCE R2014x**, la première mise à jour de la plateforme **3DEXPERIENCE** du Groupe, qui offre des solutions et des services totalement intégrés, dédiés à des applications scientifiques, d'ingénierie, de production et d'entreprise avec l'architecture V6 comme fondation ;
- ▶ Création d'une nouvelle marque, **3DEXCITE**, grâce à l'acquisition de Realtime Technology AG (« RTT »), société proposant des logiciels de visualisation 3D haut de gamme à usage professionnel, des solutions de marketing et des services d'imagerie générée par ordinateur afin d'étendre l'offre du Groupe aux spécialistes du marketing ;
- ▶ Création d'une nouvelle marque, **BIOVIA**, spécialisée dans les services aux secteurs scientifiques, en combinant l'acquisition d'Acclerys et les compétences internes du Groupe en BioPLM ;
- ▶ Nouvelle extension de l'offre du Groupe dédiée à la production avec l'acquisition de Quintiq dans le domaine de l'optimisation et de la planification de la chaîne logistique ;

- ▶ Division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes le 17 juillet 2014 pour la ramener de 1 euro à 0,50 euro. Multiplication par deux du nombre d'actions composant le capital à cette date.

2015

- ▶ Introduction de **3DEXPERIENCE R2015x**.

Pour plus d'information sur les acquisitions réalisées en 2014 et en 2013, voir paragraphe 1.2.2 « Investissements ».

1.2.1.3 Raison d'être et stratégie de Dassault Systèmes

La raison d'être de Dassault Systèmes est d'apporter aux entreprises et aux particuliers des univers d'expérience 3D (**3DEXPERIENCE**) leur permettant d'imaginer des innovations durables, capables d'harmoniser le produit, la nature et la vie.

Dans tous les secteurs d'activité, un nombre croissant d'entreprises font évoluer leurs processus d'innovation afin d'imaginer le futur avec et pour leurs utilisateurs finaux. Afin de faire face à ce défi, les entreprises doivent mettre en place des processus de travail collaboratif avec les concepteurs, les ingénieurs, les responsables marketing et, le cas échéant, des intervenants extérieurs. En effet, les origines de l'innovation sont multiples et c'est en veillant à ce que ces diverses sources d'inspiration s'expriment que l'on peut libérer un potentiel d'innovation considérable. Avec sa plateforme **3DEXPERIENCE** bénéficiant de l'architecture V6, Dassault Systèmes rend ces connexions possibles et permet à ses clients de créer la valeur que recherchent les utilisateurs finaux. Le portefeuille de produits **3DEXPERIENCE** du Groupe est conçu pour animer des expériences virtuelles et réalistes en 3D représentant des usages de produits futurs ; il se compose d'applications sociales et collaboratives, de modélisation 3D, de contenu et de simulation et enfin de traitement de l'information.

Pour aider les clients du Groupe à mieux appréhender l'expérience produit du consommateur final, il est important de connaître en profondeur les besoins essentiels des secteurs d'activité dans lesquels ils interviennent. C'est pourquoi, Dassault Systèmes a adapté son organisation interne afin de se concentrer sur les utilisateurs de ses produits avec ses responsables de marques, et sur la connaissance et le développement de ses ventes dans les 12 secteurs industriels visés grâce à l'action conjointe de son organisation par secteur industriel, ses réseaux de vente, et le renforcement de sa couverture géographique.

Depuis sa création en 1981, Dassault Systèmes a apporté de la valeur à ses clients en leur procurant des solutions de conception en 3D, en remplaçant les maquettes physiques par le maquettage numérique et en répondant, grâce au PLM, au besoin de modéliser tout le cycle de vie des produits depuis la conception initiale jusqu'à la fabrication et la maintenance. Dassault Systèmes a franchi une nouvelle étape dans sa vision du futur avec l'ère de la **3DEXPERIENCE**, qui vise à aider ses clients à franchir une nouvelle étape dans le processus d'innovation pour mieux satisfaire leurs utilisateurs.

1.2.2 Investissements

Les investissements du Groupe, tant à travers son effort de R&D que dans le cadre d'acquisitions, sont étroitement alignés avec ses objectifs stratégiques. Ses investissements en R&D sont le principal levier de ses innovations et de l'amélioration de ses produits. Par ailleurs, dans le cadre de son objectif élargi et de sa stratégie fondée sur les *Industry Solutions Experiences*, le Groupe cherche à accroître son marché potentiel en suivant deux axes : (i) élargir son offre afin de couvrir les domaines clés de ses clients en intégrant les besoins des utilisateurs dans ses principaux marchés que sont la conception, l'ingénierie, la simulation et la fabrication, étendues à la planification des activités, aux opérations, aux points de vente et aux expériences produits des consommateurs finaux ; (ii) étendre la couverture de ses marchés aux secteurs d'activité centrés sur les liens entre produit, nature (géosphère), et sciences de la vie (biosphère).

Par conséquent, le Groupe a et va continuer à envisager des investissements externes potentiels pour compléter et accroître la valeur ajoutée apportée aux secteurs d'activité, aux clients et aux utilisateurs. Pour plus d'informations, voir paragraphes 1.2.1.3 « Raison d'être et stratégie de Dassault Systèmes » et 1.4.1.3 « Stratégie de croissance ».

1.2.2.1 Acquisitions en 2014 et 2013

Dassault Systèmes a poursuivi de façon active des négociations avec des sociétés ciblées, conformément à sa stratégie de développement et à sa vision du marché potentiel telle que présentée en 2012. En 2014, le Groupe a investi un montant net de 952,9 millions d'euros afin d'acquérir des sociétés dans plusieurs secteurs clés : (i) les sciences de la vie, avec l'introduction d'une nouvelle marque, *BIOVIA*, grâce à l'acquisition d'Accelrys et aux activités de recherche sur la bio-intelligence réalisées au sein du Groupe ; (ii) le marketing avec l'acquisition de RTT, transformée en nouvelle marque *3DEXCITE* et qui permet de réutiliser les maquettes virtuelles ou conceptions en 3D de produits pour créer des images, des brochures marketing, des films promotionnels ou des show-rooms virtuels mais très réalistes ; (iii) et la gestion des activités, à travers l'acquisition de Quintiq, avec la planification et l'optimisation des opérations de sous-traitance et de logistique. En outre, le Groupe a enrichi son offre de simulation, *SIMULIA*, à travers l'acquisition de *SIMPACT*, société spécialisée dans la simulation multi-corps.

Le Groupe avait réalisé, en 2013, sept acquisitions, représentant un investissement net de 213,4 millions d'euros. Les acquisitions ont été réalisées dans les domaines de la production, de la simulation et de la modélisation urbaine, comme suit : (i) la production, où le Groupe a considérablement développé l'offre de *DELMIA* avec Apriso, fournisseur de solutions logicielles de gestion des opérations industrielles ; (ii) l'analyse et la simulation, élargissant le périmètre des applications *CATIA* et *SIMULIA*, avec SFE, solution de simulation en amont de la conception et entièrement intégrée qui permet de réduire les délais de développement ; l'intégration

des puissantes solutions d'optimisation de la conception avec *FE-DESIGN* ; la simulation des processus d'injection plastique grâce à l'acquisition de *SIMPOE* et la modélisation d'analyse de fatigue des matériaux et de prévision de la durée de vie des produits grâce aux solutions de *Safe Technology* ; et (iii) la création et la gestion automatisées d'environnements et de paysages urbains d'*Archivideo*.

Acquisitions

2014 : Création d'une nouvelle marque, *BIOVIA*, spécialisée dans les services aux secteurs scientifiques, en combinant l'acquisition d'Accelrys et les compétences internes du Groupe en *BioPLM*

En avril 2014, Dassault Systèmes a finalisé l'acquisition d'Accelrys, éditeur de solutions logicielles de gestion du cycle de vie de l'innovation scientifique dans les domaines de la chimie, de la biologie et des sciences des matériaux, société cotée en bourse basée à San Diego, aux États-Unis. Cette acquisition a été effectuée à l'issue d'une offre publique d'achat portant sur l'ensemble des actions en circulation d'Accelrys, pour un prix total d'environ 542 millions d'euros.

2014 : Introduction d'une nouvelle marque, *3DEXCITE*, suite à l'acquisition de RTT, élargissant l'offre du Groupe aux professionnels du marketing pour ses principaux secteurs d'activité et les nouvelles industries ciblées

En janvier 2014, le Groupe a acquis 84 % de Realtime Technology AG (RTT), une société cotée en bourse, puis a finalisé l'achat des actions restantes, portant le prix total d'acquisition à environ 191 millions d'euros en numéraire. RTT est un leader dans l'édition de logiciels de visualisation 3D haut de gamme à usage professionnel, de solutions de marketing et de services d'imagerie générée par ordinateur. Parmi ses clients figurent de nombreux leaders de l'industrie automobile, ainsi que des acteurs majeurs de l'aéronautique et des biens de consommation. Grâce aux solutions de RTT, les entreprises peuvent : (i) établir des liens plus étroits entre la conception et le marketing avec les solutions de visualisation 3D en temps réel haut de gamme qui offrent un réalisme exceptionnel ; (ii) réduire les délais de commercialisation grâce à la possibilité de lancer les opérations marketing parallèlement au cycle de développement des produits ; et, de ce fait, (iii) générer des retours sur investissements conséquents par rapport aux méthodes de marketing traditionnelles.

2014 : Dassault Systèmes étend la plateforme *3DEXPERIENCE* à la planification des opérations industrielles mondiales grâce à l'acquisition de Quintiq

En septembre 2014, le Groupe a finalisé l'acquisition de Quintiq, un leader mondial dans la gestion et l'optimisation des opérations dont l'offre couvre notamment la gestion des effectifs, la logistique, la sous-traitance et la production, pour un prix total d'environ 260 millions d'euros. Très appréciées des clients, les solutions de Quintiq, utilisées sur 1 000 sites dans plus de 90 pays, enrichissent les capacités de la

plateforme **3DEXPERIENCE**, et permettent au Groupe de mieux servir ses clients dans des secteurs comme les métaux, l'exploitation minière, les hydrocarbures, les transports aérien et ferroviaire, la logistique et le fret. Les clients choisissent les solutions de Quintiq pour plusieurs raisons : i) elles constituent un ensemble unique et intégré en mesure de résoudre les problèmes de planification des opérations ; ii) elles sont conçues pour être totalement adaptables aux processus commerciaux, aux exigences et aux contraintes spécifiques à chaque client ; iii) elles proposent des indicateurs clé de performance ; iv) elles procurent d'excellents résultats grâce à une technologie révolutionnaire (Quintiq détient 120 records du monde en matière d'optimisation) ; et v) elles s'intègrent simplement à l'infrastructure informatique existante.

2013 : Extension de l'offre du Groupe aux solutions de gestion des opérations industrielles

En juillet 2013, Dassault Systèmes a acquis Apriso, un leader des solutions logicielles de gestion des opérations industrielles, basé à Long Beach, en Californie, pour un investissement d'environ 179 millions d'euros en numéraire. Les solutions d'Apriso complètent les applications DELMIA en apportant leurs capacités de gestion des opérations industrielles et en élargissant l'offre de DELMIA dans plusieurs secteurs industriels : Biens de consommation et Distribution, Produits de grande consommation – Distribution, Hautes technologies,

Sciences de la vie, Transport et Mobilité, Aéronautique et Défense, et Équipements industriels. Les clients s'orientent vers les solutions d'Apriso pour trois raisons principales : (i) une grande rapidité d'adaptation à l'environnement du client tout en proposant les meilleures solutions de production ; (ii) la standardisation des processus sur plusieurs sites afin de définir les meilleures pratiques ; et (iii) le contrôle des opérations pour synchroniser la sortie de nouveaux produits au sein de toutes les usines.

1.2.2.2 Principales acquisitions de ces 3 dernières années

Les principales acquisitions de Dassault Systèmes (d'un montant individuel supérieur à 100 millions d'euros) au cours des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Acquisition	Exercice	Montant de l'acquisition
Accelrys	2014	542 millions d'euros
Quintiq	2014	260 millions d'euros
RTT	2014	191 millions d'euros
Apriso	2013	179 millions d'euros
Gemcom	2012	274 millions d'euros

1.2.3 Gestion immobilière

À l'exception de 21 000 mètres carrés de bureaux appartenant à 3D PLM Software Solutions Ltd (« 3DPLM Ltd ») et qui se trouvent à Pune en Inde, le Groupe n'est pas propriétaire des bureaux qu'il occupe et ne dispose d'aucun terrain ou construction en pleine propriété ou via un crédit-bail immobilier (voir les Notes 14 et 25 aux comptes consolidés).

Les choix d'implantation de Dassault Systèmes sont guidés par une volonté constante d'accompagner sa croissance. Le Groupe s'efforce de favoriser les synergies et la collaboration, de maîtriser les coûts et de diminuer l'empreinte environnementale des activités tout en améliorant les conditions de travail des collaborateurs. Le Groupe souhaite également être proche de ses clients, de ses partenaires en matière de recherche et des principaux établissements d'enseignement secondaire et supérieur qui constituent un important vivier de recrutement pour Dassault Systèmes. Compte tenu de ces enjeux, la direction immobilière s'est dotée de tous les outils nécessaires afin d'accompagner cette politique. Elle a également formalisé et unifié le processus de décision, et mis en place des indicateurs de performance en termes d'occupation mais aussi économiques. Enfin, dans un souci d'amélioration continue de la performance, ces

indicateurs sont régulièrement comparés à ceux d'un panel de sociétés dans le domaine des hautes technologies.

1.2.3.1 Stratégie de rationalisation des implantations

La rationalisation des implantations de Dassault Systèmes passe par une démarche qui consiste à regrouper, sur un nombre restreint de sites, des filiales et des établissements disséminés dans une même région ou un même pays. Cette démarche se traduit notamment, lors des opérations de croissance externe, par un audit des locaux et des conditions d'utilisation de ceux-ci afin de déterminer les actions à prendre au regard de la stratégie du Groupe (conservation du bail, réhabilitation des locaux, regroupement...).

1.2.3.2 Prise en compte de la dimension environnementale

Le Groupe est engagé dans un processus volontaire de limitation de son impact sur l'environnement (voir paragraphe 2.2.2 « Rapport environnemental »). Ce processus

se traduit par la recherche de sites présentant des critères de performance en termes de modernité des équipements, de connectique, d'empreinte environnementale, d'accessibilité et d'image de Dassault Systèmes. Le Groupe s'efforce de louer

des bâtiments dits « HQE » (Haute Qualité Environnementale), comme son siège social situé à Vélizy-Villacoublay près de Paris (le « 3DS Paris Campus ») et son campus près de Boston, entre autres.

1.2.3.3 Principaux sites

Au 31 décembre 2014, les principaux sites occupés par les sociétés du Groupe (hors 3DPLM Ltd) dans ses trois zones géographiques d'activité sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Zone géographique	Principaux sites	Surface (en m ²)	Activités sur le site
Europe	3DS Paris Campus Vélizy-Villacoublay, France ⁽¹⁾	70 000	Siège, R&D, Activité commerciale
	3DS Munich Rosenheimer, Allemagne ⁽⁴⁾	7 800	R&D, Activité commerciale
	3DS Bois-le-Duc, Pays-Bas ⁽⁴⁾	5 400	R&D, Activité commerciale
Amériques	3DS Boston Campus Waltham, Massachusetts, États-Unis ⁽²⁾	20 000	R&D, Activité commerciale
	3DS Providence, Rhode Island, États-Unis ⁽³⁾	8 800	R&D, Activité commerciale
	3DS San Diego, États-Unis ⁽⁴⁾	5 700	R&D, Activité commerciale
	3DS Montréal, Canada	5 200	Activité commerciale
	3DS Auburn Hills, Michigan, États-Unis	4 600	R&D, Activité commerciale
Asie	3DS Selangor, Malaisie ⁽⁴⁾	4 700	R&D, Activité commerciale
	3DS Tokyo, Japon	4 500	Activité commerciale

(1) Dassault Systèmes occupe à Vélizy-Villacoublay 60 000 mètres carrés de locaux construits en 2008 selon les spécifications du Groupe. Depuis 2011, Dassault Systèmes loue 10 000 mètres carrés supplémentaires dans un immeuble situé à proximité. En février 2013, le Groupe a signé un contrat de bail en l'état futur d'achèvement pour une extension de son siège social, dans le cadre duquel il s'engage à louer environ 13 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires (voir Note 25 aux comptes consolidés).

(2) La surface du 3DS Boston Campus pourra être progressivement étendue en fonction des besoins.

(3) Depuis novembre 2014, Dassault Systèmes occupe ses nouveaux locaux dans la ville de Johnston proche de Providence.

(4) Sites provenant des acquisitions 2014 (RTT, Accelrys et Quintiq).

Dassault Systèmes estime que son parc immobilier existant est suffisant, et qu'il est possible d'obtenir en fonction des besoins des espaces supplémentaires ou de substitution, à des conditions raisonnables.

1.3 Organisation du Groupe

1.3.1 Place de Dassault Systèmes SA au sein du Groupe

Dassault Systèmes SA, société mère, assure un certain nombre de fonctions ; elle est l'une des principales sociétés opérationnelles du Groupe ainsi qu'un de ses principaux centres de R&D, où est développée une partie des solutions logicielles s'intégrant à la plateforme **3DEXPERIENCE**. Dassault Systèmes SA agit également en tant que société holding ; la société mère détenant directement ou indirectement l'ensemble des entités composant le Groupe. Elle joue un rôle centralisateur et définit globalement certaines politiques notamment la stratégie du Groupe et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre, ainsi que la politique commerciale au sein des trois réseaux de vente (décrits au paragraphe 1.4.2.5 « Vente et distribution »).

Enfin, elle assure la gestion centralisée de la trésorerie et du financement, assiste ses filiales dans le cadre d'un certain nombre de fonctions support : la finance, la communication, le marketing, les affaires juridiques, notamment la gestion et la protection de la propriété intellectuelle du Groupe, les ressources humaines et l'informatique et opère la mutualisation de certains coûts au profit des filiales.

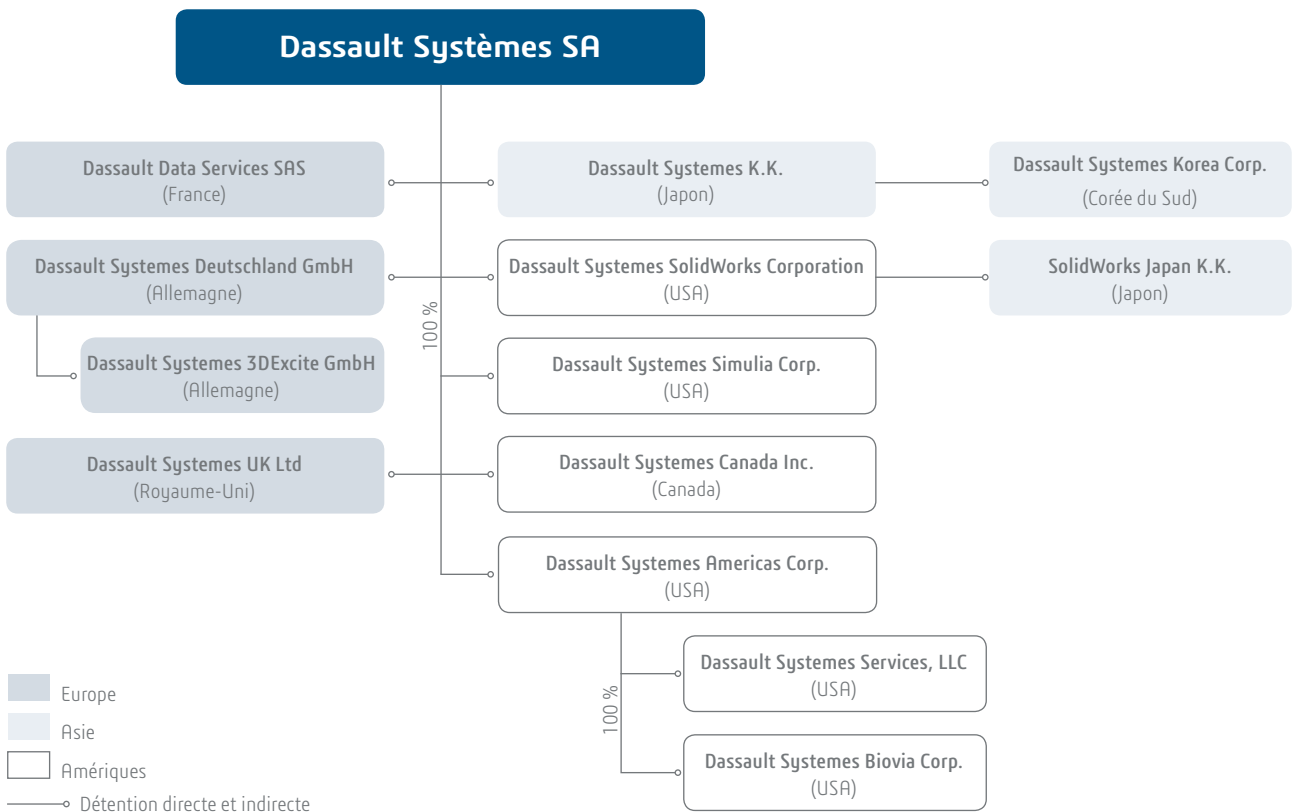
Dassault Systèmes SA perçoit des dividendes versés par ses filiales. Elle facture par ailleurs des redevances au titre de la propriété intellectuelle qu'elle détient et des prestations pour les services rendus au titre des fonctions support et de la mutualisation des coûts.

1.3.2 Principales filiales du Groupe

Au 31 décembre 2014, le Groupe est constitué de Dassault Systèmes SA et de ses 128 filiales opérationnelles. En 2013, le Groupe comptait 94 filiales opérationnelles ; cette augmentation s'explique principalement par les acquisitions

de RTT, Accelrys et Quintiq. Par ailleurs, le Groupe a poursuivi en 2014 son programme de simplification qui a débuté en 2007, et dont l'objectif est de réduire le nombre d'entités juridiques existantes dans chaque pays.

Les principales filiales du Groupe figurent dans l'organigramme ci-dessous :



Voir également la Note 27 aux comptes consolidés ainsi que le tableau des filiales et participations figurant à la Note 24 aux comptes annuels.

1.4 Activités

1.4.1 Principales activités

1.4.1.1 Résumé

Dassault Systèmes, « The **3DEXPERIENCE** Company », propose des logiciels, des contenus et des services conçus pour accompagner les entreprises dans leurs processus d'innovation. Les applications logicielles et les services du Groupe couvrent désormais trois grandes sphères : la « Sphère-Produits », la « Géo-Sphère » et la « Bio-Sphère », qui reflètent l'ambition du Groupe visant à offrir aux entreprises et aux particuliers des univers virtuels de **3DEXPERIENCE**, permettant d'imaginer des innovations susceptibles d'harmoniser produit, nature et vie.



Dassault Systèmes est le leader mondial du marché du PLM, c'est-à-dire de la gestion du cycle de vie des produits, sur la base du chiffre d'affaires logiciel réalisé avec les utilisateurs finaux (source : CIMdata), position qu'il occupe depuis 1999. Le leadership mondial du Groupe reflète sa nature profonde de société scientifique qui conjugue la science, la technologie et l'art pour contribuer à la réussite de ses clients et utilisateurs grâce à son offre d'*Industry Solution Experiences*.

Son offre de logiciels s'adresse désormais aux utilisateurs sur l'ensemble du cycle de développement des produits, ce qui lui permet de proposer aux entreprises une perspective globale : de l'idée et de la spécification du produit ; à la conception grâce aux premiers modèles en 3D jusqu'à la réalisation de maquettes numériques complètes ; à la simulation de l'utilisation des produits ; à l'industrialisation virtuelle et à la gestion des opérations de production ; à la planification et à l'optimisation des opérations ; et enfin au marketing numérique et à l'expérience d'achat des produits.

Le Groupe dispose d'une vaste base de clientèle, des plus petites entreprises aux géants de l'industrie. Les clients de Dassault Systèmes appartiennent aux 12 secteurs d'activité suivants : Aéronautique et Défense ; Transport et Mobilité ; Marine et Offshore ; Équipements industriels ; Hautes technologies ; Architecture, Ingénierie et Construction ; Biens de consommation et Distribution ; Produits de grande consommation – Distribution ; Sciences de la vie ; Énergie et Procédés ; Finance et Services ; et Ressources naturelles. Voir paragraphe 1.4.2.2 « **3DEXPERIENCE** : Secteurs d'activité ».

1.4.1.2 Atouts de Dassault Systèmes

Le Groupe considère que son leadership sur le marché mondial de la gestion du cycle de vie des produits repose sur son portefeuille d'applications logicielles PLM en 3D, le plus important au monde. Ce portefeuille lui confère la position de leader dans les domaines de la conception des produits en 3D, de la simulation, de la fabrication numérique et de la gestion des processus d'entreprise. Grâce à l'apport de l'intelligence de l'information, de l'innovation sociale et de l'expérience virtuelle réaliste en 3D, Dassault Systèmes est en mesure de collaborer avec ses clients depuis le concept initial jusqu'à l'expérience produits en interagissant avec la R&D, l'ingénierie, les essais, la gouvernance, jusqu'au marketing et aux ventes.

Les applications logicielles développées par Dassault Systèmes permettent d'aider ses clients à traiter leurs problématiques les plus importantes :

- innovation pour concevoir des expériences nouvelles et à haute valeur ajoutée pour leurs clients finaux ;
- gains de temps de cycle pour la sortie de nouveaux produits ;
- réduction des coûts de production ;
- amélioration de la qualité et de la conformité des produits ;
- accélération de la commercialisation ;
- mondialisation des marchés des bureaux d'études et des centres de production ;
- collaboration au sein de la chaîne logistique ;
- conformité à la réglementation ;
- protection de la propriété intellectuelle ;
- amélioration de la productivité.

La vision de Dassault Systèmes s'inscrit essentiellement dans le long terme et s'appuie sur un modèle financier solide, qui comporte une part importante de chiffre d'affaires logiciel récurrent.

La volonté du Groupe de s'appuyer sur une vision stratégique à long terme est l'une des raisons pour lesquelles il détient

depuis 15 ans une position de leader sur son marché. Cette vision se caractérise par des investissements importants en termes de ressources humaines et par un modèle financier à long terme. Le Groupe dispose ainsi d'un effectif de plus de 13 000 collaborateurs hautement qualifiés représentant 116 nationalités. Ce modèle financier, qui comprend une part importante de chiffre d'affaires logiciel récurrent (représentant 73 % du chiffre d'affaires non-IFRS logiciel total du Groupe en 2014), permet au Groupe de maintenir et d'accroître ses investissements en matière de R&D et de support client, même en cas d'environnement macroéconomique moins favorable.

Dassault Systèmes s'inscrit résolument dans l'innovation technologique qui lui a permis de définir et de créer de nouveaux marchés, comme ceux de la conception en 3D, de la maquette digitale, du PLM et de la 3DEXPERIENCE. Il entretient avec ses clients et utilisateurs un dialogue permanent afin d'améliorer ses produits et dispose d'une plateforme ouverte de développement pour étendre son offre logicielle.

Le Groupe entretient avec ses clients, dont certains occupent des positions de leader dans leurs industries respectives, une relation étroite et inscrite dans la durée, qui lui permet de bénéficier des retours d'expérience des utilisateurs, de progresser dans le domaine technologique et de définir ainsi et de créer de nouveaux marchés. En associant ses clients aux différentes phases de développement de ses logiciels, le Groupe considère qu'il acquiert grâce à ces relations inscrites dans la durée une bonne connaissance des clients et de la valeur ajoutée qu'il peut leur apporter. Le niveau de compréhension ainsi atteint permet de développer des solutions logicielles en adéquation avec les attentes des clients, bien adaptées aux particularités de leurs secteurs d'activité, et de délivrer la meilleure productivité et expérience utilisateur possible.

Grâce à une stratégie de marques ayant fait ses preuves, Dassault Systèmes a développé une identité claire et une valeur ajoutée pour l'utilisateur. À partir de 2012, le Groupe a procédé au lancement de ses Industry Solution Experiences, centrées sur les principaux processus de ses clients, et rassemblant les applications adaptées issues de son portefeuille de marques.

La stratégie de marques du Groupe (voir paragraphe 1.4.2.4 « Portefeuille d'applications logicielles 3DEXPERIENCE ») est axée sur l'apport d'une valeur ajoutée significative aux utilisateurs finaux. Elle a pour objectif de promouvoir chacune de celles-ci au rang de leader sur son marché. À l'appui de sa stratégie de *Social Industry Experiences*, Dassault Systèmes regroupe ses applications et rôles pour les utilisateurs dans les *Industry Processes* qui se répartissent dans les 12 secteurs d'activité ciblés.

Dassault Systèmes dispose d'un écosystème solide et dynamique qui regroupe des partenaires commerciaux, des intégrateurs systèmes, des partenaires de développement de logiciels, des établissements d'enseignement, des organismes de recherche et des instituts technologiques.

Depuis sa création, le Groupe travaille en partenariat avec des professionnels du développement de logiciels et de la technologie, de la vente et du marketing, des services, de

l'éducation et de la recherche. Pour la distribution de ses produits, le Groupe intervient directement grâce à ses propres forces de vente et, indirectement, au travers de revendeurs indépendants, ses ventes étant bien équilibrées entre les différents réseaux. Il poursuit son expansion sélective et continue d'étendre son périmètre de vente, d'approfondir son expérience et ses relations industrielles ainsi que son savoir-faire dans les domaines et les disciplines de ses trois réseaux de vente. De même, le Groupe développe ses relations avec les intégrateurs de systèmes bénéficiant d'une solide expérience sectorielle et d'une bonne présence régionale à la fois pour les ventes et les prestations de services.

Par ailleurs, le Groupe renforce son écosystème en travaillant avec plus de 400 partenaires de développement qui créent des applications venant compléter son offre, tout en travaillant avec de grands partenaires technologiques.

Le Groupe travaille depuis des années en étroite collaboration avec des établissements d'enseignement et des organismes de recherche partout dans le monde pour préparer les employés STEM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques) de demain, pour participer à la création accélérée de nouveaux logiciels visant à aider le monde numérique à améliorer le monde réel et à utiliser la 3D comme environnement optimisé d'apprentissage des étudiants à travers le monde.

1.4.1.3 Stratégie de croissance

Les perspectives de croissance de Dassault Systèmes décrites ci-après reflètent les opportunités actuelles dans le domaine du PLM, ainsi que l'accroissement de la taille de son marché potentiel avec l'extension de son marché à la 3DEXPERIENCE ; le Groupe estime son marché potentiel à environ 32 milliards de dollars américains. Les principaux facteurs de croissance du Groupe sont le développement de son offre 3DEXPERIENCE, avec une augmentation des utilisateurs dans ses principaux secteurs d'activité, la diversification dans les nouveaux secteurs d'activité, la pénétration accrue des marchés locaux, l'offre de logiciels sur le *cloud* et par le biais d'applications mobiles, et certaines acquisitions clés.

- **Élargissement du champ des utilisateurs dans ses principaux secteurs d'activité :** le Groupe estime qu'il existe des opportunités d'augmenter le nombre d'utilisateurs de ses produits dans ses secteurs clés grâce à la diversification dans de nouvelles disciplines et de nouveaux segments. En effet, au sein d'une même entreprise, les applications de Dassault Systèmes s'adressent à un large éventail de collaborateurs participant à l'expérience produit de l'utilisateur final qui s'étend de la conception, de l'ingénierie, et de la simulation à la production, au contrôle qualité et à la conformité, ainsi qu'à la gestion de projets, la planification des opérations jusqu'au marketing et points de vente. Pour plus d'information, voir paragraphe 1.4.2 « Principaux marchés ».
- **Diversification dans les nouveaux secteurs d'activité ciblés :** grâce au développement de solutions spécifiques à chacun de ses 12 secteurs d'activité, en particulier ses *Industry Solution Experiences* et processus, le Groupe estime qu'il existe des opportunités de renforcer sa présence dans ces

secteurs. Pour plus d'information, voir paragraphe 1.4.2.2 « **3DEXPERIENCE** : Secteurs d'activité ».

- **Pénétration accrue des marchés locaux** : le Groupe estime qu'il existe des opportunités pour accroître sa présence dans toutes les zones géographiques. Afin de renforcer et d'élargir son implantation dans le monde, Dassault Systèmes a mis en place 12 organisations régionales destinées à hiérarchiser et à alimenter ses initiatives de croissance au niveau local. Pour plus de détail sur la croissance par zone géographique, voir paragraphe 3.1.1.1 « Résumé de l'exercice 2014 ».
- **Disponibilité de solutions sur site, sur le cloud et d'applications mobiles** : avec la plateforme **3DEXPERIENCE** utilisant l'architecture V6 prête pour le cloud, le Groupe considère son offre cloud et mobile comme un facteur supplémentaire de croissance. Cette offre de service, dont le déploiement devrait se faire progressivement, et la disponibilité d'applications mobiles pour tablettes, procureront aux clients mise en œuvre rapide et réduction du coût global de possession. Pour plus d'information, voir paragraphe 1.4.1.4 « Technologie ».
- **Expansion par le biais d'acquisitions ciblées** : En 2012, le Groupe a dévoilé sa nouvelle plateforme, **3DEXPERIENCE**, qui lui permet de potentiellement doubler son marché, a présenté sa nouvelle stratégie et la mission qu'il compte mener à bien. Afin de mettre en œuvre cette stratégie, le Groupe procède à des acquisitions ciblées grâce auxquelles il complète son effort de développement interne. Pour plus d'information, voir paragraphes 1.2.2 « Investissements », 1.4.1.4 « Technologie » et 1.4.2 « Principaux marchés ».

Les défis que le Groupe doit relever afin de maintenir sa croissance sont présentés au paragraphe 1.6.1 « Risques liés à l'activité ».

1.4.1.4 Technologie

L'engagement de Dassault Systèmes vis-à-vis de l'innovation technologique demeure fondamental. Les principaux investissements en R&D comprennent, entre autres, la plateforme **3DEXPERIENCE**, les technologies de modélisation (3D, ingénierie des systèmes, ressources naturelles et biosystèmes), les technologies de simulation réaliste des produits, de leur production et de leur utilisation, les technologies intelligentes de systèmes d'information (indexation et tableau de bord mais aussi gestion de projet et mise en conformité) et de connectivité (pour la collaboration sociale et structurée). Par ailleurs, les travaux de R&D du Groupe sont essentiellement consacrés à procurer des avancées majeures en matière d'expériences utilisateurs et l'élargissement du champ d'application de son offre avec des solutions de cloud natif et de mobilité.

Plateforme 3DEXPERIENCE, bénéficiant de l'architecture de la V6

Depuis 1981, le Groupe a introduit six versions de son architecture, dont la plus récente est la V6. L'architecture logicielle de la V6 est à la base de la plateforme révolutionnaire **3DEXPERIENCE** qui offre des solutions et des services intégrés et homogènes, dédiés à des applications scientifiques,

d'ingénierie, de production et de gestion des processus d'entreprise.

- **Technologies et services de tableaux de bord en 3D** : La plateforme **3DEXPERIENCE** offre des solutions de suivi sur tableaux de bord, de contrôle et de synthèse de l'ensemble des activités d'une entreprise. S'appuyant sur des technologies d'analyse sémantique et d'indexation, la plateforme propose des solutions uniques pour appréhender tout type d'entreprise, avec des supports diffusés en temps réel et l'accès intuitif à des informations contextualisées et organisées.
- **Technologies et services pour la collaboration sociale** : La plateforme **3DEXPERIENCE** permet à toute entreprise de se doter d'une dimension sociale, ajoutant à une organisation structurée la puissance d'innovation des communautés sociales et ouvertes. Grâce à ces technologies et services, il est possible d'intégrer de façon simple les communautés, les collaborateurs, les profils enrichis et les médias, tout en mettant en place un contrôle des accès et en définissant des pratiques innovantes (gestion de projet, conceptualisation, wikis, blogs, moteurs de suggestion).
- **Technologies et services dédiés à la propriété intellectuelle** : La plateforme **3DEXPERIENCE** constitue le socle de l'offre de logiciels regroupés par marque et secteur d'activités de Dassault Systèmes. La puissance de ses capacités d'analyse sémantique lui permet de gérer tout type de propriété intellectuelle, et ce pour tout ensemble de données concernant les produits, la nature et la vie. Les technologies et services dédiés à la propriété intellectuelle représentent donc, pour l'ensemble des entreprises sociales, des outils uniques en termes de modélisation, de gestion du cycle de vie et de protection des données.
- **Technologies et services dédiés au cloud** : La plateforme **3DEXPERIENCE** propose des services et des technologies dédiés aux espaces de travail basés sur le cloud offrant un environnement collaboratif en ligne sécurisé, participatif et contrôlé afin de partager et d'innover à partir de toute propriété intellectuelle. Cette technologie unique est optimisée pour la prise en charge de données volumineuses tout en demeurant utilisable à distance dans le cadre d'un large éventail d'applications sectorielles.
- **Technologies et services dédiés à l'Experience Play** : La plateforme **3DEXPERIENCE** propose des expériences 3D en temps réel et réalistes. Les technologies et services *Play* offrent une expérience inégalée en matière de visualisation, d'exécution, d'interactivité et de conception de scénarii, dans des univers virtuels très divers.

Technologies de modélisation 3D

La raison d'être du Groupe qui repose sur sa capacité à modéliser et représenter le plus précisément possible sur le plan scientifique les produits, la nature et la vie, a généré un exceptionnel portefeuille de technologies et de services qui vont de la modélisation 3D à la simulation logique et fonctionnelle de systèmes. Les champs d'application sont très variés, des produits intelligents et connectés aux systèmes urbains, aux ressources naturelles, aux systèmes biologiques et à la chimie.

Technologies « virtuel + réel »

La **3DEXPERIENCE** est rendue possible grâce à des solutions de simulation réaliste en temps réel pour les univers virtuels. Dans ce but, le Groupe a procédé à des investissements importants dans des technologies et services permettant de simuler les comportements complexes des produits, la mise en œuvre des systèmes industriels, la gestion de la production et les habitudes des consommateurs au quotidien. Dassault Systèmes s'appuie sur d'excellents outils de management de la complexité et une capacité de simulation très importante, pluridisciplinaire et permettant le calcul en parallèle sur de nombreux ordinateurs.

Technologies d'information intelligente

L'acquisition d'Exalead en 2010 répondait aux besoins croissants anticipés par le Groupe en matière d'exploitation et de réutilisation des données. Avec cette acquisition, Dassault Systèmes a considérablement amélioré ses capacités d'indexation et de recherche d'information, et s'est doté d'une vaste infrastructure de développement d'applications d'intelligence de l'information. Ces applications associent les fonctionnalités complexes de recherche et d'accès généralement liées aux bases de données, à la vitesse, à l'évolutivité et à la simplicité d'internet. Ainsi, les clients de la plateforme **3DEXPERIENCE** sont à même de gérer des ensembles de données importants et bénéficient des technologies de nouvelle génération permettant de rechercher, trier, filtrer, utiliser et comprendre ces données. Dans ce domaine, les solutions de tableaux de bord en temps réel fournies par Netvibes constituent une solution remarquable pour toutes les entreprises utilisant ou produisant d'importants volumes de données.

Technologies de connectivité

La plateforme **3DEXPERIENCE** est au service de la stratégie de *Social Industry Experiences*. Elle s'appuie sur des technologies et des services de connectivité uniques en leur genre qui permettent aux individus et aux communautés de se connecter à un environnement sécurisé et contrôlé, avec des supports hybrides en ligne et mobiles. Cette plateforme ouvre une nouvelle ère d'innovation avec des écosystèmes élargis et favorise une innovation réellement ouverte pour tous les types d'activités. Elle permet également d'améliorer la gestion des projets, la mise aux normes, la certification de conformité aux processus du client ou les relations avec la chaîne de sous-traitance.

Partenaires logiciels et technologiques

Le Groupe entretient une collaboration technique de longue date avec certains partenaires importants afin de tirer le meilleur parti des technologies disponibles et d'augmenter leur valeur pour leurs clients communs. Ces alliances technologiques ont été conclues avec trois objectifs : couvrir des processus complets avec une offre globale ; étendre son réseau mondial de partenaires partageant les mêmes intérêts ; intégrer à ses solutions les fonctionnalités des technologies les plus avancées. Le Groupe a conclu un certain nombre de partenariats technologiques, par exemple avec AMD, NVIDIA, 3D Systèmes, Sculpteo et Z-space.

Le Groupe collabore également avec des partenaires de développement logiciel. Son programme le plus important est un logiciel communautaire qui permet aux développeurs de créer et de commercialiser leurs propres applications, totalement intégrées et complémentaires aux solutions de Dassault Systèmes. Voir également paragraphe 1.6.1.9 « Difficultés dans les relations avec les partenaires de l'entreprise étendue ».

1.4.2 Principaux marchés

1.4.2.1 Présentation générale

À la suite du lancement de sa stratégie **3DEXPERIENCE** et pour refléter la large palette de ses applications logicielles, Dassault Systèmes s'est structuré autour de trois axes : (i) une stratégie de couverture des processus des clients fondée sur les besoins de chaque secteur d'activité, les *Industry Solution Experiences*, qui reposent sur le portefeuille d'applications logicielles, de contenus et de services du Groupe ; (ii) une gamme d'applications logicielles ciblant des domaines précis, structurées par marque afin de s'assurer que les solutions répondent aux attentes des utilisateurs ; et (iii) une organisation de vente et de support destinée à valoriser les atouts mondiaux du Groupe, tout en assurant une parfaite compréhension des besoins locaux et des activités sur le terrain. Voir également paragraphe 1.4.1.3 « Stratégie de croissance ».

1.4.2.2 3DEXPERIENCE : Secteurs d'activité

Les clients de Dassault Systèmes appartiennent aux 12 secteurs d'activité suivants : Aéronautique et Défense ; Transport et Mobilité ; Marine et Offshore ; Équipements industriels ; Hautes technologies ; Architecture, Ingénierie et Construction ; Biens de consommation et Distribution ; Produits de grande consommation – Distribution ; Sciences de la vie ; Énergie et Procédés ; Finance et Services ; et Ressources naturelles.

En 2014, la répartition des ventes de logiciels aux utilisateurs finaux selon les principaux secteurs était la suivante : Transport et Mobilité : environ 30 % (29 % en 2013) ; Équipements industriels : environ 19 % (19 % en 2013) ; Aéronautique et Défense : environ 12 % (14 % en 2013) ; Services aux entreprises : environ 11 % (12 % en 2013) ; Marine et Offshore et autres secteurs ciblés : environ 28 % (26 % en 2013).

Avec le changement d'orientation de sa stratégie commerciale, axée sur les secteurs d'activités et non plus sur les marques, Dassault Systèmes a introduit en 2012 ses *Industry Solution Experiences* qui traitent des processus clés de chaque secteur d'activité et comprennent des *Industry Process Experiences*.

Afin d'améliorer sa pénétration de chaque secteur d'activité, le Groupe a entrepris le développement de solutions propres à chaque secteur d'activité, par croissance organique et par acquisition. L'amélioration de l'expertise des équipes de Dassault Systèmes se poursuit grâce à l'établissement de partenariats avec les entreprises leaders dans leurs domaines et les intégrateurs systèmes, et à l'apport des équipes de vente directes et des revendeurs spécialisés.

Grâce à des alliances stratégiques avec les principaux intégrateurs systèmes, prestataires de services et sociétés de conseil dotés d'une expertise reconnue des processus dans leurs secteurs, les partenariats *Industry Solutions* mis en place par le Groupe procurent des solutions et des services PLM innovants par secteur d'activité, pour répondre aux défis auxquels sont confrontés leurs clients. Ces partenaires contribuent à délivrer des solutions innovantes, fondées sur leurs compétences spécifiques dans les différents secteurs d'activités, dans les domaines d'application, et dans leurs connaissances du terrain combinées avec les produits et solutions de Dassault Systèmes.

Voir paragraphe 1.2.2 « Investissements ».

1.4.2.3 3DEXPERIENCE : une plateforme dédiée aux entreprises

En février 2014, le Groupe a lancé sa nouvelle plateforme 3DEXPERIENCE, ainsi que son offre sur site et sur le *cloud* pour les entreprises de toute taille. Dans sa version initiale, l'offre sur site comptait 41 *Industry Process Experiences* et 183 processus, tandis que l'offre sur le *cloud* comptait 14 *Industry Process Experiences* et 60 processus. Dans la version lancée en février 2015, les offres sur site ainsi que les offres sur le *cloud* public ou privé se sont élargies et couvrent désormais les rôles des utilisateurs.

L'architecture ouverte V6 unifie l'expérience utilisateur pour tous les processus et les secteurs d'activité. Elle est conçue pour répondre aux besoins spécifiques de chaque client dans son secteur d'activité, est d'une utilisation facile pour un coût de formation réduit, et permet la personnalisation et l'intégration des données de l'entreprise au sein d'un seul et même environnement. Elle fournit une source unique et fiable en intégrant toutes les informations nécessaires pour créer une véritable *Process Experience*, en éliminant les opérations informatiques coûteuses telles que la réplication de bases de données.

La mise à jour R2014x de la 3DEXPERIENCE est disponible pour tous les clients V6 ; des processus de migration sont à la disposition de la base installée Version 5.

Le portefeuille 3DEXPERIENCE disponible sur le *cloud* est proposé sous forme de SaaS sur *cloud* public ou privé afin de procurer une flexibilité accrue et un déploiement rapide, et contient les mêmes applications logicielles que celles disponibles sur site client, pour un vaste ensemble de processus et de rôles. L'offre *cloud* comprend dans le prix proposé, la gestion de l'environnement, le stockage de données et l'assistance. Le *cloud* public fonctionne 24h/24, 7j/7 et 365j/an et comprend la maintenance, les licences et les mises à niveau. Le coût total de possession est réduit grâce à une diminution des besoins en matière de calcul et de stockage, et des coûts de locaux et de personnel.

Une interface unique, le 3D COMPASS, facilite la navigation, la recherche et la collaboration au sein de l'environnement de la 3DEXPERIENCE ; elle regroupe toutes les disciplines de l'entreprise : ingénierie, fabrication, simulation, vente, marketing, finance, achats et gestion.

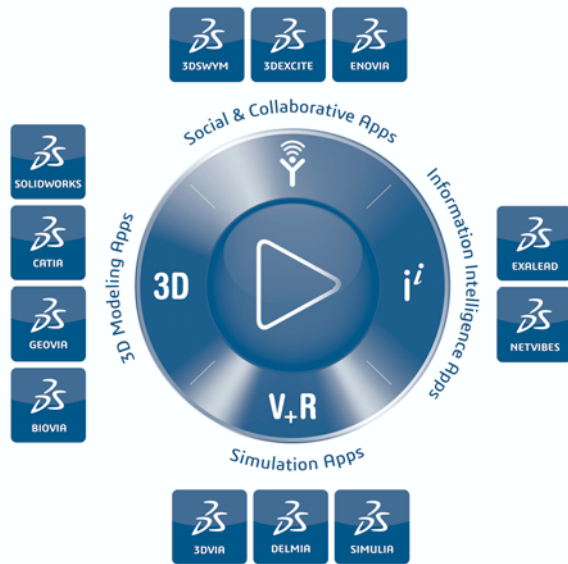
Voir paragraphe 1.4.1.4 « Technologie ».

1.4.2.4 Portefeuille d'applications logicielles 3DEXPERIENCE – Répondre aux besoins des communautés d'utilisateurs

Le portefeuille d'applications logicielles 3DEXPERIENCE du Groupe est conçu pour rendre possible les expériences virtuelles réalistes en 3D ; il se compose d'applications de modélisation 3D, de contenu et de simulation, sociales et collaboratives, et de traitement de l'information.

Depuis sa création, le Groupe s'efforce de créer un portefeuille de marques leader, chacune axée sur un groupe spécifique d'utilisateurs. Il continue de développer ses marques et d'en créer de nouvelles pour suivre l'évolution des besoins des utilisateurs existants et des nouveaux utilisateurs de son marché élargi. Il a par ailleurs introduit les *Industry Solution Experiences* en 2012. Ces solutions sont conçues par secteur et ont pour objectif de libérer et de connecter la valeur créée dans chaque discipline au sein d'un secteur donné afin de garantir une chaîne de valeur ininterrompue pour l'entreprise.

Les investissements de Dassault Systèmes en recherche et développement, ainsi que ses acquisitions ciblées, ont permis au Groupe d'approfondir et d'élargir son offre à la clientèle tout en mettant ses actifs importants au service de l'innovation dans d'autres domaines et secteurs cibles. Ces investissements ont permis de développer le portefeuille de marques du Groupe et ont mené à l'introduction de plusieurs nouvelles marques en 2014, parmi lesquelles : (i) BIOVIA, qui propose aux secteurs scientifiques de les aider à introduire des innovations scientifiques dans les domaines de la biologie, de la chimie et des matériaux ; et (ii) 3DEXCITE, qui aide les entreprises des principaux secteurs d'activité du Groupe, entre autres, à créer des supports marketing à partir de la représentation virtuelle des produits.



Applications de modélisation 3D

SOLIDWORKS – Booster votre innovation

Les applications proposées par SOLIDWORKS couvrent tous les aspects du développement d'un produit, grâce à un processus homogène et intégré de conception, de simulation, de communication et de gestion de données. Les concepteurs et ingénieurs peuvent aisément couvrir de multiples domaines, réduire le temps de développement, augmenter la productivité et commercialiser plus rapidement des produits innovants.

L'ensemble des applications logicielles de SOLIDWORKS sont d'une grande facilité d'apprentissage et d'utilisation. Elles aident les professionnels à concevoir de meilleurs produits plus rapidement et à moindre coût. La facilité d'utilisation de SOLIDWORKS permet ainsi à un plus grand nombre d'ingénieurs, de designers et d'autres professionnels de la technologie de tirer le meilleur parti de la 3D pour concevoir leurs produits.

Les applications de SOLIDWORKS comprennent des outils de conception en 3D, de gestion des données techniques, de simulation et de communication.

- **3D Design** : l'application 3D Design comprend des fonctionnalités telles que la modélisation rapide de pièces d'assemblages et de dessins en 2D, qui ne nécessitent qu'un temps de formation limité. Ses applications spécifiques pour les feuilles métalliques, les soudures, le surfacage, les outils de moulage et d'emboutissage facilitent la réalisation de designs de haute qualité.
- **Gestion des données techniques** : les applications de gestion des données techniques (« PDM ») de SOLIDWORKS permettent de conserver l'intégralité des données de conception des produits, et d'améliorer substantiellement la collaboration des équipes qui travaillent à leur développement.

- **Simulation** : SOLIDWORKS propose une suite complète d'applications de simulation destinées à créer des environnements virtuels et réalistes, afin de s'assurer de la qualité de la conception des produits avant leur mise en fabrication. Elle permet de tester, au cours du processus de création, un vaste ensemble de paramètres tels que la durabilité, la réactivité statique et dynamique, l'assemblage, les transferts de chaleur, la dynamique des fluides et le moulage par injection des plastiques.

- **Documentation technique** : avec *SOLIDWORKS Composer*, l'utilisateur peut aisément réemployer des données de conception en 3D pour créer ou mettre à jour rapidement les éléments graphiques de haute qualité nécessaires à l'utilisation du produit, tels que de la documentation, des illustrations techniques, des animations et des expériences interactives en 3D.

- **Conception de réseaux électriques** : les applications de *SOLIDWORKS Electrical* procurent de nombreuses fonctionnalités correspondant aux besoins des spécialistes de la conception de réseaux électriques. Toutes les données liées à un projet de conception de produit sont synchronisées en temps réel, avec des mises à jour bidirectionnelles entre les schémas et le modèle en 3D. Ces applications comprennent également de puissants outils de conception de schémas destinés à développer rapidement des systèmes électriques embarqués pour des machines ou des produits.

En février 2015, une deuxième application SOLIDWORKS a été lancée sur la plateforme **3DEXPERIENCE**. Cette nouvelle application nommée *SOLIDWORKS Industrial Design* fait suite à l'application *SOLIDWORKS Conceptual Design* (anciennement dénommée *SOLIDWORKS Mechanical Conceptual*) mise en place en 2014. S'appuyant sur la plateforme **3DEXPERIENCE** du Groupe, l'application *SOLIDWORKS Industrial Design* ouvre de nouvelles possibilités en matière de design social et permet une gestion transparente des données. Grâce à cela, les ingénieurs et les designers peuvent trouver rapidement des solutions à leurs problèmes de conception industrielle, et passer ainsi facilement à l'étape de conception mécanique. Il est possible d'accéder, n'importe quand et de n'importe où, aux données stockées de manière sûre, sécurisée et intelligente sur le *cloud*, afin de pouvoir partager ses projets de design, échanger sur des idées, sauvegarder et évaluer de multiples concepts.

En plus des produits proposés à ses utilisateurs, SOLIDWORKS gère un programme de développement en partenariat avec des entreprises fournissant des produits complémentaires, compatibles ou étroitement intégrés. Grâce à ce programme, plus de 300 produits compatibles ont été mis à la disposition des clients dans de nombreux domaines, notamment la fabrication, le prototypage rapide et la conception de moules.

CATIA – Façonner le monde dans lequel nous vivons

CATIA est la marque fondatrice de Dassault Systèmes et l'application 3D leader mondial pour la conception de produits (source : CIMdata). CATIA est utilisée par des entreprises de toutes tailles et couvre tout le processus de développement de produits, de la phase des spécifications préliminaires jusqu'à la mise en service. CATIA offre une expérience utilisateur unique,

où la conception et l'ingénierie des produits et des systèmes s'expriment pleinement dans un univers 3D numérique réaliste.

CATIA va au-delà de la CAO 3D traditionnelle pour offrir une capacité unique à imaginer et façonner le monde connecté. CATIA permet non seulement de modéliser n'importe quel produit, mais il permet de le faire en tenant compte du comportement du produit. La **3DEXPERIENCE** de CATIA offre :

- un environnement de conception *SOCIAL* qui alimente l'intelligence opérationnelle, la conception simultanée en temps réel et la collaboration ;
- une **3DEXPERIENCE INSTINCTIVE** animée par les meilleures fonctionnalités de modélisation en 3D ;
- une plateforme de développement de produits *INCLUSIVE* qui s'intègre facilement aux processus et outils existants pour permettre à tous de participer au processus de conception du produit.

• **CATIA Engineering** : l'excellence en ingénierie

Les solutions de *CATIA Engineering* permettent la création de tous types d'assemblages 3D pour la quasi-totalité des processus d'ingénierie mécanique.

Elles répondent aux exigences spécifiques de nombreux secteurs et processus, de la fonderie au forgeage, de l'injection plastique au moulage, de la conception à la production de composites, de la création de pièces de métal à leur usinage et rivetage.

Grâce aux outils de modélisation de CATIA, les ingénieurs peuvent concevoir un produit dans son intégralité, comprenant les tolérances fonctionnelles, les annotations 3D et la cinématique.

Les processus prédéfinis de CATIA permettent aux ingénieurs d'améliorer leur productivité, non seulement en accélérant la conception mécanique mais également en réduisant les délais nécessaires pour effectuer les changements de définition du produit, ou des nouvelles versions.

• **CATIA Design** : faire de la conception un véritable atout

Les produits les plus réussis sont ceux qui suscitent une réaction émotionnelle chez leurs utilisateurs. Il est donc nécessaire pour les concepteurs de disposer de logiciels leur permettant de créer de tels produits, tout en collaborant avec les équipes d'ingénierie pour les fonctionnalités globales. CATIA propose des solutions pour l'ensemble du processus de création de formes, du style et du surfacage, de la conception industrielle aux surfaces de Classe A. Les outils de conception intuitifs offrent souplesse et simplicité dans les processus de conception de tous types de formes complexes, grâce à des fonctionnalités avancées telles que la rétro-ingénierie, le diagnostic en temps réel, la modélisation de surface unifiée, la propagation rapide des changements de design et la visualisation haut de gamme. CATIA offre ainsi aux concepteurs, aux bureaux de design et à l'ingénierie des solutions simples de collaboration et d'optimisation des aspects esthétiques et techniques des produits.

• **CATIA Systems Engineering** : maîtriser le processus de développement des systèmes interdisciplinaires

Alors que le nombre et la complexité des systèmes embarqués continuent d'augmenter, la définition, la modélisation et la simulation de ces systèmes individuels et leur interaction avec d'autres systèmes gagnent en importance. L'ingénierie systèmes joue un rôle essentiel pour éviter les interactions inattendues pendant les phases de validation et de vérification du processus de développement des produits.

CATIA offre une solution unique qui permet et facilite le processus de développement d'ingénierie systèmes interdisciplinaire, de la définition des systèmes jusqu'à la modélisation, la simulation, et la vérification.

Cette solution propose une approche unifiée et intégrée de l'ingénierie systèmes qui gère l'ensemble du processus de développement avec des définitions et une navigation interdisciplinaires des nombreuses relations qui existent entre les différents composants systèmes qui définissent les produits complexes d'aujourd'hui.

GEOVIA – Planète virtuelle

GEOVIA propose aux entreprises, aux gouvernements et aux particuliers des univers **3DEXPERIENCE** permettant de modéliser et de simuler la Terre, des vastes étendues de notre géosphère jusqu'aux plus petits détails des implantations urbaines.

La forte augmentation de la population urbaine mondiale est un phénomène qui affecte l'ensemble de la planète et qui entraîne un changement rapide de la géosphère tout en limitant la disponibilité des ressources mondiales.

GEOVIA favorise la collecte, l'utilisation et la réutilisation durables des ressources naturelles de la planète, y compris des minéraux, de l'eau, de l'air, des hydrocarbures et de plusieurs autres formes d'énergie. De l'industrie minière à l'urbanisation, GEOVIA offre des innovations pour améliorer la vie sur Terre.

Industrie minière

Les clients de GEOVIA dans le secteur minier cherchent à renforcer leur productivité, leur efficacité et leur sécurité pendant les phases d'identification et d'extraction des ressources naturelles. Parallèlement, ils bénéficient d'un meilleur niveau de prévisibilité et de durabilité de la production. Grâce à GEOVIA, les géologues, les ingénieurs, les chefs d'opérations et les cadres améliorent la façon dont ils modélisent, planifient, optimisent et comprennent la performance minière afin d'augmenter la rentabilité.

Les logiciels de GEOVIA couvrent toutes les phases de l'exploitation minière : exploration et évaluation ; planification ; optimisation ; et production. Ses applications comprennent :

- **géologie et planification minière** : *GEOVIA Surpac*, *GEOVIA GEMS* et *GEOVIA Minex* permettent la modélisation des gisements ainsi que la conception et la planification en 3D de l'extraction ;

- **optimisation et planification** : *GEOVIA Whittle* examine la viabilité des gisements en tenant compte de la conception, des équipements et des facteurs économiques. *GEOVIA MineSched* est utilisé pour la planification de la production minière. *GEOVIA PCBC* propose ces fonctionnalités pour l'exploitation minière par blocs foudroyés ;

- **collaboration à distance sécurisée** : *GEOVIA Hub* est une solution sécurisée de collaboration à distance pour organiser, centraliser et permettre un partage fiable des données d'exploration, de planification et de production en utilisant des connexions à bas débit ;
- **gestion de la production minière** : *GEOVIA InSite* permet de suivre les progrès des activités de production et des processus pour garantir un meilleur respect du plan. Des données en temps réel permettent de réagir rapidement aux changements de conditions d'opérations et aux problèmes de production.

Urbanisme

En 2014, le Groupe a dévoilé *GEOVIACity*, avec comme objectif d'assister les clients potentiels à améliorer la qualité de vie en créant de meilleurs environnements urbains pour aujourd'hui et pour demain. Avec *GEOVIA*, les urbanistes travaillent dans un monde virtuel pour modéliser et simuler les paysages urbains et les différents systèmes qui composent une ville, afin d'en améliorer le fonctionnement.

GEOVIA 3DEXPERIENCECity crée une expérience utilisateur unique qui fournit une modélisation et une analyse complète de toutes les parties et de tous les processus qui constituent la vie urbaine dans la géosphère.

Au sein de la géosphère, les activités humaines entraînent une réaffectation permanente des ressources. Plus particulièrement, les implantations urbaines sont des agrégats et des points de concentration qui collectent, utilisent et réutilisent les ressources naturelles de la planète. Par conséquent, les effets de l'urbanisation ne se limitent pas à la ville mais affectent l'ensemble de la géosphère et de la planète.

Grâce à la simulation en 3D, le futur peut être représenté, en impliquant activement les gouvernements, les entreprises et les particuliers, pour faciliter les processus de prise de décision dans le but d'harmoniser le produit, la nature et la vie.

BIOVIA – Biosphère et matériaux virtuels

BIOVIA propose un environnement de collaboration scientifique pour des expériences dans les domaines de la biologie, de la chimie et des matériaux. Ses clients représentent plusieurs secteurs d'activité : la pharmacie et la biotechnologie ; la chimie ; les produits de grande consommation ; l'alimentation et les boissons ; l'énergie et la technologie, y compris les semi-conducteurs et l'électronique ; les transports ; l'aérospatial ; et les secteurs de la recherche et du gouvernement.

Les solutions de *BIOVIA* créent un environnement inégalé pour favoriser et connecter les innovations biologiques, chimiques et de matériaux. Le portefeuille de *BIOVIA*, leader sur son secteur, intègre la diversité des sciences, des processus expérimentaux et des obligations d'information et de conformité pour la recherche, le développement, l'assurance qualité et le contrôle qualité, et la production. Les compétences de *BIOVIA* couvrent :

- **la collaboration scientifique** – les découvertes sont accélérées grâce à une collaboration, une modélisation et une simulation pluridisciplinaires, ainsi qu'aux prévisions scientifiques pour le laboratoire ;
- **une gestion de laboratoire unifiée** – harmonisation et gestion de toutes les ressources nécessaires pour réaliser des expériences au sein d'un laboratoire, puis partage des informations en interne entre les laboratoires d'une organisation et en externe avec des partenaires ;
- **les opérations de production de processus** – accès aux données en temps réel et sur demande, analyse et communication des données de fabrication et de développement des processus pour améliorer la visibilité sur les résultats ;
- **la gestion de la qualité et de la conformité** – soutien aux opérations de qualité et de respect des réglementations dans le secteur des sciences de la vie et dans d'autres secteurs fortement réglementés.

La vision de *BIOVIA* a pour but de permettre aux entreprises de collaborer plus efficacement en gérant et en partageant des informations sur toute la chaîne de valeur, de la recherche à la commercialisation, en interne et en externe, avec la chaîne d'approvisionnement et les partenaires. Grâce à la gestion et au partage des informations au niveau moléculaire, les scientifiques peuvent mieux comprendre le fonctionnement d'une substance, qu'il s'agisse d'un composant chimique, d'une entité biologique ou d'un nouveau matériau.

L'intégration de la gamme de solutions scientifiques de *BIOVIA* au sein de la plateforme *3DEXPERIENCE* de Dassault Systèmes va être source d'importantes opportunités pour *BIOVIA* en termes de collaboration, de gestion de projet, de réutilisation des données et des contenus, de traçabilité et d'autres processus, applications et intégrations qui jouent un rôle essentiel pour les secteurs scientifiques.

Applications de contenu et de simulation

SIMULIA – La simulation réaliste

Les logiciels de simulation de *SIMULIA* sont utilisés pour effectuer des tests virtuels réalistes afin d'améliorer la qualité, la fiabilité et la sécurité de leurs produits. Grâce à ces logiciels, les ingénieurs et les concepteurs sont en mesure de résoudre un grand nombre de problèmes, qu'ils soient en train de développer des éoliennes, des trains, des avions, des automobiles, des vêtements, des téléphones portables, des ordinateurs ou des équipements médicaux, ou qu'ils soient en train de faire des recherches sur les tremblements de terre, les volcans et les réservoirs d'hydrocarbures, ou encore qu'ils soient en train d'analyser le comportement du corps humain.

En 2014, Dassault Systèmes a lancé le projet *The Living Heart*, qui utilise la technologie de simulation de *SIMULIA*. Le projet regroupe des chercheurs et des enseignants spécialistes des maladies cardiovasculaires d'une part, et des fabricants d'équipements médicaux, des organismes de réglementation et des cardiologues d'autre part, pour développer et valider des modèles numériques de cœur humain. L'objectif est d'évaluer

les concepts de tests virtuels en commençant par l'insertion, le placement et la performance des sondes et d'autres dispositifs cardio-vasculaires pour contribuer à faire des soins personnalisés aux patients cardiaques une réalité.

SIMULIA a également étendu sa gamme d'applications technologiques par le biais d'acquisitions récentes pour inclure la conception optimisée, l'automatisation du processus de simulation, la durabilité et la fatigue, l'analyse du moulage par injection et la simulation dynamique multi-corps.

En tant que partie intégrante de la plateforme **3DEXPERIENCE** de Dassault Systèmes, les applications de SIMULIA accélèrent le processus d'évaluation de la performance, de la fiabilité et de la sécurité des matériaux et des produits avant le lancement de prototypes physiques. L'équipe mondiale d'experts en simulation aide les clients du Groupe à atteindre leurs objectifs en matière d'éducation, de recherche et de développement.

- **Analyse par éléments finis (Finite Element Analysis ou FEA)** : permet aux utilisateurs de créer des prototypes virtuels pour analyser la performance physique réaliste de produits, de matériaux et de processus. Les capacités d'analyse permettent aux concepteurs et aux ingénieurs d'évaluer et d'améliorer les produits en termes de contraintes linéaires et non linéaires, de fluctuation de températures, de vibration, de choc, de chute et de contact entre les éléments, entre autres.
- **Calcul de la dynamique des fluides (Computational Fluid Dynamics ou CFD)** : propose des capacités permettant de mieux comprendre la façon dont les fluides et les gaz circulent à travers et autour des produits ou des systèmes, comme des tuyaux, des valves et les vaisseaux sanguins chez l'homme.
- **Simulation multiphysique** : permet aux concepteurs et aux ingénieurs d'analyser plusieurs phénomènes physiques en interaction dans le cadre d'un prototype virtuel comme : l'interaction fluide-structure, l'acoustique des structures, l'électricité thermique, l'interaction thermique-fluide-mécanique, entre autres.
- **Simulation d'injection plastique** : fournit aux concepteurs de moules à injection et de pièces en plastique des capacités pour prédire et éviter les défauts de fabrication pendant les premières phases de la conception des pièces et des moules. Cette application permet de simuler les phases de remplissage et d'emballage, les forces de serrage pour les outils, et le refroidissement des moules et des pièces, entre autres.
- **Durabilité et fatigue** : permet aux utilisateurs d'analyser les défauts structurels et l'espérance de vie sur la base de cycles de chargement répétés ou aléatoires. Cette application permet d'analyser la résistance à la fatigue et les emplacements des fissures dans les métaux, les élastomères et les joints soudés.
- **Dynamique multi-corps** : permet d'analyser la performance dynamique de systèmes mécaniques ou mécatroniques. Cette application permet aux ingénieurs de générer et de résoudre des modèles virtuels en 3D afin de prédire et de visualiser le mouvement, les forces et les contraintes, y

compris les analyses transitoires à haute fréquence, dans la gamme acoustique et les modèles non linéaires complexes avec des structures souples et des chocs violents.

- **Exploration et optimisation de la conception** : donne aux concepteurs et aux ingénieurs la possibilité d'automatiser le processus pour effectuer des centaines d'études rapides de performance, afin d'analyser le comportement dans un environnement aussi proche que possible de la réalité, en utilisant une vaste gamme d'outils pour des applications et des processus avancés d'optimisation.
- **Gestion des processus, données et cycle de vie de simulation** : permet aux utilisateurs de gérer les données de simulation et de test. Les capacités de l'application permettent de simplifier la collecte et de déployer des méthodes de simulation approuvées, d'automatiser les processus de simulation standard, de collaborer sur les décisions de performance, et de gérer et sécuriser la propriété intellectuelle générée par le biais de la simulation.

DELMIA – Opérations industrielles mondiales

La plateforme **3DEXPERIENCE** de Dassault Systèmes vise à établir une connexion entre le monde virtuel et le monde réel. L'excellence opérationnelle nécessite une harmonie entre la conception, la production, la distribution, la gestion des ressources humaines et les processus. DELMIA permet de concevoir et tester les produits dans un environnement de production simulé, puis de planifier, produire et gérer efficacement toutes les ressources, et la livraison au client.

Les solutions de fabrication numérique de DELMIA sont au service de l'innovation et de l'efficacité en permettant de planifier, simuler et modéliser numériquement des processus de production à l'échelle mondiale. DELMIA permet aux fabricants de tester virtuellement l'ensemble de leur chaîne de production. Ces activités de simulation permettent aux fabricants de mieux gérer et adapter leurs processus afin de réagir rapidement face à la concurrence ou de profiter de nouvelles opportunités de marché.

En outre, les solutions de gestion des opérations industrielles de DELMIA aident à améliorer la visibilité, le contrôle et la synchronisation pour toutes les opérations industrielles et tous les processus de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale. Il en résulte une meilleure flexibilité et une optimisation accrue dans l'entreprise et la chaîne d'approvisionnement mondiale. Les fabricants utilisent les solutions de DELMIA pour définir des processus opérationnels communs pouvant être créés, gérés et régis de manière globale.

Par ailleurs, les solutions de planification et d'optimisation des opérations de Quintiq permettent une planification et une optimisation de processus complexes quel que soit l'horizon de planification. Elles permettent aux clients de se démarquer de la concurrence et de planifier les bénéfices en exploitant la réalité opérationnelle dans les moindres détails. Quintiq permet donc aux clients de DELMIA d'intégrer aussi la planification et l'optimisation de leur chaîne d'approvisionnement pour planifier leur personnel, leur environnement industriel et leurs opérations de logistique.

3DVIA – La marque de l'expérience client

3DVIA propose aux entreprises et aux particuliers des solutions et des services d'aménagement d'espaces en 3D faciles à utiliser et amusantes, qui offrent une nouvelle façon de prendre les décisions d'achat les plus appropriées.

Pour les entreprises, 3DVIA Home offre aux distributeurs d'équipements pour la maison et aux fabricants une solution d'aménagement d'espaces multi-canaux pour concevoir la cuisine, la salle de bain ou l'espace de rangement idéal. Les distributeurs bénéficient d'un flux de prospectus rentables et de qualité, de cycles de vente raccourcis et d'une hausse de leur productivité commerciale. Avec 3DVIA Store, les distributeurs peuvent tester et optimiser les concepts de magasins et adapter les plans de merchandising centralisés aux contraintes du point de vente local. Il en résulte une expérience d'achat plus agréable pour le client, une meilleure adhésion du point de vente aux instructions de la marque et aux campagnes marketing, ainsi qu'une progression des résultats.

Pour les particuliers, 3DVIA permet aux consommateurs de concevoir et de planifier leurs projets d'aménagement d'intérieur de façon collaborative. Ils peuvent puiser leur inspiration dans des milliers d'autres projets, bâtir leur propre concept ou simplement visualiser des idées rapidement à l'aide de configurateurs de pièces spécifiques. Les consommateurs peuvent personnaliser à leur convenance leurs projets et les rendre vraiment uniques grâce aux produits des meilleurs designers et fabricants qui sont mis à leur disposition, et au choix qui leur est offert de milliers de meubles génériques, de couleurs et de matériaux.

Applications sociales et collaboratives

ENOVIA – L'innovation collaborative

ENOVIA permet aux entreprises de rassembler les utilisateurs, les processus, les contenus et les systèmes qui contribuent à la création, au développement, à la mise sur le marché de produits et à la mise en œuvre de leur maintenance.

ENOVIA dispose d'un riche portefeuille d'applications collaboratives pour la gestion des processus métiers de l'entreprise qui complètent la plateforme 3DEXPERIENCE et favorisent l'interopérabilité des processus d'entreprise lorsque diverses applications de création d'information et de données coexistent, telles que CATIA, DELMIA, SIMULIA ou d'autres solutions du Groupe.

Les applications d'ENOVIA par secteur englobent :

- **planification produit et programmes** : les applications d'ENOVIA dédiées à la gestion des projets et programmes, aux contrats, au *Design History File* pour le respect de la réglementation répondent aux besoins de pilotage des processus PLM critiques à l'échelle de l'entreprise ;
- **relations avec les clients stratégiques** : le portefeuille d'ENOVIA dédié à la relation client prévoit des solutions de gestion d'exigences et de configuration produits, de réseau social et de *3D Merchandising*. Ces solutions aident les entreprises à se transformer, en passant de la conception de produits à la création d'expériences client ;

- **développement de produits à l'échelle mondiale** : les applications ENOVIA couvrent la gestion des nomenclatures, du changement, des environnements de CAO multiples et de l'ingénierie systèmes pour les besoins des concepteurs, ingénieurs produits, professionnels de la fabrication et autres intervenants participant au processus de développement des produits. En améliorant la conception collaborative des produits, la gestion intégrée de la nomenclature et celle de la propriété intellectuelle, ces applications contribuent à réduire le nombre d'erreurs de développement parfois coûteuses ;
- **relations avec les fournisseurs stratégiques** : les applications ENOVIA permettent de gérer les fournisseurs, la qualité des produits, les achats, l'approvisionnement et l'échantillonnage. Ces solutions permettent ainsi d'accompagner les acheteurs, les chargés de relation avec les fournisseurs et les représentants de ceux-ci dans la gestion de leurs processus d'entreprise les plus essentiels ;
- **qualité et conformité** : les applications ENOVIA contribuent à la gestion de la conformité réglementaire, à l'audit et à la documentation produits. Elles permettent aux entreprises de gérer de façon proactive la conformité réglementaire pendant le processus de développement des produits ;
- **classification et sécurité de la propriété intellectuelle** : les applications ENOVIA dédiées à la classification et la sécurité de la propriété intellectuelle offrent aux entreprises la souplesse nécessaire pour une collaboration à l'échelle mondiale, tout en garantissant le niveau de sécurité requis pour le bon fonctionnement de leurs activités.

3DEXCITE – Marketing à l'ère de l'expérience

Les logiciels, solutions et services d'imagerie de 3DEXCITE offrent une visualisation en 3D haut de gamme, en temps réel. 3DEXCITE offre une liberté créative permettant de générer des émotions dans le cadre d'expériences de marketing et de vente numériques interactives. Du conseil au processus jusqu'à la visualisation finale, 3DEXCITE transforme les données d'ingénierie en expériences visuelles fortes qu'on pourrait qualifier d'*enthousiasme orchestré*.

- **Logiciels** : les applications et technologies logicielles de 3DEXCITE constituent la base pour créer des visualisations en 3D d'une grande qualité visuelle pour tous types de produits, avant même qu'ils soient construits. Parmi les produits phares, citons :
 - visualisation simple et rapide : 3DEXCITE *Bunkspeed* ;
 - visualisation 3D haut de gamme : 3DEXCITE *Deltagen*, *Deltaview*, *Deltatex* ;
 - gestion des actifs visuels : 3DEXCITE *Picturebook*, *Powerhouse*.

Exploitant des applications logicielles innovantes, les solutions créatives et interactives couvrent tous les aspects du cycle de vie des produits. Les solutions sont structurées selon quatre disciplines clés : conception, développement, marketing et vente :

- **les solutions de conception de 3DEXCITE** résultent en un processus fluide qui permet aux concepteurs de revoir en continu la géométrie, les matériaux et la conception tout au long du processus créatif. Des outils et fonctions spécifiques leur permettent de communiquer efficacement leurs idées en temps réel en faisant participer les consommateurs et les décideurs dès le début du projet ;
- **les solutions de développement 3DEXCITE** permettent une analyse, une simulation et un examen visuels et fonctionnels instantanés et continus de travaux d'ingénierie. Des visualisations en 3D très réalistes permettent de tester des situations complexes en temps réel en se basant sur différents types de données de simulation, ce qui réduit nettement les coûts et les délais ;
- **les solutions marketing de 3DEXCITE** créent une interaction fluide entre la conception et le marketing afin d'accélérer la communication dès les premiers stades d'un projet, favorisant ainsi la sensibilisation en interne vis-à-vis des nouveaux produits. Les équipes de marketing mondiales peuvent accéder en un clic aux dernières visualisations des futurs produits, ce qui leur permet de s'adapter aux exigences locales. Les entreprises peuvent planifier des événements de lancement avant que le produit ne soit construit grâce aux productions d'imagerie basées sur les données de conception en 3D ;
- **les solutions de vente de 3DEXCITE** fournissent les outils nécessaires pour une expérience produit unique, que ce soit au point de vente, lors d'événements, en ligne ou en déplacement. Leur approche intégrée utilise efficacement les données de base créées lors des étapes précédentes du développement de produit, ce qui permet de réduire nettement le cycle de vente et facilite pour les clients le processus de décision, de l'essai à l'achat.
- **Services d'imagerie générée par ordinateur** : la haute qualité visuelle, les effets artistiques sophistiqués et les expériences interactives permettent à ce portefeuille de services de se distinguer. Les principales catégories de services d'imagerie générée par ordinateur sont les suivantes : Photos ; Films et animations ; Visuels interactifs en temps réel ; et Préparation de données.
- **Relation client** : collecter, visualiser et analyser des informations afin de mieux connaître les clients et collaborer avec eux.
Offrant une vision globale des clients, *EXALEAD OneCall* révèle la valeur des données et informations disponibles à travers les systèmes de l'entreprise et permet aux téléconseillers de se focaliser sur la fidélisation des clients.
- **Actifs numériques** : rendre accessibles les informations existantes au sein de l'entreprise, les exploiter et les réutiliser.
EXALEAD OnePart retrouve rapidement et efficacement des actifs numériques (pièces, assemblages, conceptions et documentation complémentaire), aidant ainsi à les réutiliser afin de réduire les délais de commercialisation des produits, les coûts et les risques, éviter la duplication de pièces et alléger sensiblement les phases d'inventaire. *EXALEAD OnePart Reduce* introduit une nouvelle façon de travailler, axée sur la classification et la déduplication des pièces existantes, permettant ainsi de réduire le nombre de pièces anciennes, de simplifier le système et de diminuer les coûts inutiles liés aux inventaires.
- **Applications de données volumineuses (IOT)** : compiler, analyser et révéler la valeur des données générées par les systèmes afin de créer de nouveaux services.
EXALEAD CloudView aide à comprendre l'invisible pour éclairer les prises de décisions opérationnelles. Le moteur de recherche *EXALEAD CloudView* compile, compare et enrichit les diverses données générées et distribuées par les machines. *CloudView* permet d'exploiter des informations auparavant sous-utilisées, propose un *reporting* opérationnel en temps réel et des outils d'analyse aidant à accélérer le développement de nouveaux produits innovants.

Composantes de l'intelligence de l'information au sein de la plateforme **3DEXPERIENCE**, les applications de recherche sémantique et analytique avancées d'EXALEAD proposent en toutes circonstances des informations contextualisées pour tous les secteurs d'activité. Conçu pour l'entreprise et pour le web, EXALEAD aide les utilisateurs et les décideurs à améliorer les processus de leurs entreprises et à constituer un avantage compétitif.

Applications de traitement de l'information

EXALEAD – Data in business

EXALEAD aide les entreprises à accéder, explorer et analyser leurs données les plus importantes en proposant des applications de recherche qui rendent intelligibles de grands volumes de données numériques. Les expériences innovantes qu'elles proposent, en intégrant l'infrastructure *CloudView*, améliorent de façon importante la relation client, la gestion des actifs numériques et l'analyse de données volumineuses provenant de machines (IOT).

NETVIBES – Dashboard Intelligence

Les tableaux de bord intelligents de NETVIBES aident les entreprises à identifier et gérer tout type d'information en temps réel, en optimisant la prise de décision. Tous les collaborateurs peuvent visualiser sur une seule application les éléments importants pour l'entreprise, à travers l'ensemble des systèmes internes et sur le web social, en tout lieu, à tout moment et depuis n'importe quel appareil. Ils facilitent également la simple veille avec des outils d'analyse sociale en temps réel, spécifiques à chaque secteur et le *SmartTagging* qui collecte les points de vue d'experts. Enfin, ils permettent le *reporting* automatisé et les alertes intelligentes, 24h/24 et 7j/7.

1.4.2.5 Vente et distribution

Les clients de Dassault Systèmes vont des *start-up* aux petites et moyennes entreprises et aux plus grands groupes internationaux. Ils comprennent également des institutions d'enseignement et des administrations publiques. Afin d'assurer une couverture de l'ensemble de ses clients, Dassault Systèmes a développé trois réseaux de vente et de distribution, avec des équipes commerciales comprenant des spécialistes des secteurs d'activité ciblés et des marques du Groupe. Aucun client ni partenaire commercial du Groupe ne représentait plus de 5 % de son chiffre d'affaires en 2014 et en 2013.

- « *3DS Business Transformation* » : les ventes aux grandes entreprises et aux agences gouvernementales sont en général réalisées par ce réseau. Les ventes directes ont représenté respectivement 58 % et 56 % du chiffre d'affaires en 2014 et en 2013.
- « *3DS Value Solutions* » : les ventes aux petites et moyennes entreprises sont en général réalisées par l'intermédiaire de ce réseau qui dispose d'un vaste ensemble de revendeurs à valeur ajoutée (« VAR ») spécialisés par secteur d'activité. Ce réseau a représenté respectivement 23 % et 24 % du chiffre d'affaires total du Groupe en 2014 et en 2013.
- « *3DS Professional Channel* » : ce réseau de vente indirecte est centré sur un marché de volume. Il est constitué d'un réseau mondial de revendeurs et de distributeurs qui procurent aux clients formation, services et support. Les ventes du Groupe par l'intermédiaire de ce réseau représentent respectivement 19 % et 20 % de son chiffre d'affaires total en 2014 et 2013, et comprennent principalement les produits de la marque SOLIDWORKS.

En plus de ses trois réseaux de vente, Dassault Systèmes travaille activement à développer ses relations avec des intégrateurs disposant d'une expertise dans certains domaines ou secteurs d'activité.

1.4.2.6 Actions menées en matière d'enseignement

Les solutions de Dassault Systèmes sont utilisées dans près de 35 000 établissements d'enseignement à travers le monde. Selon les estimations, 4 millions d'élèves et étudiants utilisent les solutions du Groupe. Les étudiants qui sont formés aux outils de Dassault Systèmes sont ainsi bien préparés pour leurs futurs métiers et carrières.

En tant que leader de la **3DEXPERIENCE** dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, Dassault Systèmes travaille en collaboration avec des enseignants du monde entier pour définir un programme pédagogique innovant et des expériences

d'apprentissage selon des méthodes d'enseignement optimisées et des expériences 3D qui contribueront à la formation des ingénieurs de demain. Dassault Systèmes s'est ainsi engagé à contribuer au développement des compétences globales du XXI^e siècle.

Dassault Systèmes est également l'un des membres fondateurs de plusieurs associations universitaires telles que le *Global & European Engineering Deans Councils*, l'*International Federation of Engineering Education Societies* ou encore le *Cartagena Network of Engineering*.

1.4.2.7 Concurrence

Dassault Systèmes s'inscrit dans un environnement hautement concurrentiel, caractérisé par l'élargissement de son marché potentiel, l'expansion de son portefeuille de produits, la diversification de sa base de clientèle dans de nouveaux secteurs d'activité, le développement de nouvelles applications et de nouveaux marchés. Le Groupe est confronté à un niveau accru de compétition avec ses concurrents actuels et un ensemble d'entreprises allant de la *start-up* jusqu'aux plus grandes entreprises technologiques de la planète. Dans ce contexte, les concurrents du Groupe sont en compétition avec certaines de ses marques ou sur certains secteurs où il opère, mais compte tenu de l'ampleur de ses activités, aucune entreprise n'est en concurrence sur la totalité de l'offre de Dassault Systèmes.

Les principales entreprises avec lesquelles Dassault Systèmes est en concurrence à l'échelle mondiale sont Siemens PLM Software, une division de Siemens Industry Automation Division, PTC Inc., ainsi qu'Autodesk Inc. (principalement en ce qui concerne la ligne de produits SOLIDWORKS). Certains concurrents du Groupe sont en compétition dans des domaines ou des secteurs spécifiques, comme Oracle et SAP, concurrençant les applications logicielles d'ENOVIA, DELMIA et Quintiq, ainsi qu'Altair Engineering, ANSYS Inc. et MSC Software, entre autres, concurrençant les applications logicielles de SIMULIA.

Sur le marché total potentiel que couvre le Groupe, en complément des concurrents mentionnés ci-dessus, de nombreux éditeurs de logiciels spécialisés sont en compétition sur des applications ou sur certains secteurs d'activité comme, entre autres, Adobe, Autonomy (propriété de Hewlett Packard), Aveva, Bentley, Intergraph (propriété d'Hexagon AB), Microsoft, Nemetschek AG, Right Hemisphere (propriété de SAP), ainsi que les éditeurs de logiciels servant le secteur minier ou proposant des solutions de traitement de l'information, d'innovation sociale d'entreprise et des applications de collaboration, et les éditeurs dans tous les domaines de la chimie moléculaire ou de la biologie, de l'optimisation des opérations ou du marketing digital.

1.4.3 Contrats importants

En dehors des contrats conclus dans le cours normal de l'activité du Groupe, les principaux accords engageant Dassault Systèmes sont essentiellement les accords de distribution avec ses revendeurs et les accords avec les intégrateurs, tels qu'ils sont décrits dans le paragraphe 1.4.2.5 « Vente et distribution », et les partenariats stratégiques décrits au paragraphe 1.4.1.4 « Technologie – Partenaires logiciels et technologiques ».

En 2011, le Groupe a annoncé une prise de participation dans Outscale, une start-up opérant dans le SaaS, et a signé un accord en vue d'utilisation de ses services *cloud*.

En juin 2013, le Groupe a mis en place une ligne de crédit de 350 millions d'euros dont le remboursement est prévu en juillet 2019. Voir paragraphe 3.1.4 « Trésorerie et capitaux » et Note 20 aux comptes consolidés.

Le Groupe a conclu des locations de longue durée (12 années), d'une part en 2008 pour son siège social localisé en France à Vélizy-Villacoublay (le « 3DS Paris Campus »), et d'autre part en 2010 pour ses bureaux, ses laboratoires de R&D et son centre de données sécurisées situés aux États-Unis à Waltham, près de Boston (le « 3DS Boston Campus »). En février 2013, le Groupe s'est engagé à louer environ 13 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires et a signé un nouveau contrat de bail pour le siège social sur une durée ferme de 10 ans à compter de la mise à disposition de l'immeuble supplémentaire prévue au 1^{er} trimestre 2017. Voir paragraphe 1.6.2.3 « Risque de liquidité » et Note 25 aux comptes consolidés.

1.5 Recherche et développement

1.5.1 Présentation générale

Au 31 décembre 2014, les équipes de R&D comprennent 5 562 salariés contre 4 774 en 2013, représentant environ 42 % des effectifs totaux de Dassault Systèmes. En 2014, les effectifs de R&D du Groupe ont augmenté de 16,5 % contre 8 % en 2013. Cette évolution fait suite aux recrutements de la période et à l'arrivée des collaborateurs de R&D des sociétés acquises au cours de l'exercice.

Le Groupe dispose de laboratoires de R&D principalement en France, aux États-Unis, et en Allemagne, ainsi qu'en Inde, au Royaume-Uni, en Malaisie, en Pologne, aux Pays-Bas, en Australie, et au Canada.

Les dépenses de R&D s'élèvent à 409,7 millions d'euros en 2014 comparées à 375,5 millions d'euros en 2013 et ont

progressé de 9,2 %, soit environ 11 % en excluant l'impact net favorable du change. Le Groupe bénéficie de subventions reçues de divers organismes publics et autres visant à financer certaines activités de R&D : en 2014, Dassault Systèmes a perçu 43,1 millions d'euros de subventions contre 27,4 millions d'euros en 2013. Ces subventions incluent notamment les crédits d'impôt recherche reçus en France.

La R&D du Groupe travaille en étroite collaboration avec des utilisateurs et des clients dans leurs secteurs respectifs, afin d'approfondir sa compréhension de leurs processus métiers, déterminer les futures orientations de leurs produits et leurs nouvelles exigences.

1.5.2 Propriété intellectuelle

Le Groupe assure la protection de sa technologie grâce à une combinaison de droits de propriété intellectuelle, principalement les droits d'auteur, les brevets, les marques et les secrets industriels. Les logiciels du Groupe sont distribués sous des contrats de licence en vertu desquels le Groupe accorde

à ses clients un droit d'utilisation des logiciels et non pas un droit de propriété. Ces contrats contiennent de nombreuses clauses ayant pour objet la protection des droits de propriété intellectuelle dont le Groupe dispose sur sa technologie ainsi que la confidentialité y afférente.

Le code source (ensemble d'instructions présentées sous une forme intelligible et servant, une fois compilé, à créer le code objet licencié aux clients et partenaires) des produits du Groupe bénéficie d'une double protection au titre, d'une part du droit d'auteur, d'autre part, du secret industriel. En outre, certaines des fonctionnalités essentielles des logiciels du Groupe sont protégées, dans la mesure du possible, par des brevets.

Il est cependant impossible de garantir que les produits ou la technologie du Groupe ne seront pas copiés et/ou obtenus et utilisés sans autorisation. Ceci est d'autant plus vrai que la protection ou l'application effective des législations en matière de droit d'auteur, de secret industriel, de marque ou de brevet peuvent être limitées voire inexistantes dans certains pays.

Toutefois, le Groupe est engagé dans une politique active de lutte contre le piratage et prend des mesures systématiques contre l'utilisation et la diffusion illégales de ses produits, allant de la régularisation d'utilisations illégales au déclenchement d'actions en justice.

En ce qui concerne les marques, la politique du Groupe consiste à déposer à titre de marques les noms de ses principaux produits et services dans les pays où il exerce ses activités. Le dépôt d'une marque peut combiner les dépôts de marques internationales, communautaires et/ou nationales.

Afin de protéger sa technologie ainsi que les fonctionnalités clés de ses produits, le Groupe dépose généralement des brevets dans les zones où se situent ses principaux clients et concurrents. À la fin de l'année 2014, le Groupe disposait d'un portefeuille de 326 inventions protégées, dont 49 nouvelles sur l'année 2014. Des brevets ont été délivrés dans un ou plusieurs pays pour plus de la moitié de ces inventions, les autres étant en cours d'obtention. Quand un dépôt de brevet est jugé inadapté, certaines innovations sont conservées secrètes, des moyens de preuve de création étant constitués. Le Groupe met également en œuvre une politique de licences croisées en matière de brevets avec des acteurs majeurs de son environnement. L'acquisition d'Accelrys a enrichi le portefeuille d'une centaine de brevets supplémentaires, en sus des chiffres indiqués ci-dessus.

Voir le paragraphe 1.6.1 « Risques liés à l'activité » et plus particulièrement les paragraphes 1.6.1.2 « Défis liés à la protection de la propriété intellectuelle », pour les difficultés liées à la garantie d'une protection efficace des droits de propriété intellectuelle du Groupe et 1.6.1.10 « Violation de la propriété intellectuelle de tiers et des licences de technologies de tiers » pour les risques associés à des présomptions par des tiers d'une utilisation non autorisée de leurs droits de propriété intellectuelle.

1.6 Facteurs de risques

Les facteurs de risques sont présentés ci-après en deux grandes catégories : les risques liés à l'activité du Groupe (1.6.1) et les risques financiers et de marché (1.6.2). Il s'agit des principaux risques identifiés comme significatifs, pertinents et pouvant avoir une incidence négative sur l'activité et la situation

financière du Groupe au jour du dépôt du présent Document de référence auprès de l'AMF. Cependant d'autres risques non cités ou non identifiés à ce jour peuvent affecter le Groupe, sa situation financière, son image, ses perspectives ou le cours des actions de Dassault Systèmes SA.

1.6.1 Risques liés à l'activité

1.6.1.1 Un environnement économique mondial incertain

Dans un contexte économique, commercial, social, mais également géopolitique qui demeure incertain au plan mondial, le chiffre d'affaires, le résultat net et les cash-flows du Groupe peuvent augmenter plus lentement, tant sur une base annuelle que trimestrielle, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- le déploiement des solutions du Groupe peut représenter une large part des investissements logiciels d'un client. La décision de réaliser un tel investissement est influencée par l'environnement économique dans lequel les clients évoluent. La situation incertaine de l'économie mondiale et le manque de visibilité ou le manque de ressources

financières peuvent amener certains clients à réduire, différer ou annuler leurs investissements, ou à réduire ou ne pas renouveler leurs contrats de maintenance de leur base installée. De telles situations sont susceptibles d'impacter le chiffre d'affaires du Groupe ;

- les industries automobiles et de biens d'équipement industriels, qui représentent une part significative du chiffre d'affaires du Groupe, ont été – et continueront d'être – impactées par le contexte économique actuel, de même que d'autres secteurs tels que l'industrie minière, l'énergie ou la construction ;
- les cycles de ventes des produits du Groupe – déjà relativement longs du fait du caractère stratégique de ce type d'investissement pour les clients – pourraient encore

s'allonger compte tenu du contexte incertain dans lequel se trouve l'économie mondiale ;

- certaines zones géographiques dans lesquelles le Groupe est présent pourraient voir leur situation politique, économique et monétaire continuer à se dégrader.

Le Groupe s'efforce de prendre en compte cette situation macroéconomique incertaine. Toutefois, il est possible que les résultats financiers du Groupe n'évoluent pas conformément aux prévisions. De plus, compte tenu de l'ensemble des facteurs qui affectent la vente des produits et services du Groupe (voir ci-dessus), une éventuelle reprise de l'environnement économique et commercial mondial ne conduirait pas nécessairement à une amélioration immédiate de ses résultats financiers (un laps de temps substantiel pourrait s'écouler entre les deux).

La situation économique actuelle pourrait également entraîner la détérioration de la situation financière ou une difficulté accrue de financement des prospects et des clients existants du Groupe, des partenaires constituant son réseau commercial et de ses partenaires technologiques, obligeant certains d'entre eux à cesser leurs activités à la suite de difficultés de trésorerie ou de rentabilité. La capacité du Groupe à recouvrer ses créances clients pourrait s'en trouver affectée. De plus, cet environnement économique incertain pourrait exercer une pression accrue sur les prix, les clients s'efforçant d'obtenir des baisses de prix en mettant encore davantage en concurrence leurs différents fournisseurs, ce qui impacterait négativement le chiffre d'affaires, la performance financière et la position concurrentielle du Groupe.

Enfin, dans un contexte de tension toujours forte sur les finances publiques, l'augmentation de la pression fiscale tant par la remise en cause de dispositifs existants, que par la mise en place de nouveaux impôts ou par des positions plus agressives de la part des administrations fiscales pourrait avoir des conséquences négatives sur les résultats financiers du Groupe.

Afin de limiter l'impact de la conjoncture économique sur ses activités et ses résultats financiers, le Groupe continue d'accroître la diversification de sa base de clients dans de nouveaux secteurs d'activité et dans de nouvelles zones géographiques (voir paragraphe 3.1.2 « Données consolidées : comparaison 2014-2013 » pour la répartition du chiffre d'affaires consolidé du Groupe par zone géographique). Il continue par ailleurs de veiller à la maîtrise de ses coûts pour l'ensemble de son organisation.

1.6.1.2 Défis liés à la protection de la propriété intellectuelle

Le succès du Groupe est fortement tributaire de la technologie logicielle dont il est propriétaire. Le Groupe s'appuie sur le droit des brevets et des marques, les droits d'auteur et le secret commercial ainsi que sur des restrictions contractuelles pour protéger la propriété de sa technologie. Ces protections juridiques ne couvrent pas totalement les produits du Groupe et peuvent faire l'objet de violation par les tiers. Par ailleurs, il n'existe pas dans certains pays de protection efficace du

droit d'auteur, des marques, du secret commercial ou des brevets ou celles-ci peuvent n'y avoir qu'un effet limité, en comparaison de ce qui existe en Europe occidentale et aux États-Unis. Si, en dépit de la politique de protection de la propriété intellectuelle du Groupe, certains tiers développaient des technologies similaires, ceci entraînerait une réduction de son chiffre d'affaires logiciel. De plus, bien que le Groupe ait conclu des accords de confidentialité et de licence avec ses salariés, distributeurs, clients et prospects et qu'il limite l'accès et contrôle attentivement la distribution des logiciels, des documentations et autres informations dont il détient la propriété exclusive, ces mesures peuvent se révéler inadaptées pour éviter le détournement de sa technologie ou empêcher son développement de façon indépendante par des tiers.

En outre, tout comme la plupart de ses concurrents, Dassault Systèmes est confronté à un important phénomène de piratage de ses produits phares, tant par des individus que par des groupes opérant dans le monde entier, ce qui pourrait affecter sa croissance sur certains marchés.

Le Groupe pourrait être contraint de recourir à des procédures contentieuses afin de faire valoir ses droits de propriété intellectuelle et de déterminer la validité et la portée de droits de tiers. Tout contentieux est susceptible d'entraîner des dépenses importantes pour le Groupe, de mobiliser ses ressources et de peser de façon importante sur son résultat opérationnel. Il est possible que le résultat de ces procédures ne lui soit pas favorable et que ses droits de propriété intellectuelle soient jugés nuls ou non exécutoires.

Afin de protéger sa propriété intellectuelle, Dassault Systèmes dépose régulièrement des brevets pour ses innovations marquantes et a instauré une politique de dépôt systématique de « copyrights ». Le Groupe continue également à étendre son dispositif anti-piratage qui s'avère efficace.

1.6.1.3 Erreurs, défauts ou difficulté de déploiement des produits

Les logiciels sophistiqués présentent souvent des erreurs, défauts ou autres problèmes de performance lors de leur première introduction ou lors de la sortie de nouvelles versions et mises à jour. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de corriger à temps d'éventuels erreurs ou défauts découverts dans ses produits actuels ou futurs ou de procurer une réponse satisfaisante à ses clients et, pour cette raison, être contraint d'affecter des ressources financières, techniques et managériales importantes, voire de réaffecter certaines ressources dédiées au développement pour pallier ou éliminer ces défauts. Dassault Systèmes pourrait également pâtir d'une augmentation de ses coûts liés à la maintenance et aux garanties.

Les erreurs, défauts ou autres problèmes de performance des produits du Groupe pourraient entraver ou retarder leur acceptation par le marché, ou entraîner des retards dans les déploiements chez ses clients. De telles difficultés pourraient également entraîner la perte de clients et, dans le cas de clients importants, la perte potentiellement significative de chiffre d'affaires qui aurait dû être généré par la vente aux sous-traitants de ces mêmes clients. Les problèmes techniques

ou la perte d'un client de renommée mondiale pourraient aussi entacher la réputation de Dassault Systèmes et provoquer la perte d'opportunités commerciales.

Le Groupe pourrait enfin rencontrer des difficultés dans le déploiement chez certains clients de solutions complexes, liées à l'infrastructure et à l'environnement logiciel dans lequel ces solutions doivent être intégrées.

S'il advenait que des clients subissaient des dommages financiers ou de toute autre nature du fait d'erreurs, de défauts, ou du fait de difficultés de déploiements des logiciels du Groupe, ces clients pourraient être amenés à intenter des actions en justice contre Dassault Systèmes. Toute action contentieuse intentée à son encontre en matière de responsabilité des produits, même si elle n'aboutissait pas, pourrait se révéler longue, coûteuse et avoir un impact négatif sur ses efforts commerciaux.

Le Groupe s'efforce de réduire ce risque en procédant à des tests poussés avant de lancer de nouveaux produits, de nouvelles mises à jour et versions sur le marché, et en coopérant le plus étroitement possible avec ses clients pour le déploiement de ses solutions.

Le Groupe a souscrit également une assurance contre le risque responsabilité produits (« Erreurs et Omissions ») couvrant d'éventuels défauts dans ses produits. Néanmoins, les polices d'assurance auxquelles le Groupe adhère peuvent ne couvrir que de façon partielle le coût de rectification d'erreurs importantes (voir paragraphe 1.6.3 « Assurances »).

1.6.1.4 Fluctuations des taux de change

Les résultats du Groupe ont été affectés par les fluctuations et la forte volatilité des taux de change en 2014, et sont susceptibles de l'être à nouveau à l'avenir. En particulier les variations du yen japonais ou du dollar américain par rapport à l'euro, peuvent avoir un effet sur le chiffre d'affaires comme sur les dépenses enregistrées dans son compte d'exploitation lors de la conversion en euro des devises étrangères.

Le Groupe facture dans les principales devises (euros, dollars américains et yens japonais) et, en fonction de la localisation géographique de ses salariés et fournisseurs, il supporte également des dépenses dans différentes monnaies (principalement l'euro, le dollar américain et le yen japonais). En outre, il effectue des opérations de fusion et d'acquisition notamment hors de la zone euro, et est susceptible d'accorder des prêts dans différentes monnaies à des filiales ou à des sociétés dans lesquelles il détient des participations.

Bien que le Groupe bénéficie à l'heure actuelle d'une couverture naturelle de la majeure partie de son exposition en dollar américain au niveau de la marge opérationnelle, la perte de chiffre d'affaires – si l'euro venait à se réapprécier par rapport au dollar – pourrait avoir un impact négatif sur le résultat opérationnel, le résultat net et le résultat par action. En outre, les produits en yen japonais, won coréen et livre sterling dépassent de manière importante les dépenses du Groupe dans ces devises. En conséquence, toute dépréciation de ces devises, et plus particulièrement du yen japonais par rapport à l'euro impacterait négativement le chiffre d'affaires,

le résultat et la marge opérationnelle, le résultat net et le bénéfice net par action.

Les produits financiers nets du Groupe peuvent également être fortement affectés par les fluctuations des taux de change entre le moment où le chiffre d'affaires est enregistré et celui où les paiements sont encaissés, ou entre le moment où les dépenses sont enregistrées et le moment où elles sont réglées. Tout écart ainsi constaté figure à la rubrique « Gains et pertes de change, net » de ses états financiers.

Les principaux éléments du résultat financier susceptibles d'être affectés par les variations des taux de change sont :

- la différence entre le taux de change lors de la comptabilisation des factures libellées en devises étrangères, et le taux de change lors du paiement ou de l'encaissement de ces factures ;
- la réévaluation des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères.

Le Groupe s'efforce de limiter ces risques en procédant à certaines opérations de couverture de change au cas par cas (voir Note 21 aux comptes consolidés).

Par ailleurs, pour une période donnée, les taux de croissance constatés par le Groupe, qui sont calculés en euro, peuvent ne pas être comparables aux taux de croissance du marché du logiciel et des chiffres d'affaires des principaux concurrents du Groupe, lesquels sont calculés sur la base du dollar américain.

Enfin, en dépit d'une moindre tension sur les dettes souveraines et les établissements financiers, le Groupe continue à maintenir un suivi renforcé de la qualité de ses investissements et reste attentif à la liquidité de ses avoirs (voir paragraphes 1.6.2.3 « Risque de liquidité » et 1.6.2.4 « Risque de crédit ou de contrepartie »).

1.6.1.5 Sécurité des installations et des systèmes internes

Les installations de R&D sont informatisées et, par conséquent, reposent totalement sur le bon fonctionnement de logiciels complexes et de matériels informatiques intégrés. Il n'est pas possible de garantir le fonctionnement ininterrompu ou la sécurité totale de ces systèmes. Par exemple, l'intrusion de pirates informatiques ou industriels pourrait interférer avec le bon fonctionnement des systèmes du Groupe et causer des dommages importants, des pertes de données, voire des retards dans le déroulement de ses activités de R&D. Les virus informatiques, transmis volontairement ou accidentellement, peuvent également entraîner des dommages, des pertes ou des retards similaires. L'usage croissant de terminaux mobiles (téléphone, tablettes) connectés à certains systèmes informatiques du Groupe est de nature à augmenter le risque d'accès non autorisés en cas de perte ou de vol.

De plus, les principales installations du Groupe étant implantées dans un nombre limité de sites (dont le Japon et la Californie qui peuvent être exposés à des tremblements de terre), les dommages matériels substantiels subis par l'un des sites du Groupe, qu'ils soient provoqués par des causes naturelles ou des attaques ou violences locales, peuvent réduire de façon

significative la capacité du Groupe à poursuivre normalement ses activités.

Si l'un des événements ainsi décrits venait à se produire, les dommages, pertes ou retards qui en résulteraient pourraient avoir un impact négatif significatif sur l'activité du Groupe, son résultat opérationnel et sa situation financière.

Pour réduire ce risque, le Groupe s'est doté de dispositifs de sécurité, notamment de protections anti-intrusion, d'une redondance des stockages de données et d'un accès limité aux informations critiques et sensibles. Dassault Systèmes a par ailleurs souscrit des polices d'assurance pour atténuer l'impact de ces risques (voir paragraphe 1.6.3 « Assurances »).

1.6.1.6 Introduction d'une nouvelle offre de services d'applications dématérialisées (*cloud computing*)

Le Groupe développe et distribue des offres de service pour l'utilisation en ligne de certains de ses produits (SaaS) reposant sur une infrastructure de *cloud computing*, et continue d'étendre le portefeuille des solutions logicielles et des processus disponibles sur le *cloud*. Dans ce cadre, il assure l'hébergement de données pour le compte de ses clients. Le Groupe pourrait, de ce fait, voir sa responsabilité accrue vis-à-vis de ses clients, en particulier en ce qui concerne la continuité d'accès au service en ligne et la confidentialité des données hébergées.

La mise en place progressive de ces nouveaux services et de leur distribution s'accompagne par ailleurs du déploiement de nouveaux processus de support et de contrôle (prise de commande, facturation par exemple). Elle expose le Groupe à un environnement juridique complexe et pourrait accroître les risques liés à la conformité aux législations des pays dans lesquels il opère.

Le chiffre d'affaires, la performance financière, la position concurrentielle, ainsi que l'image de marque du Groupe pourraient être négativement impactés par les éventuelles difficultés rencontrées lors de la mise en place et la fourniture à ses clients, dans des conditions adéquates, de ces services en ligne.

Le Groupe s'efforce de minimiser ces risques en nouant des alliances avec des partenaires disposant d'une compétence technique reconnue, et en simulant et contrôlant autant que possible les conséquences techniques, juridiques, ou financières des processus qu'il serait amené à mettre en œuvre pour servir ses clients.

1.6.1.7 Litiges et poursuites judiciaires

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est impliqué dans différents litiges et actions contentieuses. La croissance du Groupe, sa place et sa visibilité sur le marché des logiciels, son développement dans de nouveaux types d'activité (distribution de produits et de services en ligne), ainsi que la complexité croissante des réglementations juridiques et fiscales auxquelles le Groupe doit faire face augmentent le risque de litiges judiciaires ou de procédures devant les autorités compétentes. Ceux-ci peuvent être longs, coûteux, perturbateurs et leurs

résultats restent incertains. Si certains, ou la totalité des litiges en cours, se dénouaient de façon négative, la charge financière et les injonctions à l'encontre du Groupe qui en résulteraient pourraient obérer la façon dont celui-ci conduit ses opérations. L'issue de ces litiges peut différer des attentes de la direction, ce qui impacterait de façon négative la situation financière du Groupe et ses résultats opérationnels.

Un suivi régulier de tous les litiges en cours est effectué par la direction juridique du Groupe assistée par les experts nécessaires à chaque dossier (voir également paragraphe 4.3 « Procédures judiciaires et d'arbitrages » et Note 25 aux comptes consolidés). Certains des litiges en cours peuvent être couverts par les assurances du Groupe (voir paragraphe 1.6.3 « Assurances »).

1.6.1.8 Environnement concurrentiel et pression sur les prix

Au cours de ces dernières années, le nombre d'intervenants sur le marché historique dans lequel Dassault Systèmes opère s'est réduit. Ce mouvement de concentration pourrait conduire les concurrents à adopter des modèles de développement différents de celui du Groupe, causant ainsi une diminution substantielle des prix et obligeant celui-ci à s'adapter à un environnement de marché sensiblement différent. Cette pression concurrentielle sur les prix pourrait avoir pour conséquence le gain de contrats par des concurrents et affecter de façon négative le chiffre d'affaires du Groupe, sa performance financière et sa position concurrentielle.

En outre, le Groupe, en élargissant régulièrement son portefeuille de produits, en pénétrant de nouveaux marchés géographiques, en diversifiant sa base clients dans de nouveaux secteurs d'activité, ou encore en développant de nouveaux usages de ses produits, se trouve confronté à de nouveaux concurrents. Ces concurrents pourraient disposer, en raison de leur taille ou de leur antériorité sur ces marchés, de ressources tant financières, humaines que technologiques, auxquelles le Groupe aurait plus difficilement accès. Le développement des offres *cloud computing* pourrait également susciter l'émergence de nouveaux acteurs. La capacité du Groupe à étendre sa position concurrentielle pourrait s'en trouver amoindrie.

En cas de difficultés du Groupe à mettre en place les infrastructures nécessaires à la gestion de ces activités et de ce nouveau contexte concurrentiel, le chiffre d'affaires, la performance financière, la position concurrentielle, ainsi que l'image de marque de Dassault Systèmes pourraient en être négativement impactés.

1.6.1.9 Difficultés dans les relations avec les partenaires de l'entreprise étendue

La stratégie **3DEXPERIENCE** de Dassault Systèmes s'appuie sur une plateforme totalement intégrée permettant d'accéder à des solutions de conception, de simulation, de fabrication assistées par ordinateur et de gestion de données, d'une complexité croissante, et dont la mise en œuvre chez ses clients constitue de véritables projets d'entreprise. Le Groupe

a choisi de mettre en œuvre sa stratégie **3DEXPERIENCE** en partenariat avec d'autres entreprises dans les domaines :

- du matériel et de la technologie informatiques afin de tirer le meilleur parti de la technologie disponible ;
- du développement de produits pour permettre aux éditeurs de logiciels de créer et de distribuer leurs propres applications logicielles en utilisant l'architecture produits ouverte du Groupe ;
- du conseil et des services, pour apporter aux clients le support et l'accompagnement nécessaires dans le cadre du déploiement de la **3DEXPERIENCE**.

Le Groupe estime que sa stratégie de partenariat lui permet de bénéficier de ressources et de compétences complémentaires, de réduire ses coûts tout en assurant une couverture de marché plus large. Cette stratégie crée cependant un certain degré de dépendance vis-à-vis des partenaires.

La capacité du Groupe à nouer des partenariats pour le développement et le déploiement de sa plateforme **3DEXPERIENCE** est un élément important de sa stratégie.

En outre, des difficultés sérieuses dans les relations du Groupe avec ses partenaires ou un changement de contrôle défavorable de ceux-ci pourraient affecter négativement le développement des produits et des activités de Dassault Systèmes, qui pourrait perdre le bénéfice des contributions des collaborateurs ou prestataires de ces partenaires, particulièrement dans le domaine de la R&D. De plus, une éventuelle défaillance de ses partenaires quant à la qualité ou à la disponibilité des produits livrés pourrait entraîner des retards dans les livraisons ou des défauts des produits du Groupe.

Par ailleurs, en complément de ses propres forces de vente, le Groupe s'appuie sur un réseau mondial de distributeurs. La qualité des relations que le Groupe entretient avec ses distributeurs ainsi que leur fiabilité financière et technique pourraient avoir un impact sur la capacité du Groupe à vendre et déployer son offre de produits et de services.

Un tel risque est difficile à maîtriser compte tenu de l'évolution rapide du secteur de l'édition et de la distribution de logiciels et des services y afférents. Dassault Systèmes reste toutefois attentif, lors de la mise en place d'un nouveau partenariat, à la solidité financière et technique de ses partenaires.

1.6.1.10 Violation de la propriété intellectuelle de tiers et des licences de technologies de tiers

Des tiers, parmi lesquels les concurrents de Dassault Systèmes, peuvent détenir ou acquérir des droits d'auteurs, des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle qui pourraient limiter la capacité du Groupe à développer, utiliser ou vendre son portefeuille de produits. Le Groupe a reçu et pourrait recevoir à l'avenir, des réclamations selon lesquelles il aurait porté atteinte à des brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de tiers et pourrait avoir à faire face à des coûts importants pour se défendre contre une plainte déposée contre lui, quel qu'en soit le bien-fondé. Dans l'hypothèse

où la défense du Groupe échouerait, il pourrait être contraint d'entreprendre une ou plusieurs des actions suivantes :

- cesser le développement, l'octroi de licences ou l'utilisation de produits ou de services intégrant le droit de propriété intellectuelle en question ;
- acquérir les licences et payer les redevances au détenteur du droit de propriété intellectuelle auquel il aurait été porté atteinte, étant précisé que ces licences peuvent ne pas être disponibles en des termes acceptables par Dassault Systèmes ; ou
- modifier la conception des produits du Groupe, ce qui pourrait générer des coûts importants et entraîner l'interruption de l'émission de licences ainsi que de la sortie de nouvelles versions des produits, une telle modification pouvant le cas échéant s'avérer impossible à mettre en œuvre.

De plus, Dassault Systèmes incorpore dans ses produits un nombre croissant de composants en provenance de tiers, composants sélectionnés soit par le Groupe lui-même, soit par les entreprises acquises au fil du temps. Le Groupe a mis en œuvre un processus strict de certification de l'originalité des composants provenant de tiers et de vérification des termes des licences concernées. Cependant, les entreprises acquises par le Groupe pourraient ne pas avoir mis en place de tels processus avant leur acquisition. En conséquence, l'utilisation de composants de tiers incorporés dans les produits du Groupe pourrait non seulement exposer Dassault Systèmes au risque de voir un tiers alléguer de ce que ces composants portent atteinte à ses droits de propriété intellectuelle, mais aussi affecter certains produits du Groupe si les licences correspondantes venaient à expirer ou prendre fin sans pouvoir être renouvelées.

Si l'un des produits clés du Groupe était affecté par l'une des situations décrites ci-dessus, l'impact négatif sur la situation financière et le résultat opérationnel de Dassault Systèmes pourrait être significatif.

Le Groupe s'efforce de limiter ce risque au moyen d'un processus destiné à vérifier l'utilisation des droits de propriété intellectuelle de tiers avant la commercialisation de ses produits.

1.6.1.11 Défis organisationnels et de gestion liés à l'évolution du Groupe

Le Groupe a poursuivi son expansion, tant par acquisitions que par croissance organique, et a considérablement élargi avec la **3DEXPERIENCE**, le champ de son domaine d'intervention. Pour satisfaire les besoins d'une structure plus vaste et plus complexe, et déployer sa stratégie sur un marché désormais étendu, le Groupe doit veiller à l'adaptation constante de ses politiques de gestion et de ses systèmes internes. Il doit également continuer à se réorganiser pour maintenir son efficacité, tout en parvenant à fidéliser ses nouveaux clients et à intégrer les sociétés nouvellement acquises. Si le Groupe ne parvenait pas à résoudre ces difficultés de manière efficace et en temps voulu, le développement de ses produits, de ses systèmes internes, la gestion de ses coûts et ses activités commerciales pourraient s'en trouver affectés ou ne pas

répondre de manière appropriée aux attentes du marché et de ses clients, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses performances opérationnelles ou financières.

De plus, afin de réaliser de nouvelles acquisitions ou de nouveaux investissements, le Groupe pourrait être amené à engager des ressources financières importantes, procéder à des émissions de titres à effet potentiellement dilutif, ou s'endetter.

Par ailleurs, ces opérations pourraient conduire le Groupe à reconnaître des charges d'amortissement d'immobilisations incorporelles et/ou des dépréciations des écarts d'acquisition en cas de perte de valeur (tel que précisé dans la Note 2 des comptes consolidés). Pour la même raison, les participations minoritaires du Groupe ou d'autres investissements pourraient également donner lieu à des dépréciations dans ses comptes. Les sociétés nouvellement acquises peuvent également être porteuses de risques liés à des engagements hors bilan, y compris des risques de litiges liés à des événements antérieurs à l'acquisition, tels que le risque lié aux composants de tiers pouvant violer les droits de propriété intellectuelle de ces tiers décrit plus haut dans ces facteurs de risque. Ces différents événements sont susceptibles de réduire la marge opérationnelle, la trésorerie, ou le résultat net du Groupe.

Le Groupe s'efforce d'adapter de manière régulière son organisation et ses méthodes de gestion à son rythme de croissance actuel, notamment en renforçant son organisation par zone géographique et en améliorant continuellement l'efficacité de ses forces de vente afin de servir ses clients au plus près de leurs marchés.

1.6.1.12 Management et personnel clé

Le succès du Groupe dépend, dans une large mesure, de ses principaux cadres et de son personnel hautement qualifié notamment dans les domaines de la R&D, du support technique, des ventes. Il repose sur sa capacité à attirer, retenir et motiver un personnel qualifié, avec la nécessité permanente d'adaptation des compétences de son personnel aux besoins de l'organisation. Plus particulièrement, la croissance du chiffre d'affaires de Dassault Systèmes pourrait être ralentie si le Groupe ne parvenait pas à recruter et/ou à fidéliser des forces de vente expérimentées. La concurrence pour de tels salariés est intense et si le Groupe venait à perdre sa capacité à engager et retenir les salariés et cadres clés présentant la diversité de talents et le haut niveau de compétences requis pour ses différentes activités (telles que la R&D ou les ventes), ses activités et son résultat opérationnel pourraient en être affectés négativement. Dassault Systèmes n'a pas contracté d'assurance en cas de perte de membres clés de son personnel.

Afin de limiter ces risques, le Groupe a mis en place une politique en matière de formation, de développement de carrière et d'incitations financières pour ses salariés et dirigeants clés. Il diversifie également ses ressources en matière de R&D dans les différentes parties du monde. Enfin, l'identification des personnes clés constitue une étape importante du processus d'intégration dans le Groupe des sociétés nouvellement acquises.

1.6.1.13 Environnement réglementaire international complexe

Les acquisitions réalisées par le Groupe contribuent à étendre son périmètre en renforçant sa présence dans des pays où il n'était pas directement ou peu présent jusqu'alors, et en accélérant la diversification de ses activités et de sa clientèle (notamment les particuliers). Compte tenu de ces facteurs et de sa cotation sur le marché français, le Groupe est soumis à un ensemble de lois et réglementations complexes, qui évoluent rapidement. Ces réglementations complexes sont notamment relatives à la conduite générale des affaires, à la concurrence, au traitement des données personnelles, à la protection du consommateur, à l'établissement des états financiers, à la gouvernance d'entreprise, au contrôle interne, à la fiscalité locale et internationale et à la législation sur les exportations de biens de hautes technologies.

Le Groupe a pour objectif une conformité irréprochable et demande à ses filiales de respecter les réglementations des pays dans lesquels elles interviennent. Le non-respect, avéré ou suspecté, de ces réglementations pourrait conduire à un contrôle accru des différentes autorités concernées par le biais de demandes de compléments d'informations ou d'enquêtes, à une attention négative portée au Groupe par les médias et éventuellement des amendes ou sanctions, ainsi qu'à une augmentation du risque de contentieux ou à des restrictions sur les activités du Groupe. Certains de ces effets négatifs pourraient apparaître, alors même qu'il serait finalement conclu que le non-respect de ces réglementations n'est pas avéré. Il se peut également que des réglementations nouvelles dans l'une des juridictions où le Groupe a, ou aura à l'avenir des activités, viennent augmenter de manière significative le coût du respect de la réglementation. En outre, les questions fiscales prennent une importance croissante dans nombre de pays où le Groupe exerce ses activités.

Pour réduire ce risque, les équipes financières et juridiques du Groupe participent régulièrement à des formations pour se tenir informées de l'évolution de la législation. De plus, le Groupe conduit des audits réguliers de ses filiales dans le monde et fait appel à des experts extérieurs pour vérifier la conformité de certaines de ses pratiques et le respect des réglementations applicables.

1.6.1.14 Technologies complexes et en rapide évolution

Les solutions PLM se caractérisent par l'utilisation de technologies évoluant de manière rapide et par des introductions fréquentes de nouveaux produits ou d'améliorations de produits existants. Elles doivent répondre à des besoins d'ingénierie complexes dans les domaines de la conception, la simulation et la fabrication de produits et doivent également satisfaire les exigences de processus sophistiqués dans les secteurs de la gestion du changement, de la collaboration industrielle et des activités interentreprises.

Le succès de Dassault Systèmes est donc fortement tributaire de sa capacité :

- à comprendre les besoins complexes de ses clients qui opèrent dans différents secteurs d'activité, à les soutenir dans la mise en place des processus clés du cycle de vie du produit et dans la gestion de la migration de quantités importantes de données ;
- à améliorer ses solutions existantes en développant des technologies plus avancées ;
- à anticiper et tirer avantage des technologies qui évoluent rapidement ;
- à introduire en temps opportun de nouvelles solutions à un coût compétitif.

Le Groupe est confronté au défi que constitue l'intégration de plus en plus complexe des différentes fonctionnalités lui permettant de répondre aux demandes de ses clients. Il en résulte une complexité accrue du développement des nouvelles versions de produits ou des nouvelles solutions, et des contraintes dans les choix d'interfaçage avec les systèmes tiers utilisés par les clients. De plus, si le Groupe ne parvient pas à anticiper les sauts technologiques et à développer de nouvelles solutions et de nouveaux services qui répondent aux attentes d'une complexité croissante de ses clients, la demande pour ses produits pourrait diminuer et affecter significativement son résultat opérationnel et sa situation financière.

Pour réduire ce risque et anticiper les développements technologiques pouvant affecter ses produits, le Groupe consacre d'importantes ressources au développement de nouvelles offres, entretient des échanges permanents avec ses principaux clients pour identifier et comprendre leurs besoins émergents, et leur proposer des solutions les plus adaptées. Par ailleurs, le Groupe met en place des plans de formation aux nouvelles technologies à l'attention de son personnel de R&D. En complément des efforts de sa R&D interne, le Groupe effectue une veille active des technologies tierces qu'il pourrait, le cas échéant, envisager d'acquérir pour améliorer son offre technologique.

1.6.1.15 Fluctuations du résultat opérationnel trimestriel du Groupe

Le résultat opérationnel trimestriel du Groupe a varié de façon significative par le passé et reste susceptible de continuer à varier de façon significative à l'avenir, en raison de facteurs tels que :

- le calendrier et le caractère cyclique du chiffre d'affaires perçu au titre de nouvelles commandes importantes passées par les clients du Groupe, l'achèvement de contrats de services importants ou de déploiements chez des clients ;

- le calendrier des acquisitions ou des cessions importantes ;
- les fluctuations des taux de change ;
- la capacité du Groupe à développer, introduire et commercialiser des versions nouvelles ou améliorées de ses produits, ainsi que les reports de commandes par les clients dans l'attente de ces nouveaux produits ou améliorations ;
- le nombre, le calendrier et l'importance des améliorations de produits ou les introductions de produits nouveaux développés par le Groupe ou ses concurrents ;
- les conditions générales du marché du logiciel, des applications logicielles en général, du secteur informatique et la situation des grandes régions économiques.

Une part importante des commandes et des livraisons de produits du Groupe interviennent généralement au cours du dernier mois de chaque trimestre et le résultat opérationnel du Groupe peut donc subir des fluctuations trimestrielles importantes si des retards apparaissent dans la passation des commandes. En outre, comme on l'observe généralement dans le secteur des applications logicielles, le Groupe a traditionnellement enregistré au cours du quatrième trimestre ses plus fortes ventes de licences de l'année, et des retards dans le traitement des commandes comme dans les livraisons de produits peuvent également affecter son chiffre d'affaires et ses résultats.

Le cours des actions de Dassault Systèmes est susceptible de connaître des fluctuations importantes en réaction à l'évolution trimestrielle du résultat opérationnel du Groupe et des résultats d'autres éditeurs de logiciels sur ses marchés.

1.6.1.16 Volatilité des valeurs technologiques

Dans un contexte d'incertitude accrue sur les marchés, le cours de l'action du Groupe pourrait se révéler volatil. Le marché des valeurs technologiques a par le passé connu une volatilité supérieure à celle des marchés boursiers en général.

1.6.1.17 Actionnariat

Groupe Industriel Marcel Dassault SAS (« GIMD »), qui représente les intérêts de certains des actionnaires fondateurs du Groupe, détenait au 31 décembre 2014, 41,11 % des actions en circulation et 55,74 % des droits de vote exerçables (55,04 % des droits de vote théoriques). Comme indiqué en détail au paragraphe 6.3 « Informations concernant l'actionnariat », GIMD joue un rôle décisif pour toute question soumise à l'approbation des actionnaires du Groupe, comprenant notamment la nomination et la révocation de ses administrateurs ainsi que l'approbation de toute fusion, de tout regroupement ou vente de la totalité ou d'une partie des actifs du Groupe.

1.6.2 Risques financiers et de marché

Le Groupe adopte une politique de gestion prudente de ses risques de marché, principalement le risque de taux d'intérêts et le risque de change. Les grandes lignes en sont exposées dans la Note 21 aux comptes consolidés, notamment en ce qui concerne l'utilisation des instruments de couverture. L'exposition à ces risques peut évoluer dans le temps et le Groupe ne peut savoir avec certitude si les bénéfices de ses politiques de couverture en dépasseront les coûts. De telles évolutions pourraient avoir un impact négatif important sur ses résultats financiers.

1.6.2.1 Risque de taux d'intérêt

Le Groupe génère un flux positif de trésorerie lié aux opérations d'exploitation. Le Groupe a des dettes financières (emprunts bancaires, contrats de prêt, participation des salariés, etc.), mais présente une position financière nette positive tout au long de l'année. Cet excédent de trésorerie est en général placé à taux fixes ou variables, alors que les taux appliqués aux emprunts du Groupe sont des taux variables. L'exposition du Groupe au risque de taux se traduit principalement par un risque de minoration du résultat financier. Voir également Note 21 aux comptes consolidés.

1.6.2.2 Risque de change

Voir Note 21 aux comptes consolidés et paragraphe 1.6.1.4 « Fluctuations des taux de change » ci-dessus.

1.6.2.3 Risque de liquidité

Le Groupe génère un flux positif de trésorerie lié aux opérations d'exploitation. Le Groupe a des dettes financières (emprunts bancaires, contrats de prêt, participation des salariés, etc.), mais présente une position financière nette positive à tout moment de l'année. Dassault Systèmes présente donc un risque de liquidité faible, voire marginal. Au 31 décembre 2014, le montant total de trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme s'élève à 1,18 milliard d'euros. Voir également Note 12 aux comptes consolidés.

Le Groupe, après avoir analysé le montant des versements à effectuer conformément aux engagements contractuels qui sont les siens au 31 décembre 2014, estime qu'il sera en mesure d'honorer ses engagements.

Le tableau suivant résume les principaux engagements de Dassault Systèmes d'effectuer des paiements futurs au titre de contrats existant au 31 décembre 2014 :

TABLEAU DES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

(en milliers d'euros)	Total	Paiements dus par période			
		À moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	À plus de 5 ans
Obligations en matière de contrats de location simple ⁽¹⁾	539 147	70 282	129 751	107 915	231 199
Emprunts ⁽²⁾	383 747	15 186	10 365	358 196	-
Participation des salariés aux bénéficiaires	55 451	55 451	-	-	-
TOTAL	978 345	140 919	140 116	466 111	231 199

(1) Comprenant 272,8 millions d'euros de paiements de loyers futurs minimum pour le siège du Groupe à Vélizy-Villacoublay et 102,8 millions d'euros de paiements de loyers futurs minimum pour les locaux des filiales américaines situées à Waltham près de Boston, aux États-Unis (voir Note 25 aux comptes consolidés).

(2) Incluant les intérêts financiers sur la ligne de crédit de 350 millions d'euros et sur l'emprunt au Japon (voir Note 20 aux comptes consolidés).

1.6.2.4 Risque de crédit ou de contrepartie

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de crédit comprennent principalement les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les comptes clients. Par ailleurs, le Groupe est exposé au titre des contrats de couverture qu'il est amené à conclure avec des établissements financiers dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change et de taux. Voir également les Notes 12, 13 et 21 aux comptes consolidés. Le Groupe effectue une sélection rigoureuse de ses contreparties en fonction de la qualité de crédit, évaluée sur la base de plusieurs critères, dont les notations d'agences et selon les échéances des transactions.

1.6.2.5 Risque sur actions

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le Groupe ne détient directement aucune action cotée et n'investit pas de façon significative dans des OPCVM à dominante actions ou à indice de référence actions. Le résultat financier du Groupe n'est donc pas directement et significativement affecté par la variation d'une quelconque action ou d'un indice boursier.

1.6.3 Assurances

Dassault Systèmes est assuré auprès de plusieurs compagnies d'assurances pour l'ensemble des risques significatifs encourus. Les principaux risques sont couverts soit par des polices d'assurance souscrites en France couvrant l'ensemble du Groupe, soit par un programme nord-américain qui couvre toutes les filiales nord-américaines ainsi que leurs propres filiales ou établissements à travers le monde. Dassault Systèmes souscrit en outre des couvertures spécifiques et/ou locales pour respecter la réglementation locale en vigueur ou pour répondre aux exigences particulières de certaines activités ou de certains projets.

L'ensemble des sociétés du Groupe bénéficie d'une police couvrant la responsabilité civile professionnelle et produits pour un montant total de garantie de 30 millions d'euros en 2014. Une police d'assurance couvre également la responsabilité civile dite d'exploitation de Dassault Systèmes SA et ses filiales françaises et étrangères (à l'exception des filiales couvertes par le programme nord-américain) pour un montant total de garantie de 30 millions d'euros en 2014.

En 2014, le Groupe a renouvelé ses polices couvrant les risques liés à l'engagement de la responsabilité des mandataires sociaux et des dirigeants de Dassault Systèmes SA et de ses filiales, pour un montant total des garanties de 50 millions d'euros.

Le Groupe bénéficie également d'une assurance contre les risques informatiques à hauteur de la valeur de son parc informatique et d'assurances dommages aux biens.

Les sociétés nord-américaines ainsi que la plupart de leurs filiales, en fonction des nécessités légales propres à chacun des pays concernés, bénéficient d'un programme d'assurance spécifique. Ce programme comprend en particulier des assurances dommages aux biens, risques informatiques, perte d'exploitation et responsabilité civile d'exploitation, et responsabilité civile professionnelle. Dassault Systèmes s'assure également dans le cadre de ce programme contre les risques liés aux accidents du travail et à la responsabilité civile automobile. En complément des différentes assurances contenues dans ce programme couvrant les sociétés nord-américaines ainsi que leurs filiales, Dassault Systèmes a souscrit une police « parapluie » dont le plafond de garantie a été porté à 25 millions de dollars américains.

Les programmes d'assurance sont régulièrement revus, et éventuellement ajustés afin de tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus par les différentes sociétés du Groupe.

Le Groupe n'a pas mis en place de captive d'assurance.

2

RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

SOMMAIRE

2.1	Responsabilité sociale et sociétale	38	2.2	Responsabilité environnementale	57
2.1.1	Dassault Systèmes et les enjeux sociaux	38	2.2.1	Risques industriels et liés à l'environnement	57
2.1.2	Organiser l'entreprise pour accompagner la croissance et la réalisation de la stratégie	39	2.2.2	Rapport environnemental	58
2.1.3	Attirer et développer les talents au sein du Groupe et développer les relations avec l'environnement extérieur	41	2.3	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, sociétales et environnementales	66
2.1.4	Accueillir les collaborateurs issus des sociétés nouvellement acquises	47			
2.1.5	Valoriser la performance et reconnaître les contributions à la réalisation de la stratégie	48			
2.1.6	Garantir l'éthique des affaires, le dialogue social ainsi que la sécurité des personnes	50			
2.1.7	Méthodologie du <i>reporting</i> social	52			
2.1.8	Données complémentaires relatives à l'Effectif Salariés du Groupe	54			
2.1.9	Table de concordance	56			

Dassault Systèmes, « The **3DEXPERIENCE** Company », a l'ambition d'apporter aux entreprises et aux individus des univers d'expérience 3D leur permettant d'imaginer des innovations durables capables d'harmoniser le produit, la nature et la vie.

L'engagement social, sociétal et environnemental a toujours été au cœur de la stratégie du Groupe en raison de la nature même des solutions développées et des bénéfices qu'elles apportent. En effet, les univers virtuels permettent notamment de répondre à des enjeux industriels tels que la sécurité des

processus, les impacts environnementaux, l'ergonomie des chaînes de production, etc.

De par son secteur d'activité, les enjeux du Groupe sont d'attirer une diversité de talents partout dans le monde, de contribuer à la formation de profils scientifiques, et de permettre l'innovation durable de ses clients.

Cette stratégie a permis à Dassault Systèmes d'être reconnu dans différents classements de développement durable comme par exemple, le *Global 100 Index*, le *FTSE4Good*, l'*ECPI* et le *Carbon Disclosure Project*.

2.1 Responsabilité sociale et sociétale

2.1.1 Dassault Systèmes et les enjeux sociaux

La réalisation de l'ambition de Dassault Systèmes n'est possible qu'avec ses collaborateurs, son actif le plus précieux. Incarnant les valeurs et la culture de l'entreprise, ils sont au cœur de sa stratégie et de son développement à long terme. Compte tenu de sa croissance rapide, de l'environnement d'innovation dans lequel il évolue et du nombre croissant de ses secteurs d'activité, les principaux enjeux humains du Groupe sont les suivants :

Continuer à développer le portefeuille de compétences

Dassault Systèmes étend en permanence son champ d'expertise et recrute des profils très diversifiés. Le Groupe dispose de nombreux atouts pour les attirer et passionner ces talents : une vision stratégique à long terme et à forte valeur sociétale ainsi qu'un environnement de travail collaboratif et dynamique, centré sur des communautés d'intérêts et d'expertise.

Déployé en 2009 et basé sur la plateforme **3DEXPERIENCE**, ce réseau social communautaire d'entreprise révèle de nouvelles formes d'apprentissage, assemble et connecte idées et expertises, stimulant ainsi l'innovation et contribuant au développement de chacun.

Intégrer rapidement les nouveaux collaborateurs

Dans une entreprise en forte croissance permanente, l'un des enjeux est d'accélérer l'intégration des collaborateurs qui rejoignent le Groupe. Pour cela, Dassault Systèmes s'appuie notamment sur ses communautés en ligne, qui facilitent l'accès dynamique à l'information relative à l'entreprise, aux organisations et projets, tout en mettant en valeur les responsabilités, les compétences et les contributions de chacun. Les nouvelles initiatives appelées « *Day 1, Day 90* »

et mises en place en 2014 visent à accompagner les nouveaux arrivants dans leur intégration.

Développer un système de co-management

Dans une entreprise internationale, l'enjeu est d'assurer l'excellence de l'exécution dans chaque pays, tout en assurant la conformité avec les politiques et modèles du Groupe. Dans ce contexte, Dassault Systèmes a mis en place un système de « co-management » entre les équipes dirigeantes fonctionnelles et opérationnelles.

Transformer l'information en valeur stratégique pour l'entreprise et son écosystème

L'interaction constante des collaborateurs au sein de l'entreprise et avec son écosystème de clients et partenaires, au travers d'applications ou de communautés en ligne, génère une quantité innombrable d'informations et de données structurées et non structurées, qui font partie du patrimoine intellectuel et économique de l'entreprise. L'enjeu est alors d'analyser, traiter en temps réel, connecter et représenter ces informations et données pour les transformer en avantages compétitifs et éléments d'aide à la prise de décision. Avec sa plateforme **3DEXPERIENCE**, Dassault Systèmes bénéficie déjà de ses propres outils de conduite des opérations et de suivi de l'activité de l'entreprise.

Pour répondre à ces enjeux, et porter le Groupe vers son ambition et assurer le développement constant des compétences de ses collaborateurs, les objectifs de Dassault Systèmes en matière de gestion des Ressources Humaines s'articulent autour des axes suivants :

- « **Organiser** » l'entreprise pour accompagner la croissance et la réalisation de la stratégie, en privilégiant l'agilité de

l'organisation et sa capacité à absorber la croissance et à stimuler l'innovation ;

- « **Attirer & Développer** » des talents très diversifiés, capables de s'intégrer et de grandir dans la culture Dassault Systèmes et le respect de ses valeurs ; développer ces talents en privilégiant une approche « apprendre en faisant », c'est-à-dire un apprentissage par le partage d'expériences et la mise en situation ; développer l'attractivité des métiers et carrières de Dassault Systèmes, en mettant l'accent sur les ambitions sociétales et le savoir-faire technologique du Groupe ; enfin, combiner les talents et donner à chacun la possibilité de s'épanouir sur des projets en cohérence avec ses compétences et ses envies ;
- « **Accueillir** » les collaborateurs qui rejoignent le Groupe au travers des acquisitions. À cette fin, Dassault Systèmes a défini un processus et une méthodologie visant à accompagner les nouveaux collaborateurs dans leur

compréhension de l'organisation, des processus et de la culture Dassault Systèmes, en donnant à chacun de nouvelles opportunités de développement au sein de l'entreprise ;

- « **Valoriser** » la performance et également reconnaître les contributions à la réalisation de la stratégie d'entreprise, en privilégiant le goût pour l'innovation ainsi que les dimensions collectives et sociales, prônées par les valeurs de Dassault Systèmes ;
- « **Sécuriser** » les actifs humains, les biens et la propriété intellectuelle (voir paragraphe 1.6.1.2 « Défis liés à la protection de la propriété intellectuelle ») de l'entreprise et de son écosystème (clients et partenaires), garantir l'éthique professionnelle et le dialogue social, afin d'assurer le caractère durable de Dassault Systèmes, de ses emplois et de ses partenariats.

2.1.2 Organiser l'entreprise pour accompagner la croissance et la réalisation de la stratégie

Le Groupe Dassault Systèmes est organisé par grand domaine d'activité : R&D ; ventes, marketing et services ; administration et autres fonctions, répartis entre trois grandes zones géographiques : Europe, Amériques et Asie. Ses effectifs sont constitués des populations de salariés, de prestataires ainsi que des salariés 3DPLM Ltd, société détenue à moins de 50 %.

En 2014, le Groupe a poursuivi sa croissance en acquérant de nouvelles sociétés, élargissant ainsi davantage le périmètre d'opportunités de développement des compétences pour les collaborateurs.

Les données relatives aux caractéristiques de l'effectif du Groupe qui figurent dans le présent rapport et les suivants ont été établies sur la base de la méthodologie de *reporting* social et les indicateurs définis au paragraphe 2.1.7. « Méthodologie de *reporting* social ».

Panorama et croissance de l'Effectif Total

L'Effectif Total au 31 décembre 2014 est de 13 312, en augmentation de 24,9 % par rapport au 31 décembre 2013. L'évolution de l'Effectif Total sur les trois dernières années est la suivante :

Exercices clos les 31 décembre	Salariés	Prestataires	3D PLM	Effectif total	% de variation
2014	11 013*	474	1 825	13 312	24,9 %
2013	8 587	378	1 689	10 654	5,3 %
2012	8 101	428	1 593	10 122	6,0 %

* Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

Panorama et croissance de l'Effectif Salariés

Croissance de l'Effectif Salariés

Au 31 décembre 2014, l'Effectif Salariés s'élève à 11 013 personnes en équivalent temps plein, réparties dans 40 pays et originaires de 116 pays différents, en augmentation de

28 % par rapport au 31 décembre 2013. Cette croissance est principalement externe en raison des acquisitions importantes réalisées au cours de l'année 2014 à savoir Accelrys, Quintiq et RTT (voir paragraphe 1.2.2.1 « Acquisitions en 2014 et 2013 »).

Répartition géographique

Exercices clos les 31 décembre	Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
2014	5 787	53 %	3 449	31 %	1 777	16 %	11 013*	100 %
2013	4 480	52 %	2 866	33 %	1 241	15 %	8 587	100 %

* Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

L'évolution de la répartition des effectifs entre 2013 et 2014 s'explique par une différence de croissance entre les différentes zones géographiques : + 29 % en Europe, + 20 % en Amériques et + 43 % en Asie résultant de la localisation des salariés issus des acquisitions réalisées par le Groupe en 2014.

Répartition par activité

De même, en 2014, la croissance de l'Effectif Salariés a été la plus forte pour les activités Ventes, marketing et services en raison de ces acquisitions dont 63 % de l'Effectif Salariés appartient à cette catégorie.

	Europe		Amériques		Asie		Total		Total	
	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2013	%
R&D	2 133	37 %	1 121	33 %	264	15 %	3 518	32 %	2 913	34 %
Ventes, marketing et services	2 901	50 %	1 858	53 %	1 332	75 %	6 091	55 %	4 611	54 %
Administration et autres	753	13 %	470	14 %	181	10 %	1 404	13 %	1 063	12 %
TOTAL AUX 31 DÉCEMBRE	5 787	100 %	3 449	100 %	1 777	100 %	11 013*	100 %	8 587	100 %

* Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

Répartition hommes/femmes

La proportion de femmes dans le Groupe, stable entre 2013 et 2014, peut paraître relativement faible. Elle s'explique

principalement par le nombre peu élevé de femmes dans les écoles d'ingénieurs, qui restent l'une des principales sources de recrutement pour Dassault Systèmes.

	Europe		Amériques		Asie		Total		Total	
	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2013	%
Femmes	1 301	22 %	861	25 %	424	24 %	2 586	23 %	1 947	23 %
Hommes	4 486	78 %	2 588	75 %	1 353	76 %	8 427	77 %	6 640	77 %
TOTAL AUX 31 DÉCEMBRE	5 787	100 %	3 449	100 %	1 777	100 %	11 013*	100 %	8 587	100 %

* Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

Autres caractéristiques de l'Effectif Salariés (Indicateur audité par le vérificateur indépendant en 2014)

La répartition par type de contrat est restée relativement stable. 98 % de l'Effectif Salariés a ainsi travaillé dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée en 2014 contre 99 % en 2013.

En 2014, les Managers représentent 19 % des effectifs de Dassault Systèmes contre 21 % en 2013. Cette diminution s'explique par le fait que la proportion de managers dans les sociétés acquises en 2014 est moins élevée (16 %).

Le détail des informations suivantes est présenté au paragraphe 2.1.8 « Données complémentaires relatives à l'Effectif Salariés du Groupe ». Les points à retenir sont les suivants :

- au 31 décembre 2014, 14 % des salariés femmes de Dassault Systèmes et 21 % des salariés hommes sont des

Managers, contre respectivement 16 % et 22 % en 2013. La diminution de la proportion globale de managers se répercute mécaniquement de la même manière tant pour les hommes que pour les femmes ;

- la répartition des effectifs par tranche d'âge et par ancienneté est restée relativement stable entre 2013 et 2014.

Prestataires extérieurs et sous-traitance

Dassault Systèmes a régulièrement recours à des prestataires extérieurs lorsqu'il s'agit de mobiliser des ressources avec un savoir-faire spécifique, sur des projets d'une durée limitée.

Ce recours à des prestataires extérieurs se chiffre en 2014 à 75,1 millions d'euros, contre 66,2 millions d'euros en 2013, montant peu significatif rapporté au chiffre d'affaires de Dassault Systèmes (2,29 milliards d'euros en 2014 et 2,07 milliards d'euros en 2013).

Au 31 décembre 2014, 474 prestataires extérieurs (donnée exprimée en équivalent temps plein) ont contribué au développement du Groupe :

Exercices clos le 31 décembre	Europe		Amériques		Asie		Total	
		%		%		%	Effectifs	%
2014	217	46 %	177	37 %	80	17 %	474	100 %
2013	192	51 %	138	36 %	48	13 %	378	100 %

Dassault Systèmes veille à n'établir de relations contractuelles qu'avec des sous-traitants respectant les textes fondamentaux relatifs aux droits sociaux et à la protection de l'environnement (voir paragraphe 2.1.6. « Principes de responsabilité sociale de l'entreprise et engagements en faveur du respect des droits fondamentaux »).

Organisation du travail

Durée du temps de travail

Dans chacun des pays où Dassault Systèmes est implanté, la durée du travail est déterminée en fonction de la législation locale en vigueur. La durée hebdomadaire du travail est généralement fixée à 40 heures. C'est en particulier le cas au Japon, en Chine, en Inde, aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni et en Allemagne.

En France, l'organisation du temps de travail est exprimée en « forfait jours » ou en « mode horaire ». Un collaborateur en forfait jours travaille un certain nombre de jours dans l'année et un collaborateur en mode horaire travaille un nombre d'heures selon les modalités définies par les accords d'entreprise en vigueur au sein de chaque société.

Répartition entre temps plein et temps partiel

98 % de l'Effectif Salariés travaille à temps plein. Le temps partiel concerne 6 % des femmes et 1 % des hommes. Ces chiffres sont relativement stables par rapport à l'année 2013. Le détail des informations est présenté dans le paragraphe 2.1.8 « Données complémentaires relatives à l'Effectif Salariés du Groupe ».

Absentéisme (Indicateur audité par le vérificateur indépendant en 2014)

L'absentéisme est suivi localement, conformément aux réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels Dassault Systèmes est implanté. Le Groupe ne dispose pas d'un système harmonisé de gestion des absences pour l'ensemble de ses filiales.

Les données présentées ci-dessous couvrent une partie des sociétés françaises du Groupe (Dassault Systèmes SA, Dassault Systèmes Provence SAS, Dassault Data Services SAS, Netvibes SAS, Archivideo SA et 3DVIA SAS), qui représentent 30 % de l'Effectif Salariés :

- en 2014, les motifs d'absence, hors congés payés, sont les suivants : maladie pour 9 806 jours, maternité et paternité pour 4 827 jours, accident de travail et de trajet pour 834 jours. Le taux d'absentéisme en découlant s'élève à 2,2 % et a légèrement diminué par rapport à l'année 2013 (2,5 %) ;
- le nombre total de jours de congés autorisés (congés parentaux, congés pour événements familiaux, etc. hors congés payés) est de 2 803 jours à fin 2014, soit 0,4 % du nombre de jours théoriquement travaillés. Ce taux était de 0,6 % en 2013.

Dans les autres principaux pays du Groupe, le taux d'absentéisme est le suivant : 0,9 % aux États-Unis contre 1,2 % en 2013, 2,9 % au Canada contre 3,5 % en 2013, 2,9 % en Allemagne contre 3,9 % en 2013, 1,3 % au Royaume-Uni contre 1 % en 2013, 0,5 % au Japon contre 1,5 % en 2013, 1,8 % en Chine contre 1,5 % en 2013. Il reste très faible en Inde et en Corée du Sud (moins de 1 %) où l'absentéisme pour maladie de courte durée est difficile à identifier car pris sur les congés payés.

2.1.3 Attirer et développer les talents au sein du Groupe et développer les relations avec l'environnement extérieur

2.1.3.1 Attirer les talents

Recruter est une priorité pour Dassault Systèmes, en réponse aux besoins générés par sa croissance. Le Groupe souhaite être reconnu comme un acteur exemplaire qui contribue à l'employabilité sous toutes ses formes (emploi, apprentissage, stages) et établit notamment des relations privilégiées avec les grandes écoles et universités des principaux pays où il

est implanté. Des actions sont ainsi menées dans la grande majorité des pays où le Groupe est implanté. (voir également paragraphe 2.1.3.3 « Développer les relations au sein de l'environnement social, territorial et associatif »).

Dassault Systèmes s'attache à recruter la majorité de ses collaborateurs localement, contribuant ainsi au développement économique de chacun des 40 pays où le Groupe est implanté.

Au 31 décembre 2014, les deux tiers de l'Effectif Salariés du Groupe étaient localisés hors de France et le Groupe comptait des collaborateurs originaires de 116 pays différents.

En règle générale, tout poste à pourvoir est publié en interne et en externe et la priorité est donnée à la mobilité interne par rapport au recrutement externe, à niveau de compétences égales.

Pour rejoindre Dassault Systèmes, il est important d'être animé par la passion de l'innovation technologique, l'envie de travailler en collaboration et le goût du défi.

Par ailleurs, Dassault Systèmes offre à ses collaborateurs un environnement de travail attractif, dans des locaux bénéficiant pour la plupart d'une bonne performance environnementale (57 % de l'Effectif Salariés en 2014 contre 52 % en 2013) et d'infrastructures propices au travail collaboratif.

Entrées et sorties de salariés sur la période

Entrées

	Europe		Amériques		Asie		Total		Total	
	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2013	%
Contrat à durée indéterminée	1 650	86 %	1 003	98 %	715	99 %	3 368	92 %	1 286	89 %
Contrat à durée déterminée	272	14 %	16	2 %	7	1 %	295	8 %	163	11 %
TOTAL	1 922	100 %	1 019	100 %	722	100 %	3 663*	100 %	1 449	100 %

* Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

Les sociétés acquises en 2014 représentent plus des deux tiers des entrées du Groupe et expliquent en grande partie les caractéristiques décrites ci-après.

Parmi les 3 663 salariés entrés en 2014, la grande majorité est en contrats à durée indéterminée tout comme en 2013 et les postes de Managers ont représenté 11 % des entrées en 2014 contre 7 % en 2013.

En moyenne, le taux d'entrée des collaborateurs de l'Effectif Salariés s'est ainsi élevé à 43 % en 2014 en comparaison à l'Effectif Salariés à fin 2013.

La pyramide des âges des entrées effectuées en 2014 reste relativement stable (voir paragraphe 2.1.8 « Données complémentaires relatives à l'Effectif Salariés du Groupe »).

Enfin, 27 % des entrées effectuées en 2014 sont des femmes, donnée stable par rapport à 2013.

	Europe		Amériques		Asie		Total		Total	
	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2013	%
Femmes	500	26 %	297	29 %	208	29 %	1 005	27 %	368	25 %
Hommes	1 422	74 %	722	71 %	514	71 %	2 658	73 %	1 081	75 %
TOTAL	1 922	100 %	1 019	100 %	722	100 %	3 663*	100 %	1 449	100 %

* Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

Départs

En 2014, 1 149 salariés ont quitté les effectifs, départs qui se répartissent ainsi :

	Europe		Amériques		Asie		Total		Total	
	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2013	%
Contrat à durée indéterminée	395	77 %	449	96 %	161	96 %	1 005	87 %	735	85 %
Contrat à durée déterminée	120	23 %	18	4 %	6	4 %	144	13 %	126	15 %
TOTAL	515	100 %	467	100 %	167	100 %	1 149*	100 %	861	100 %

* Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

En moyenne, le taux de départ des collaborateurs de l'Effectif Salariés s'est élevé à 10,5 % en 2014 contre 9,6 % en 2013. Hors contrats à durée déterminée, le taux est de 10,1 % en 2014 et 8 % en 2013.

2.1.3.2 Développer, former et gérer les carrières des collaborateurs Dassault Systèmes

En 2014, Dassault Systèmes a déployé la solution « **3DEXPERIENCE University** » en s'appuyant sur sa plateforme **3DEXPERIENCE** afin de mettre en relation les talents du Groupe, de proposer les programmes adaptés à leur métier en lien avec les exigences et objectifs de chacun.

De plus, les activités sont supportées par la communauté *Passion to Learn*, espace virtuel qui permet d'échanger autour des modalités et des modules d'apprentissage accessibles depuis la « **3DEXPERIENCE University** ». Ainsi les collaborateurs peuvent s'informer et échanger sur la publication de nouveaux modules, interroger les experts sur des modules présents ou qui pourraient manquer et poser toute question utile sur le fonctionnement et le contenu de la plateforme **3DEXPERIENCE**.

Le programme de développement des managers a été enrichi cette année afin de répondre aux besoins en gestion d'équipes matricielles réparties à travers le monde. Une nouvelle initiative a été lancée au travers de la « **3DEXPERIENCE University** » et dont l'objectif est de faire connaître les différents styles managériaux grâce à un programme délivré en classe virtuelle et permettant le partage d'expertise et de connaissance entre le formateur en France et des élèves en Asie. Ce dispositif est amené à être utilisé plus largement en 2015 pour tout type de formation.

Des évolutions significatives dans les formations traitant de la vente ont été mises en œuvre cette année. Des programmes destinés aux managers ont été délivrés couvrant 150 collaborateurs. Le déploiement des formations autour du processus et des outils de ventes réalisées en mode présentiel, en e-learning et en classe virtuelle a permis de toucher toute la population de vendeurs dans le monde.

Dans la continuité de 2013, plus de 500 collaborateurs du monde entier, relevant des fonctions Finance, Juridique et Administration des ventes, ont bénéficié, dans le cadre de la « **3DEXPERIENCE University** », de deux sessions de trois jours de formation au sein du *BA College (Business Administration College)*. En plus des sessions sur des sujets financiers et juridiques, des modules centrés sur des nouvelles

technologies, et notamment du *cloud*, sont proposés afin d'assurer une compréhension des nouveaux enjeux ouverts par l'introduction de ces technologies dans le portefeuille de produits de Dassault Systèmes.

Enfin, les programmes de formation du Collège R&D ont été enrichis en 2014 de manière significative pour former les développeurs aux technologies de développement d'application web afin de délivrer les meilleurs produits *on the cloud* sur la plateforme **3DEXPERIENCE**.

En 2014, 104 927 heures de formation dites « professionnelles » (management, langue,...) ont été dispensées dans les principaux pays du Groupe (se référer au paragraphe 2.1.7 « Méthodologie du *reporting social* »). Ce volume d'heures représente l'ensemble des formations qui peuvent être comptabilisées de façon homogène entre les différents pays sans tenir compte d'autres modalités d'apprentissage, dépassant ce cadre formel, telles que l'apprentissage en situation, les ateliers de travail et les communautés virtuelles d'échanges. Les formations liées au portefeuille des solutions de l'offre Dassault Systèmes, ne sont pas comptabilisées dans ce volume d'heures car bien souvent pilotées par les organisations elles-mêmes (R&D, Marketing et Industries,...) et non comptabilisées systématiquement de façon centralisée.

Le ratio d'heures de formation par employé a progressé de 18 % entre 2014 et 2013. Le nombre d'heures de formation en ligne comptabilisées a fortement augmenté. Leur utilisation s'est en effet accrue et leur comptabilisation a été étendue à d'autres formations. Celles-ci sont accessibles depuis la « **3DEXPERIENCE University** » et intégrées dans les parcours de développement des employés. La part de ces formations en ligne est ainsi passée à 7 % en 2014 contre 1 % en 2013, touchant un public plus large dans le monde entier.

Enfin, la répartition des heures entre les populations de managers/non managers et entre les hommes et les femmes est restée relativement stable en 2014. Les heures de formation à destination des femmes représentent 25 % du volume d'heures total, alors qu'elles représentent 23 % de la population totale du Groupe. Ce pourcentage est de 24 % pour les managers qui représentent 19 % de la population de l'Effectif Salariés, ces derniers bénéficiant notamment d'un cursus de formation managériale dédié.

Répartition des heures de formation réalisées par type	Europe France/Royaume-Uni/Allemagne	Amériques États-Unis/Canada	Asie Japon/Chine/Inde/Corée du Sud	Total 2014	%	Ratio 2014 ⁽¹⁾	Total 2013	%	Ratio 2013 ⁽¹⁾
Management	4 333	2 101	497	6 931	7 %		9 212	11 %	
Métier	33 854	19 527	12 020	65 401	62 %		41 379	50 %	
Hygiène, sécurité et environnement	332	-	-	332	0 %		1 112	1 %	
Langue	6 879	923	2 813	10 615	10 %		4 626	6 %	
Informatique (outils internes)	895	442	1 117	2 454	2 %		2 538	3 %	
Développement personnel	4 515	4 078	1 062	9 655	9 %		10 727	13 %	
Ethique et Conformité	2 166	2 365	839	5 370	5 %		10 562	13 %	
DIF (spécifique France)	4 169	-	-	4 169	4 %		2 808	3 %	
TOTAL SUR L'EXERCICE	57 143	29 436	18 348	104 927⁽²⁾	100 %	13,3 H⁽¹⁾	82 964	100 %	11,5 H⁽¹⁾
Répartition des heures de formation par catégorie									
Managers	13 433	6 878	4 675	24 986	24 %		20 538	25 %	
Non-Managers	43 710	22 558	13 673	79 941	76 %		62 426	75 %	
TOTAL SUR L'EXERCICE	57 143	29 436	18 348	104 927⁽²⁾	100 %		82 964	100 %	
Répartition des heures de formation par sexe									
Homme	41 435	22 212	15 033	78 680	75 %		62 600	75 %	
Femme	15 708	7 224	3 315	26 247	25 %		20 364	25 %	
TOTAL SUR L'EXERCICE	57 143	29 436	18 348	104 927⁽²⁾	100 %		82 964	100 %	

(1) Ratio = nombre d'heures moyen par employé (hors acquisitions).

(2) Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

Développer la diversité et la mixité

Le Code de conduite des affaires rappelle combien la culture de Dassault Systèmes se fonde sur le respect mutuel, l'équité et la diversité de ses collaborateurs. Dans cette perspective, le recrutement, la formation, la promotion, les affectations et plus largement, toutes les décisions liées au travail s'appuient sur les compétences, les talents, les réalisations et la motivation des collaborateurs, sans aucune forme de discrimination, harcèlement ou intimidation.

Égalité professionnelle hommes/femmes

Dassault Systèmes promeut la mixité au sein de ses effectifs, en développant l'accès des femmes à ses différents métiers, et en leur assurant une véritable équité des progressions de carrière.

Un certain nombre d'actions ont été lancées en 2014 non seulement pour en augmenter la proportion à l'embauche mais également pour suivre le développement des femmes chez Dassault Systèmes et accroître le pourcentage de femmes manager (au 31 décembre 2014, 14 % des salariés femmes de Dassault Systèmes sont des Managers). Une communauté interne 3DS WIN (3DS WOMEN INITIATIVE) a été mise en place en 2012 pour animer un réseau de femmes et d'hommes qui tiennent à encourager, inspirer et soutenir les femmes dans leur évolution au sein de Dassault Systèmes.

Le Comité Exécutif de Dassault Systèmes est constitué de deux femmes et huit hommes, le Conseil d'administration de quatre femmes et cinq hommes à fin 2014.

Dassault Systèmes veille à respecter les réglementations applicables en matière d'égalité professionnelle et de non-discrimination dans les pays dans lesquels il emploie des collaborateurs. Les sociétés françaises, américaines, canadiennes, japonaises, anglaises et allemandes de Dassault Systèmes, qui emploient près de 80 % de l'Effectif Salariés, sont soumises à des lois spécifiques à cet égard, en particulier en matière de lutte contre les discriminations professionnelles entre les hommes et les femmes.

Ainsi à titre d'exemple, en France, l'accord relatif à l'égalité et la mixité professionnelle entre hommes et femmes applicable au sein de Dassault Systèmes SA a été renouvelé et signé le 10 avril 2012 pour une durée de trois ans.

Il porte sur les thèmes suivants : embauche et développement de la mixité professionnelle, politique de rémunération et égalité salariale entre les femmes et les hommes, promotion et évolution professionnelle, conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, actions de sensibilisation et de communication en faveur de l'évolution des mentalités et des pratiques.

Par ailleurs, afin d'analyser le positionnement des femmes et des hommes au sein de Dassault Systèmes SA, et de définir les actions à mener visant à supprimer les inégalités, un rapport

sur la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes est rédigé chaque année, conformément à la loi. Il est accessible sur le site intranet de l'entreprise depuis 2010.

Certaines filiales françaises ont également mis en place des accords ou des plans d'actions sur l'égalité ou la promotion de la diversité (Dassault Systèmes Provence SAS, Dassault Data Services SAS, Archideo SA).

Aux États-Unis, le Groupe veille à se conformer aux réglementations relatives à l'égalité en matière d'emploi (recrutement, formation, promotion, rémunération, licenciement ou toute autre décision liée au travail) notamment au Titre VII de la réglementation fédérale *Civil Rights Act*. Il transmet chaque année aux autorités américaines des rapports de conformité avec ces réglementations (rapports EEO1, Vet100 et *Affirmative Action*).

Personnes en situation de handicap

Les sociétés françaises, américaines, canadiennes, japonaises, anglaises et allemandes de Dassault Systèmes, qui emploient près de 80 % de l'Effectif Salariés, sont soumises à des lois spécifiques à cet égard. C'est également le cas de la plupart des pays européens.

En France, depuis le premier accord mis en place en 2003 au sein de Dassault Systèmes SA en faveur de l'insertion des travailleurs en situation de handicap, créant des conditions favorables à leur intégration, plusieurs accords ont été renouvelés dont le dernier a été conclu avec l'ensemble des organisations syndicales le 21 décembre 2012 pour les années 2013-2015.

Ces accords témoignent de la volonté de Dassault Systèmes SA de faire du recrutement, de la formation et du maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap, un axe majeur de sa politique.

Au 31 décembre 2014, 48 personnes en situation de handicap étaient salariées de Dassault Systèmes SA contre 38 en 2013 : 43 en contrat à durée indéterminée, deux apprentis et trois contrats de professionnalisation.

Par ailleurs, de nombreuses actions d'accompagnement, de communication interne, de formation et de sensibilisation ont été menées : aménagement de postes de travail, conférences, vidéos, sessions de sensibilisation à l'accueil et intégration des salariés en situation de handicap, etc. Des actions avec des prestataires externes sont également réalisées comme des partenariats avec des établissements du secteur protégé et la réalisation de prestations sur le 3DS Paris Campus.

L'accessibilité du 3DS Paris Campus aux personnes en situation de handicap a été particulièrement étudiée lors de la construction des bâtiments (qualité des sols, portes, mobiliers, signalétique Eo-guidage, boucle magnétique, salles de conférences accessibles, aménagements des sas d'entrée au niveau des parkings, etc.).

Depuis 2011, Dassault Data Services SAS s'engage annuellement à mettre en œuvre des mesures favorisant l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. En 2014, les actions suivantes ont été

poursuivies : initiatives en faveur du recrutement, adaptation aux postes de travail, actions de formation et de sensibilisation, actions en partenariat avec les secteurs protégés.

Il n'existe pas d'accord particulier concernant ce sujet pour les autres filiales françaises.

Aux États-Unis, les réglementations relatives à l'égalité en matière d'emploi (voir section ci-dessus « Égalité professionnelle hommes/femmes ») sont applicables aux cas de discrimination envers les collaborateurs en situation de handicap, mais interdisent d'enquêter sur le handicap des salariés de telle sorte qu'aucune donnée statistique ne peut être communiquée.

Accords intergénérationnels

En application de la législation française, un accord intergénérationnel a été signé au sein de Dassault Systèmes SA le 8 octobre 2013 pour une durée de trois ans.

Cet accord s'inscrit dans la continuité de l'accord relatif à l'emploi des seniors (accord signé en 2010), en capitalisant sur les mesures initiées afin d'anticiper l'évolution des carrières professionnelles, développer et transmettre les compétences, aménager la transition entre activité professionnelle et retraite. Il s'enrichit dorénavant d'un volet destiné à faciliter l'embauche et l'intégration des jeunes au sein de l'entreprise.

Un accord intergénérationnel a également été mis en place au sein de Dassault Data Services SAS, Dassault Systèmes Provence SAS pour une durée de trois ans et un plan d'action d'entreprise existe notamment chez Netvibes SAS, Archideo SA et 3DVIA SAS.

2.1.3.3 Développer les relations au sein de l'environnement social, territorial et associatif

Relations du Groupe avec l'enseignement secondaire et supérieur

Les relations de Dassault Systèmes avec le monde de l'éducation visent autant à la modernisation permanente des pratiques d'enseignement qu'à l'encouragement au développement des talents recherchés par ses clients. Cet effort a été accru en 2014.

Faciliter l'innovation pédagogique

Les développements de pratiques éducatives se sont intensifiés et ont débouché sur la mise à disposition gratuite à l'ensemble des clients académiques de l'entreprise du matériel pédagogique nécessaire à la reprise et à l'adaptation de ces innovations.

Ainsi, une coopération avec LEGO® Education a débouché sur la création d'un programme qui permet aux élèves du secondaire et du début du supérieur de vivre une expérience d'apprentissage de l'innovation collaborative. Intitulé « *BE an ENGINEER* », ce programme vise à encourager les plus jeunes à s'engager dans les études techniques et les étudiants du supérieur à persévérer dans ces filières.

Le projet « 3D MOOCS Studio » a débouché sur la mise à disposition d'un ensemble d'outils et de méthodes permettant aux enseignants d'améliorer l'interactivité de leurs cours en ligne (MOOC : *Massive Open Online Course*) et de réduire les forts taux d'abandons qui caractérisent les premières expériences d'e-learning massif.

Enfin les méthodes de l'Internet des Objets ont été appliquées à l'enseignement pour déboucher sur de nouveaux usages pédagogiques. Des équipements didactiques, tels que des robots miniatures, peuvent ainsi être synchronisés à distance via internet avec leur avatar numérique simulé dans la solution CATIA. Ce type de pratique – le laboratoire téléopéré – permet de nombreux scénarios d'apprentissage nouveaux tels que l'accès distant à des équipements qui ne sont pas disponibles dans les pays en développement.

Les activités de recherche sur les pratiques pédagogiques innovantes ont été soutenues. Ainsi le projet PLACIS, financé par l'Agence nationale de la recherche en France (ANR), visant à la création d'une formation d'ingénieurs dans les systèmes complexes a vu son déploiement étendu en Europe grâce à un financement ERASMUS+ de l'Union européenne. Dans ce même cadre, le financement du projet européen EURLAB porté par le Lycée Louis Armand de Nogent-sur-Marne en France, impliquera des élèves du secondaire en Allemagne et en Italie dans un premier temps. Le Groupe contribue à ce projet de robotique collaborative entre sites distants en mettant ses technologies *cloud* et son expertise dans leurs applications pédagogiques à disposition du consortium d'établissements participants.

L'ensemble de ces activités a été soutenu par la collaboration active du Groupe avec plusieurs associations scientifiques telles que l'*American Society for Engineering Education* (ASEE), la Société européenne pour la formation des ingénieurs (SEFI), l'*International Federation of Engineering Education Societies* (IFEES), le *Global Engineering Deans Council* (GEDC), l'*Indian Society for Technical Education* (ISTE) ou l'*European SchoolNet*, qui s'attache à la modernisation de l'enseignement des sciences et techniques dans le secondaire. La *National Academy of Engineering* et l'Association Française d'Ingénierie des Systèmes comptent parmi les nouvelles sociétés savantes avec lesquelles Dassault Systèmes coopère.

Faciliter l'innovation ouverte, l'intelligence collective

Dassault Systèmes a apporté son soutien à des projets communautaires transverses, afin de réunir les acteurs partageant un intérêt commun sur une même plateforme et créer les expériences 3D pédagogiques de demain.

Sur des sujets de filière métier, les enseignants, industriels et académiques ont pu collectivement développer des laboratoires virtuels 3D permettant l'apprentissage des métiers de l'éolien. Des grandes écoles comme le CESI, l'INSA, l'ENI, les organismes de formation professionnelle comme l'AFPA, ORT, l'académie de Créteil et le WindLab de la région ont pu ensemble transformer les méthodes pédagogiques en favorisant l'apprentissage en situation et par l'erreur, grâce la simulation et la mesure des résultats obtenus. Ce projet s'appelle EAST : Environnement d'Apprentissage Scientifique

et Technique et Dassault Systèmes lui met à disposition des solutions logicielles, notamment 3DVIA Studio Pro.

Le projet DaVinci 3D permet en outre à des passionnés de travailler de manière complètement ouverte et participative, afin de reconstituer en 3 dimensions les inventions et machines de Léonard de Vinci. Ainsi, des passionnés, des ingénieurs designers, des scientifiques venant de toutes les régions du monde et toutes générations confondues, se retrouvent, discutent, s'entraident via une communauté en ligne et numérisent ces inventions à partir des codex laissés par le maître. En quelques mois, des dizaines de machines 3D ont vu le jour, certaines sont maintenant exposées au public au Château du Clos Lucé.

Former les ingénieurs et techniciens dont les clients de Dassault Systèmes ont besoin

Fin 2014, le nombre d'élèves et d'étudiants utilisant une ou plusieurs technologies du Groupe en contexte éducatif est évalué à 4 millions, essentiellement dans l'enseignement secondaire et supérieur. Les efforts de l'entreprise ont conduit autant à l'extension générale de la communauté des utilisateurs qu'à l'approfondissement et la modernisation de leurs usages.

L'université Georgia Tech, première aux États-Unis en termes de nombre d'ingénieurs formés, a étendu son utilisation de la plateforme 3DEXPERIENCE à 10 000 étudiants et enseignants pour une large palette d'usages allant des programmes visant les lycéens aux applications avancées d'ingénierie des systèmes complexes. Un effort particulier a porté en Inde sur les programmes visant à augmenter l'employabilité des ingénieurs nouvellement diplômés. Cet effort, mené en considération des interventions de la Banque Mondiale, a débouché sur un programme de formation d'enseignants (« FEAT » : *Faculty Enablement through Avant-garde Technology*), sur l'assistance au développement des relations Université/entreprise (par exemple à Chitkara University, une des plus importantes universités techniques en Inde du Nord) et sur l'attribution de plusieurs labels « 3DSAcademy Member » qui attestent de la qualité des formations dispensées en relation avec les outils de Dassault Systèmes.

Le nombre de licences académiques SOLIDWORKS a franchi durant l'année la barre des 2 millions.

Les programmes d'animation pédagogique ont été nombreux et denses. Ainsi, pour susciter des vocations pour les sciences et les technologies, et contribuer à enrayer la désaffection des jeunes pour ces disciplines en France, le concours multidisciplinaire « Course en Cours » a maintenu son niveau de participation de 11 500 collégiens et lycéens sur l'ensemble du territoire français et a été rejoint par les premiers lycées français à l'étranger. L'entreprise a étendu son programme de sponsoring d'équipes d'étudiants engagés dans des activités scientifiques et techniques extracurriculaires et la compétition *First robotics* qui a vu 20 000 lycéens et étudiants utiliser les logiciels de Dassault Systèmes. À Singapour, 600 élèves utilisent SOLIDWORKS dans un projet national intitulé « *Destination Zero Carbon* » et 12 000 étudiants de la

compétition internationale *Formula Student/Formula SAE* ont utilisé CATIA ou SOLIDWORKS.

12 622 étudiants ont obtenu la certification officielle *Certified SOLIDWORKS Associates* (CSWA) attestant de l'employabilité de leurs compétences dans l'usage de ce logiciel.

L'audience du Groupe sur les réseaux sociaux s'est considérablement renforcée atteignant ainsi 664 000 « fans » sur Facebook.

Implication du Groupe dans le domaine associatif

Dassault Systèmes est impliqué dans la communauté associative aux fins de soutien de l'économie numérique et de promotion de l'innovation durable. Ainsi, pour favoriser le développement de l'économie numérique en France et en Europe, Dassault Systèmes est membre fondateur de l'AFDEL (Association Française des Éditeurs de Logiciels). L'objectif de cette association est de promouvoir l'industrie de l'édition de logiciels, en tant qu'industrie permettant une croissance durable. Dassault Systèmes soutient également la fondation Vilette-Entreprise d'Universcience en France, dont l'objectif est de promouvoir et d'encourager la diffusion de la culture scientifique et technique auprès des jeunes et du grand public. Dans le monde, les différentes marques de Dassault Systèmes sont également impliquées dans le tissu associatif local.

Enfin, le Groupe a mené un projet de soutien à l'enseignement et au développement économique au Rwanda. À son lancement, l'initiative avait pour vocation le développement des compétences des étudiants pour l'utilisation de

programmes de CAO, SOLIDWORKS faisant donation de licences et de programmes pédagogiques. Cette initiative s'est finalement transformée en une assistance à la structuration et à la gestion d'activités de services de modélisation, puis en une aide à la génération de demandes pour ce type de services.

Œuvre sociale

En France, Dassault Systèmes SA subventionne son Comité d'Entreprise à hauteur de 5,2 % de sa masse salariale brute de l'année en cours, répartis à raison de 5,0 % pour les activités sociales et culturelles et 0,2 % pour le budget de fonctionnement. En 2014, le Comité d'Entreprise a ainsi reçu 9,1 millions d'euros, contre un peu plus de 8,5 millions d'euros en 2013 et 7,9 millions d'euros en 2012.

Ce montant annuel alloué par Dassault Systèmes permet de proposer aux salariés, ainsi qu'à leurs conjoint et enfants, un très large éventail d'activités sociales et culturelles comprenant de nombreuses sections allant du sport aux arts, et de distribuer des contributions financières, par exemple pour les vacances, la scolarité des enfants et l'adhésion à des clubs.

Dassault Data Services SAS et Dassault Systèmes Provence SAS subventionnent leur Comité d'Entreprise respectif à hauteur de 1,5 % de leur masse salariale brute de l'année en cours, soit 1,3 % pour les activités sociales et culturelles et 0,2 % pour le budget de fonctionnement.

2.1.4 Accueillir les collaborateurs issus des sociétés nouvellement acquises

En raison de sa forte croissance, l'accélération de l'accueil et de l'accompagnement des collaborateurs qui rejoignent le Groupe est un enjeu majeur.

À cette fin, Dassault Systèmes a défini une méthodologie et un processus visant à mettre en place un plan d'intégration spécifique à chaque société acquise, motiver et fidéliser les talents, offrir à chaque collaborateur un espace d'évolution plus large au sein du Groupe.

Cette méthodologie s'appuie notamment sur la plateforme **3DEXPERIENCE** ainsi que sur les communautés en ligne

qui facilitent l'accès dynamique à l'information relative à l'entreprise, aux organisations et projets, tout en mettant en valeur les responsabilités, les compétences et les contributions de chacun.

Une équipe de collaborateurs de Dassault Systèmes et de la société acquise est ainsi constituée afin de mener ce projet de convergence sur les différents processus : Vente et Marketing, R&D et Support Clients, Finance, Ressources Humaines, Informatique et Environnement de Travail.

2.1.5 Valoriser la performance et reconnaître les contributions à la réalisation de la stratégie

Le processus d'évaluation de la performance permet à chacun de rencontrer formellement son manager au moins trois fois par an pour évaluer les résultats de l'année écoulée, définir les objectifs de l'année à venir et, à mi-année, échanger sur les éléments de reconnaissance attribués au collaborateur pour sa performance et sa contribution au développement de Dassault Systèmes.

Dassault Systèmes valorise également d'autres types d'initiatives en privilégiant notamment le goût pour l'innovation ainsi que les actions collectives et sociales :

- les innovations développées au sein du Groupe par les équipes sont ainsi valorisées au travers des « 3DS Innovation Forwards », qui récompensent chaque année les projets les plus innovants portés par les collaborateurs à travers le monde ;
- des actions sont menées pour valoriser le travail tout en améliorant la vie des collaborateurs ;
- Dassault Systèmes valorise également les actions visant à contribuer au développement durable de son écosystème en participant à des actions sociales et sociétales.

Performance et rémunérations

Rémunérations

La politique de rémunération de Dassault Systèmes vise à assurer à chaque collaborateur une rémunération alignée avec les pratiques du marché de la haute technologie dans chacun des pays où le Groupe est implanté, et différenciée en fonction de la performance individuelle de chaque collaborateur telle qu'évaluée par le manager lors d'un entretien annuel de revue de la performance et des objectifs.

Les augmentations ont lieu pour l'ensemble du Groupe en avril de chaque année. Tous les collaborateurs présents dans le Groupe au 1^{er} octobre de l'année précédente sont éligibles à la révision salariale annuelle.

En 2014, les augmentations accordées par Dassault Systèmes ont été dépendantes notamment de la performance et des évolutions de marché dans chacun des pays où le Groupe est implanté.

Ainsi, la masse salariale annuelle brute du Groupe (y compris les salaires versés aux collaborateurs de 3DPLM Ltd) s'élève à 822,7 millions d'euros en 2014 contre 690,1 millions d'euros en 2013, soit une progression de 19 % sur l'année, résultant essentiellement d'une hausse des effectifs du Groupe.

Le montant global des charges sociales du Groupe s'élève à 228,9 millions d'euros en 2014 contre 195,5 millions d'euros en 2013. En 2014, les charges sociales incluent notamment les effets de l'attribution d'actions de performance. Il n'y a pas eu d'attribution en 2013.

Intéressement et participation (en application des Titres I et II du Livre III du Code du travail)

L'intéressement et la participation sont deux mécanismes d'épargne salariale prévus par la loi en France. L'intéressement est facultatif alors que la participation est obligatoire pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés.

Dassault Systèmes SA a renégocié en 2014 avec les organisations syndicales ses accords d'intéressement et de participation pour une durée de trois ans applicables aux années 2014, 2015 et 2016.

Le montant total de l'intéressement pour l'année 2013, payé en 2014, chez Dassault Systèmes SA s'est élevé à 18,4 millions d'euros (16,7 millions d'euros en 2012) et le montant total de la contribution de Dassault Systèmes SA au titre de la participation pour l'année 2013, payée en 2014, s'est élevé à 15,5 millions d'euros (13,3 millions d'euros en 2012).

Les résultats enregistrés par Dassault Systèmes SA au titre de l'exercice 2014, qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires le 28 mai 2015, devraient permettre la distribution d'une participation et d'un intéressement à concurrence d'un montant pour chacun d'eux de 17 921 048 euros.

Au cours des trois dernières années, l'intéressement et la participation ont évolué comme suit chez Dassault Systèmes SA :

(en milliers d'euros)	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
	Montant	% masse salariale	Montant	% masse salariale	Montant	% masse salariale
Intéressement	17 921	10,5	18 422	12,0 %	16 786	11,8 %
Participation	17 921	10,4	15 512	10,2 %	13 291	9,4 %
TOTAL	35 842	20,9	33 934	22,2 %	30 077	21,2 %

Les pourcentages sont calculés sur les masses salariales écrêtées selon les accords de participation et d'intéressement en vigueur.

Les sommes attribuées individuellement aux collaborateurs bénéficiaires sont, au choix des collaborateurs, perçues directement, versées sur un plan d'épargne entreprise ou un plan d'épargne retraite collectif, ou versées (pour la participation uniquement) sur un compte courant bloqué et rémunéré à 110 % du TMOP (taux de rendement moyen des obligations privées).

Chez Dassault Data Services SAS et Dassault Systèmes Provence SAS, le montant de l'intéressement versé en 2014 au titre de l'exercice 2013 a représenté respectivement 7,3 % et 3,9 % de la masse salariale, et la participation a représenté 2,5 % et 20,3 %. Des accords de participation facultatifs ont également été signés en 2013 et des accords d'intéressement en 2014 au sein de Netvibes SAS, 3DVIA SAS. Enfin, Archideo SA a également signé un accord d'intéressement en 2014.

Autres dispositifs

Au Canada, il existe un « Régime de Participation Différée aux Bénéfices » (RPDB) qui permet de distribuer une partie des bénéfices aux collaborateurs inscrits au plan de « Régime Enregistré d'Épargne Retraite » (REER).

Reconnaître le goût pour l'innovation et valoriser les initiatives collectives prônées par les valeurs de Dassault Systèmes

3DS INNOVATION Forwards

Les « 3DS INNOVATION Forwards » récompensent chaque année les projets les plus innovants réalisés par les équipes de Dassault Systèmes à travers le monde. Lancée en 2004, l'initiative encourage la dynamique d'innovation au sein du Groupe et participe aussi bien à la reconnaissance qu'à la compréhension de la stratégie d'entreprise. Les projets proposés répondent en effet à des problématiques stratégiques de l'entreprise : contribuer à répondre aux défis des industries, créer de nouvelles expériences utilisateurs permettant de différencier les produits des marques Dassault Systèmes, participer à l'engagement de l'entreprise auprès de ses clients et partenaires, améliorer la valeur de la plateforme 3DEXPERIENCE, proposer de nouvelles expériences contribuant au développement des collaborateurs et des activités du Groupe, etc.

Tous les collaborateurs de Dassault Systèmes sont invités à soumettre une description complète de leur projet au sein d'une expérience en ligne, mise en place sur la plateforme 3DEXPERIENCE. Visibles par tous, les projets sont ensuite sélectionnés via un vote social mais également par un jury, composé des membres du Comité Exécutif. L'édition 2014 du concours a enregistré 354 candidatures représentant 2 338 collaborateurs et a récompensé 23 équipes.

Des initiatives pour valoriser le travail et améliorer la vie des collaborateurs

Depuis 2010, une enquête de satisfaction est ouverte à l'ensemble des salariés Dassault Systèmes à travers le monde. Cette enquête permet aux salariés de donner leur

opinion sur différents thèmes tels que le bien-être au travail, le respect des uns et des autres, la fierté de travailler chez Dassault Systèmes, etc. Suite à cette enquête annuelle, différentes initiatives ciblées sont mises en place sur l'année à l'échelle mondiale ou à l'échelle locale et permettent de valoriser les bonnes pratiques tout en améliorant la qualité de vie au travail.

Parmi ces initiatives, peuvent être citées : les *Manager's Café* au cours desquels les managers sont invités à partager leurs bonnes pratiques ou leurs difficultés quotidiennes ; des actions portant sur l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, ainsi que sur la prévention du stress où les participants ont pu bénéficier et mettre en œuvre d'utiles recommandations ; et des événements de remise de récompenses au sein de fonctions spécifiques (ex : *Finance Awards*) ou pays (ex : *Korea Recognition Awards*, *U.S. Years of Service Anniversary and Star Award Recognition Programs*) pour reconnaître le travail effectué par certaines équipes ou collaborateurs.

Des initiatives collectives sociales et sociétales

La plupart des filiales du Groupe organisent des démarches contribuant au développement durable au sein de leur communauté, comme des journées de bénévolat auprès d'associations locales organisées par les collaborateurs de SIMULIA, la collecte de denrées alimentaires par les collaborateurs de DELMIA ou encore la participation à la course PanMassachussets Challenge, événement destiné à collecter des fonds au profit d'un institut de soins et de recherche (le *Dana Farber Cancer Institute*).

D'autres actions similaires peuvent être citées. Ainsi au Canada, les employés de Dassault Systèmes peuvent participer à deux demi-journées de services communautaires dans l'année. Par exemple en 2014, des collaborateurs ont participé au nettoyage des berges du canal Lachine à Montréal et ont travaillé bénévolement dans un restaurant dont les profits sont remis à des associations de la ville.

En Corée du Sud, Dassault Systèmes contribue au programme de formation professionnelle WISET supporté par le gouvernement et dont l'objectif est d'aider des femmes qui ont interrompu leur carrière professionnelle à se former aux métiers des sciences, d'ingénierie et des technologies ; dans ce cadre l'entreprise a mis à disposition ses locaux et son logiciel CATIA.

Enfin en France, Dassault Systèmes a participé à l'initiative « Rêves de Gosse : Tour 2014 » qui permet à des enfants « extraordinaires » (enfants en situation de maladie) de bénéficier de baptêmes de l'air réalisés par des pilotes amateurs et professionnels. Dans ce cadre, la mission handicap a participé à l'évènement : animation d'un stand par Dassault Systèmes, organisation d'événements internes pour sensibiliser les collaborateurs du Groupe, financement de deux films promotionnels, co-organisation avec le Comité d'Entreprise de Dassault Systèmes SA d'une journée « Vols Découvertes » pour les enfants de collaborateurs de Dassault Systèmes pouvant être concernés.

2.1.6 Garantir l'éthique des affaires, le dialogue social ainsi que la sécurité des personnes

Ethique des affaires

Depuis sa création, Dassault Systèmes a façonné sa culture et bâti sa réputation sur différents fondamentaux, notamment l'établissement de relations à long terme avec ses collaborateurs, clients, partenaires et actionnaires, ainsi que le développement de produits de grande qualité et à haute valeur ajoutée. La confiance et l'intégrité, soutenues par une rigueur en matière d'éthique et de conformité, sont au cœur des engagements de Dassault Systèmes pour une innovation et une croissance durables.

L'engagement du Groupe en matière d'éthique professionnelle et d'entreprise citoyenne est formalisé au sein de procédures relevant de la gouvernance d'entreprise, en particulier à travers le Code de Conduite des Affaires distribué à l'intégralité des collaborateurs du Groupe (voir paragraphe 5.1 « Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise et le Contrôle interne ») et les Principes de responsabilité sociale de l'entreprise, disponibles sur le site internet du Groupe. Le Code de Conduite des Affaires, qui est renforcé par des politiques dédiées, a vocation à servir de référence à chaque collaborateur du Groupe pour guider son comportement et ses interactions dans le cadre de ses activités.

Cet engagement se manifeste également par la sensibilisation des nouveaux collaborateurs du Groupe à l'éthique et à la conformité et par des formations ciblées suivies par les collaborateurs les plus exposés aux risques éthiques dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

Ainsi, la formation en ligne sur l'éthique et la conformité qui avait été créée en 2013 fait désormais partie du parcours d'intégration de tous les nouveaux collaborateurs. Cette formation comporte 14 modules se découpant chacun en une partie théorique suivie d'applications pratiques sous forme de questions/réponses. Parmi les sujets traités figurent notamment la lutte contre la corruption, la protection de la propriété intellectuelle, le respect de la confidentialité, l'éthique sur le lieu de travail, le droit de la concurrence, la sécurité des systèmes d'information, la protection des données personnelles, les conflits d'intérêts, etc.

Lutte contre la corruption

Le Code de conduite des affaires interdit aux collaborateurs du Groupe :

- d'échanger des cadeaux ou invitations pour favoriser ou influencer une décision commerciale, que ce soit celle d'un client, d'un partenaire, d'un fournisseur ou celle des collaborateurs du Groupe ;
- d'utiliser les fonds ou les actifs de Dassault Systèmes en vue de verser des pots-de-vin, des commissions occultes, ou encore d'effectuer des paiements de même nature pouvant, de manière directe ou indirecte, profiter à des tiers,

y compris à des fonctionnaires, à des entreprises, que ce soit des partenaires, clients, fournisseurs, sociétés de services ou autres, ou à des organismes, notamment en vue de profiter d'un traitement préférentiel ; et

- d'utiliser les fonds du Groupe pour effectuer quelque contribution que ce soit à des candidats ou partis politiques.

Ces principes sont complétés par une « politique anti-corruption » mise en place dans l'ensemble des sociétés du Groupe.

Principes de responsabilité sociale de l'entreprise et engagements en faveur du respect des droits fondamentaux

Le Code de conduite des affaires impose aux collaborateurs de Dassault Systèmes de respecter les normes internationales, telles que la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations-Unies, et les différentes Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Au regard des activités du Groupe, le risque de contravention à ces normes fondamentales est très faible et les actions engagées en faveur du respect des droits de l'homme ne font pas l'objet d'un reporting spécifique.

Le Groupe promeut également la responsabilité d'entreprise auprès de son écosystème sur le fondement de la reconnaissance et du respect de textes fondamentaux relatifs aux droits sociaux et à la protection de l'environnement ; ainsi, les conditions générales des contrats de sous-traitance et d'achat des principales sociétés de Dassault Systèmes comportent des engagements spécifiques :

- les contrats types de Dassault Systèmes SA imposent à ses prestataires de suivre les principes de responsabilité sociale et environnementale auxquels Dassault Systèmes adhère, disponible sous le lien suivant : <http://www.3ds.com/fileadmin/COMPANY/Ethics-and-compliance/Principes-de-Responsabilite-Sociale.pdf> ;
- les accords entre les entités du Groupe aux États-Unis, au Canada, en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Inde et également dans d'autres pays d'Europe (qui représentent 60 % de l'Effectif Salariés du Groupe) et leurs prestataires comportent des clauses relatives au respect du droit du travail.

Dassault Systèmes demande ainsi à ses fournisseurs et partenaires de s'engager à veiller au respect des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et notamment aux principes d'interdiction du travail des enfants en âge d'être scolarisés obligatoirement (et, en tout état de cause, de moins de 15 ans), d'interdiction du travail forcé, de garantie de mise à disposition de conditions de travail satisfaisantes pour assurer l'hygiène, la sécurité et la santé de leurs collaborateurs, de respect des minima légaux ou réglementaires applicables en termes de rémunération, de

liberté syndicale et de protection du droit syndical, de droit à la négociation collective. Le Groupe leur demande également de s'engager à interdire toute forme de discrimination (tant au niveau du recrutement que de l'évolution professionnelle et la fin des relations professionnelles), à lutter contre la corruption et à respecter la législation applicable sur la protection de l'environnement.

Impacts des produits et services sur la sécurité et la santé des clients du Groupe

L'impact direct des produits et services de Dassault Systèmes sur la sécurité et la santé de ses clients est très limité compte

tenu de la nature dématérialisée de ces produits et services et ne fait donc pas l'objet d'un *reporting* spécifique.

Dialogue social et accords collectifs

La qualité du dialogue social repose sur les nombreux échanges entre la direction du Groupe et les collaborateurs ainsi que leurs représentants.

En France, de nombreuses réunions sont organisées par chacune des entités. Des accords collectifs, portant sur un ou plusieurs sujets relatifs aux conditions de travail et d'emploi, sont négociés et signés chaque année :

	Dassault Systèmes SA	Dassault Data Services SAS	Dassault Systèmes Provence SAS	Archiveo SA	Netvibes SAS	3DVIA SAS
Nombre d'accords collectifs en vigueur au 31/12/2014	40	22	14	1	2	2
Nombre d'accords collectifs signés en 2014*	8	3	3	1	2	1

* Ces accords peuvent couvrir plusieurs thématiques telles que la Négociation Annuelle Obligatoire, l'égalité et la mixité professionnelle, l'organisation du temps de travail, la substitution des statuts collectifs liés à la « Transmission Universelle de Patrimoine, l'intéressement et la participation ».

En Allemagne, les accords collectifs sont négociés et signés avec le comité d'entreprise central et avec les comités d'entreprise de chaque site (Stuttgart, Hanovre, Aix-la-Chapelle et Berlin). Au 31 décembre 2014, il existe 8 accords en vigueur à Stuttgart, 27 à Hanovre, 1 à Aix-la-Chapelle, 3 à Berlin et 14 au niveau du comité d'entreprise central.

En 2014, 8 accords ont été signés par Dassault Systemes Deutschland GmbH au niveau du comité d'entreprise central, dont plusieurs liés à la rémunération des collaborateurs, à la confidentialité des données, à la formation et la gestion des ressources humaines. De même des accords ont été signés au niveau local dont 3 à Stuttgart, 1 à Aix-la-Chapelle et 3 à Berlin portant sur des thématiques similaires.

Dans les autres principaux pays du Groupe : Royaume-Uni, États-Unis, Canada, Japon, Chine et Inde, il n'existe pas de représentation du personnel ou de syndicat au sein de Dassault Systèmes. En Corée du Sud, comme dans toutes les sociétés de plus de 30 personnes, un comité représentant des salariés est élu chaque année. Il a pour rôle de participer à l'organisation d'activités sociales de l'entreprise.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de transformation de Dassault Systèmes SA en société européenne, un groupe spécial de négociation (« GSN ») a été constitué pour négocier avec la direction les modalités de l'implication des salariés au sein de la société européenne. Les négociations, qui ont débuté en octobre 2014, devraient s'achever par la signature d'un accord sur ces modalités. Une fois transformée en société européenne, Dassault Systèmes disposera d'une nouvelle instance de dialogue avec ses salariés européens (le Comité de la Société européenne), en plus de son actuel Comité d'Entreprise.

Santé et sécurité

Conformément aux dispositions de son Code de conduite des affaires, le Groupe s'engage à respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité au travail.

Couverture en frais de soins de santé

Le Groupe assure une couverture médicale à chacun de ses collaborateurs en conformité avec les pratiques locales des pays dans lesquels il est implanté. De plus, le Groupe offre une couverture complémentaire en frais de soins de santé, par exemple en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Canada, en Corée du Sud, au Japon et en Inde.

Bilan de santé et suivi médical

Le Groupe applique les dispositions en vigueur dans les pays dans lesquels il est implanté.

À titre d'exemple, en France, les collaborateurs font l'objet d'un suivi médical régulier. Sur le 3DS Paris Campus, un service médical composé de deux médecins du travail et de quatre infirmières veille à la santé de l'ensemble des collaborateurs travaillant sur le site. Dans les autres pays, un bilan médical de santé individuel est organisé, c'est le cas au Japon, en Corée du Sud, en Chine, en Inde et aux États-Unis (prestation incluse dans le programme de couverture santé). Enfin, il n'existe pas de dispositions particulières au Royaume-Uni, au Canada et en Allemagne.

Accidents du travail

Compte tenu de l'activité de Dassault Systèmes, peu d'accidents du travail sont recensés. En France, en 2014, neuf accidents du travail ou de transport ont entraîné un arrêt d'une durée supérieure à un jour. Il y en a eu un aux États-Unis, un en Allemagne et aucun au Royaume-Uni, Canada, Japon, Corée du Sud, Chine et Inde.

Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail et actions particulières

En France, trois sociétés du Groupe disposent d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui se réunit à plusieurs reprises au cours de l'année dans chacune des entités.

Un accord sur la prévention des risques psychosociaux avait été signé le 11 juin 2010 pour une durée de 3 ans au sein de Dassault Systèmes SA. À la suite de cet accord, des actions se sont poursuivies et les groupes de travail qui avaient été constitués ont continué de travailler sur les thématiques suivantes : « équilibre de vie et utilisation des moyens de communication », « charge de travail et organisation ». Les résultats des travaux des deux groupes de travail ont été restitués au Comité d'Entreprise et au CHSCT le 20 mars 2014. Les actions préconisées par ces groupes ont été partagées avec l'ensemble de salariés début avril 2014. Les travaux des groupes de travail ont également servi de base de réflexion pour l'élaboration des initiatives citées dans le paragraphe 2.1.5.

(« Valoriser la performance et reconnaître les contributions à la réalisation de la stratégie »).

Chez Dassault Systèmes Provence SAS, les actions principales sur la prévention des risques psycho-sociaux ont été menées en 2014. Quatre groupes de travaux constitués de 10 personnes ont ainsi été mis en place pour travailler sur différents thèmes comme par exemple « Objectifs, planification et reporting », « Entraide, soutien et partage d'expertise », « Valorisation reconnaissance, développement de carrière et compétences », « Technique de planification et organisation du travail ». Enfin la première ligne hiérarchique a suivi une formation en décembre 2014 « Sensibilisation à la prévention des risques psycho-sociaux ».

Par ailleurs, dans certains pays (Canada et Allemagne, par exemple), des représentants des salariés sont chargés d'échanger avec les directions des entités légales correspondantes sur les thématiques de la santé et de la sécurité des collaborateurs.

2.1.7 Méthodologie du reporting social

Périmètre du reporting

En règle générale, le périmètre du reporting social comprend l'ensemble des sociétés du Groupe à la clôture de l'exercice. Toutefois, pour certains indicateurs (précisés dans le document), le périmètre couvert peut être plus restreint.

Définition des indicateurs sociaux clés

Pour les besoins de ses indicateurs sociaux, le Groupe a choisi des chiffres clés qui sont présentés aux paragraphes 2.1.2 « S'organiser pour accompagner la croissance et la réalisation de la stratégie » et 2.1.8. « Données complémentaires relatives à l'Effectif Salariés du Groupe ». Ils ont été sélectionnés à partir des indicateurs de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce et ceux spécifiques à la politique des ressources humaines du Groupe.

Parmi eux, Dassault Systèmes a défini les notions :

- d'« Effectif Salariés », qui correspond aux effectifs de la société Dassault Systèmes SA et de ses sociétés détenues au minimum à 50 % ; et
- d'« Effectif Total », qui comprend l'Effectif Salariés, les collaborateurs des sociétés du Groupe détenues à moins de 50 % et les prestataires extérieurs ayant travaillé plus d'un mois entier à la date de clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2014, les effectifs des salariés des sociétés détenues à moins de 50 % comprennent les salariés de 3DPLM Ltd.

Les données relatives aux effectifs sont calculées sur la base d'un « équivalent temps plein » correspondant à un effectif calculé sur la base d'un ratio « heures travaillées/heures de travail à temps plein standard » et selon une définition

conjointement définie et partagée par les équipes Ressources Humaines et Finance.

Les données relatives aux recrutements et aux départs sont exprimées en nombre de contrats.

Pour fiabiliser le processus de reporting, un guide méthodologique interne incluant les définitions et règles de calculs de chaque indicateur est actualisé chaque année. Des contrôles de fiabilité des données sont effectués au moment de la consolidation, mais également en cours d'année, notamment en ce qui concerne l'analyse des écarts par rapport aux périodes précédentes.

Limites du reporting social

Le Groupe exerce ses activités dans de nombreux pays dont les législations et pratiques locales ne peuvent pas toujours être harmonisées ou consolidées. Par exemple, les notions généralement employées en France pour définir les catégories socioprofessionnelles (non-cadres et cadres) n'étant pas utilisées en dehors de France, et plus des deux tiers des collaborateurs de Dassault Systèmes évoluant à l'étranger, le Groupe a retenu les deux catégories suivantes : les « Managers » qui encadrent les équipes, et les « Non-Managers » qui ne gèrent pas d'équipe et se spécialisent sur une problématique particulière.

Pour les mêmes raisons de disparités locales, le Groupe n'est pas en mesure de présenter de données consolidées relatives aux heures supplémentaires, au taux de gravité des accidents du travail et maladies professionnelles.

Collecte et consolidation des données sociales

Une attention particulière doit être portée aux points suivants :

- les données relatives aux effectifs et aux mouvements sont extraites des logiciels de gestion des ressources humaines et de gestion financière, tous deux déployés dans l'ensemble des entités du Groupe et représentant 100 % du périmètre ;
- les informations relatives aux politiques de rémunérations s'appliquent à l'Effectif Salariés. Les données liées à la masse salariale et aux charges sociales sont fournies par le département Finance de Dassault Systèmes et recouvrent l'Effectif Salariés ainsi que les effectifs des salariés des sociétés contrôlées à moins de 50 % et comprennent donc les salariés de 3DPLM Ltd ;
- les données liées aux effectifs et au montant des versements effectués à des entreprises de prestataires externes sont fournies par le département Finance. Il s'agit de prestations de services en régie, soutenant une activité de Dassault Systèmes correspondant à son cœur de métier et pour lesquels les effectifs sont présents un mois ou plus, payés sur une base horaire, journalière ou mensuelle ;
- les informations relatives aux politiques en matière d'éthique des affaires, de lutte contre la corruption, de principes de responsabilité sociale de l'entreprise et engagements en faveur du respect des droits fondamentaux, des impacts des produits et services sur la sécurité et la santé des clients du Groupe sont fournies par le département Éthique et Conformité et couvrent 100 % du périmètre ;
- les données liées aux principales politiques en matière de relations sociales, de santé et de sécurité, aux initiatives anti-discrimination, à l'intéressement et à la participation et

autres dispositifs de reconnaissance, à la durée du temps de travail, à l'absentéisme, au développement de la diversité et de la mixité, aux œuvres sociales résultent des entretiens complémentaires menés avec les responsables des ressources humaines des principaux pays de Dassault Systèmes c'est-à-dire ceux ayant plus de 150 salariés (hors impact des sociétés acquises dans l'année), à savoir la France, les États-Unis, le Canada, l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Japon, la Corée du Sud, la Chine et l'Inde, qui représentent près de 85 % de l'Effectif Salariés du Groupe en 2014. Les données relatives à l'absentéisme comprennent les absences pour maladie, les congés pour maternité et paternité ainsi que les accidents du travail. Les personnes étant absentes au-delà de deux ans ne sont plus considérées dans le ratio d'absentéisme. Ces données restent cependant liées aux réglementations locales car dans certains pays le nombre de jours pour maladie peut être comptabilisé dans les congés payés. De ce fait, elles doivent être analysées pays par pays et ne sont pas présentées de manière consolidée ;

- les données liées à la formation pour les pays comptant plus de 150 salariés et citées précédemment sont extraites de la solution « **3DEXPERIENCE University** », hors sociétés acquises en 2014, qui couvrent 74 % de l'Effectif Salariés du Groupe. Les données enregistrées au travers d'autres plateformes de formation en ligne sont également prises en compte pour ces mêmes sociétés ;
- enfin, le périmètre est précisé dans le corps du texte pour les autres données non citées précédemment : relations du Groupe avec l'enseignement secondaire et supérieur, implication du Groupe dans le domaine associatif, 3DS INNOVATION *Forwards*, initiatives pour valoriser le travail et améliorer la vie des collaborateurs.

2.1.8 Données complémentaires relatives à l'Effectif Salariés du Groupe

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

	Europe		Amériques		Asie		Total		Total	
	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2013	%
< 30 ans	1 252	22 %	372	11 %	299	17 %	1 923	17 %	1 381	16 %
31 à 40 ans	1 980	34 %	1 013	29 %	816	46 %	3 809	35 %	2 836	33 %
41 à 50 ans	1 656	29 %	1 066	31 %	507	28 %	3 229	29 %	2 647	31 %
>51 ans	899	15 %	998	29 %	155	9 %	2 052	19 %	1 723	20 %
TOTAL AUX 31 DÉCEMBRE	5 787	100 %	3 449	100 %	1 777	100 %	11 013*	100 %	8 587	100 %

* Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

ANCIENNETÉ DES SALARIÉS

	Europe		Amériques		Asie		Total		Total	
	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2013	%
CDD	168	3 %	6	0 %	4	0 %	178	2 %	89	1 %
Moins de 5 ans	2 708	47 %	1 505	44 %	1 159	65 %	5 372	49 %	4 154	48 %
De 6 à 15 ans	1 916	33 %	1 451	42 %	533	30 %	3 900	35 %	3 080	36 %
Plus de 16 ans	995	17 %	487	14 %	81	5 %	1 563	14 %	1 264	15 %
TOTAL AUX 31 DÉCEMBRE	5 787	100 %	3 449	100 %	1 777	100 %	11 013*	100 %	8 587	100 %

* Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

	Europe		Amériques		Asie		Total		Total	
	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2013	%
Femmes										
« Managers »	167	13 %	157	18 %	50	12 %	374	14 %	314	16 %
« Non-Managers »	1 134	87 %	704	82 %	374	88 %	2 212	86 %	1 633	84 %
TOTAL FEMMES	1 301	100 %	861	100 %	424	100 %	2 586	100 %	1 947	100 %
Hommes										
« Managers »	957	21 %	558	22 %	256	19 %	1 771	21 %	1 494	22 %
« Non-Managers »	3 529	79 %	2 030	78 %	1 097	81 %	6 656	79 %	5 146	78 %
TOTAL HOMMES	4 486	100 %	2 588	100 %	1 353	100 %	8 427	100 %	6 640	100 %
TOTAL AUX 31 DÉCEMBRE	5 787		3 449		1 777		11 013*		8 587	

* Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

RÉPARTITION ENTRE TEMPS PLEIN ET TEMPS PARTIEL

Exercices clos les 31 décembre	Europe		Amériques		Asie		Total		Total	
	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2013	%
Temps plein	5 568	96 %	3 432	99 %	1 766	99 %	10 766	98 %	8 394	98 %
Temps partiel	219	4 %	17	1 %	11	1 %	247	2 %	193	2 %
TOTAL	5 787	100 %	3 449	100 %	1 777	100 %	11 013*	100 %	8 587	100 %
Femmes										
Temps plein	1 155	89 %	848	98 %	417	98 %	2 420	94 %	1 807	93 %
Temps partiel	146	11 %	13	2 %	7	2 %	166	6 %	140	7 %
TOTAL FEMMES	1 301	100 %	861	100 %	424	100 %	2 586	100 %	1 947	100 %
Hommes										
Temps plein	4 413	98 %	2 584	100 %	1 349	100 %	8 346	99 %	6 587	99 %
Temps partiel	73	2 %	4	0 %	4	0 %	81	1 %	53	1 %
TOTAL HOMMES	4 486	100 %	2 588	100 %	1 353	100 %	8 427	100 %	6 640	100 %
TOTAL	5 787		3 449		1 777		11 013*		8 587	

* Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

PYRAMIDE DES ÂGES DES ENTRÉES DANS LE GROUPE

	Europe		Amériques		Asie		Total		Total	
	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2014	%	Effectifs 2013	%
< 30 ans	778	41 %	238	23 %	256	35 %	1 272	35 %	574	40 %
31 à 40 ans	713	37 %	314	31 %	329	46 %	1 356	37 %	508	35 %
41 à 50 ans	353	18 %	292	29 %	119	16 %	764	21 %	254	17 %
>51 ans	78	4 %	175	17 %	18	3 %	271	7 %	113	8 %
TOTAL	1 922	100 %	1 019	100 %	722	100 %	3 663*	100 %	1 449	100 %

* Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

2.1.9 Table de concordance

Article R. 225-105-1 du Code de commerce	Paragraphe	Page
L'emploi		
Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	2.1.2	39
	2.1.8	54
Embauches et licenciements	2.1.3	41
	2.1.8	54
Rémunération	2.1.5	48
Organisation du temps de travail		
Absentéisme	2.1.2	39
Relations Sociales		
Organisation du dialogue social et procédures d'information et de consultation du personnel et négociation avec celui-ci	2.1.6	50
Bilan des accords collectifs	2.1.6	50
Santé et Sécurité		
Conditions de santé et de sécurité au travail	2.1.6	50
Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	2.1.6	50
Accidents du travail, fréquence et gravité ainsi que maladies professionnelles	2.1.6	50
Formation		
Politiques mises en œuvre en matière de formation	2.1.3	41
Nombre total d'heures de formation	2.1.3	41
Égalité de traitement		
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	2.1.3	41
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	2.1.3	41
Politique de lutte contre les discriminations	2.1.3	41
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives		
Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	2.1.6	50
Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	2.1.3	41
Élimination du travail forcé ou obligatoire	2.1.6	50
Abolition effective du travail des enfants	2.1.6	50
Informations relatives aux engagements sociétaux et en faveur du développement durable		
Impact territorial, économique et social de l'activité en matière d'emploi et de développement régional, sur les populations riveraines ou locales	2.1.3	41
Relations entretenues avec les personnes et organisations intéressées par l'activité de la Société (associations d'insertion, établissements d'enseignement, association de défense de l'environnement,...) partenariat et mécénat	2.1.3	41
Sous-traitance et fournisseurs : responsabilité sociale. Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux. Importance de la sous-traitance. Prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	2.1.2	39
Loyauté des pratiques (actions pour la prévention de la corruption et mesures en faveur de la santé et sécurité des consommateurs) et autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	2.1.6	50

Synthèse des informations non publiées

Informations non publiées car non pertinentes	Explications
Taux de fréquence/gravité des accidents du travail. Maladies professionnelles	Compte tenu de l'activité de Dassault Systèmes, le nombre d'accidents du travail est faible et ne représente que quelques cas par an. Cet indicateur n'est pas calculé.

2.2 Responsabilité environnementale

La responsabilité environnementale de Dassault Systèmes est caractérisée par ses impacts indirects positif et négatif dus à l'utilisation de ses solutions logicielles chez ses clients, et par son impact direct négatif sur l'environnement dû à ses activités (voir paragraphe 1.4.1.1 « Résumé ») :

- les solutions logicielles de Dassault Systèmes permettent à ses clients de réduire les impacts environnementaux de leurs produits dès la phase de conception. Elles peuvent contribuer notamment à réduire la consommation des matières premières grâce à la maquette numérique, à optimiser la consommation d'énergie ainsi que les processus de travail et à gérer la conformité des produits aux normes environnementales. C'est l'impact potentiellement positif des produits de Dassault Systèmes sur l'environnement ;
- l'utilisation des logiciels du Groupe chez ses clients induit une consommation indirecte d'énergie pour le Groupe. Cette consommation est l'impact indirect potentiellement négatif des produits de Dassault Systèmes sur l'environnement ;

- l'intégralité des opérations de Dassault Systèmes est localisée dans des bureaux (voir paragraphe 1.2.3 « Gestion immobilière ») et dans des centres de données. Dans le cadre de ses activités, le Groupe utilise du matériel informatique et les collaborateurs sont amenés à voyager régulièrement sur les sites du Groupe, ou chez ses clients et partenaires. L'impact environnemental du Groupe est donc majoritairement dû à la consommation d'énergie des bâtiments et des centres de données, aux émissions de gaz à effet de serre liées principalement aux déplacements des collaborateurs, et aux déchets électriques et électroniques liés aux activités informatiques. Ces trois indicateurs sont dits « primaires » pour Dassault Systèmes. D'autres indicateurs sont suivis par le Groupe mais avec une criticité moindre du fait de l'activité exercée (voir paragraphe 2.2.2.3 « Dassault Systèmes et la gestion de l'environnement – Gouvernance »).

Compte tenu de ces différentes contributions, Dassault Systèmes travaille à l'élaboration d'un modèle pour définir son impact net positif sur l'environnement.

2.2.1 Risques industriels et liés à l'environnement

Le Groupe n'a pas connaissance de risques industriels ou environnementaux susceptibles d'avoir un impact significatif sur son patrimoine ou sur ses résultats et estime que les impacts environnementaux de ses activités sont très limités :

- une grande partie des actifs est de nature incorporelle, ce qui limite les risques sur les plans industriels et environnementaux ;
- aucun site du Groupe ne génère de déchets dangereux ou de rejets ayant un impact environnemental sur le sol, dans l'air ou dans l'eau, ne rentre dans les critères de la directive SEVESO en Europe sur les sites à risques en raison de substances dangereuses, ou n'est classé ICPE (installations classées – et présentant des risques – pour la protection de l'environnement) ;
- le Groupe n'estime pas être directement exposé aux conséquences du changement climatique à court et moyen terme ;
- les activités de Dassault Systèmes n'ont pas d'impact négatif connu sur la biodiversité et ne génèrent ni bruit ni odeur susceptibles de gêner le voisinage. En outre, le Groupe n'est pas concerné par les conditions d'utilisation des sols.

Le seul élément pour lequel le Groupe estime qu'il existe un risque environnemental mineur, ne pouvant avoir aucun impact significatif sur son patrimoine ou sur ses résultats, est l'existence de réserves de fioul stockées sur le 3DS Paris Campus et sur le 3DS Boston Campus pour alimenter les groupes électrogènes en cas de coupure électrique.

Compte tenu du caractère limité des risques industriels et environnementaux du Groupe, les coûts liés à l'évaluation, à la prévention et au traitement des risques industriels et environnementaux ne sont pas significatifs et sont intégrés dans les différents postes d'investissements et de charges des états financiers consolidés.

En 2014, aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement n'a été enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe. Aucune charge n'a non plus été intégrée dans ces comptes au titre d'une décision judiciaire en matière d'environnement ou d'actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci.

Afin d'anticiper les risques réglementaires liés à l'environnement, les services juridiques et des affaires publiques et du développement durable de Dassault Systèmes effectuent une veille des réglementations environnementales pouvant impacter son activité.

2.2.2 Rapport environnemental

Bien que ses activités n'aient qu'un impact direct limité sur l'environnement, Dassault Systèmes est conscient de sa responsabilité en matière de protection de l'environnement. Le développement durable est au cœur des objectifs du Groupe qui a adopté une approche fondée sur l'innovation durable et a mis en place une stratégie d'optimisation et de transformation de ses activités visant à réduire son impact environnemental.

2.2.2.1 **3DEXPERIENCE Platform for Sustainability : des applications et des solutions au service du développement durable**

Aujourd'hui, les entreprises sont confrontées à divers défis tant technologiques qu'écologiques. La plateforme 3DEXPERIENCE de Dassault Systèmes permet aux clients du Groupe d'atteindre leurs objectifs en termes de développement durable et d'activité, grâce à un portefeuille d'applications dédiées qui viennent compléter certaines de ses *Industry Solution Experiences* et qui sont fondées sur les technologies suivantes :

Technologies de modélisation 3D

Grâce au portefeuille de technologies de modélisation du Groupe, il est possible de créer des représentations scientifiquement exactes des impacts du produit sur l'environnement. Ces technologies offrent également des techniques permettant de réduire ces impacts, comme l'écoconception pour l'évaluation prédictive environnementale et la réalisation de prototypes virtuels, qui améliorent l'empreinte carbone, la consommation d'énergie, les effets sur la santé humaine et la durabilité globale des produits et des systèmes. Par exemple, SOLIDWORKS *Sustainability* comporte un tableau de bord intégré dédié à l'évaluation du cycle de vie d'un produit qui détermine les implications environnementales de chaque décision de conception en s'appuyant sur des indicateurs environnementaux. ASSA ABLOY, leader mondial des solutions d'ouverture de portes, utilise SOLIDWORKS *Sustainability* pour réduire l'impact environnemental de ses produits et son utilisation de matériaux tout en limitant ses frais de matériaux et de consommation d'énergie de 15 %.

Technologies « virtuel+réel »

Les technologies qui permettent une simulation réaliste en temps réel peuvent contribuer à optimiser le monde physique dans des univers virtuels, réduisant ainsi les impacts environnementaux. Pour les produits complexes, les technologies de simulation du Groupe améliorent les tests de performance et de poids, permettant ainsi aux ingénieurs de vérifier la fonctionnalité et l'intégrité tout en optimisant leur utilisation des matériaux. Les systèmes industriels et de production peuvent être mis en œuvre en réduisant au maximum les dépenses de matériaux et d'énergie, permettant ainsi d'obtenir une production respectueuse de l'environnement. Enfin, l'utilisation par les consommateurs

finaux peut être simulée pour examiner et réduire les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie. Par exemple, le concepteur d'emballage Amcor utilise SIMULIA pour simuler des interactions complexes, ce qui lui a permis de réduire de 27 % son empreinte carbone et son utilisation des résines tout en préservant la résistance de ses produits.

Technologies d'information intelligente

La recherche, le tri, le filtrage, la navigation, l'analyse en temps réel et la compréhension de volumes importants de données environnementales sont essentiels à l'innovation durable. Les exigences relatives aux données ne concernent plus seulement les entreprises mais l'ensemble de la chaîne de valeur. Cette responsabilité élargie des producteurs exige un accès à la fois sophistiqué et flexible à d'importants volumes de données pour pouvoir utiliser des applications d'intelligence de l'information capables de générer un tableau de bord des impacts environnementaux pour toute l'entreprise. Par exemple, l'infrastructure de recherche d'EXALEAD permet la gestion de données environnementales structurées et non structurées, soutenant les décisions de développement durable de l'entreprise et les stratégies de réduction des impacts. L'écoute sociale est au cœur du succès de ces stratégies de développement durable : NETVIBES permet aux clients d'évaluer la sensibilité du public aux tendances et aux campagnes de développement durable.

Technologies de connectivité

En éliminant les cloisonnements organisationnels, la connexion entre les données et les personnes est la clé de toute stratégie de développement durable. Les technologies de connectivité permettent aux entreprises de créer des communautés internes et externes pour gérer efficacement le développement durable. Elles permettent également de connecter les données sur les produits avec les données gouvernementales pour gérer activement le respect des réglementations et normes environnementales de l'État et du secteur, comme la directive RoHS (*Restriction of the use of certain Hazardous Substances*) et la gestion des minerais qui alimentent les conflits. La solution de Dassault Systèmes en matière de conformité avec les normes environnementales et la spécification des matériaux permet de mettre en œuvre une stratégie de réduction du risque proactive et d'impliquer les personnes et les communautés qui sont essentielles au succès des stratégies de développement durable. Par exemple, Agilent Technologies, leader dans les domaines des systèmes de test et de mesure des instruments électroniques et de bioanalyse, utilise ENOVIA *Materials Compliance Management* (MCM), système automatisé de suivi des données de conformité dans l'ensemble de l'entreprise, pour démontrer le respect de normes environnementales strictes par plus de 1 800 produits et 160 000 pièces acquis auprès de plus de 7 000 fournisseurs.

Dassault Systèmes est précurseur dans la 3DEXPERIENCE pour l'innovation durable grâce à laquelle les clients du Groupe

peuvent avoir un impact environnemental positif et développer leurs activités de façon durable. Sa plateforme 3DEXPERIENCE permet aux entreprises innovantes de comprendre réellement l'impact de leurs produits et processus sur les hommes et sur l'environnement, au service d'une vision plus durable de notre monde.

2.2.2.2 Collaborations industrielles au service du développement durable

En plus de l'aide directe apportée à ses clients, le Groupe participe à plusieurs collaborations industrielles afin de partager son savoir-faire et son leadership pour favoriser une collaboration durable :

- International Aerospace Environmental Group (IAEG™).** L'IAEG™ est une association professionnelle autogérée qui représente la majeure partie du secteur mondial de l'aérospatiale commerciale, dont Boeing et Airbus, ainsi que le secteur mondial de l'aérospatiale de défense, comme Lockheed Martin, Northrop Grumman et Safran Group. Dassault Systèmes travaille avec l'IAEG™ pour contribuer au développement de systèmes de déclaration et de *reporting* de matériaux chimiques, d'enquêtes sur le développement durable des fournisseurs et d'une directive officielle pour le secteur de l'aéronautique portant sur l'évaluation des gaz à effet de serre conformément au protocole GES du *World Resources Institute* ;
- Sustainable Apparel Coalition (SAC).** La SAC est un organisme professionnel qui regroupe des marques, des distributeurs, des fabricants, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des universitaires, représentant plus du tiers du marché mondial de l'habillement et des chaussures, et dont l'objectif est de réduire l'impact environnemental et social des produits du secteur à travers le monde. Dassault Systèmes assiste la SAC en apportant son leadership dans les domaines de la conception basée sur l'évaluation du cycle de vie et des méthodologies d'évaluation de l'empreinte environnementale, et en conseillant ses clients sur les défis liés à l'adoption proactive de l'indice Higg de la SAC, une série d'outils qui permettent une évaluation standardisée de l'impact environnemental et social des produits d'habillement et des chaussures tout au long du cycle de vie et de la chaîne de valeur ;
- Sustainability and Health Initiative for NetPositive Enterprise (SHINE).** SHINE est un consortium de grandes entreprises axées sur le développement durable, parmi lesquelles Owens Corning, Eaton Corporation, Abbott Laboratories, Johnson & Johnson et Dassault Systèmes. Il est dirigé par le *Center for Health and the Global Environment* qui fait partie de la *School of Public Health de l'Université de Harvard*. L'objectif de SHINE est de révolutionner la stratégie de développement durable des entreprises en gérant non seulement les impacts négatifs mais également les impacts positifs et en comparant les deux afin de déterminer si une entreprise a ou non un effet positif net. Dassault Systèmes apporte un soutien important et son leadership intellectuel pour contribuer au développement de nouvelles normes comptables et méthodes de gestion pour évaluer l'impact environnemental.

2.2.2.3 Dassault Systèmes et la gestion de l'environnement

Gouvernance

Le département Affaires Publiques et Développement Durable est responsable du *reporting* environnemental, de la définition du plan de réduction de l'impact environnemental du Groupe et de la sensibilisation des collaborateurs aux enjeux du développement durable.

Dassault Systèmes a mis en place une équipe internationale afin de renforcer les actions menées pour réduire l'impact environnemental du Groupe. Dans chacune des zones géographiques, un *Sustainability Leader* est garant de la collecte des données environnementales, de la revue des informations environnementales de sa zone géographique, du suivi des indicateurs environnementaux, et sur les principaux sites de la mise en place du système de management environnemental local. Chaque *Sustainability Leader* est soutenu, au sein de chaque site, par une *Green team* composée de collaborateurs volontaires et qui contribue à la mise en place d'actions pour réduire l'impact environnemental du site.

Le Groupe a effectué un travail d'analyse de la matérialité de ses indicateurs, et s'est particulièrement concentré sur les indicateurs clés liés à son secteur d'activité, indicateurs dits « primaires ». Les indicateurs primaires de Dassault Systèmes sont : la consommation d'électricité, les émissions de gaz à effet de serre et les déchets électriques et électroniques. Les autres indicateurs sont qualifiés de « secondaires » et concernent la consommation de papier, la consommation d'eau et les déchets courants (voir paragraphe 2.2.2.4 « Méthodologie du *reporting* environnemental »).

Des collaborateurs investis dans la démarche environnementale du Groupe

Dassault Systèmes poursuit sa politique de sensibilisation constante des collaborateurs en les associant aux mesures prises pour économiser l'eau et l'énergie par la présentation d'écogestes et de technologies susceptibles de réduire les impacts environnementaux des activités du Groupe.

En 2014, la dynamique s'est poursuivie au sein des zones géographiques par la mise en place d'actions locales de sensibilisation des collaborateurs aux écogestes. Par exemple, sur le site du 3DS Boston Campus, la *Green Team* de la zone Amérique du Nord a organisé la semaine verte du printemps. Durant cette semaine, les collaborateurs ont été sensibilisés à l'efficacité énergétique et au recyclage des déchets électriques et électroniques. Sur le site de Providence et du 3DS Boston Campus, les collaborateurs ont également été sensibilisés à l'impact des transports, et ont été encouragés à venir au travail à bicyclette.

La semaine de communication dédiée au développement durable a été reconduite en 2014 sur le 3DS Paris Campus, avec pour thème « Consommer autrement... oui mais comment ? » en collaboration avec le département Affaires Publiques et Développement Durable et l'équipe du secteur d'activité « Produits de Grande Consommation – Distribution ». Durant

cette semaine, les collaborateurs ont été invités à participer à la solution expérience *Perfect Shelf*, une application développée par Dassault Systèmes, et sensibilisés aux enjeux de la consommation durable avec une représentation en 3D d'un rayon de supermarché virtuel. L'objectif de l'expérience était de révéler les produits dits « durables » au sein des rayonnages et d'orienter le choix des consommateurs vers ce type de produits.

Enfin, en novembre 2014, à l'occasion de la semaine du handicap et pour une durée d'un mois, un événement « Collecte Solidaire – Agissons Ensemble », a été organisé conjointement sur le 3DS Paris Campus par la Mission Handicap de Dassault Systèmes SA et le département Affaires Publiques et Développement Durable. Les collaborateurs ont été invités à déposer leur matériel électrique et électronique, obsolète ou hors d'usage. Le matériel collecté a été envoyé au recyclage dans une entreprise du secteur adapté dans le département des Yvelines. Ainsi, 860 kg de matériels ont pu être recyclés par des employés en situation de handicap.

2.2.2.4 Indicateurs environnementaux du Groupe

Le Groupe publie deux catégories d'indicateurs : les indicateurs dits « primaires », qui sont directement liés au secteur d'activité du Groupe, et les indicateurs dits « secondaires » (voir paragraphe 2.2.2.5 « Méthodologie du reporting environnemental »).

Les données présentées dans le *reporting* environnemental couvrent Dassault Systèmes SA et l'ensemble des sociétés détenues à plus de 50 %. Sont exclues les données relatives aux entités acquises au cours de l'exercice 2014 et aux sites de moins de 35 collaborateurs. Voir paragraphe 2.2.2.5 « Méthodologie du reporting environnemental ».

Consommations d'énergie

Prise en compte de la dimension environnementale dans les choix d'implantation du Groupe

La volonté de Dassault Systèmes de limiter son impact sur l'environnement se traduit notamment dans ses choix d'implantation de ses activités.

Depuis 2008, le Groupe a entrepris une politique d'installation de ses activités dans des locaux certifiés par le label environnemental local. En 2014, 57 % des collaborateurs travaillent dans des bureaux certifiés tels que Haute qualité environnementale en France, LEED aux États-Unis, ou sur

des sites ayant mis en place un système de management environnemental tel que ISO 14001. Ces certifications permettent une exploitation des bâtiments respectueuse de l'environnement.

La performance environnementale est l'un des critères pris en compte lors de la phase de sélection de tout nouveau bâtiment ou lors de l'aménagement de nouveaux locaux.

Le siège mondial 3DS Paris Campus de Dassault Systèmes à Vélizy-Villacoublay est certifié Haute Qualité Environnementale (HQE) « NF bâtiments tertiaires Démarche HQE ». Dassault Systèmes veille, dans la mesure du possible, à travailler avec des entreprises qui sont certifiées ou en voie de certification ISO 9001 et 14001. Le Groupe a mis en place un suivi en temps réel des incidents d'exploitation et de maintenance des bâtiments du 3DS Paris Campus avec l'aide d'entreprises certifiées ISO 9001.

Le 3DS Boston Campus est certifié *LEED Gold* pour sa construction extérieure, et a obtenu en 2014 pour son aménagement intérieur la certification *LEED Platinum*, certification américaine attribuée aux immeubles conçus dans l'objectif d'optimiser la performance environnementale des bâtiments. Pour optimiser sa consommation d'énergie, le 3DS Boston Campus est équipé de chaudières à condensation, d'une climatisation à haut rendement et de capteurs de lumière.

En 2014, les collaborateurs du site de Cracovie en Pologne et les collaborateurs du site de Providence aux États-Unis ont déménagé dans des bâtiments certifiés LEED Gold. Tout comme le site du 3DS Boston Campus, ces bâtiments sont équipés des technologies d'économie d'énergie et d'eau et favorisant les apports de lumière naturelle.

Dans le reste du monde, les bâtiments de Singapour, Shanghai en Chine, Pune en Inde, Montréal au Canada et Stuttgart en Allemagne sont certifiés selon la norme environnementale locale.

Consommation en énergie

L'information ci-après concerne la consommation d'électricité et la consommation de gaz naturel des sites et des centres de données de Dassault Systèmes. La consommation de gaz naturel représente 6 % de la consommation totale d'énergie. Le Groupe n'a pas recours à la production d'énergie renouvelable sur ses sites, mais a inclus dans certains de ses contrats d'énergie, l'achat d'électricité issue d'énergie renouvelable, par exemple pour les sites de Stuttgart et de Munich en Allemagne.

<i>Consommation d'énergie (en MWh)</i>	Exercice 2014	Exercice 2013
Europe	31 380	32 600
<i>Dont le 3DS Paris Campus</i>	21 000	22 000
Amériques	21 260	22 130
Asie	2 000	2 980
TOTAL	54 640*	57 710*

* Indicateur vérifié par le vérificateur indépendant.

La consommation d'électricité du 3DS Paris Campus a baissé de 5 % entre 2014 et 2013. Cette diminution est principalement due à des températures clémentes durant l'ensemble de l'année 2014.

Sur l'ensemble des zones géographiques, la consommation d'électricité a diminué entre 2014 et 2013 et ce malgré l'augmentation des activités du Groupe dans ces zones géographiques. Cette efficacité énergétique est principalement due à l'effet d'un climat favorable, aux déménagements dans des bâtiments certifiés environnement et à la sensibilisation des collaborateurs aux éco-gestes.

Dassault Systèmes a localisé une partie de ses serveurs au sein de plusieurs centres de données dans le monde. La consommation énergétique de ces centres de données est incluse dans la consommation totale d'électricité ci-dessus. Le Groupe a initié en 2010 un processus de « virtualisation » de ses serveurs. La virtualisation des serveurs conduit à une meilleure utilisation du matériel, à un gain de place dans le centre de données et à une réduction de la puissance consommée par l'infrastructure, donc à une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le pourcentage de serveurs virtualisés dans le monde a été estimé à 48 % en 2012 selon l'étude Gartner. Dassault Systèmes est très en avance dans ce domaine avec plus de 80 % des serveurs de son principal centre de données aujourd'hui virtualisés.

Émissions de gaz à effet de serre

Politique d'optimisation des transports du Groupe

L'activité d'éditeur de logiciels relevant du secteur tertiaire, le transport est la principale source émettrice de gaz à effet de serre pour le Groupe.

La politique « voyage » mise en œuvre au sein de Dassault Systèmes permet de limiter l'impact environnemental des déplacements. Selon cette politique, les collaborateurs doivent privilégier les réunions en audioconférence et en visioconférence plutôt que les déplacements, les voyages en train plutôt qu'en avion pour les trajets inférieurs à 3 heures et la classe économique pour les voyages en avion (l'empreinte carbone de la classe affaire étant largement supérieure à celle de la classe économique).

Bilan des émissions des gaz à effet de serre

Pour le calcul de son empreinte carbone au niveau mondial, Dassault Systèmes utilise la méthodologie du *GHG Protocol* (*Greenhouse Gas Protocol*). Cette méthode d'évaluation des gaz à effet de serre a été lancée en 2001 par le *World Business Council for Sustainable Development* (« WBCSD ») et le *World Resources Institute* (« WRI »).

Le *GHG Protocol* découpe le périmètre opérationnel des émissions de gaz à effet de serre de la façon suivante :

- *Scope 1* : émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise ;
- *Scope 2* : émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité ;
- *Scope 3* : toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne étendue des fournisseurs au transport des biens et des personnes.

	2014 Émissions en TeCO ₂	2013 Émissions en TeCO ₂
SCOPE 1		
Émissions dues à la combustion de gaz naturel et fioul sur site	670	670
Émissions totales dues au déplacement des véhicules de fonction	2 340	2 100
Émissions dues au déplacement des véhicules de fonction en Europe	2 100	1 900
Émissions dues au déplacement des véhicules de fonction en zone Amériques	–	–
Émissions dues au déplacement des véhicules de fonction en Asie	240	200
Émissions dues à l'usage de réfrigérants	870	535
TOTAL SCOPE 1	3 880	3 305
SCOPE 2		
Émissions totales dues à l'achat d'électricité	10 090	11 190
Émissions totales dues à l'achat d'électricité en Europe	3 230	3 550
Émissions totales dues à l'achat d'électricité en zone Amériques	5 655	6 000
Émissions totales dues à l'achat d'électricité en Asie	1 205	1 640
TOTAL SCOPE 2	10 090	11 190
SCOPE 3		
Émissions totales dues au déplacement des collaborateurs en avion dans le cadre professionnel	21 870	18 965
Émissions dues au déplacement des collaborateurs en avion en Europe	8 020	7 920
Émissions dues au déplacement des collaborateurs en avion en zone Amériques	9 210	7 595
Émissions dues au déplacement des collaborateurs en avion en Asie	4 640	3 450
Émissions totales dues au déplacement des collaborateurs en train dans le cadre professionnel	1 446	1 570
Émissions dues au déplacement des collaborateurs en train en Europe	235	217
Émissions dues au déplacement des collaborateurs en train en zone Amériques	1	3
Émissions dues au déplacement des collaborateurs en train en Asie	1 210	1 350
Émissions totales dues au déplacement des collaborateurs avec leur voiture personnelle dans le cadre professionnel	2 045	1 905
Émissions dues au déplacement des collaborateurs avec leur voiture personnelle en Europe	525	525
Émissions dues au déplacement des collaborateurs avec leur voiture personnelle en zone Amériques	1 040	945
Émissions dues au déplacement des collaborateurs avec leur voiture personnelle en Asie	480	435
TOTAL SCOPE 3	25 361	22 440
TOTAL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (SCOPES 1+ 2 + 3)	39 331*	36 935*

* Indicateur vérifié par le vérificateur indépendant.

Les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 6 % entre 2013 et 2014 principalement en raison de la croissance des activités du Groupe se traduisant notamment par une augmentation des voyages d'affaires.

En intensité carbone par collaborateur, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué passant de 5,30 tCO₂ par collaborateur en 2013 à 5,20 tCO₂ par collaborateur en 2014. Cette baisse peut en partie s'expliquer par des températures clémentes en 2014 ainsi que par les initiatives mises en place par les *Sustainability Leaders* et les *Green Teams* au sein des zones géographiques.

Traitement des déchets spécifiques

Prise en compte de la dimension environnementale dans la politique de gestion du parc informatique du Groupe

Dassault Systèmes attache une grande importance à la gestion environnementale de son parc informatique, aussi bien en ce qui concerne son utilisation que son recyclage. Ce parc informatique, labellisé *Energy Star*, comprend des postes fixes, des ordinateurs portables et des serveurs de centre de données. Lors de l'achat de nouveaux matériels, le Groupe privilégie les labels environnementaux tels que *Energy Star* et *TCO*, labels reconnus au niveau international.

Déchets spécifiques

	Exercice 2014	Exercice 2013
% de déchets spécifiques recyclés selon les normes environnementales	100	100
Quantité de DEEE⁽¹⁾ recyclés selon les normes environnementales (en kg)		
Europe	9 420	13 700
Dont le 3DS Paris Campus	8 325	13 140
Amériques	3 020	4 350
Asie	510	2 100
TOTAL	12 950*	20 150*

* Indicateur vérifié par le vérificateur indépendant.

(1) Déchets d'équipements électriques et électroniques.

En 2013 et en 2014, il n'y a pas eu de destruction de déchets électroniques qui ne suivent pas les standards environnementaux.

Consommation en eau

Consommation en eau (en m³)	Exercice 2014	Exercice 2013
Europe	29 980	26 000
Dont le 3DS Paris Campus	20 624	20 000
Amériques	31 910	30 000
Asie	4 870	4 970
TOTAL	66 760	60 970

Les données relatives à la consommation en eau ci-dessus sont pour une majorité produites sur la base d'estimations, susceptibles de diverger des données réelles (voir le paragraphe 2.2.2.5 « Méthodologie du reporting environnemental – Limites du reporting environnemental »).

Consommation de papier et emballages

Consommation de papier (en tonnes)	Exercice 2014	Exercice 2013
Europe	28	34
Dont le 3DS Paris Campus	18	22
Amériques	13	15
Asie	8	8
TOTAL	49	57

Sur le 3DS Paris Campus, la consommation totale de papier s'est élevée à 18 tonnes en 2014 contre 22 tonnes en 2013. Rapportée au nombre de collaborateurs, cette consommation a diminué passant de 9,8 kg par collaborateur en 2013, à 7,8 kg en 2014, soit une diminution de 20 %. Cette baisse s'explique notamment par la dématérialisation de l'information au sein du 3DS Paris Campus, et la bonne gestion de la consommation de papier par les collaborateurs.

Sur le 3DS Paris Campus, le papier utilisé est certifié « FSC écolabel », garantissant la gestion durable des forêts. Dans le monde, 95 % des collaborateurs utilisent du papier recyclé ou du papier certifié « FSC » ou « PEFC écolabel », contre 93 % en 2013.

Les emballages utilisés correspondent principalement à ceux des logiciels édités par le Groupe. Le fournisseur responsable de l'emballage se conforme à la réglementation « REACH »

(Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals), et a obtenu le label « Imprim'Vert » pour son imprimerie (qui certifie, entre autres, la non-utilisation de produits toxiques et le tri des déchets) ; il propose un produit 100 % recyclable et biodégradable.

Traitement des déchets courants

Du fait de son activité, Dassault Systèmes génère principalement des déchets banals courants, tels que du papier, du carton et du plastique.

Le tableau ci-après indique le pourcentage de collaborateurs ayant accès à un dispositif de tri sélectif, par zone géographique :

Pourcentage de collaborateurs ayant accès à un dispositif de tri sélectif	Exercice 2014	Exercice 2013
Europe	89 %	94 %
<i>Dont le 3DS Paris Campus</i>	100 %	100 %
Amériques	100 %	98 %
Asie	100 %	87 %
% DE COLLABORATEURS AYANT ACCÈS À UN DISPOSITIF DE TRI SÉLECTIF	94 %	95 %

En Pologne, le site de Cracovie intégré en 2014 dans le périmètre de *reporting* environnemental n'effectue pas de recyclage.

Le prestataire de traitement des déchets du 3DS Paris Campus n'a pas été en mesure de communiquer des informations exploitables sur les quantités de déchets recyclés sur le site en 2014. Le Groupe étudie diverses solutions pour remédier à ces défaillances.

2.2.2.5 Méthodologie du *reporting* environnemental

Protocole de *reporting* environnemental et périmètre

La méthodologie du *reporting* environnemental de Dassault Systèmes est synthétisée dans le « Protocole de *reporting* environnemental ». Celui-ci définit :

- la distinction entre les indicateurs environnementaux primaires et les indicateurs secondaires ;
- la méthodologie de collecte et de calcul des informations environnementales ;
- le périmètre de collecte des données environnementales.

En application des dispositions de l'article 225 de la loi dite « Grenelle II », le périmètre cible du *reporting* environnemental couvre Dassault Systèmes SA et l'ensemble des sociétés détenues à plus de 50 % étant précisé que sont exclues du périmètre du *reporting* environnemental de 2014 les sociétés acquises en cours de période (principalement Accelrys, Quintiq et RTT), représentant environ 20 % des effectifs du Groupe au 31 décembre 2014 et qui ne seront intégrées qu'en 2015 (après une année complète d'exploitation).

Le périmètre du *reporting* environnemental comprend actuellement l'ensemble des sites accueillant plus de 35 salariés, soit 86 % du périmètre cible défini ci-dessus contre 85 % en 2013.

Les indicateurs environnementaux ainsi déterminés pour 2014 sont présentés au paragraphe 2.2.2.4 « Indicateurs environnementaux du Groupe ».

Le *reporting* environnemental du Groupe sera susceptible d'évoluer dans le cadre du processus d'amélioration continue engagé par le Groupe ou pour tenir compte des modifications de la réglementation applicable.

Collecte et consolidation des données environnementales

Les données environnementales ont été collectées par les *Sustainability Leaders* et consolidées par le département Affaires Publiques et Développement Durable, sur la base du Protocole de *reporting*. Sur certains aspects tels que les voyages d'affaires et les données relatives aux déchets électroniques, des prestataires extérieurs ont également été sollicités.

Afin de faciliter la consolidation des informations environnementales, un logiciel dédié a été déployé. Il permet de structurer et d'homogénéiser les données environnementales (sur l'ensemble des paramètres hormis les données relevant du *scope 3* du bilan des émissions de gaz à effet de serre), d'effectuer des comparaisons à périmètre constant, et une augmentation de la fréquence de collecte des informations passant d'une collecte annuelle à une collecte trimestrielle. La mise en place de l'outil a été finalisée en 2014 et permet de renforcer le pilotage de la performance environnementale au niveau mondial.

Les indicateurs primaires sont collectés trimestriellement par les *Sustainability Leaders* et font l'objet d'une revue et de l'établissement d'un rapport trimestriel par le département Affaires Publiques et Développement Durable. Ces indicateurs sont plus largement présentés et détaillés dans ce rapport et sont également contrôlés par le vérificateur indépendant en faisant l'objet d'une assurance modérée.

Les indicateurs secondaires sont collectés semestriellement par les *Sustainability Leaders*, et leur évolution est revue par le département Affaires Publiques et Développement Durable.

Limites du *reporting* environnemental

Dans certains cas, les informations ne peuvent être produites sur des bases de consommation réelle, par exemple : pour les sites dont les charges liées à la consommation d'eau et la recharge de réfrigérant pour l'utilisation de la climatisation sont incluses dans le loyer, et pour certaines filiales à l'étranger représentant une faible contribution dans le rapport et pour lesquelles les données afférentes aux voyages ne sont pas disponibles selon le même format que pour le reste du périmètre. Dans ces cas, le Protocole de *reporting* environnemental précise la démarche à suivre pour effectuer les estimations nécessaires (par exemple : une estimation de la consommation en eau et en énergie est réalisée sur la base des moyennes observées sur les autres sites de la zone géographique au prorata du nombre de salariés ou de mètres carrés occupés). Les consommations réelles peuvent ainsi être

différentes de celles issues des estimations et hypothèses ainsi retenues.

En ce qui concerne le traitement des déchets, les collectes sont assurées par les mairies ou les collectivités locales pour la plupart des filiales. Or, celles-ci ne fournissent aucune information sur les déchets collectés, rendant impossible toute information sur le tonnage des déchets générés par l'activité.

Dassault Systèmes a toutefois interrogé l'ensemble de ses filiales incluses dans le périmètre de *reporting* 2014 pour savoir si elles pratiquaient le tri sélectif. Le Groupe produit de ce fait une information sur le pourcentage de sites effectuant le tri sélectif et non sur les quantités de déchets traités (voir paragraphe 2.2.2.4 « Indicateurs environnementaux du Groupe – Traitement des déchets spécifiques »).

2.2.2.6 Table de concordance

Article R. 225-105-1 du Code de commerce	Paragraphes	Page
Politique générale en matière d'environnement		
Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales. Le cas échéant démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	2.2.2.3	59
Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	2.2.2.3	59
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	2.2.1	57
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	2.2.1	57
Pollution et gestion des déchets		
Mesures de prévention, recyclage et élimination des déchets	2.2.2.4	60
Utilisation durable des ressources		
Consommation des ressources en eau	2.2.2.4	60
Consommation de matières premières	2.2.2.4	60
Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des matières premières	2.2.2.4	60
Consommation d'énergie	2.2.2.4	60
Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	2.2.2.4	60
Le changement climatique		
Rejets de gaz à effet de serre	2.2.2.4	60

Synthèse des informations non publiées

Informations non publiées car non pertinentes	Explications
La prise en compte des nuisances sonores L'utilisation des sols L'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales L'adaptation aux conséquences du changement climatique Protection de la biodiversité	Compte tenu de l'activité de Dassault Systèmes, ces thématiques ne sont pas abordées. Le Groupe n'a pas connaissance de nuisance sonore susceptible de gêner l'environnement ou d'un impact sur la biodiversité, l'utilisation des sols est uniquement à l'usage tertiaire et le Groupe n'a pas à sa connaissance de contraintes locales pour son approvisionnement en eau. Le Groupe n'estime pas être exposé aux conséquences du changement climatique à court et moyen terme.

2.3 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, sociétales et environnementales

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC⁽¹⁾ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Dassault Systèmes, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le chapitre 2 du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des instructions de reporting RH et du protocole de reporting environnemental dans leurs versions datées respectivement d'octobre 2014 et de décembre 2014 (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure aux sections 2.1.7 pour le reporting social et 2.2.2.5 pour le reporting environnemental du rapport de gestion et disponibles au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225 105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre octobre 2014 et mars 2015 pour une durée d'environ sept semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

(1) Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en sections 2.1.7 et 2.2.2.5 du chapitre 2 du rapport de gestion, notamment celle relative à l'exclusion, pour les informations environnementales, des sites de moins de 35 personnes ainsi que des entités acquises en 2014.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions Ressources Humaines, Affaires Publiques et Développement Durable, Produits, Services, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽³⁾

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁽⁴⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 36 % des effectifs et entre 40 et 68 % des informations quantitatives environnementales⁽⁵⁾.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société. Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 23 mars 2015

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Éric Mugnier
Associé développement durable

Bruno Perrin
Associé

(3) Informations environnementales et sociétales :

Indicateurs (informations quantitatives) : les consommations d'énergie (en MWh), les émissions de gaz à effet de serre (en TeCO₂), la quantité de déchets d'équipements électriques et électroniques recyclés selon les normes environnementales (en kg).

Informations qualitatives : la politique générale en matière d'environnement (l'organisation, les démarches d'évaluation ou de certification), les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets, l'utilisation durable des ressources et le changement climatique (la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables), l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les conditions générales de vente et les relations avec les fournisseurs et sous-traitants des enjeux sociaux et environnementaux, la loyauté des pratiques (les actions engagées pour prévenir la corruption et garantir l'éthique des affaires), l'impact territorial, économique et social (impact sur les populations riveraines ou locales).

Informations sociales :

Indicateurs (informations quantitatives) : effectif salarié et répartition géographique, par âge, par genre, par type de contrat (CDI/CDD), part des femmes manager, taux d'absentéisme, entrées et départs, taux de départ, nombre total d'heures de formation et répartition par type de formation, par catégorie et par sexe, ratio d'heures de formation par employé.

Informations qualitatives : l'emploi (effectif total et répartitions, les embauches et les licenciements, les rémunérations et leur évolution), l'organisation du temps de travail, l'absentéisme, les relations sociales (l'organisation du dialogue social, le bilan des accords collectifs), les conditions de santé et de sécurité au travail, les politiques mises en œuvre en matière de formation, la diversité et l'égalité des chances et de traitement (les mesures prises en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, la lutte contre les discriminations).

(4) Les entités Dassault Systèmes S.A et Dassault Data Service (site de Vélizy, France) ; l'entité Dassault Systems K.K. (site de Tokyo, Japon).

(5) Les taux de couverture de nos travaux sont de 36 % des effectifs pour les données sociales, de 68 % pour les tonnages d'ordinateurs et serveurs recyclés, de 40 % pour les consommations d'électricité et de 44 % pour les émissions de gaz à effet de serre.

3

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE, DU RÉSULTAT ET DES TENDANCES

SOMMAIRE

3.1 Examen de la situation financière et du résultat	70	3.2 Objectifs financiers 2015 et plan pluriannuel d'activité	81
3.1.1 Général	70		
3.1.2 Données consolidées : Comparaison 2014-2013	76	3.3 Informations financières intermédiaires et autres	82
3.1.3 Évolution des résultats trimestriels	80		
3.1.4 Trésorerie et capitaux	81		

3.1 Examen de la situation financière et du résultat

3.1.1 Général

Le résumé du résultat des opérations au paragraphe 3.1.1.1 « Résumé de l'exercice 2014 » présente certains éléments des résultats financiers du Groupe pour 2014. Ce résumé, l'information financière complémentaire non-IFRS et les explications plus détaillées qui les accompagnent doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés de Dassault Systèmes et leurs annexes présentés au paragraphe 4.1.1 « Comptes consolidés et annexes ».

Dans le cadre de l'analyse du résultat de ses opérations, le Groupe prend en considération certaines données financières complémentaires non-IFRS : (i) les données non-IFRS liées au chiffre d'affaires excluent l'effet du traitement comptable des produits constatés d'avance des sociétés acquises ; et celles relatives aux charges excluent (ii) l'amortissement des actifs incorporels acquis, (iii) les charges liées à l'attribution d'actions de performance et de stock-options et les charges sociales afférentes, (iv) certains autres produits et charges opérationnels, nets, (v) certains éléments financiers non récurrents, nets, ainsi que (vi) certains effets fiscaux non récurrents et les effets fiscaux des retraitements susmentionnés. Un rapprochement entre l'information financière complémentaire non-IFRS et les informations extraites des comptes consolidés du Groupe et de leurs annexes est présenté ci-dessous au paragraphe 3.1.1.2 « Données financières complémentaires non-IFRS ».

Lorsque le Groupe estime que cela est utile à la compréhension de l'évolution de son activité, le pourcentage de croissance ou de diminution de certaines données financières est retraité afin d'éliminer l'impact des variations de taux de change, notamment ceux du dollar américain et du yen japonais par rapport à l'euro. Plus précisément, les calculs liés au chiffre d'affaires à taux de change constants du Groupe tiennent compte de l'impact chiffré des variations des taux de change par rapport à l'euro. Lorsque des éléments d'information sont exprimés ci-après « à taux de change constants », les résultats de l'exercice précédent sont tout d'abord recalculés sur la base des taux de change moyens de l'exercice le plus récent, puis comparés aux résultats de l'exercice le plus récent. Tous les éléments d'information à taux de change constants sont fournis sur une base estimée. Sauf indication contraire, l'impact des variations de taux de change est similaire entre les données financières IFRS et non-IFRS.

3.1.1.1 Résumé de l'exercice 2014 (toutes les comparaisons de croissance du chiffre d'affaires sont présentées à taux de change constants)

Présentation générale

Dassault Systèmes, « The **3DEXPERIENCE** Company », propose des applications logicielles et des services conçus pour accompagner les entreprises dans leurs processus d'innovation. L'offre du Groupe va de la conception initiale aux premiers dessins en 3D jusqu'à la réalisation de maquettes numériques complètes. Elle s'étend également à la simulation de l'utilisation des produits et à leur industrialisation virtuelle, aux opérations industrielles mondiales, à la gestion des opérations de production, à la planification et à l'optimisation des opérations et, dans le domaine du marketing et des ventes, au marketing numérique et à l'expérience d'achat des produits.

Depuis l'introduction il y a trois ans de sa vision **3DEXPERIENCE** et de sa stratégie de *Social Industry Experiences*, le Groupe a engagé une profonde transformation de sa stratégie de commercialisation, de la présentation de ses applications logicielles et de sa structure d'organisation régionale afin de mieux se positionner sur un marché dont il estime le potentiel à 32 milliards de dollars. Voir également paragraphe 1.4.2 « Principaux marchés ».

En 2014, Dassault Systèmes a réalisé à cet égard d'importants progrès en affinant son objectif, son offre, ses moteurs de croissance et ses objectifs organisationnels. Citons notamment les nouveautés en recherche et développement, les expansions sur des marchés exploitables et les efforts pour renforcer son organisation comme suit :

- en février 2014, le Groupe a lancé la plateforme **3DEXPERIENCE**, une nouvelle interface utilisateur ainsi que des offres sur site et *cloud* pour les entreprises de toutes tailles. L'offre sur site comptait 41 *Industry Process Experiences* et 183 processus tandis que l'offre sur le *cloud* comptait 14 *Industry Process Experiences* et 60 processus, représentant un tiers de l'ensemble du portefeuille sur site ;

• conformément aux ambitions et à la vision du marché adressable du Groupe, 2014 a été une période active d'acquisitions stratégiques qui ont représenté un investissement net de 952,9 millions d'euros dans les domaines suivants :

- (i) dans le secteur des sciences de la vie, à la suite de l'acquisition d'Accelrys, le Groupe a introduit une nouvelle marque BIOVIA. Outre une présence importante dans le secteur des sciences de la vie, BIOVIA bénéficie, grâce à ses travaux dans les sciences des matériaux, d'une clientèle significative dans les domaines de l'aéronautique et de l'espace, de la chimie, des hautes technologies et des produits de grande consommation,
- (ii) pour les spécialistes du marketing, l'acquisition de RTT, renommée 3DEXCITE, permet au Groupe d'offrir une visualisation 3D haut de gamme, des solutions marketing et des services d'imagerie générée par ordinateur (également au service des ingénieurs et des utilisateurs de solutions de simulation). Parmi ses clients figurent de nombreux leaders de l'industrie automobile, ainsi que des acteurs majeurs de l'aéronautique et des biens de consommation, et
- (iii) pour la planification des opérations industrielles à l'échelle mondiale, l'acquisition de Quintiq permet d'offrir une gamme d'applications couvrant la production, la logistique et la planification des effectifs.

Au total, le Groupe est en train de construire une plateforme complète d'innovation produit pour les entreprises et les personnes en partant de l'expérience initiale jusqu'à la vente et au marketing.

• le Groupe a étoffé son équipe dirigeante et a poursuivi sa stratégie *Social Industry Experiences*. Dans ce contexte, Dassault Systèmes a renforcé ses implantations dans chaque pays, ses équipes de vente ainsi que ses fonctions centrales afin d'adresser un marché beaucoup plus vaste et surtout d'apporter plus de valeur à ses clients.

En ce qui concerne les clients, 2014 a été une période de forte croissance dans son principal secteur, Transport et Mobilité, le chiffre d'affaires logiciels issu des utilisateurs finaux ayant progressé de plus de 10 % à taux de change constants. Par ailleurs, le Groupe a bénéficié d'une solide demande des sociétés dans le secteur des hautes technologies et, plus généralement, dans les nouveaux secteurs ciblés. La part des nouveaux secteurs représente 27 % du chiffre d'affaires logiciel total provenant des utilisateurs finaux contre 25 % en 2013.

Présentation de la situation financière

En parallèle, l'année 2014 a été marquée par une amélioration progressive des résultats financiers du Groupe, sur la base d'un renforcement de ses performances d'un point de vue tant géographique que sectoriel, avec pour conséquence des résultats financiers en ligne avec les objectifs du Groupe.

De plus, le Groupe a tenu ses deux engagements opérationnels (en données non-IFRS) qu'il avait publiés début 2014 :

(i) délivrer une croissance organique à deux chiffres de son chiffre d'affaires nouvelles licences à taux de change constants en année pleine et (ii) améliorer sa marge opérationnelle organique de 150 points de base hors effets de change.

Chiffre d'affaires total

Le chiffre d'affaires IFRS total a augmenté de 14 %. Le chiffre d'affaires total non-IFRS a augmenté de 16 %, avec une croissance de 13 % des ventes de logiciels et de 46 % des services et autres. Hors acquisitions et cessions, le chiffre d'affaires total non-IFRS et les ventes de logiciels ont progressé de respectivement 5 % et 6 %. (Tous les taux de croissance sont donnés à taux de change constants.)

Chiffre d'affaires par zone géographique

À taux de change constants, le chiffre d'affaires non-IFRS en Europe a augmenté de 14 %, porté par l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Europe du Sud ; le chiffre d'affaires de la zone Amériques a augmenté de 20 %, grâce à une meilleure dynamique de croissance des réseaux de vente directe et à une bonne performance des ventes indirectes ; enfin, en Asie, le chiffre d'affaires a augmenté de 15 %, porté par la Corée du Sud, la Chine et le Japon. L'Europe représente 46 % du chiffre d'affaires total, contre 29 % pour la zone Amériques et 25 % pour l'Asie.

Chiffre d'affaires par secteur

Le Groupe a connu une croissance solide dans un certain nombre de domaines, notamment dans les secteurs Transport et Mobilité, Hautes Technologies, Sciences de la vie, Produits de grande consommation et distribution, Énergie et procédés, Architecture, Ingénierie et Construction.

Chiffre d'affaires logiciel

La croissance du chiffre d'affaires logiciel a reflété la solide dynamique des nouvelles licences et du renouvellement des contrats de maintenance. Sur une base non-IFRS et à taux de change constants, le chiffre d'affaires logiciel total a augmenté de 13 %, le chiffre d'affaires des nouvelles licences non-IFRS progressant de 18 % et le chiffre d'affaires logiciel récurrent non-IFRS gagnant 11 %. Sur une base organique hors acquisitions et cessions, le chiffre d'affaires des nouvelles licences a augmenté de 10 % grâce aux ventes directes du Groupe et à ses gammes de produits CATIA et ENOVIA ; le chiffre d'affaires logiciel récurrent a augmenté de 5 %, reflétant principalement la croissance de l'activité de maintenance.

Chiffre d'affaires logiciel récurrent

Le Groupe a continué de bénéficier d'un niveau élevé de chiffre d'affaires logiciel récurrent qui a représenté 71 % du chiffre d'affaires logiciels total en 2014 ; ce chiffre d'affaires se compose principalement de revenus issus de la maintenance et de la location de logiciels.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel IFRS s'élève à 430,8 millions d'euros, en baisse de 14 % tandis que le résultat opérationnel non-IFRS a augmenté de 7 % à 699,2 millions d'euros. Hors effets de change, le résultat opérationnel non-IFRS aurait progressé d'environ 13 %.

Marge opérationnelle

D'une manière générale, le Groupe s'est efforcé d'optimiser son efficacité opérationnelle, ce qui a entraîné une amélioration organique de la marge opérationnelle non-IFRS. La marge opérationnelle non-IFRS s'est ainsi établie à 29,8 % contre 31,5 % en 2013 compte tenu des effets de change négatifs à hauteur d'environ 80 points de base ainsi que la dilution liée aux acquisitions. Sur une base organique et hors acquisitions, la marge opérationnelle non-IFRS a progressé d'environ 150 points de base en 2014 hors effets de change, et reflète les efforts d'amélioration de l'efficacité opérationnelle au sein du Groupe.

Bénéfice net par action

Le résultat net dilué par action IFRS s'établit à 1,14 euro, contre 1,38 euro en 2013 (après division par deux du nominal de l'action intervenue le 17 juillet 2014) qui reflète principalement des coûts plus importants liés aux acquisitions. Le résultat net dilué par action non-IFRS a augmenté de 4 % à 1,82 euro, soit 10 % environ hors effets de change négatifs.

Acquisitions

Les résultats 2014 reflètent plusieurs acquisitions, notamment celles d'Accelrys en avril 2014, de RTT en janvier 2014, de Quintiq en septembre 2014 ainsi que l'impact en année pleine de l'acquisition d'Apriso réalisée en juillet 2013.

Perspectives 2015

Pour en savoir plus sur les perspectives 2015 du Groupe, voir paragraphe 3.2 « Objectifs financiers 2015 et plan pluriannuel d'activité ». Pour plus d'informations sur les risques auxquels le Groupe pourrait être exposé, voir paragraphe 1.6.1 « Risques liés à l'activité ».

Autres chiffres clés

Au 31 décembre 2014, la trésorerie nette du Groupe (constituée de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme) s'élevait à 1,18 milliard d'euros contre 1,80 milliard d'euros au 31 décembre 2013. La dette à long terme s'établissait à 350,0 millions d'euros contre 360,0 millions au 31 décembre 2013.

En 2014, le Groupe a réalisé des acquisitions pour un montant de 952,9 millions d'euros, net de la trésorerie acquise, a racheté des actions propres pour un montant de 171,7 millions d'euros, a versé des dividendes pour 35,8 millions d'euros et a procédé à des investissements en immobilisations corporelles et incorporelles pour 45,4 millions d'euros. Le Groupe a reçu 57,9 millions d'euros provenant de l'exercice de stock-options.

3.1.1.2 Données financières complémentaires non-IFRS

Les données complémentaires présentées ci-après comportent des limites inhérentes à leur nature. Ces données ne sont fondées sur aucun ensemble de normes ou de principes comptables et ne doivent pas être considérées comme un substitut aux éléments comptables en normes IFRS. Les données financières complémentaires non-IFRS ne doivent pas être lues indépendamment, mais toujours associées aux éléments de comptes consolidés préparés selon les normes IFRS. En outre, les données financières complémentaires non-IFRS de Dassault Systèmes peuvent ne pas être comparables à d'autres données également intitulées « non-IFRS » et utilisées par d'autres sociétés. Un certain nombre de limitations spécifiques relatives à ces mesures sont détaillées ci-dessous.

Pour l'évaluation et la communication de ses résultats opérationnels, le Groupe ajoute à ses résultats financiers en normes IFRS des données financières complémentaires non-IFRS. Comme expliqué plus en détail ci-après, les données financières complémentaires non-IFRS excluent les effets des éléments suivants : le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, l'amortissement des actifs incorporels acquis, les charges relatives à l'attribution d'actions de performance et de stock-options et les charges sociales associées, certains autres produits et charges opérationnels, nets, certains éléments financiers non récurrents nets, ainsi que certains effets fiscaux non récurrents et les effets fiscaux des retraitements susmentionnés. Pour cette raison, et en tenant compte des limites d'utilisation décrites ci-dessus et ci-dessous, le Groupe estime que ces données complémentaires non-IFRS fournissent une base pertinente utile à la comparaison entre périodes, et permettent une meilleure compréhension de sa performance financière par les investisseurs.

La direction du Groupe utilise les données financières complémentaires non-IFRS aux côtés des données financières IFRS dans le cadre de la planification et de l'analyse financière, de l'évaluation de sa performance opérationnelle, de l'analyse et de la valorisation des fusions et acquisitions, des prises de décisions opérationnelles et de la formulation des objectifs financiers pour les périodes futures. En particulier, la rémunération des principaux dirigeants du Groupe est notamment assise sur la performance de son activité mesurée en fonction des données financières complémentaires non-IFRS. Le Groupe estime que les données complémentaires non-IFRS fournissent également aux investisseurs et aux analystes financiers une information pertinente qu'ils utilisent pour comparer la performance opérationnelle du Groupe à ses performances historiques et aux autres sociétés de son secteur, ainsi que pour des besoins de valorisation.

Les données financières en normes IFRS sont retraitées pour obtenir les données financières complémentaires non-IFRS. Sont exclus de ces dernières :

- **le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions** : selon les normes IFRS, les produits constatés d'avance d'une société acquise doivent être ajustés par l'acquéreur au moment de l'intégration dans les

comptes afin de refléter la juste valeur des obligations liées aux contrats acquis à cette occasion. Par conséquent, dans le cas d'un contrat annuel classique, le chiffre d'affaires en normes IFRS de Dassault Systèmes pour la période annuelle suivant l'acquisition ne reprend pas la totalité du chiffre d'affaires généré par ce contrat, tel qu'il aurait été enregistré par la société acquise si elle était restée indépendante.

Dans les données financières complémentaires non-IFRS, le Groupe exclut l'ajustement relatif aux produits constatés d'avance liés aux acquisitions afin de refléter le montant total du chiffre d'affaires généré. Le Groupe estime que la mesure non-IFRS du chiffre d'affaires est utile pour les investisseurs et la direction du Groupe car elle reflète un niveau de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel qui correspond aux activités conjuguées du Groupe et de la société acquise. Par ailleurs, les données financières non-IFRS fournissent une base de comparaison cohérente entre la performance opérationnelle future du Groupe, qui ne nécessitera plus de traitement comptable des produits constatés d'avance, et ses derniers résultats.

Néanmoins, en excluant le traitement comptable des produits constatés d'avance, les données financières complémentaires non-IFRS reflètent le chiffre d'affaires total qu'aurait enregistré la société acquise sans nécessairement refléter la totalité des coûts associés à la génération de ce chiffre d'affaires ;

- **l'amortissement des actifs incorporels acquis, y compris l'amortissement des technologies acquises** : selon les normes IFRS, le coût des actifs incorporels doit être comptabilisé en fonction de la juste valeur des actifs et amorti sur la totalité de leur durée d'utilité (que ces derniers aient été acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou de l'acquisition de technologies ou d'autres actifs incorporels).

Les données financières complémentaires non-IFRS du Groupe excluent l'amortissement des dépenses liées à l'acquisition d'actifs incorporels de façon à fournir une base de comparaison cohérente avec ses performances historiques. Le Groupe impute le coût de la technologie et des autres actifs incorporels développés en interne sur la période pendant laquelle ils ont été générés. Par exemple, étant donné que le Groupe engage généralement la plupart de ses coûts de R&D avant d'atteindre la faisabilité technique, ces coûts sont enregistrés en charges sur la période pendant laquelle ils sont engagés. En excluant l'amortissement des actifs incorporels acquis, l'information financière complémentaire non-IFRS fournit une approche uniforme pour évaluer les coûts de développement de toutes les technologies du Groupe, qu'elles soient développées en interne ou qu'elles résultent d'acquisitions. Par conséquent, le Groupe estime que les données financières complémentaires non-IFRS offrent aux investisseurs une base utile à la comparaison de ses résultats historiques.

Néanmoins, les actifs incorporels acquis, pour lesquels les charges d'amortissement sont exclues, contribuent au chiffre d'affaires réalisé pendant la période, alors qu'il n'aurait peut-être pas été possible de réaliser un tel chiffre d'affaires sans ces actifs. Par ailleurs, les coûts d'amortissement des actifs incorporels acquis sont une dépense récurrente jusqu'à ce que leur coût total ait été amorti ;

- **coûts d'attribution d'actions de performance et de stock-options et charges sociales associées** : selon les normes IFRS, le Groupe est tenu d'enregistrer dans son compte de résultat une charge liée à l'attribution aux salariés d'actions de performance et de stock-options. Cette charge correspond à la juste valeur de ces instruments amortie sur la période d'emploi du collaborateur en échange de cette attribution.

Le Groupe exclut la charge liée à l'attribution d'actions de performance et de stock-options de ses données financières complémentaires non-IFRS car les investisseurs et les analystes financiers utilisent des modèles de valorisation qui ne prennent pas en compte une telle charge. Par conséquent, en excluant cette charge de ses données financières complémentaires non-IFRS, le Groupe participe à la cohérence des outils de valorisation des investisseurs et analystes financiers. La direction du Groupe tient également compte de cette information complémentaire non-IFRS excluant la charge liée à l'attribution d'actions de performance et de stock-options lors de l'analyse de la performance opérationnelle du Groupe, puisque cette charge peut varier en fonction d'autres facteurs que le niveau d'activité ou les performances opérationnelles du Groupe.

Néanmoins, l'attribution d'actions de performance et de stock-options est l'une des composantes de la rémunération des salariés du Groupe. En excluant la charge liée à l'attribution d'actions de performance et de stock-options, les données financières complémentaires non-IFRS ne reflètent pas le coût total que représentent le recrutement, la motivation et la fidélisation du personnel du Groupe. La charge liée à l'attribution d'actions de performance et de stock-options constitue une charge récurrente ;

- **autres produits et charges opérationnels, nets** : selon les normes IFRS, le Groupe a constaté d'autres produits et charges opérationnels comprenant l'impact des restructurations, les plus ou moins-values de cession de filiales, les coûts directement attribuables aux acquisitions, ainsi que les coûts de déménagements et de fermeture de sites.

Dans ses données financières complémentaires non-IFRS, le Groupe exclut l'effet des autres produits et charges opérationnels, nets en raison de leur nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente. Par conséquent, le Groupe estime que ses données financières complémentaires non-IFRS permettent aux investisseurs de mieux comprendre les tendances opérationnelles actuelles de Dassault Systèmes.

Néanmoins, les autres produits et charges opérationnels, nets sont une composante des produits et charges du Groupe et, en les excluant, l'information financière complémentaire non-IFRS en exclut l'impact sur le résultat net de Dassault Systèmes ;

- **certaines éléments financiers non récurrents, nets** : selon les normes IFRS, le Groupe a constaté certains éléments financiers non récurrents, nets, comprenant les plus ou moins-values de cession de titres non consolidés et la dépréciation des titres non consolidés.

Dans ses données financières complémentaires non-IFRS, le Groupe exclut l'effet de certains produits et charges financiers en raison de leur nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente. Par conséquent, le Groupe estime que ses données financières complémentaires non-IFRS permettent aux investisseurs de mieux comprendre les tendances opérationnelles actuelles de Dassault Systèmes.

Néanmoins, ces autres produits et charges financiers sont une composante des produits et charges du Groupe et, en les excluant, l'information financière complémentaire non-IFRS en exclut l'impact sur le résultat net de Dassault Systèmes ;

- **certaines effets fiscaux non récurrents** : le Groupe a restructuré certaines activités, ce qui a entraîné la comptabilisation immédiate d'un ajustement de sa charge d'impôt. Les états financiers IFRS du Groupe intègrent l'impact de ces effets fiscaux non récurrents.

Dans son information supplémentaire non-IFRS, le Groupe a exclu les effets fiscaux non récurrents compte tenu de leur nature inhabituelle en termes qualitatifs. En effet, le Groupe ne prévoit pas que de tels effets fiscaux puissent survenir régulièrement dans le cadre de ses activités normales. Par conséquent, le Groupe considère que l'exclusion de ces effets fiscaux non récurrents de l'information financière non-IFRS permet aux investisseurs de mieux comprendre les tendances de sa performance opérationnelle. Le Groupe considère également que l'exclusion de certains effets fiscaux non récurrents facilite la comparaison de son taux effectif d'impôt entre différentes périodes.

Cependant, ces effets fiscaux non récurrents sont une composante de la charge d'impôt du Groupe. En excluant leurs effets, l'information supplémentaire non-IFRS sous-évalue ou sur-évalue la charge d'impôt sur le résultat. Ces effets fiscaux ponctuels ne constituent pas une charge récurrente.

Le tableau ci-après détaille l'information financière complémentaire non-IFRS. Ce tableau présente également les informations financières en normes IFRS correspondantes ainsi qu'un rapprochement entre les données en normes IFRS et les données non-IFRS.

(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages et des données par action)	Exercices clos les 31 décembre					Variation		
	2014 IFRS	Retraitements ⁽¹⁾	2014 non-IFRS	2013 IFRS	Retraitements ⁽¹⁾	2013 non-IFRS	IFRS	non-IFRS ⁽²⁾
Chiffre d'affaires total	2 294,3	52,4	2 346,7	2 066,1	6,7	2 072,8	11 %	13 %
Chiffre d'affaires total par activité								
Total chiffre d'affaires logiciel	2 035,0	43,6	2 078,6	1 880,8	6,7	1 887,5	8 %	10 %
Prestations de services et autres	259,3	8,8	268,1	185,3	–	185,3	40 %	45 %
Chiffre d'affaires total par zone géographique								
Amériques	659,1	18,3	677,4	567,2	2,4	569,6	16 %	19 %
Europe	1 052,8	22,7	1 075,5	937,8	2,4	940,2	12 %	14 %
Asie	582,4	11,4	593,8	561,1	1,9	563,0	4 %	5 %
Ventes de logiciels par ligne de produit								
Logiciel CATIA	838,6	–	838,6	818,9	–	818,9	2 %	2 %
Logiciel ENOVIA	262,8	–	262,8	249,4	–	249,4	5 %	5 %
Logiciel SOLIDWORKS	447,7	–	447,7	409,5	–	409,5	9 %	9 %
Autres ventes de logiciels	485,9	43,6	529,5	403,0	6,7	409,7	21 %	29 %
Charges opérationnelles	1 863,5	(216,0)	1 647,5	1 563,1	(143,1)	1 420,0	19 %	16 %
Charge d'attribution d'actions de performance et de stock-options	(43,3)	43,3	–	(35,5)	35,5	–		
Amortissement des actifs incorporels acquis	(133,4)	133,4	–	(100,9)	100,9	–		
Autres produits et charges opérationnels, nets	(39,3)	39,3	–	(6,7)	6,7	–		
Résultat opérationnel	430,8	268,4	699,2	503,0	149,8	652,8	(14 %)	7 %
Marge opérationnelle	18,8 %		29,8 %	24,3 %		31,5 %		
Produits (charges) financiers et autres, nets	15,0	(1,8)	13,2	18,0	(0,4)	17,6		
Résultat avant impôt	445,8	266,6	712,4	521,0	149,4	670,4	(14 %)	6 %
Impôt sur les sociétés	(153,3)	(91,9)	(245,2)	(165,8)	(56,2)	(222,0)	(8 %)	10 %
(dont effets fiscaux non récurrents liés à certaines restructurations)	2,1	(2,1)	–	4,2	(4,2)	–		
Intérêts minoritaires	(1,2)	(0,5)	(1,7)	(2,9)	–	(2,9)		
Résultat net part du Groupe	291,3	174,2	465,5	352,3	93,2	445,5	(17 %)	4 %
Résultat net dilué par action⁽³⁾	€1,14	€0,68	€1,82	€1,38	€0,37	€1,75	(17 %)	4 %

(1) Dans le tableau de rapprochement ci-dessus, (i) tous les retraitements des données de chiffre d'affaires IFRS correspondent à l'exclusion du traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, (ii) tous les retraitements des données de charges opérationnelles IFRS correspondent à l'exclusion de l'amortissement des actifs incorporels acquis, des coûts d'attribution d'actions de performance et de stock-options et des charges sociales associées (tel que détaillé ci-dessous), et des autres produits et charges opérationnels, nets, (iii) tous les retraitements aux produits (charges) financiers et autres, nets correspondent à l'exclusion de certains éléments financiers non récurrents, nets et (iv) tous les retraitements aux données de résultat net IFRS correspondent à l'impact combiné de ces différents ajustements, plus, en ce qui concerne le résultat net et le résultat net dilué par action, l'impact fiscal des retraitements ci-dessus et certains effets fiscaux non récurrents.

(en millions d'euros)	Exercices clos les 31 décembre					
	2014 IFRS	Retraitements	2014 non-IFRS	2013 IFRS	Retraitements	2013 non-IFRS
Coût des ventes	343,2	(1,1)	342,1	261,4	(0,9)	260,5
Frais de recherche et de développement	409,7	(16,9)	392,8	375,5	(14,8)	360,7
Frais commerciaux	748,5	(13,9)	734,6	665,2	(12,0)	653,2
Frais généraux et administratifs	189,4	(11,4)	178,0	153,4	(7,8)	145,6
Charge totale d'attribution d'actions de performance et de stock-options⁽⁴⁾		(43,3)			(35,5)	

- (2) Le pourcentage de variation non-IFRS compare les données non-IFRS pour les deux exercices. Dans le cas où les retraitements relatifs à une donnée ne concernent qu'un des deux exercices, la variation non-IFRS compare la donnée non-IFRS à la donnée IFRS correspondante.
- (3) Sur la base de la moyenne pondérée de 255,3 millions d'actions diluées pour 2014 et de 255,2 millions d'actions diluées pour 2013, ajusté pour refléter la division par deux du nominal de l'action le 17 juillet 2014.
- (4) L'augmentation de la charge d'attribution d'actions de performance et de stock-options en 2014 reflète principalement le fait qu'aucune action de performance n'avait été attribuée en 2013.

3.1.1.3 Principaux principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés du Groupe ont été préparés conformément aux principes comptables IFRS. La préparation de ces comptes exige que le Groupe adopte certaines hypothèses et estimations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations selon les hypothèses retenues. Le Groupe considère que les principes comptables essentiels suivants,

entre autres, impliquent les hypothèses et estimations les plus significatives utilisées lors de la préparation des comptes consolidés : comptabilisation du chiffre d'affaires, juste valeur des paiements fondés sur des actions, allocation des prix d'acquisition dans le cadre des regroupements d'entreprises, goodwill et autres actifs incorporels, impôts et estimation raisonnable de la résolution définitive des incertitudes fiscales du Groupe. Pour une description de ces principes et méthodes comptables, voir Note 2 aux comptes consolidés.

3.1.2 Données consolidées : Comparaison 2014-2013

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires total réalisé par le Groupe provient (i) des redevances de licences de ses logiciels, principale source de chiffre d'affaires, représentant 89 % du chiffre d'affaires total réalisé en 2014 ainsi que (ii) des prestations de services et autres qui ont représenté 11 % du chiffre d'affaires total en 2014.

<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2014	Evolution en %	Evolution en % à taux de change constants	Exercice clos le 31 décembre 2013
Chiffre d'affaires total	2 294,3	11 %	14 %	2 066,1
Chiffre d'affaires total par activité				
Ventes de logiciels	2 035,0	8 %	11 %	1 880,8
Prestations de services et autres	259,3	40 %	41 %	185,3
Chiffre d'affaires total par zone géographique*				
Amériques	659,1	16 %	17 %	567,2
Europe	1 052,8	12 %	12 %	937,8
Asie	582,4	4 %	14 %	561,1

* Les marchés nationaux les plus importants pour le Groupe en termes de chiffre d'affaires total sont les États-Unis, l'Allemagne, le Japon et la France. Voir Note 3 aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires total IFRS a augmenté de 14 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires total non-IFRS a augmenté de 16 %, grâce à une croissance de 13 % des ventes de logiciels et de 46 % des prestations de services et autres à taux de change constants. Hors acquisitions et cessions, le chiffre d'affaires total non-IFRS et les ventes de logiciels ont progressé de respectivement 5 % et 6 % à taux de change constants.

Ventes de logiciels

Le chiffre d'affaires logiciel se compose principalement du chiffre d'affaires nouvelles licences et du chiffre d'affaires lié aux licences périodiques, des revenus de la maintenance et des autres ventes liées aux logiciels. Les licences périodiques et la maintenance constituent le « chiffre d'affaires récurrent ».

Les logiciels du Groupe font essentiellement l'objet de contrats de licence selon deux modalités distinctes de paiement : (i) les

nouvelles licences pour lesquelles le client paie une redevance initiale ou unique au titre d'une licence perpétuelle, ou (ii) les licences périodiques (locations ou abonnements) où, pour maintenir sa licence active, le client paie des redevances périodiques. L'accès au service de maintenance et aux mises à jour ou améliorations de produits non spécifiées nécessite le paiement de redevances qui sont comptabilisées dans le chiffre d'affaires maintenance. Les licences périodiques (locations ou abonnements) autorisent le client à bénéficier d'une maintenance corrective et de mises à jour de produits existants, sans redevance supplémentaire. Les mises à jour de produits incluent les améliorations apportées au produit existant, mais n'englobent pas la fourniture de nouveaux produits. Les autres ventes liées aux logiciels comprennent le chiffre d'affaires lié au développement de produits du Groupe en relation avec le développement de nouvelles fonctionnalités de produits standards demandées par des clients.

(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Ventes de logiciels		
Nouvelles licences	579,4	500,1
Licences périodiques, maintenance et autres ventes de logiciels	1 455,6	1 380,7
Total ventes de logiciels	2 035,0	1 880,8
(% du chiffre d'affaires total)	88,7 %	91,0 %

Le chiffre d'affaires logiciel IFRS a augmenté de 8,2 % et de 11 % à taux de change constants. De même, le chiffre d'affaires logiciel non-IFRS a augmenté de 10,1 %, et de 13 % hors effets de change, pour atteindre un total de 2,08 milliards d'euros contre 1,89 milliard d'euros en 2013. Hors acquisitions et cessions et hors effets de change, le chiffre d'affaires logiciel non-IFRS a augmenté de 6 %.

Le chiffre d'affaires IFRS des nouvelles licences a augmenté de 15,9 %, et de 17 % à taux de change constants, bien soutenu par une croissance organique estimée à 10 % à taux de change constants.

Le chiffre d'affaires logiciel récurrent IFRS a augmenté de 5,2 % et 9 % à taux de change constants. Les taux de renouvellement des contrats de maintenance se sont maintenus à des niveaux élevés pour les gammes de produits existantes et les acquisitions. Le chiffre d'affaires logiciel récurrent non-IFRS a augmenté de 7,7 % et de 11 % à taux de change constants pour atteindre 1,49 milliard d'euros en 2014 contre 1,38 milliard d'euros en 2013. Hors acquisitions et effets de change, le chiffre d'affaires logiciel récurrent non-IFRS a augmenté de 5 % sur fond de croissance de la maintenance et de résultats mitigés des locations. Le chiffre d'affaires logiciel récurrent non-IFRS a représenté 71 % du chiffre d'affaires logiciel total en 2014 et 73 % en 2013.

Les autres ventes liées aux logiciels se sont élevées à 11,3 millions d'euros en 2014 contre 8,0 millions d'euros en 2013.

Prestations de services et autres

Le chiffre d'affaires des prestations de services et autres comprend historiquement les activités de conseil en méthodologie pour la conception, le déploiement et le support, ainsi que des services de formation et d'ingénierie. Grâce à la nouvelle marque du Groupe, 3DEXCITE (nouveau nom de RTT suite à son acquisition), les prestations de services et autres comprennent la production numérique relative au contenu destinée à la visualisation en 3D, à la publicité, à la vente et au marketing.

(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Prestations de services et autres	259,3	185,3
(% du chiffre d'affaires total)	11,3 %	9,0 %

Le chiffre d'affaires des prestations de services et autres a augmenté de 39,9 % et d'environ 41 % à taux de change constants, reflétant la part plus importante du chiffre d'affaires associé aux services et au contenu générée par les sociétés acquises en 2014, notamment 3DEXCITE et Quintiq. Hors acquisitions, le chiffre d'affaires des prestations de services et autres a reculé, le Groupe transférant aux intégrateurs les services liés au déploiement de ses logiciels.

Le chiffre d'affaires non-IFRS des prestations de services et autres a augmenté de 44,7 % et d'environ 46 % à taux de change constants. La marge brute non-IFRS des prestations de services a progressé de 11,9 % à 15,8 % grâce à la contribution des sociétés acquises et à de nouvelles améliorations opérationnelles.

Charges opérationnelles

(en millions d'euros)	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Charges opérationnelles	1 863,5	1 563,1
Retraitements*	(216,0)	(143,1)
Charges opérationnelles non-IFRS*	1 647,5	1 420,0

* Les retraitements et les données de charges opérationnelles non-IFRS qui apparaissent dans le tableau ci-dessus correspondent au retraitement des données financières du Groupe préparées conformément aux normes IFRS, reflétant l'exclusion (i) de l'amortissement des actifs incorporels acquis, (ii) des charges d'attribution d'actions de performance et de stock-options ainsi que des charges sociales associées et (iii) des autres produits et charges opérationnels, nets. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, voir paragraphe 3.1.1.2 « Données financières complémentaires non-IFRS ».

Les charges opérationnelles ont augmenté de 19,2 % en IFRS et de 16,0 % en non-IFRS. Cette augmentation s'explique par la croissance des effectifs liée principalement aux acquisitions. L'effectif total a augmenté de 24,9 % en 2014 à 13 312 salariés contre 10 654 fin 2013.

Hors acquisitions et frais connexes, les charges opérationnelles non-IFRS ont augmenté de 1 % entre 2013 et 2014, avec un impact des taux de change favorable net estimé à environ deux points de pourcentage.

Coût des ventes de logiciels (hors amortissement des actifs incorporels acquis)

Le coût des ventes de logiciels inclut principalement les coûts de personnel, les redevances de licences logicielles payées pour les composants de tiers intégrés aux produits du Groupe, les charges liées à la préparation des manuels utilisateurs, ainsi que les frais de livraison.

(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Coût des ventes de logiciels (hors amortissement des actifs incorporels acquis)	117,3	97,7
(% du chiffre d'affaires total)	5,1 %	4,7 %

Le coût des ventes de logiciels (hors amortissement des actifs incorporels acquis) a augmenté de 19,6 millions d'euros, soit 20,1 %. L'augmentation du coût des ventes de logiciels s'explique par la hausse des charges de personnel et des autres charges. La hausse des charges de personnel est liée à la croissance interne et aux acquisitions auxquelles la progression des autres charges est principalement attribuable.

Coût des prestations de services et autres

Le coût des prestations de services et autres inclut principalement les frais de personnel et autres coûts liés à l'organisation et à la réalisation des prestations de conseil, aux services de déploiement, à la création de contenu et aux services de formation, moins le support technique fourni aux opérations de vente.

(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Coût des prestations de services et autres	225,9	163,7
(% du chiffre d'affaires total)	9,8 %	7,9 %

Le coût des prestations de services et autres a augmenté de 62,2 millions d'euros, soit 38,0 %, en raison de la croissance des effectifs et des coûts associés aux acquisitions. En effet, une plus grande proportion du chiffre d'affaires des sociétés acquises en 2014, notamment 3DEXCITE et Quintiq, est réalisée sous forme de prestations de service et les coûts associés sont donc plus élevés en pourcentage du chiffre d'affaires total.

Hors impact des acquisitions, le coût des prestations de services et autres a baissé, le Groupe ayant poursuivi ses efforts d'amélioration opérationnelle au niveau de l'organisation de ses principaux services.

Dépenses de recherche et développement

Le Groupe estime que ses investissements importants en R&D constituent l'un des principaux facteurs de son succès. Ses laboratoires de recherche sont essentiellement basés en France, aux États-Unis, et en Allemagne, ainsi qu'en Inde, au Royaume-Uni, en Malaisie, en Pologne, aux Pays-Bas, en Australie et au Canada.

Les frais de R&D comprennent essentiellement les frais de personnel ainsi que les frais de location, d'amortissement et de maintenance du matériel informatique utilisé pour l'activité de R&D, le coût des outils de développement des logiciels et les frais liés aux réseaux informatiques et aux moyens de communication.

Les frais de R&D sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Le Groupe n'immobilise en général pas ces coûts de R&D. Une petite partie des collaborateurs de R&D fournit aux clients des services de maintenance de logiciels et leur coût est inclus dans le coût des ventes de logiciels.

Les frais de R&D sont comptabilisés nets des subventions comptabilisées provenant de divers organismes publics visant

à financer certaines activités de R&D (essentiellement les crédits d'impôt recherche en France).

(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Frais de recherche et de développement	409,7	375,5
(% du chiffre d'affaires total)	17,9 %	18,2 %

Les frais de R&D ont augmenté sur une base nette de 9,1 %, soit 34,2 millions d'euros, reflétant la croissance des effectifs de R&D et des autres dépenses de R&D liées aux acquisitions. L'augmentation des frais de R&D a été en partie compensée par une hausse des subventions publiques et d'autres programmes gouvernementaux d'aide à la R&D pour un montant total de 43,1 millions d'euros en 2014, y compris un crédit d'impôt R&D exceptionnel, contre 27,4 millions d'euros en 2013. L'évolution des taux de change a eu une incidence favorable de deux points de pourcentage sur la croissance des frais de recherche et de développement.

Frais commerciaux

Les frais commerciaux du Groupe comprennent principalement les frais de personnel, composés des commissions sur ventes et du personnel d'administration des ventes, les dépenses de marketing et de communication incluant les frais de publicité, les frais de déplacement et les coûts de structure du marketing tels que les ressources informatiques utilisées par les équipes commerciales.

(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Frais commerciaux	748,5	665,2
(% du chiffre d'affaires total)	32,6 %	32,2 %

Les frais commerciaux ont augmenté de 83,3 millions d'euros, soit 12,5 %, reflétant la hausse des effectifs et celle des autres charges liées principalement aux acquisitions. L'évolution des taux de change a eu une incidence favorable d'un point de pourcentage sur la croissance des frais commerciaux.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs comprennent principalement les frais de personnel des départements Finance, Ressources Humaines et autres, y compris le département juridique ; les frais professionnels et autres frais externes ; les frais de déplacement ; les coûts d'infrastructure connexes, y compris les ressources informatiques, ainsi que d'autres frais.

(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Frais généraux et administratifs	189,4	153,4
(% du chiffre d'affaires total)	8,3 %	7,4 %

Les frais généraux et administratifs ont augmenté de 36,0 millions d'euros, soit 23,5 %, reflétant en grande partie l'impact des acquisitions ainsi que l'impact favorable de la résolution de procédures fiscales en 2013. L'évolution des taux de change a eu une incidence favorable d'un point de pourcentage sur la croissance des frais généraux et administratifs.

Amortissements des actifs incorporels acquis

Ce poste comprend principalement l'amortissement de technologies acquises et de relations clients acquises.

(en millions d'euros)	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Amortissement des actifs incorporels acquis	133,4	100,9

Les amortissements des actifs incorporels acquis ont augmenté de 32,5 millions d'euros, soit 32,2 %, reflétant les acquisitions de RTT en janvier 2014, d'Accelrys en avril 2014 et de Quintiq en septembre 2014 ainsi que l'acquisition d'Apriso en juillet 2013.

Autres produits et charges opérationnels, nets

Les autres produits et charges opérationnels, nets comprennent l'impact d'événements de nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente.

(en millions d'euros)	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Autres produits et charges opérationnels, nets	(39,3)	(6,7)

Les autres produits et charges opérationnels, nets ont augmenté de (32,6) millions d'euros en 2014, reflétant la hausse de (13,4) millions d'euros des honoraires liés aux acquisitions, de (7,9) millions d'euros des frais de restructuration et de (3,5) millions d'euros de coûts de réorganisation de sites. Par ailleurs, l'augmentation des autres produits et charges opérationnels, nets reflète un gain de 5,6 millions d'euros sur la vente de filiales en 2013. Voir Note 8 aux comptes consolidés.

Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Résultat opérationnel	430,8	503,0

Le résultat opérationnel a diminué de 14,4 %, soit 72,2 millions d'euros, reflétant principalement une hausse de l'amortissement des immobilisations incorporelles de 32,5 millions d'euros, la progression des autres produits et charges opérationnels, nets de (32,6) millions d'euros et une incidence négative de l'évolution des taux de change de cinq points de pourcentage, soit 48,5 millions d'euros. En raison de ces facteurs, la marge opérationnelle a diminué, passant de 24,3 % en 2013 à 18,8 %.

En non-IFRS, le résultat opérationnel a atteint 699,2 millions d'euros en 2014 contre 652,8 millions d'euros en 2013. Les effets de change ont eu un impact significatif sur le résultat opérationnel, avec une incidence négative nette estimée à six points de pourcentage, soit (32,1) millions d'euros.

La marge opérationnelle non-IFRS s'est établie à 29,8 % en 2014. Comparé à l'exercice 2013, au titre duquel la marge opérationnelle non-IFRS était de 31,5 %, un repli d'environ 80 points de base est imputable à l'incidence négative nette de l'évolution des taux de change, qui a été largement compensée par une hausse de 150 points de base en interne hors effets de change. L'augmentation de la marge opérationnelle organique non-IFRS hors effets de change a permis d'atténuer l'impact dilutif des acquisitions estimé à 240 points de base.

Produits (charges) financiers et autres, nets

Les produits (charges) financiers et autres, nets, incluent (i) les produits et charges d'intérêts, nets ; (ii) les pertes ou gains de change, nets, qui incluent principalement les pertes ou gains de change réalisés et non réalisés sur les prêts et créances libellés en devises étrangères et (iii) les éléments non récurrents, nets, qui comprennent essentiellement les pertes ou gains nets sur les cessions de participations.

(en millions d'euros)	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Produits (charges) financiers et autres, nets	15,0	18,0

Les produits (charges) financiers et autres, nets, pour 2014, sont principalement constitués des produits d'intérêts financiers nets à hauteur de 17,1 millions d'euros (2013 : 18,2 millions d'euros) ; des pertes de change à hauteur de (4,1) millions d'euros (2013 : (0,5) million d'euros), et des résultats de cession de titres de participation non consolidés à hauteur de 1,8 million d'euros (2013 : 0,4 million d'euros). Voir Note 9 aux comptes consolidés.

Sur une base non-IFRS, les produits (charges) financiers et autres, nets s'élèvent à 13,2 millions d'euros en 2014 contre 17,6 millions d'euros en 2013, reflétant principalement une incidence négative nette à hauteur de (3,6) millions d'euros liée à une perte de change nette de (4,1) millions d'euros en 2014 contre une perte de change nette de (0,5) million d'euros en 2013.

Impôt sur le résultat

(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Impôt sur le résultat	153,3	165,8
Taux effectif d'impôt consolidé	34,4 %	31,8 %

La charge d'impôt IFRS a diminué de 12,5 millions d'euros au total en 2014 par rapport à 2013, dont une baisse de 23,9 millions d'euros liée à un résultat avant impôt plus faible en 2014, partiellement compensée par une hausse de 11,6 millions d'euros liée à l'augmentation du taux effectif d'impôt à 34,4 % pour 2014 contre 31,8 % en 2013. L'augmentation du taux effectif d'impôt est principalement attribuable à des crédits d'impôt supérieurs en 2013. Voir Note 10 aux comptes consolidés pour une explication des différences entre le taux effectif d'impôt et le taux d'imposition en vigueur en France de 38 % pour 2014 et 2013.

Sur une base non-IFRS, la charge d'impôt a augmenté de 10,5 % à 245,2 millions d'euros en 2014 contre 222,0 millions d'euros en 2013, principalement en raison de la croissance du résultat avant impôt non-IFRS à 712,4 millions d'euros contre 670,4 millions d'euros en 2013 et, dans une moindre mesure, de l'augmentation du taux effectif d'impôt à 34,4 % contre 33,1 % en 2013.

Résultat net et résultat net dilué par action

(en millions d'euros, à l'exception des données par action et du nombre d'actions)	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Résultat net part du Groupe	291,3	352,3
Résultat net dilué par action *	€1,14	€1,38
Nombre moyen pondéré dilué d'actions*	255,3	255,2

* 2013 ajusté pour refléter la division par deux du nominal de l'action le 17 juillet 2014.

Le résultat net dilué par action IFRS a diminué de 17,4 % par rapport à 2013. L'évolution des taux de change a eu une incidence négative estimée à 6 points de pourcentage, soit 0,08 euro par action diluée sur la croissance du résultat net dilué par action IFRS.

Le résultat net par action diluée non-IFRS a augmenté de 4,0 % à 1,82 euro par action, contre 1,75 euro par action sur une base ajustée pour refléter la division par deux du nominal de l'action. L'évolution des taux de change a eu une incidence négative estimée à six points de pourcentage, soit 0,10 euro par action diluée sur la croissance du résultat net dilué par action non-IFRS.

3.1.3 Évolution des résultats trimestriels

Le chiffre d'affaires trimestriel lié aux nouvelles licences peut évoluer de manière significative, en fonction de la saisonnalité de l'activité et des processus de décision des clients. Le chiffre d'affaires des prestations de services et autres peut aussi afficher des variations trimestrielles. Le chiffre d'affaires du Groupe est cependant moins sujet à des variations significatives trimestrielles grâce à la part importante de chiffre d'affaires logiciel récurrent, qui comprend notamment la maintenance ainsi que la location de logiciels et les abonnements sur le *cloud*. Le niveau significatif du chiffre d'affaires logiciel récurrent permet de limiter l'effet de l'évolution des nouvelles licences sur le chiffre d'affaires et sur le résultat net et doit être appréhendé comme un facteur de stabilisation. Les acquisitions et cessions peuvent également entraîner des variations trimestrielles des différents éléments du chiffre d'affaires.

Une part significative des ventes du Groupe est généralement réalisée au cours du dernier mois de chaque trimestre et, ainsi

qu'il est généralement observé dans l'industrie du logiciel, l'activité de vente de licences du Groupe atteint son maximum au cours du mois de décembre. Le chiffre d'affaires des ventes de logiciels, le chiffre d'affaires total, le résultat opérationnel, la marge opérationnelle et le résultat net sont généralement plus élevés au quatrième trimestre de chaque exercice.

En 2014, le chiffre d'affaires des quatrième, troisième, deuxième et premier trimestres a représenté respectivement 29,3 % (27,4 % en 2013), 24,5 % (23,9 % en 2013), 24,3 % (25,2 % en 2013) et 21,9 % (23,5 % en 2013) du chiffre d'affaires annuel du Groupe, la répartition trimestrielle reflétant le calendrier des acquisitions réalisées en 2014.

Il est néanmoins possible que le chiffre d'affaires trimestriel évolue de façon importante et que, combiné aux impacts des programmes d'investissements du Groupe, cette situation engendre également une variation significative du résultat net trimestriel. Voir paragraphe 1.6.1.15 « Fluctuations du résultat opérationnel trimestriel du Groupe ».

3.1.4 Trésorerie et capitaux

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme s'élevaient à 1,18 milliard d'euros au 31 décembre 2014, contre 1,80 milliard d'euros au 31 décembre 2013. La trésorerie nette du Groupe s'élève à 825,5 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 1,44 milliard d'euros au 31 décembre 2013. Elle inclut la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme, moins la dette à long terme.

En 2014, les principales sources de liquidité du Groupe provenaient de la trésorerie générée par l'activité, à hauteur de 499,5 millions d'euros, et de l'exercice des stock-options à hauteur de 57,9 millions d'euros. En 2014, la trésorerie générée par les activités opérationnelles a été principalement utilisée pour des opérations de croissance externe pour un montant de 952,9 millions d'euros nets, pour des rachats d'actions propres d'un montant de 171,7 millions d'euros, ainsi que pour le versement de dividendes d'un montant total de 35,8 millions d'euros. Par ailleurs, le Groupe a réalisé des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant de 45,4 millions d'euros et a remboursé des emprunts à hauteur de 20,6 millions d'euros. Voir également le tableau des flux de trésorerie consolidés au paragraphe 4.1.1 « Comptes consolidés et annexes ».

En 2013, les principales sources de liquidités du Groupe provenaient de la trésorerie dégagée par les activités

opérationnelles pour un montant de 506,8 millions d'euros, de la mise en place de la nouvelle ligne de crédit sur cinq ans de 350 millions d'euros, des cessions de placements à court terme pour un montant net de 91,4 millions d'euros et de l'exercice des stock-options pour un montant de 40,2 millions d'euros. En 2013, la trésorerie générée par les activités opérationnelles a été principalement utilisée pour des opérations de croissance externe et autres investissements associés pour un montant de 213,4 millions d'euros nets de la trésorerie acquise, pour des rachats d'actions propres d'un montant de 56,9 millions d'euros, ainsi que pour le versement de dividendes d'un montant total de 34,8 millions d'euros. Voir également le tableau des flux de trésorerie consolidés au paragraphe 4.1.1 « Comptes consolidés et annexes ».

L'évolution des taux de change a eu une incidence positive de 38,0 millions d'euros sur le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe au 31 décembre 2014, à comparer avec un effet négatif de 35,8 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Le Groupe adopte, dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, une politique prudente de placement à court terme. Les règles d'investissement sont définies par la direction financière du Groupe et contrôlées par le service trésorerie de Dassault Systèmes SA.

3.2 Objectifs financiers 2015 et plan pluriannuel d'activité

Le Groupe confirme les objectifs initiaux pour 2015 en données non-IFRS, annoncés le 5 février 2015, lors de la publication des résultats annuels préliminaires, non audités, pour 2014. Ces objectifs font l'objet d'estimations et de précautions détaillées ci-dessous et sont susceptibles d'être revus en fonction des évolutions des conditions de marché en 2015.

Les objectifs 2015 initiaux du Groupe en données non-IFRS sont les suivants :

- objectif de croissance du chiffre d'affaires non-IFRS d'environ 11 à 12 % à taux de change constants (soit 2,70 à 2,72 milliards d'euros sur la base des hypothèses de taux de change 2015 présentées ci-dessous) ;
- objectif de marge opérationnelle non-IFRS d'environ 29,8 %, stable par rapport à 2014 ;
- objectif de résultat net par action non-IFRS compris dans une fourchette de 2,04 à 2,09 euros par action,

correspondant à une variation d'environ 12 à 15 %, sur la base des hypothèses de taux de change présentées ci-dessous ;

- les objectifs sont fondés sur des hypothèses de taux de change de 1,20 dollar américain pour 1,00 euro et de 140 yens japonais pour 1,00 euro en 2015.

Les objectifs du Groupe sont uniquement établis et communiqués sur une base non-IFRS. Les objectifs 2015 non-IFRS décrits ci-dessus ne prennent pas en compte les éléments comptables suivants et sont estimés sur la base des taux de change 2015 indiqués précédemment : le traitement comptable des produits constatés d'avance, estimé en 2015 à environ 35 millions d'euros, les charges relatives à l'attribution d'actions de performance et de stock-options, estimées en 2015 à environ 19 millions d'euros et l'amortissement des actifs incorporels acquis, estimé en 2015 à environ 160 millions d'euros. Les objectifs ci-dessus ne prennent pas en compte

d'impact des autres produits et charges opérationnels, nets, essentiellement composés de charges liées aux acquisitions et de charges d'intégration et de restructuration. Ces estimations n'incluent pas d'éventuelles nouvelles attributions de stock-options ou d'actions de performance, ni de nouvelles acquisitions ou restructurations survenant après le 5 février 2015.

À l'occasion de sa Journée Analystes et Investisseurs du 13 juin 2014, le Groupe a dévoilé son plan pluriannuel d'activité dont l'objectif est d'atteindre un résultat net par action non-IFRS de 3,50 euros à horizon 2019 (sur la base de la division par deux du nominal de l'action réalisée en juillet 2014). Cet objectif implique une progression annuelle moyenne d'environ 15 %, qui dépendra notamment de l'augmentation du chiffre d'affaires, alimentée par de multiples facteurs de croissance. Il a été établi en prenant en considération que le nombre

d'actions de Dassault Systèmes resterait relativement stable pendant les cinq années à venir et repose sur des hypothèses de taux de change de 1,37 dollar américain pour 1,00 euro et de 140 yens japonais pour 1,00 euro.

Les données figurant ci-dessus comprennent des déclarations sur les objectifs de performances financières à venir de Dassault Systèmes. Ces déclarations de nature prospective se fondent sur les opinions et hypothèses des dirigeants du Groupe à la date du présent Document de référence et impliquent des risques et des incertitudes connus et inconnus. Les résultats et performances de Dassault Systèmes peuvent être affectés, de manière négative et significative, et différer de ceux mentionnés dans ces déclarations, en raison d'un ensemble de facteurs décrits dans le présent Document de référence. Pour plus d'information sur les risques encourus par le Groupe, voir paragraphe 1.6 « Facteurs de risques ».

3.3 Informations financières intermédiaires et autres

Dassault Systèmes n'a pas publié d'informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés.

4

ÉTATS FINANCIERS

SOMMAIRE

4.1 États financiers consolidés	84	4.3 Procédures judiciaires et d'arbitrages	149
4.1.1 Comptes consolidés et annexes	84		
4.1.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	121		
4.2 Comptes annuels de la société mère	123		
4.2.1 Compte de résultat	124		
4.2.2 Bilan	125		
4.2.3 Annexe aux comptes annuels	126		
4.2.4 Résultats et autres éléments caractéristiques de Dassault Systèmes SA au cours des cinq derniers exercices	144		
4.2.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	145		
4.2.6 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	147		

Les comptes consolidés et annuels présentés ci-après seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de Dassault Systèmes SA devant se tenir le 28 mai 2015.

4.1 États financiers consolidés

En application de l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 de la Commission européenne, les comptes consolidés 2012 et 2013 sont inclus par référence dans le présent Document de référence comme précisé en page 2 dudit Document.

4.1.1 Comptes consolidés et annexes

Comptes de résultat consolidés

<i>(en milliers d'euros, à l'exception des montants par action)</i>	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2014	2013
Nouvelles licences		579 360	500 073
Licences périodiques, maintenance et autres ventes de logiciels		1 455 625	1 380 725
Ventes de logiciels	4	2 034 985	1 880 798
Prestations de services et autres		259 295	185 325
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES		2 294 280	2 066 123
Coût des ventes de logiciels		(117 332)	(97 657)
Coût des prestations de services et autres		(225 919)	(163 683)
Frais de recherche et de développement		(409 660)	(375 527)
Frais commerciaux		(748 428)	(665 136)
Frais généraux et administratifs		(189 440)	(153 413)
Amortissement des actifs incorporels acquis		(133 376)	(100 945)
Autres produits et charges opérationnels, nets	8	(39 309)	(6 719)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		430 816	503 043
Produits et charges d'intérêts, nets	9	17 131	18 248
Autres produits et charges financiers, nets	9	(2 195)	(285)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT SUR LE RÉSULTAT		445 752	521 006
Charge d'impôt sur le résultat	10	(153 302)	(165 836)
RÉSULTAT NET		292 450	355 170
Dont :			
Résultat net, part du Groupe		291 241	352 279
Intérêts minoritaires		1 209	2 891
Résultat par action*			
Résultat net de base par action	11	1,16	1,41
Résultat net dilué par action	11	1,14	1,38

* Les données 2013 ont été retraitées afin de refléter la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes effective depuis le 17 juillet 2014 (voir Note 23 Capitaux propres).

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Etat du résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2014	2013
RÉSULTAT NET		292 450	355 170
Gains sur actifs financiers disponibles à la vente	23	–	169
Pertes sur les couvertures de flux de trésorerie	23	(1 508)	(12 963)
Écarts de conversion		187 036	(72 277)
Produits d'impôt sur les éléments recyclables		575	4 343
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net, nets d'impôts		186 103	(80 728)
Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies	22	(30 870)	7 066
Produits (Charges) d'impôt sur les éléments non recyclables		9 712	(2 746)
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net, nets d'impôts		(21 158)	4 320
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL, NETS D'IMPÔTS		164 945	(76 408)
TOTAL RÉSULTAT GLOBAL, NET		457 395	278 762
Dont :			
Part revenant au Groupe		451 510	278 137
Part revenant aux minoritaires		5 885	625

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Bilans consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2014	2013
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	1 104 206	1 737 860
Placements à court terme	12	71 286	65 785
Clients et comptes rattachés, nets	13	627 662	472 624
Créances d'impôt sur le résultat		78 626	54 866
Autres actifs courants	13	97 782	88 896
TOTAL ACTIF COURANT		1 979 562	2 420 031
Immobilisations corporelles, nettes	14	136 737	100 448
Actifs financiers non courants	15	69 526	48 203
Impôts différés actifs	10	79 575	87 471
Immobilisations incorporelles, nettes	17	1 170 626	658 788
Goodwill	18	1 532 031	872 952
TOTAL ACTIF NON COURANT		2 988 495	1 767 862
TOTAL ACTIF		4 968 057	4 187 893

<i>(en milliers d'euros)</i>			
Passif et capitaux propres			
Dettes fournisseurs		130 327	84 972
Personnel et comptes rattachés		246 623	211 052
Produits constatés d'avance		636 750	488 961
Impôt sur le résultat à payer		16 870	20 845
Autres passifs courants	19	108 618	82 364
TOTAL PASSIF COURANT		1 139 188	888 194
Impôts différés passifs	10	218 628	102 714
Emprunts non courants	20	350 000	360 019
Autres passifs non courants	19	300 737	212 815
TOTAL PASSIF NON COURANT		869 365	675 548
Capital		128 182	126 933
Primes d'émission		484 208	425 972
Actions propres		(187 085)	(105 732)
Réserves consolidées et autres réserves		2 489 667	2 316 293
Autres éléments		28 488	(152 939)
Total capitaux propres, part du Groupe		2 943 460	2 610 527
Intérêts minoritaires		16 044	13 624
TOTAL CAPITAUX PROPRES	23	2 959 504	2 624 151
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 968 057	4 187 893

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2014	2013
Résultat net		292 450	355 170
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	24	187 748	168 478
Variation des actifs et passifs d'exploitation	24	19 255	(16 801)
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles		499 453	506 847
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	14, 17	(45 393)	(42 390)
Acquisitions de placements à court terme		(95 141)	(174 203)
Cessions de placements à court terme		94 783	265 596
Acquisitions de filiales consolidées, nettes de la trésorerie acquise	16	(952 913)	(213 418)
Autres		(2 197)	(4 221)
Trésorerie nette absorbée par les activités d'investissement		(1 000 861)	(168 636)
Exercice de stock-options		57 893	40 194
Dividendes versés	23	(35 764)	(34 794)
Rachat d'actions propres	23	(171 660)	(56 928)
Émission d'emprunts	20	-	350 000
Remboursement d'emprunts	20	(20 685)	(22 237)
Trésorerie nette (absorbée par) provenant des activités de financement		(170 216)	276 235
Incidence des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		37 970	(35 886)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(633 654)	578 560
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		1 737 860	1 159 300
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		1 104 206	1 737 860
Informations complémentaires			
Impôts payés		189 434	143 172
Intérêts payés		5 205	5 148

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau de variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Autres éléments									
	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Réserves consolidées et autres réserves	Actifs financiers disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de conversion	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2013	125 097	314 402	(57 399)	2 029 318	(169)	5 752	(80 060)	2 336 941	16 229	2 353 170
Résultat net	-	-	-	352 279	-	-	-	352 279	2 891	355 170
Autres éléments du résultat global, net	-	-	-	4 320	169	(8 705)	(69 926)	(74 142)	(2 266)	(76 408)
RÉSULTAT GLOBAL, NET	-	-	-	356 599	169	(8 705)	(69 926)	278 137	625	278 762
Dividendes	741	67 232	-	(99 537)	-	-	-	(31 564)	(3 230)	(34 794)
Exercice de stock-options	1 095	44 338	-	-	-	-	-	45 433	-	45 433
Transactions sur actions propres	-	-	(48 333)	(8 595)	-	-	-	(56 928)	-	(56 928)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	34 017	-	-	-	34 017	-	34 017
Autres variations	-	-	-	4 491	-	-	-	4 491	-	4 491
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2013	126 933	425 972	(105 732)	2 316 293	-	(2 953)	(149 986)	2 610 527	13 624	2 624 151
Résultat net	-	-	-	291 241	-	-	-	291 241	1 209	292 450
Autres éléments du résultat global, net	-	-	-	(21 158)	-	(3 475)	184 902	160 269	4 676	164 945
RÉSULTAT GLOBAL, NET	-	-	-	270 083	-	(3 475)	184 902	451 510	5 885	457 395
Dividendes	802	70 330	-	(103 431)	-	-	-	(32 299)	(3 465)	(35 764)
Exercice de stock-options	1 188	49 457	-	-	-	-	-	50 645	-	50 645
Transactions sur actions propres	(741)	(61 551)	(81 353)	(28 015)	-	-	-	(171 660)	-	(171 660)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	29 950	-	-	-	29 950	-	29 950
Autres variations	-	-	-	4 787	-	-	-	4 787	-	4 787
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2014	128 182	484 208	(187 085)	2 489 667	-	(6 428)	34 916	2 943 460	16 044	2 959 504

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Annexe aux comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

SOMMAIRE DES ANNEXES

Note 1	Description des activités du Groupe	90	Note 13	Clients et comptes rattachés, nets et autres actifs courants	104
Note 2	Résumé des principales méthodes comptables	90	Note 14	Immobilisations corporelles	105
Note 3	Données financières analysées par secteur opérationnel et par zone géographique	94	Note 15	Actifs financiers non courants	106
Note 4	Ventes de logiciels	96	Note 16	Regroupements d'entreprises	106
Note 5	Subventions publiques	97	Note 17	Immobilisations incorporelles	108
Note 6	Charges de personnel	97	Note 18	Goodwill	109
Note 7	Paiements fondés sur des actions	97	Note 19	Autres passifs	111
Note 8	Autres produits et charges opérationnels, nets	100	Note 20	Emprunts	112
Note 9	Produits et charges d'intérêts, nets et autres produits et charges financiers, nets	100	Note 21	Instruments dérivés et gestion des risques de change et de taux d'intérêts	112
Note 10	Impôt sur le résultat	101	Note 22	Avantages postérieurs à l'emploi	114
Note 11	Résultat par action	102	Note 23	Capitaux propres	116
Note 12	Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	103	Note 24	Tableau des flux de trésorerie consolidés	118
			Note 25	Engagements et passifs éventuels	118
			Note 26	Transactions avec les parties liées	119
			Note 27	Principales sociétés consolidées	120

Note 1 Description des activités du Groupe

Le « Groupe » fait référence à Dassault Systèmes SA et ses filiales. Le Groupe propose des applications logicielles et des services conçus pour accompagner les entreprises dans leurs processus d'innovation, de la spécification et la conception d'un nouveau produit, jusqu'à sa fabrication, sa fourniture et sa vente, en passant par son maquettage, sa simulation, et la représentation réaliste de son expérience d'utilisation.

Les clients du Groupe appartiennent aux 12 secteurs d'activité suivants : Aéronautique et Défense ; Transport et Mobilité ; Marine et Offshore ; Équipements industriels ; Hautes technologies ; Architecture, Ingénierie et Construction ; Biens de consommation et Distribution ; Produits de grande consommation – Distribution ; Sciences de la vie ; Énergie

et Procédés ; Finance et Services ; et Ressources naturelles. Afin de répondre aux besoins de ses clients, le Groupe a développé, grâce à la plateforme **3DEXPERIENCE**, un vaste portefeuille d'applications logicielles composé d'applications sociales et collaboratives, de modélisation 3D, de contenu et de simulation et de traitement de l'information.

Dassault Systèmes SA est une société anonyme dont le siège social est situé au 10, rue Marcel-Dassault à Vélizy-Villacoublay, en France. Les titres de Dassault Systèmes SA sont cotés sur Euronext Paris. Ces comptes consolidés ont été arrêtés lors du Conseil d'administration qui s'est réuni le 20 mars 2015.

Note 2 Résumé des principales méthodes comptables

Base de préparation et consolidation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel *International Financial Reporting Standards* (« IFRS ») tel qu'adopté par l'Union européenne. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de Dassault Systèmes SA et de ses filiales. La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des filiales dont le Groupe détient le contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsque ses liens avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur l'entité. Les entreprises associées, pour lesquelles le Groupe ne détient pas le contrôle mais sur lesquelles il exerce une influence notable, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les opérations et soldes intragroupes sont intégralement éliminés.

Impact des nouvelles normes comptables

Les normes suivantes parues au Journal Officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes annuels, sont appliquées pour la première fois sur l'exercice 2014 :

- IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. L'adoption de ces normes n'a pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe n'a appliqué aucune autre norme, interprétation ou amendement par anticipation, en particulier, l'interprétation suivante, parue au Journal Officiel de l'Union européenne au 31 décembre 2014 :

- IFRIC 21 « Taxes », qui fournit des indications sur la comptabilisation du passif au titre des taxes dues à des autorités publiques, applicable aux exercices ouverts à compter du 17 juin 2014. Le Groupe n'anticipe pas d'effet significatif de l'adoption d'IFRIC 21 sur ses comptes consolidés.

Par ailleurs, les comptes consolidés du Groupe ne tiennent pas compte de nouvelles normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2014, en particulier la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, et dont l'application anticipée est autorisée. L'impact de l'application d'IFRS 15 sur les comptes consolidés du Groupe est en cours d'analyse. Le Groupe prévoit d'appliquer la nouvelle norme à sa date d'entrée en vigueur.

Résumé des principales méthodes comptables

Estimations du Groupe

L'établissement des comptes consolidés annuels, conformément au référentiel IFRS, nécessite que la direction du Groupe procède à des estimations et retienne des hypothèses ayant une incidence sur la valorisation des actifs et des passifs, sur les montants enregistrés en produits et en charges au cours de l'exercice, ainsi que sur l'information présentée dans les notes annexes relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés annuels. Les

domaines pour lesquels les hypothèses et estimations sont significatives au regard des états financiers du Groupe incluent principalement : l'estimation de la durée de vie des produits, la définition des éléments inclus dans un contrat de vente de logiciel et notamment, la distinction entre nouveaux produits et améliorations, la détermination de l'atteinte de la faisabilité technique pour les produits du Groupe, l'estimation de la valeur recouvrable du goodwill, la détermination de la nature, de la juste valeur et de la durée d'utilité des actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, l'estimation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions, l'évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôts différés, et l'estimation raisonnable de la résolution définitive des incertitudes fiscales du Groupe sur la base des lois fiscales et de leur interprétation par le Groupe. Les résultats réels peuvent différer des estimations et hypothèses de la direction du Groupe.

Méthode de conversion

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe est généralement la monnaie locale des pays dans lesquels elles sont implantées. La conversion en euros des états financiers des filiales libellés en monnaie locale est effectuée, pour les comptes de bilan, au taux de change de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis, quant à eux, au taux moyen de l'exercice excepté si ce taux moyen ne constitue pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux de change aux dates de transactions. Dans ce cas, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis aux taux du jour des transactions. Les ajustements liés à la conversion sont enregistrés sur une ligne distincte dans les capitaux propres en Autres éléments.

Les résultats de change qui proviennent du règlement ou de la conversion d'opérations libellées dans des devises étrangères autres que la monnaie fonctionnelle de Dassault Systèmes SA ou de ses filiales sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le Groupe réalise son chiffre d'affaires à partir de deux sources principales : (1) des nouvelles licences d'utilisation de logiciels, des licences périodiques, des prestations de maintenance qui comprennent des mises à jour et un support technique, et des développements de fonctionnalités supplémentaires pour les produits standards effectués à la demande des clients, (2) des prestations de services et autres.

Le chiffre d'affaires est présenté net des impôts et taxes collectés auprès des clients et reversés aux autorités gouvernementales.

Nouvelles licences d'utilisation, licences périodiques, maintenance et autres ventes de logiciels

Le chiffre d'affaires issu des nouvelles licences d'utilisation représente les redevances acquises au titre de l'octroi aux clients de licences d'utilisation des logiciels du Groupe. Ce chiffre d'affaires comprend des ventes sous licences à durée indéterminée ou déterminée de produits logiciels et est

comptabilisé (à condition que le Groupe n'ait pas d'autres obligations à acquitter) lorsqu'il existe un accord avec le client, que la livraison et l'acceptation sont intervenues, que le montant du revenu et des coûts afférents peut être mesuré de façon fiable, et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront au Groupe. Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Le chiffre d'affaires se rapportant à la vente sous licence de logiciels par le biais de distributeurs est généralement comptabilisé lorsque le Groupe reçoit la preuve de l'existence d'une vente à un client final, et à condition que tous les autres critères préalables à la comptabilisation du chiffre d'affaires aient été remplis.

Les licences périodiques ont généralement une durée d'un an et les redevances associées sont comptabilisées linéairement sur la durée de la licence.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance correspond aux redevances associées à la vente de mises à jour périodiques de produits non spécifiées et au support technique. Les mises à jour de licences consistent en un droit à des mises à jour de produits non spécifiées, s'il y en a et lorsqu'elles sont disponibles. Elles sont conclues lors de l'acquisition de la licence d'utilisation de logiciel initiale. Le support maintenance peut être renouvelé par le client à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance.

Le chiffre d'affaires issu des autres ventes de logiciels correspond principalement au développement de fonctionnalités additionnelles effectué à la demande des clients sur des produits standards. Ce chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires récurrent issu des licences périodiques, de la maintenance et des autres ventes de logiciels est présenté en Ventes de logiciels dans le compte de résultat consolidé.

Le chiffre d'affaires issu de contrats à éléments multiples, c'est-à-dire incluant généralement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de maintenance vendus ensemble, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés. Les éventuelles remises sont appliquées aux éléments livrés, généralement des licences d'utilisation, selon la méthode résiduelle. La juste valeur de la maintenance est déterminée sur la base d'un taux de renouvellement attendu.

Prestations de services et autres

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services et autres comprend principalement des honoraires de conseil en méthodologie pour la conception, le déploiement et le support, et des honoraires de formation. Les services ne requièrent généralement pas d'importantes modifications des logiciels, et sont comptabilisés séparément tant qu'ils ne sont pas essentiels au fonctionnement des logiciels. Le chiffre d'affaires services dérivé de contrats en régie est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires services dérivé de contrats à prix fixe est généralement comptabilisé en utilisant un pourcentage d'avancement. Pour les contrats de support aux clients, lorsqu'aucune tendance de performance n'est perceptible, le chiffre d'affaires est comptabilisé *pro rata temporis* sur la durée de vie du contrat, généralement un an, de manière linéaire.

Paiements fondés sur des actions

Les coûts au titre des paiements fondés sur des actions sont comptabilisés en charges linéairement sur la période de service nécessaire à l'acquisition des droits par les salariés. Le taux de rotation des salariés est estimé à la date d'attribution et révisé, si nécessaire, sur la période d'acquisition des droits si le taux constaté diffère de l'estimation initiale.

La juste valeur des stock-options est déterminée sur la base d'un modèle mathématique couramment utilisé par les spécialistes de marchés d'options, et repose sur des hypothèses de volatilité attendue du cours de l'action, de durée de vie attendue des options et de distribution de dividendes futurs, qui ont été déterminées par la direction.

La juste valeur des actions de performance est déterminée par rapport au cours de l'action du Groupe à la date d'attribution de ces actions, et le cas échéant, prend en compte une condition de marché sur la base d'un modèle mathématique d'évaluation.

Coût des ventes de logiciels

Les coûts de vente des logiciels sont constitués principalement des redevances de logiciels payées à des tiers pour des composants intégrés aux produits du Groupe, des coûts de maintenance et des frais d'envoi.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement comprennent essentiellement les frais relatifs au personnel participant au développement des produits du Groupe. Ils incluent également les amortissements, les frais de location et les frais de maintenance du matériel informatique utilisé pour l'activité de développement, le coût des outils de développement des logiciels ainsi que les frais liés aux réseaux informatiques et autres moyens de communication.

Compte tenu des spécificités de l'activité d'éditeur de logiciel, le Groupe estime que le critère déterminant pour comptabiliser une immobilisation incorporelle au titre des frais encourus en interne dans le cadre d'un projet de développement est celui de la faisabilité technique, car c'est généralement le dernier à être satisfait. En effet, les risques et incertitudes inhérents au développement de logiciels ne permettent pas de démontrer la faisabilité technique d'un produit avant l'obtention d'un prototype. Le délai entre l'obtention d'un prototype et la mise sur le marché du produit est généralement très court. Par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement, qui seraient susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs.

Subventions publiques

Le Groupe reçoit des subventions de plusieurs organismes publics pour financer certaines activités de recherche et développement. Ces subventions incluent notamment les crédits d'impôt recherche reçus en France car ces derniers sont payés par l'administration fiscale si le Groupe n'a pas d'impôts exigibles suffisants pour les imputer. Ces subventions sont déduites des frais de recherche et de développement ou des coûts de prestations de services et autres lorsque les activités de recherche et développement ont été réalisées et qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues.

Autres produits et charges opérationnels, nets

Le Groupe distingue les produits et charges qui sont de nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente. Ces produits et charges comprennent l'impact des activités de restructuration et autres événements généralement non récurrents, tels que les plus ou moins-values de cession de sociétés consolidées, les coûts directement attribuables aux acquisitions et les coûts générés par des fermetures ou déménagements de site.

Autres produits et charges financiers, nets

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement l'impact des réévaluations des instruments financiers à leur juste valeur, les plus ou moins-values de cession et dépréciations de titres non consolidés, les gains et pertes de change sur éléments monétaires et les variations de juste valeur des instruments de couverture ne qualifiant pas à la comptabilité de couverture.

Impôt sur le résultat

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporaires, est probable.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporaires est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Dépréciation des comptes clients et des prêts

La dépréciation des comptes clients et des prêts reflète la meilleure estimation du Groupe du risque inhérent à l'actif concerné. La dépréciation est déterminée en prenant en compte les difficultés financières du débiteur, les données historiques de défauts de paiement ainsi que l'ensemble des autres éléments probants disponibles.

Instruments financiers

Juste valeur – La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances clients et des dettes fournisseurs et comptes rattachés est proche de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. Les options de change et contrats de change à terme qui sont désignés et utilisés comme instruments de couverture sont enregistrés à leur juste valeur. Les justes valeurs sont déterminées suivant les trois niveaux de hiérarchie des justes valeurs suivants : niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur un marché actif ; niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1 ; niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et placements à court terme sont déterminés avec des justes valeurs de niveau 1. Les instruments dérivés sont évalués avec des justes valeurs de niveau 2. Les autres investissements qui ne sont pas des titres mis en équivalence sont déterminés avec des justes valeurs de niveau 3.

Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme – La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les dépôts bancaires, les placements sur des comptes rémunérés, et les SICAV et fonds communs de placement monétaires qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts. Les autres placements à court terme sensibles à l'évolution des taux d'intérêts sont comptabilisés à leur juste valeur et sont généralement classés comme détenus à des fins de transaction, dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en Produits et charges d'intérêts, nets.

Actifs financiers non courants – Les actifs financiers non courants comprennent principalement des participations en capital classées en disponibles à la vente et comptabilisées à leur juste valeur, des prêts, des dépôts de garantie et des autres créances non courantes comptabilisés à leur coût amorti et des investissements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont exclues du résultat et sont imputées en capitaux propres jusqu'à ce qu'elles soient réalisées. Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation des actifs financiers. Pour les actifs financiers disponibles à la vente, le Groupe analyse les pertes de valeur afin de déterminer si ces dernières sont significatives ou durables, auquel cas l'actif concerné est déprécié. Cette évaluation est faite en prenant en compte l'ensemble des éléments probants disponibles et notamment, les conditions de marché, les données

spécifiques aux sociétés concernées et à leur secteur d'activité, l'importance de la perte de valeur et la durée pendant laquelle cette perte de valeur a été constatée, ainsi que l'intention et la capacité du Groupe à détenir l'investissement.

Instruments dérivés – Le Groupe utilise des instruments dérivés pour gérer son exposition aux variations de taux de change et de taux d'intérêts. Les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat sauf si les critères requis pour qualifier ces instruments comme instruments de couverture sont remplis. Les variations de valeur des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées dans les capitaux propres et recyclées en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût et amorties selon la méthode linéaire sur les durées d'utilité suivantes : matériel informatique, de 2 à 5 ans ; mobilier et matériel de bureau, de 5 à 10 ans ; constructions, 30 ans. Les aménagements sont amortis sur la plus courte de la durée de vie de l'actif ou la durée restante du contrat de location. Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement de la technologie acquise, des relations clients et des logiciels. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur leurs durées d'utilité estimées, généralement de 2 à 16 ans. Le Groupe n'a pas identifié d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée d'utilité est considérée comme indéfinie.

Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs et passifs éventuels repris à la date d'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, indépendamment des intérêts minoritaires.

Le goodwill représente l'excédent du coût des acquisitions sur la juste valeur des actifs nets identifiables des filiales acquises, à la date d'acquisition.

Le goodwill est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance au goodwill, indépendamment de l'allocation à ces unités génératrices de trésorerie d'autres actifs et passifs de l'entité acquise.

Le goodwill fait l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an. Pour les tests de dépréciation, le Groupe utilise des projections de flux de trésorerie qui prennent en compte les conditions de marché et le profil de croissance et de rentabilité des produits du Groupe. L'évolution des conditions de marché peut avoir un impact significatif sur la juste valeur des actifs et passifs et peut conduire à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

Provisions

Une provision est comptabilisée en tant que passif lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, dont le montant peut être estimé de manière fiable, sera nécessaire pour éteindre les obligations actuelles (légales, contractuelles ou implicites) du Groupe résultant d'événements passés. Si le montant ne peut être estimé de manière suffisamment fiable ou s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, les passifs éventuels correspondants sont présentés dans les notes aux comptes consolidés.

Le montant des provisions comptabilisées correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire pour éteindre les obligations du Groupe.

Actions propres

Les instruments de capitaux propres du Groupe qui sont rachetés (actions propres) sont comptabilisés au coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les opérations d'achat, de vente, d'émission ou d'annulation d'actions propres sont enregistrées en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de la période.

Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Toute différence entre le montant enregistré et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les cotisations à payer par le Groupe au titre des régimes de base et autres régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges au compte de résultat lorsqu'elles sont dues.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, la valeur actualisée de l'obligation est estimée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service à venir.

Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en Autres éléments du résultat global.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité et de présence au sein de l'entreprise. Ils sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée estimée du régime évalué.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût des services passés et de la charge ou produit d'intérêts, net est constatée dans le résultat opérationnel.

Note 3 Données financières analysées par secteur opérationnel et par zone géographique

Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe pour lesquelles des informations financières isolées sont disponibles, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par la direction du Groupe, en vue d'évaluer leurs performances et de décider de l'affectation des ressources. Le Groupe opère sur un secteur opérationnel unique, la vente de solutions logicielles, dont l'objectif est d'offrir aux clients la capacité d'intégrer leurs processus d'innovation depuis la mise au point d'un nouveau concept jusqu'à l'expérimentation réaliste du produit qui en est issu, en passant par toutes les étapes de conception détaillée, de simulation scientifique et de production grâce à la plateforme **3DEXPERIENCE**.

La mesure de la performance du secteur opérationnel est fondée sur les données financières complémentaires non-IFRS du Groupe (voir paragraphe 3.1.1.2 « Données financières

complémentaires non-IFRS »). Les principes comptables appliqués diffèrent de ceux décrits dans la Note 2 Résumé des principales méthodes comptables sur les aspects suivants :

- les indicateurs de chiffre d'affaires et de résultat du secteur opérationnel incluent la totalité du chiffre d'affaires qui aurait été comptabilisé par les sociétés acquises si elles étaient restées indépendantes, mais dont une partie est exclue du chiffre d'affaires du Groupe afin de refléter la juste valeur des obligations assumées ;
- l'indicateur de résultat du secteur opérationnel exclut les charges comptabilisées au titre des paiements fondés sur des actions et les charges sociales associées (voir Note 6 Charges de personnel et Note 7 Paiements fondés sur des actions), l'amortissement des actifs incorporels acquis et les autres produits et charges opérationnels, nets (voir Note 8 Autres produits et charges opérationnels, nets).

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR OPÉRATIONNEL	2 346 660	2 072 781
Ajustement des produits constatés d'avance liés aux acquisitions	(52 380)	(6 658)
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	2 294 280	2 066 123

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
RÉSULTAT DU SECTEUR OPÉRATIONNEL	699 174	652 762
Ajustement des produits constatés d'avance liés aux acquisitions	(52 380)	(6 658)
Charge au titre des paiements fondés sur des actions et charges sociales associées	(43 293)	(35 397)
Amortissement des actifs incorporels acquis	(133 376)	(100 945)
Autres produits et charges opérationnels, nets	(39 309)	(6 719)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	430 816	503 043

La répartition géographique des données financières du Groupe a été établie en fonction du lieu d'implantation géographique des sociétés consolidées et se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total chiffre d'affaires	Total actif	Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles
2014			
Europe	864 599	2 558 112	17 371
<i>dont France</i>	439 108	1 524 100	14 405
<i>dont Allemagne</i>	211 131	447 885	1 030
Amériques	903 602	1 986 717	23 151
<i>dont États-Unis</i>	850 581	1 769 637	22 525
Asie	526 079	423 228	8 371
<i>dont Japon</i>	373 838	175 173	2 727
TOTAL	2 294 280	4 968 057	48 893
2013			
Europe	796 239	2 616 507	16 388
<i>dont France</i>	460 129	2 151 410	14 824
<i>dont Allemagne</i>	159 217	230 987	580
Amériques	789 294	1 263 015	15 403
<i>dont États-Unis</i>	737 993	968 596	9 100
Asie	480 590	308 371	10 599
<i>dont Japon</i>	353 802	169 536	6 754
TOTAL	2 066 123	4 187 893	42 390

Le Groupe reçoit également des informations lui permettant de présenter le chiffre d'affaires par zone géographique en fonction du lieu d'implantation du client final. Sur la base de ces informations, la répartition géographique du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Europe	1 052 804	937 844
dont France	229 522	241 611
dont Allemagne	340 223	290 649
Amériques	659 022	567 196
dont États-Unis	574 994	480 356
Asie	582 454	561 083
dont Japon	293 065	310 751
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	2 294 280	2 066 123

Note 4 Ventes de logiciels

Les ventes de logiciels se décomposent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Nouvelles licences	579 360	500 073
Licences périodiques et maintenance	1 444 327	1 372 702
Autres ventes de logiciels	11 298	8 023
VENTES DE LOGICIELS	2 034 985	1 880 798

La répartition des ventes de logiciels par principale ligne de produit se décompose de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Logiciel CATIA	838 527	818 850
Logiciel SOLIDWORKS	447 683	409 545
Logiciel ENOVIA	262 849	249 372
Autres logiciels	485 926	403 031
VENTES DE LOGICIELS	2 034 985	1 880 798

Note 5 Subventions publiques

Les subventions reçues des organismes publics sont présentées au compte de résultat consolidé en déduction des frais de recherche et de développement et du coût des prestations de services et autres, comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Frais de recherche et de développement	43 099	27 368
Coût des prestations de services et autres	-	1 556
TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES	43 099	28 924

Ces subventions incluent notamment les crédits d'impôt recherche reçus en France.

Note 6 Charges de personnel

Charges de personnel

Les charges de personnel, à l'exclusion des paiements fondés sur des actions (30,3 millions d'euros en 2014 et 35,4 millions

d'euros en 2013, voir Note 7 Paiements fondés sur des actions) et des charges sociales associées (13,0 millions d'euros en 2014 et nulles en 2013), sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Charges de personnel	(882 120)	(755 516)
Charges sociales	(215 836)	(195 528)
TOTAL	(1 097 956)	(951 044)

Droit individuel à la formation

La législation française alloue au titre du droit individuel à la formation pour les personnes en contrats à durée indéterminée au sein des entités françaises du Groupe vingt heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation

peut être cumulé sur une période de six ans et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les droits accumulés mais non consommés sont d'environ 301 000 heures au 31 décembre 2014.

Note 7 Paiements fondés sur des actions

La charge comptabilisée au titre des paiements fondés sur des actions est présentée au compte de résultat consolidé comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Frais de recherche et de développement	(12 500)	(14 850)
Frais commerciaux	(11 077)	(11 911)
Frais généraux et administratifs	(5 828)	(7 812)
Coût des ventes	(850)	(824)
CHARGE COMPTABILISÉE AU TITRE DES PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS	(30 255)	(35 397)

Les mouvements relatifs à l'acquisition d'options et d'actions de performance au cours des exercices 2014 et 2013, pour lesquels IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » est applicable, sont les suivants :

	Nombre d'actions*		
	Actions de performance	Stock-options	Total
EN COURS D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER 2013	2 459 310	5 788 000	8 247 310
Attribuées	–	–	–
Acquises	(300 000)	(3 390 400)	(3 690 400)
Annulées	(70 800)	(85 600)	(156 400)
EN COURS D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2013	2 088 510	2 312 000	4 400 510
Attribuées	1 359 880	624 450	1 984 330
Acquises	(888 750)	(2 272 000)	(3 160 750)
Annulées	(70 800)	(54 600)	(125 400)
EN COURS D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2014	2 488 840	609 850	3 098 690

* Retraité afin de refléter la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes effective depuis le 17 juillet 2014 (voir Note 23 Capitaux propres).

Au 31 décembre 2014, la charge non encore comptabilisée sur les options et actions de performance en cours d'acquisition est de 39,6 millions d'euros et le Groupe anticipe de comptabiliser cette charge sur une période moyenne de 2 ans, au plus tard le 21 février 2018.

Actions de performance

Les principales caractéristiques des actions de performance sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Plans	2010-02	2010-03	2010-04	2010-05	2014-A et 2014-B
Date de l'Assemblée générale	27/05/2010	27/05/2010	27/05/2010	27/05/2010	30/05/2013
Date d'attribution par le Conseil d'administration	29/09/2011	29/09/2011	07/09/2012	07/09/2012	21/02/2014
Nombre total d'actions attribuées	406 400	150 000	539 230	150 000	679 940
Nombre total d'actions attribuées retraits*	812 800	300 000	1 078 460	300 000	1 359 880
Période d'acquisition (en années) ⁽¹⁾	Trois à quatre ⁽²⁾	Deux	Trois à quatre ⁽²⁾	Deux	Quatre
Conditions de performance	Voir note ⁽³⁾	Voir note ⁽⁴⁾	Voir note ⁽³⁾	Voir note ⁽⁴⁾	Voir note ⁽⁵⁾
Conditions de performance atteintes au 31 décembre 2014	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A

* Retraité afin de refléter la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes effective depuis le 17 juillet 2014 (voir Note 23 Capitaux propres).

(1) Les actions ne seront effectivement acquises qu'à condition que le bénéficiaire soit encore présent au sein du Groupe à la date d'acquisition.

(2) Trois ans en France et quatre ans à l'étranger.

(3) Conditions de performance non liées au marché mesurées sur la base du bénéfice net dilué par action (« BNPA ») non-IFRS du Groupe effectivement réalisé par rapport à la borne haute de l'objectif de BNPA non-IFRS correspondant pour trois exercices (2011, 2012 et 2013 pour les Actions 2010-02 et 2012, 2013 et 2014 pour les Actions 2010-04). L'acquisition des actions par le Directeur Général est également subordonnée à une condition de performance liée à sa rémunération variable qui est fonction de l'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil.

(4) Condition de performance liée à la rémunération variable du Directeur Général qui est fonction de l'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil.

(5) Condition de performance mesurée en fonction de deux critères alternatifs retenant l'évolution du BNPA non-IFRS du Groupe, ou la variation du cours de bourse de l'action Dassault Systèmes par rapport à l'indice CAC 40 (condition liée au marché) pour chacun des exercices 2015, 2016 et 2017. L'acquisition des actions par le Directeur Général est également subordonnée à une condition de performance liée à sa rémunération variable qui est fonction de l'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil.

La juste valeur moyenne pondérée des actions attribuées en 2014 était de 37,47 euros (18,74 euros après division par deux de la valeur nominale de l'action effective depuis le 17 juillet 2014). Elle a été déterminée à la date d'attribution au moyen d'un modèle de simulation de type Monte-Carlo. Ce modèle simule la performance de l'action Dassault Systèmes comparée à la performance du CAC 40, en prenant en compte les hypothèses suivantes : un taux de volatilité attendu de

21 %, un taux de rendement du dividende de 1 % et un taux d'intérêt sans risque moyen de 0,42 %.

Stock-options

Depuis 1996, l'Assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place plusieurs plans de stock-options destinés aux salariés et aux dirigeants. La période d'acquisition des droits est généralement comprise

entre un et quatre ans, sous réserve que le bénéficiaire reste salarié du Groupe. Les options expirent généralement sept à huit ans après leur date d'attribution ou, le cas échéant, suite à la cessation du contrat de travail (ou du mandat social). Jusqu'à présent, le prix d'exercice des options attribuées a généralement été supérieur ou égal à la valeur du titre du Groupe au jour de l'attribution.

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale des actionnaires de Dassault Systèmes SA du 30 mai 2013, le Conseil d'administration a attribué 312 225 options de souscription d'actions Dassault Systèmes (donnant droit à la souscription de 624 450 actions après division par deux de la valeur nominale de l'action) le 26 mai 2014 à certains salariés non-résidents français de sociétés nouvellement acquises, à un prix d'exercice de 91 euros (45,50 euros après division par deux de la valeur nominale de l'action).

Ces options ne seront effectivement acquises qu'à l'expiration d'une période de deux à quatre ans et à condition que le bénéficiaire soit encore salarié du Groupe à cette date d'acquisition et que certains critères de performance non liés au marché aient été atteints. Elles ont une durée de vie de huit ans à compter de leur date d'attribution ou à la fin du contrat de travail si elle intervient avant.

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées en 2014 était de 16,47 euros (8,24 euros après division par deux de la valeur nominale de l'action) à la date d'attribution. Elle a été déterminée au moyen d'un modèle de type Black-Scholes prenant en compte les hypothèses suivantes : une durée de vie moyenne prévue de cinq ans, un taux de volatilité attendu de 22 %, un taux de rendement du dividende de 1 % et un taux d'intérêt sans risque moyen de 0,23 %. La volatilité anticipée a été déterminée sur la base d'une combinaison de la volatilité historique des actions du Groupe et d'une volatilité implicite des options du Groupe ajustée d'autres facteurs, comme la volatilité attendue de valeurs de secteurs comparables.

Les mouvements intervenus sur les plans de stock-options sont les suivants :

	2014		2013	
	Nombre d'actions *	Prix moyen d'exercice *	Nombre d'actions *	Prix moyen d'exercice *
OPTIONS EN CIRCULATION AU 1^{ER} JANVIER	7 094 974	€21,06	9 376 838	€20,98
Options attribuées	624 450	45,50	-	-
Options exercées	(2 375 837)	21,32	(2 190 064)	20,75
Options annulées	(56 176)	29,22	(91 800)	21,02
OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE	5 287 411	€23,73	7 094 974	€21,06
Options exerçables	4 677 561	€20,90	4 782 974	€19,87

* Retraité afin de refléter la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes effective depuis le 17 juillet 2014 (voir Note 23 Capitaux propres).

L'information relative à la durée de vie résiduelle et au prix d'exercice des plans de stock-options en circulation au 31 décembre 2014 est la suivante :

Plan d'options	Nombre d'actions *	Durée de vie résiduelle (en années)	Prix d'exercice *
2008-02	2 093 242	2,91	€19,50
2010-01	1 725 288	3,40	23,50
2008-01	859 031	0,73	19,08
2014-01	609 850	7,41	45,50
OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2014	5 287 411	3,23	€23,73

* Retraité afin de refléter la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes effective depuis le 17 juillet 2014 (voir Note 23 Capitaux propres).

Note 8 Autres produits et charges opérationnels, nets

Le détail des autres produits et charges opérationnels, nets, est présenté ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Coûts d'acquisition ⁽¹⁾	(20 312)	(6 936)
Coûts de restructuration ⁽²⁾	(10 286)	(2 414)
Coûts liés aux déménagements et réorganisations de sites ⁽³⁾	(6 438)	(2 931)
Autres ⁽⁴⁾	(2 273)	5 562
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS, NETS	(39 309)	(6 719)

(1) En 2014, comprend principalement les coûts directs d'acquisition de Realtime Technology AG ("RTT"), Accelrys et Quintiq. En 2013, comprend principalement les coûts directs d'acquisition d'Apriso (voir Note 16 Regroupements d'entreprises).

(2) En 2014 et 2013, concerne principalement des coûts liés au licenciement de salariés suite à une décision du Groupe de rationaliser ses activités de ventes, principalement en Europe. En 2014, comprend également des coûts liés à des fermetures de sites aux États-Unis.

(3) En 2014, comprend principalement des coûts liés à la réorganisation des locaux du 3DS Boston Campus aux États-Unis. En 2013, comprend principalement des coûts liés au déménagement des bureaux japonais du Groupe.

(4) En 2013, comprend principalement un gain réalisé suite à la cession d'une entité consolidée.

Note 9 Produits et charges d'intérêts, nets et autres produits et charges financiers, nets

Le détail des produits et charges d'intérêts, nets et autres produits et charges financiers, nets pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013 est présenté ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Produits d'intérêts ⁽¹⁾	22 869	21 302
Charges d'intérêts ⁽²⁾	(5 738)	(3 054)
PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS, NETS	17 131	18 248
Pertes de change, nettes ⁽³⁾	(4 060)	(468)
Autres, nets	1 865	183
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS, NETS	(2 195)	(285)

(1) Les produits d'intérêts correspondent essentiellement aux intérêts sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme.

(2) En 2014 et 2013, comprend principalement une charge d'intérêts financiers de 4,4 et 1,8 million d'euros, respectivement, sur une ligne de crédit de 350 millions d'euros mise en place en juin 2013 (voir Note 20 Emprunts).

(3) En 2014, la perte nette des opérations en devises provient essentiellement des gains et pertes de change réalisés ou latents sur les créances libellées en dollars américains et en yens japonais.

Note 10 Impôt sur le résultat

Les principaux actifs et passifs d'impôts différés s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Actifs d'impôts différés :		
Amortissements comptables accélérés	44 118	41 619
Participation des salariés et engagements de retraites	42 551	27 747
Provisions et autres charges	77 276	59 887
Déficits reportables et crédits d'impôts	58 125	44 657
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	222 070	173 910
Passifs d'impôts différés :		
Amortissements des actifs incorporels acquis	(314 314)	(142 368)
Amortissements fiscaux accélérés	(31 940)	(30 228)
Autres	(14 869)	(16 557)
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	(361 123)	(189 153)
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS, NETS	(139 053)	(15 243)

L'échéancier des actifs et passifs d'impôts différés se présente de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Dans les 12 mois	51 618	34 948
Au-delà de 12 mois	27 957	52 523
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	79 575	87 471
Dans les 12 mois	(12 411)	(15 081)
Au-delà de 12 mois	(206 217)	(87 633)
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	(218 628)	(102 714)
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS, NETS	(139 053)	(15 243)

Les passifs d'impôts différés à plus d'un an incluent principalement les effets fiscaux nés des regroupements d'entreprises (principalement Accelrys, Quintiq et Apriso).

La variation des impôts différés peut être synthétisée comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
(PASSIFS) ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS, NETS AU 1^{ER} JANVIER	(15 243)	1 983
Variations comptabilisées dans le compte de résultat	39 887	14 787
Regroupements d'entreprises	(163 112)	(37 227)
Autres variations comptabilisées dans les capitaux propres	9 352	3 877
Effet de la conversion	(9 937)	1 337
(PASSIFS) D'IMPÔTS DIFFÉRÉS, NETS AU 31 DÉCEMBRE	(139 053)	(15 243)

Le résultat avant impôt sur le résultat se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
France	243 410	261 062
Étranger	202 342	259 944
RÉSULTAT AVANT IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	445 752	521 006

Le détail de la charge d'impôt est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
France	(90 613)	(114 401)
Étranger	(102 576)	(66 222)
CHARGE D'IMPÔT COURANT	(193 189)	(180 623)
Variation de l'impôt différé	39 887	14 787
CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	(153 302)	(165 836)

Les différences entre le taux effectif de l'impôt sur le résultat du Groupe et le taux de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France proviennent des éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Impôt théorique calculé au taux en vigueur de 38 %	(169 386)	(197 982)
Écarts avec les taux d'impôt étrangers	3 233	8 383
Crédits d'impôt recherche et autres crédits d'impôts ⁽¹⁾	15 831	14 701
Opérations imposables à taux réduits ⁽²⁾	4 634	11 179
Ajustements d'impôt relatifs aux exercices précédents	(1 754)	1 503
Autres, nets	(5 860)	(3 620)
CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	(153 302)	(165 836)
Taux effectif d'impôt	34,4 %	31,8 %

(1) Crédits d'impôt recherche et autres crédits d'impôts principalement nés en France et aux États-Unis.

(2) Produits relatifs à des financements accordés par le Groupe à certaines de ses filiales, qui ont été taxés à taux réduit.

Au 31 décembre 2014, les déficits et les crédits d'impôt reportables non reconnus, qui expireront après 2020, s'élèvent à 97,4 millions d'euros.

Note 11 Résultat par action

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de Dassault Systèmes SA par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période considérée. Le résultat net dilué par action est

calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de Dassault Systèmes SA par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période considérée, augmenté de l'effet dilutif des stock-options et des actions de performance.

Le tableau ci-dessous présente le calcul des résultats nets de base par action et des résultats nets dilués par action :

<i>(en milliers d'euros, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013*
Résultat net, part du Groupe	291 241	352 279
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	250 855 961	249 734 306
Effet dilutif des paiements fondés sur des actions	4 430 104	5 457 426
Nombre moyen pondéré dilué d'actions	255 286 065	255 191 732
Résultat net de base par action	€1,16	€1,41
Résultat net dilué par action	€1,14	€1,38

* Retraité afin de refléter la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes effective depuis le 17 juillet 2014 (voir Note 23 Capitaux propres).

Note 12 Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Trésorerie	71 864	68 825
Équivalents de trésorerie	1 032 342	1 669 035
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 104 206	1 737 860

Aux 31 décembre 2014 et 2013, la part de la trésorerie et des équivalents de trésorerie libellés en dollars américains s'élève à environ 35 % et 28 % respectivement.

Les placements à court terme s'élèvent à 71,3 et 65,8 millions d'euros aux 31 décembre 2014 et 2013 respectivement, et comprennent principalement des certificats de dépôts, fonds communs de placement et dépôts et comptes à terme. Aux 31 décembre 2014 et 2013, les placements à court terme incluent des placements libellés en dollars américains à hauteur d'environ 53 % et 50 % respectivement.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont placés auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France. Le Groupe adopte, dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, une politique prudente de placement à court terme. Les

règles d'investissement sont fixées et contrôlées par le service trésorerie de Dassault Systèmes SA.

Le Groupe a mis en place des politiques en termes de notation financière et de diversification des échéances dont l'objectif est de garantir la sécurité et la liquidité de ses instruments financiers. La direction du Groupe surveille de façon renforcée la qualité de ses placements et la solvabilité de ses contreparties et estime que son exposition au risque de défaillance de l'une d'entre elles est minime. Par ailleurs, le Groupe surveille étroitement la liquidité de ses avoirs, auprès de ces mêmes contreparties. À ce titre, le Groupe suit particulièrement la notation financière de chacune de ses contreparties et à ce jour, toutes ses contreparties sont notées par les agences de notation dans la catégorie *Investment Grade*. Par conséquent, le Groupe considère que son exposition au risque de crédit ou de contrepartie est très faible, voire marginale.

Note 13 Clients et comptes rattachés, nets et autres actifs courants

Les clients et comptes rattachés et les autres actifs courants sont évalués au coût amorti.

Clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Clients et comptes rattachés	648 732	492 147
Dépréciation des comptes clients	(21 070)	(19 523)
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS, NETS	627 662	472 624

L'échéancier des comptes clients et comptes rattachés, nets, était le suivant aux 31 décembre 2014 et 2013 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Créances échues à la date de clôture :		
Moins de 3 mois	96 694	63 580
Entre 3 et 6 mois	11 756	7 374
Au-delà de 6 mois	9 593	4 769
CRÉANCES ÉCHUES	118 043	75 723
Créances non échues	509 619	396 901
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS, NETS	627 662	472 624

Le Groupe n'a pas de dépendance significative à l'égard de ses clients principaux. Aucun client ni partenaire commercial du Groupe ne représentait plus de 5 % de son chiffre d'affaires total en 2014 et 2013.

Autres actifs courants

Les autres actifs courants se ventilent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Charges constatées d'avance	39 097	33 568
Taxe sur la valeur ajoutée	35 302	32 762
Instruments dérivés, courants ⁽¹⁾	4 931	929
Autres actifs courants	18 452	21 637
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	97 782	88 896

(1) Voir Note 21 Instruments dérivés et gestion des risques de change et de taux d'intérêts.

Note 14 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées des éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2014			Exercice clos le 31 décembre 2013		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Matériel informatique	151 990	(104 034)	47 956	132 350	(96 959)	35 391
Mobilier et matériel de bureau	50 471	(28 676)	21 795	41 529	(25 805)	15 724
Aménagements	92 328	(30 714)	61 614	69 654	(25 353)	44 301
Constructions	6 347	(975)	5 372	5 704	(672)	5 032
TOTAL	301 136	(164 399)	136 737	249 237	(148 789)	100 448

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2014 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Matériel informatique	Mobilier et matériel de bureau	Aménagements	Constructions	Total
VALEURS NETTES AU 1^{ER} JANVIER 2014	35 391	15 724	44 301	5 032	100 448
Acquisitions	23 307	7 348	14 862	-	45 517
Regroupements d'entreprises	10 487	3 885	6 957	-	21 329
Autres mouvements	225	(1 130)	(704)	-	(1 609)
Dotations aux amortissements	(23 480)	(5 401)	(7 913)	(216)	(37 010)
Effet de la conversion	2 026	1 369	4 111	556	8 062
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2014	47 956	21 795	61 614	5 372	136 737

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2013 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Matériel informatique	Mobilier et matériel de bureau	Aménagements	Constructions	Total
VALEURS NETTES AU 1^{ER} JANVIER 2013	35 133	19 425	47 414	5 871	107 843
Acquisitions	21 561	3 068	5 982	267	30 878
Autres mouvements	16	(666)	1 121	-	471
Dotations aux amortissements	(19 953)	(4 993)	(8 213)	(221)	(33 380)
Effet de la conversion	(1 366)	(1 110)	(2 003)	(885)	(5 364)
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2013	35 391	15 724	44 301	5 032	100 448

Note 15 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants se ventilent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Créance d'impôt ⁽¹⁾	22 194	–
Prêts à long terme	14 487	13 012
Investissements	12 422	9 531
Instruments dérivés, non courants ⁽²⁾	4 663	9 650
Dépôts de garantie et autres actifs financiers non courants	15 760	16 010
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	69 526	48 203

(1) Paiement auprès de l'administration fiscale française au titre d'un redressement fiscal qui a fait l'objet d'une contestation par le Groupe (voir Note 25 Engagements et passifs éventuels).

(2) Voir Note 21 Instruments dérivés et gestion des risques de change et de taux d'intérêts.

Note 16 Regroupements d'entreprises

Acquisitions 2014

Realtime Technology AG (renommée « Dassault Systemes 3DEXcite GmbH »)

Le 13 janvier 2014, le Groupe a finalisé l'acquisition de 84 % du capital de Realtime Technology AG (« RTT »), puis a augmenté son pourcentage de détention à 100 % au 31 décembre 2014, pour un montant total en numéraire d'environ 190,8 millions d'euros. Basée à Munich, en Allemagne, la société RTT est un leader dans l'édition de logiciels de visualisation 3D haut de gamme à usage professionnel, de solutions de marketing et de services d'imagerie générée par ordinateur.

L'allocation du prix d'acquisition fait ressortir un goodwill de 113,1 millions d'euros qui comprend essentiellement la valeur des synergies attendues entre RTT et les activités du Groupe, avec l'introduction d'une nouvelle marque, 3DEXCITE, élargissant l'offre du Groupe aux professionnels du marketing.

Accelrys Inc.

Le 29 avril 2014, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100 % du capital d'Accelrys Inc. (« Accelrys ») pour un montant en numéraire d'environ 541,5 millions d'euros. Basé à San Diego, aux États-Unis, Accelrys est un éditeur de solutions logicielles de gestion du cycle de vie de l'innovation scientifique dans les domaines de la chimie, de la biologie et des sciences des matériaux.

L'allocation préliminaire du prix d'acquisition fait ressortir un goodwill de 322,4 millions d'euros. Ce goodwill porte essentiellement sur la valeur des synergies attendues entre Accelrys et les activités du Groupe, avec la création d'une nouvelle marque, BIOVIA, spécialisée dans les services aux secteurs scientifiques.

Quintiq Holding B.V.

Le 8 septembre 2014, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100 % du capital de Quintiq Holding B.V. (« Quintiq »), pour un montant en numéraire d'environ 259,8 millions d'euros, incluant un paiement conditionnel d'environ 10 millions d'euros qui sera dû en 2015 en fonction de l'atteinte de conditions de performance commerciale en 2014. Basé à Bois-Le-Duc, Pays-Bas, Quintiq est un leader mondial dans la gestion et l'optimisation des opérations.

L'allocation préliminaire du prix d'acquisition fait ressortir un goodwill de 86,0 millions d'euros. Ce goodwill porte essentiellement sur la valeur des synergies attendues entre Quintiq et les activités du Groupe.

Autres acquisitions

En juillet 2014, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100 % du capital de SIMPACK et Sobios SAS pour un montant total en numéraire d'environ 46,9 millions d'euros. Un montant de 25,6 millions d'euros a été enregistré en goodwill au titre de ces transactions.

Allocation des prix d'acquisition

Les valeurs estimées des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre des acquisitions d'Accelrys et de Quintiq présentées ci-dessous sont provisoires. Le Groupe attend des compléments d'information nécessaires pour finaliser la détermination de ces justes valeurs et les montants provisoires présentés sont susceptibles de changer. Le Groupe prévoit de finaliser l'évaluation et de terminer l'allocation du prix d'acquisition dès que possible et en tout état de cause dans un délai maximum d'un an après la date d'acquisition.

Les prix d'acquisition de RTT, Accelrys, Quintiq et des autres acquisitions ont été alloués aux actifs et passifs identifiables sur la base des justes valeurs estimées de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	RTT	Accelrys	Quintiq	Autres acquisitions	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 176	46 762	7 148	6 518	73 604
Clients et comptes rattachés	22 050	22 046	18 082	1 669	63 847
Autres actifs	8 727	15 688	10 326	2 451	37 192
Actifs incorporels acquis ⁽¹⁾	73 506	243 432	232 526	32 771	582 235
Produits constatés d'avance ⁽²⁾	(985)	(12 669)	(4 679)	(2 169)	(20 502)
Autres passifs	(13 582)	(27 742)	(27 035)	(13 025)	(81 384)
Impôts différés, nets	(25 205)	(68 432)	(62 562)	(6 913)	(163 112)
TOTAL ACTIF NET ACQUIS À LA JUSTE VALEUR	77 687	219 085	173 806	21 302	491 880
Goodwill	113 143	322 404	85 994	25 566	547 107
TOTAL PRIX D'ACQUISITION	190 830	541 489	259 800	46 868	1 038 987

(1) Le détail des actifs incorporels amortissables inclus dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	RTT	Accelrys	Quintiq	Autres acquisitions	Total
Logiciels	49 506	58 595	214 289	18 859	341 249
Relations clients	20 000	184 115	18 237	13 912	236 264
Autres	4 000	722	-	-	4 722
ACTIFS INCORPORELS ACQUIS	73 506	243 432	232 526	32 771	582 235

(2) La valeur nette comptable des produits constatés d'avance a été diminuée pour refléter la juste valeur des obligations assumées. Par conséquent, environ 82,1 millions d'euros de chiffre d'affaires qui auraient été comptabilisés par ces entités si elles n'avaient pas été acquises par le Groupe ne seront pas reconnus dans les résultats consolidés des opérations du Groupe.

Les données financières non auditées présentées dans le tableau ci-dessous récapitulent les résultats consolidés des opérations du Groupe pour la période clôturée le 31 décembre 2014 en considérant que les acquisitions avaient eu lieu au début de la période. Ces données ont un caractère informatif et ne prétendent pas être indicatives des résultats qui pourraient être réalisés dans le futur. Elles reflètent l'impact des ajustements pour réduire les produits constatés d'avance à la juste valeur des obligations associées, ainsi que la charge additionnelle d'amortissement des actifs incorporels acquis, et les effets fiscaux associés, en supposant que les ajustements de juste valeur ont été appliqués dès le début de l'exercice.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2014 (non audité)
Chiffre d'affaires	2 376 472
Résultat net	243 648

Par ailleurs la part de chiffre d'affaires et de résultat net incluse dans les états financiers consolidés du Groupe depuis la date

d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2014 est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2014
Chiffre d'affaires	160 923
Résultat net	(44 897)

Acquisitions 2013

Apriso

Le 1^{er} juillet 2013, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100 % du capital d'Apriso pour un montant en numéraire d'environ 179,2 millions d'euros (dont 2,0 millions d'euros seront payés ultérieurement). Basée à Long Beach, aux États-Unis, Apriso est spécialisée dans les solutions logicielles de gestion des opérations industrielles.

L'allocation du prix d'acquisition fait ressortir un goodwill de 95,3 millions d'euros.

Le prix d'acquisition a été alloué aux actifs et passifs identifiables sur la base des justes valeurs estimées de la manière suivante :

(en milliers d'euros)

Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 838
Clients et comptes rattachés	10 382
Autres actifs	2 646
Actifs incorporels acquis ⁽¹⁾	94 730
Produits constatés d'avance ⁽²⁾	(3 452)
Autres passifs	(7 147)
Impôts différés, nets	(28 019)
TOTAL ACTIF NET ACQUIS À LA JUSTE VALEUR	83 978
Goodwill	95 263
TOTAL PRIX D'ACQUISITION	179 241

(1) Le détail des actifs incorporels amortissables inclus dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables est le suivant :

(en milliers d'euros)

Logiciels	61 747
Relations clients	32 983
ACTIFS INCORPORELS ACQUIS	94 730

(2) La valeur nette comptable des produits constatés d'avance d'Apriso a été diminuée pour refléter la juste valeur des contrats en cours à la date d'acquisition. Par conséquent, environ 2,4 millions d'euros de chiffre d'affaires qui auraient été comptabilisés par Apriso si Apriso n'avait pas été acquis par le Groupe ne seront pas reconnus dans les résultats consolidés des opérations du Groupe.

Autres acquisitions

En 2013, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100 % du groupe FE-DESIGN, de SIMPOE, Archivideo, SFE, Safe Technology

et Strategic Business Solutions pour un montant total en numéraire d'environ 60,1 millions d'euros (dont 5,5 millions seront payés ultérieurement). Un montant de 33,9 millions d'euros a été enregistré en goodwill au titre de ces transactions.

Note 17 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014			Exercice clos le 31 décembre 2013		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Logiciels	1 021 520	(399 873)	621 647	639 881	(315 541)	324 340
Relations clients	908 095	(366 521)	541 574	601 924	(270 872)	331 052
Autres actifs incorporels	26 781	(19 376)	7 405	19 857	(16 461)	3 396
TOTAL	1 956 396	(785 770)	1 170 626	1 261 662	(602 874)	658 788

L'évolution de la valeur nette des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2014 :

(en milliers d'euros)	Logiciels	Relations clients	Autres actifs incorporels	Total
VALEURS NETTES AU 1^{ER} JANVIER 2014	324 340	331 052	3 396	658 788
Regroupements d'entreprises	341 249	236 264	4 722	582 235
Autres acquisitions	3 077	253	46	3 376
Dotations aux amortissements	(69 299)	(68 930)	(1 103)	(139 332)
Effet de la conversion	22 280	42 935	344	65 559
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2014	621 647	541 574	7 405	1 170 626

L'évolution de la valeur nette des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2013 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Logiciels	Relations clients	Autres actifs incorporels	Total
VALEURS NETTES AU 1^{ER} JANVIER 2013	281 726	384 387	4 988	671 101
Regroupements d'entreprises	94 778	35 029	25	129 832
Autres acquisitions	11 403	–	109	11 512
Dotations aux amortissements	(48 645)	(57 631)	(1 668)	(107 944)
Effet de la conversion	(14 922)	(30 733)	(58)	(45 713)
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2013	324 340	331 052	3 396	658 788

Le montant total des dotations aux amortissements des actifs incorporels s'est élevé à 139,3 et 107,9 millions d'euros en 2014 et 2013, respectivement. Le tableau suivant présente le montant estimé des dotations aux amortissements des

actifs incorporels prévues pour les prochains exercices, sur la base des actifs incorporels comptabilisés au 31 décembre 2014 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant estimé des dotations aux amortissements des actifs incorporels
2015	166 253
2016	153 257
2017	141 090
2018	132 594
2019 et au-delà	577 432

Note 18 Goodwill

L'évolution du goodwill s'analyse de la façon suivante aux 31 décembre 2014 et 2013 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
GOODWILL AU 1^{ER} JANVIER	872 952	788 435
Regroupements d'entreprises	547 107	129 134
Effet de la conversion et autres mouvements	111 972	(44 617)
GOODWILL AU 31 DÉCEMBRE	1 532 031	872 952

Le Groupe a procédé à des tests annuels de dépréciation du goodwill au cours du quatrième trimestre des exercices 2014 et 2013. Ces tests n'ont pas révélé de perte de valeur.

Pour les besoins des tests de perte de valeur du goodwill, le Groupe est réparti au 31 décembre 2014 en 11 unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'UGT qui correspondent généralement à un produit logiciel. Chaque UGT représente le plus petit groupe d'actifs au sein duquel le Groupe suit le goodwill pour ses besoins de gestion interne.

Les goodwills testés sont alloués aux UGT ou groupes d'UGT bénéficiant des synergies induites par les regroupements d'entreprises à l'origine de ces goodwills. La valeur comptable du goodwill allouée à chaque UGT ou groupes d'UGT s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2013	Acquisition de RTT	Acquisition d'Accelrys	Acquisition de Quintiq	Autres acquisitions	Effet de la conversion et autres mouvements	31 décembre 2014
CATIA	169 199	-	-	-	-	6 520	175 719
SIMULIA	185 118	-	-	-	24 226	22 393	231 737
ENOVIA	134 001	-	-	-	-	15 822	149 823
DELMIA	119 896	-	-	85 994	-	12 603	218 493
GEOVIA	118 984	-	-	-	-	5 027	124 011
BIOVIA	-	-	322 404	-	1 340	45 383	369 127
3DEXCITE	-	113 143	-	-	-	-	113 143
Autres	145 754	-	-	-	-	4 224	149 978
TOTAL	872 952	113 143	322 404	85 994	25 566	111 972	1 532 031

La valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT a été calculée à partir de la valeur d'utilité, en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers sur une période de cinq à dix ans. Les projections sur une période de dix ans sont utilisées pour les activités ayant des cycles de développement plus longs, représentant environ 40 % du goodwill total du Groupe au 31 décembre 2014. Les hypothèses clés utilisées afin de déterminer la valeur d'utilité des actifs sont basées sur les objectifs de croissance de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle définis par la direction du Groupe pour chacune des UGT ou groupes d'UGT. Le taux d'actualisation avant impôt appliqué à ces prévisions est compris entre 11,7 % et 14,7 %. Les flux au-delà de cinq ou dix ans ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance compris entre 2 % et 3 %, reflétant les taux de croissance à long terme pour l'industrie du logiciel.

Au 31 décembre 2014, sur la base des évaluations internes réalisées, le Groupe a conclu que la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT testés excédait significativement leur valeur comptable. La direction du Groupe estime qu'aucun changement raisonnable possible dans les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'aurait pour conséquence de porter la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT à un montant significativement inférieur à sa valeur comptable. En particulier, une augmentation du taux d'actualisation avant impôt de 200 points de base ou une diminution des taux de croissance à long terme de 200 points de base n'auraient pas porté la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT à un montant significativement inférieur à sa valeur comptable, excepté GEOVIA pour qui une augmentation du taux d'actualisation avant impôt de 150 points de base conduirait à une valeur recouvrable égale à la valeur comptable.

Note 19 Autres passifs

Les autres passifs comprennent les éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes	62 880	49 003
Provisions courantes ⁽¹⁾	12 408	1 148
Emprunts courants ⁽²⁾	9 984	20 039
Instruments dérivés, courants ⁽³⁾	298	2 492
Autres passifs courants	23 048	9 682
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	108 618	82 364
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽⁴⁾	114 915	77 042
Provisions non courantes ⁽¹⁾	80 452	54 744
Avantages liés à des locations simples	46 090	38 201
Participation des salariés aux résultats du Groupe	25 774	24 992
Instruments dérivés, non courants ⁽³⁾	12 163	2 499
Autres passifs non courants	21 343	15 337
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	300 737	212 815

(1) Voir détail ci-dessous.

(2) Voir Note 20 Emprunts.

(3) Voir Note 21 Instruments dérivés et gestion des risques de change et de taux d'intérêts.

(4) Voir Note 22 Avantages postérieurs à l'emploi.

L'évolution des provisions s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2014 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Risques fiscaux	Litiges et autres	Restructurations	Total provisions
PROVISIONS AU 1^{ER} JANVIER 2014	44 116	10 464	1 312	55 892
Dotations	19 007	13 342	15 614	47 963
Utilisations	-	(5 444)	(7 687)	(13 131)
Reprises	(11 643)	(3 612)	(117)	(15 372)
Regroupements d'entreprises	11 998	367	2 265	14 630
Effet de la conversion	1 756	361	761	2 878
PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE 2014	65 234	15 478	12 148	92 860

Note 20 Emprunts

En avril 2010, le Groupe a contracté un prêt au Japon pour 14 500 millions de yens japonais (l'équivalent de 115,0 millions d'euros à la date de souscription) afin de financer une partie de l'acquisition d'IBM PLM. Ce prêt porte intérêts au taux Libor 1 mois sur yen japonais plus 0,60 % par an. L'échéancier de remboursement prévoit dix paiements semi-annuels égaux, le dernier paiement étant dû en juin 2015.

En juin 2013, le Groupe a mis en place une ligne de crédit sur 5 ans de 350 millions d'euros, qui a été immédiatement tirée et portait intérêts au taux Euribor plus 0,75 % par an.

En juillet 2014, la maturité de la ligne de crédit a été prorogée d'une année et le taux a été porté à Euribor plus 0,55 % par an.

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des paiements contractuels des emprunts au 31 décembre 2014 :

(en milliers d'euros)	Paiements dus par période			
	Total	Moins d'un an	1-3 ans	3-5 ans
Ligne de crédit en euros	350 000	-	-	350 000
Prêt en yens japonais	9 984	9 984	-	-
TOTAL	359 984	9 984	-	350 000

Note 21 Instruments dérivés et gestion des risques de change et de taux d'intérêts

La juste valeur des instruments dérivés a été déterminée par des institutions financières sur la base de modèles d'évaluation d'options.

Tous ces instruments ont été contractés dans le cadre de la stratégie de couverture du Groupe et ont une maturité inférieure à 3 ans pour les instruments de couvertures de change et une maturité inférieure à 5 ans pour les swaps de taux d'intérêts. La direction du Groupe estime que le risque de contrepartie relatif à ces instruments est minime car les contreparties sont des institutions financières de premier plan.

Une description des risques de marché auxquels est soumis le Groupe est présentée au paragraphe 1.6.2 « Risques financiers et de marché ».

Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international et effectue des opérations dans diverses devises étrangères, principalement le dollar américain et le yen japonais.

En 2014, le chiffre d'affaires en dollars américains s'est élevé à 33 % du chiffre d'affaires total du Groupe, par rapport à 32 % en 2013. Les charges opérationnelles en dollars américains ont représenté 34 % du montant total des charges opérationnelles du Groupe en 2014, contre 32 % en 2013.

Ainsi, l'exposition nette d'exploitation au dollar américain s'est élevée à 139,3 millions d'euros en 2014, soit 6 % du chiffre d'affaires total du Groupe. La valeur moyenne du dollar américain est restée stable par rapport à l'euro en 2014, par rapport à une dépréciation de 3 % en 2013. L'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel lié à la variation

du dollar américain a donc été neutre en 2014, et défavorable en 2013.

En 2014, le chiffre d'affaires en yens japonais s'est élevé à 12 % du chiffre d'affaires total du Groupe, par rapport à 13 % en 2013. Les charges opérationnelles en yens japonais ont représenté 5 % du montant total des charges opérationnelles du Groupe en 2014 et 2013.

Ainsi, l'exposition nette d'exploitation au yen japonais s'est élevée à 198,8 millions d'euros en 2014, soit 9 % du chiffre d'affaires total du Groupe. Cette exposition a été couverte par des instruments financiers à hauteur de 124,4 millions d'euros, tels que décrits ci-après. La valeur moyenne du yen japonais s'est dépréciée d'environ 8 % par rapport à l'euro en 2014, par rapport à une dépréciation de 21 % en 2013. L'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel lié à la variation du yen japonais a donc été défavorable en 2014 et en 2013.

Le Groupe couvre généralement les risques de change liés aux produits et charges générés par son activité courante et prévisible. Le Groupe peut également couvrir des risques de change ponctuels liés à des opérations réalisées, par exemple, dans le cadre des acquisitions en devises. Les activités de couverture du Groupe sont en général effectuées et gérées par Dassault Systèmes SA pour son propre compte et pour le compte de ses filiales. Dassault Systèmes SA peut cependant, dans certains cas, autoriser une filiale à se couvrir directement. Toutes les opérations de couverture et l'exposition résiduelle sont transmises chaque trimestre au Directeur financier du Groupe.

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires, les charges opérationnelles et la position nette du Groupe, avant et après couverture, en dollars américains, en yens japonais et en autres devises (principalement en euros), au 31 décembre 2014 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2014			
	Dollar américain	Yen japonais	Euro et autres devises	Total
Chiffre d'affaires	768 248	284 449	1 241 583	2 294 280
Charges opérationnelles	(628 918)	(85 636)	(1 148 910)	(1 863 464)
POSITION NETTE	139 330	198 813	92 673	430 816
Couverture	–	124 377	–	124 377
POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	139 330	74 436	92 673	306 439

En conséquence, le Groupe estime que la sensibilité du résultat opérationnel face à une variation de + 10 % et - 10 % de la parité de change de l'euro face au dollar américain aurait un impact de (12,7) et 15,5 millions d'euros respectivement. Le Groupe estime que la sensibilité du résultat opérationnel face à une variation de + 10 % et - 10 % de la parité de change de l'euro face au yen japonais aurait un impact de (18,1) et 22,1 millions d'euros respectivement.

Pour gérer son risque de change, le Groupe utilise généralement des contrats de change à terme. À l'exception de certains instruments identifiés ci-dessous, les instruments

dérivés détenus par le Groupe sont désignés comptablement comme des instruments de couverture de flux de trésorerie, sont fortement corrélés à l'élément couvert sous-jacent et sont hautement efficaces pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les tests d'efficacité des contrats de change à terme et des options de change sont réalisés à partir des cours de change à terme et de la valeur à terme de l'élément couvert sous-jacent. En 2014 et 2013, la part inefficace des instruments de couverture de risque de change exclue des tests d'efficacité était nulle.

Aux 31 décembre 2014 et 2013, la juste valeur des instruments de couverture du risque de change s'analyse de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre			
	2014		2013	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Ventes à terme yens japonais/euros ⁽¹⁾	38 163	2 438	2 229	929
Ventes à terme euros/roupies indiennes ⁽¹⁾	28 901	2 320	28 464	(2 139)
Ventes à terme dollars américains/roupies indiennes ⁽¹⁾	27 977	472	36 733	(1 813)
Ventes à terme yens japonais/dollars américains ⁽¹⁾	5 507	946	–	–
Swaps de devises dollars canadiens/euros ⁽²⁾	73 412	1 863	70 370	4 972
Swaps de devises dollars australiens/euros ⁽²⁾	72 064	1 548	69 787	4 672
Autres instruments ⁽²⁾	37 861	(294)	27 258	(140)

(1) Instruments financiers destinés à couvrir le risque de change sur les ventes futures budgétées.

(2) Instruments ne qualifiant pas à la comptabilité de couverture. Les changements de juste valeur ont été comptabilisés en Autres produits et charges financiers, nets dans le compte de résultat consolidé. Ces instruments sont principalement liés à l'acquisition de Gemcom.

Risque de taux d'intérêts

À l'exception de leurs effets sur le contexte économique global dont l'évaluation est très difficile à quantifier, le Groupe estime que son activité et ses résultats avant résultat financier n'ont pas été affectés de manière significative par les évolutions des taux d'intérêts en 2014. Le Groupe estime qu'il devrait en être de même de son activité et de ses résultats opérationnels futurs. L'exposition du Groupe au risque de taux se traduit principalement par un risque de minoration du résultat financier.

En juin 2010, le Groupe a conclu des swaps de taux d'intérêts pour un montant nominal de 14 500 millions de yens japonais rendant fixes les flux prévisionnels d'intérêts associés à

l'emprunt au Japon (voir Note 20 Emprunts) au taux de 0,41 % jusqu'en juin 2015.

En juillet 2013, le Groupe a conclu des swaps de taux d'intérêts pour un montant nominal de 350 millions d'euros rendant fixes les flux prévisionnels d'intérêts associés à l'emprunt en France (voir Note 20 Emprunts) au taux de 0,93 % à compter du mois de juin 2014 et ce jusqu'en juin 2018.

En juillet 2014, la maturité de l'emprunt a été prorogée d'une année et le taux a été porté à Euribor plus 0,55 % par an.

En octobre 2014, le Groupe a conclu des swaps de taux d'intérêts pour un montant nominal de 350 millions d'euros, rendant fixes les flux prévisionnels associés d'intérêts au taux de 0,49 % à compter du mois de juin 2018 et ce jusqu'en juillet 2019.

Les produits financiers du Groupe provenant des produits de placements de la trésorerie sont sensibles aux évolutions des taux d'intérêts. Au 31 décembre 2014, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les investissements à court terme représentaient un montant total de 1 175,5 millions d'euros, dont 303,0 millions d'euros sont sensibles aux évolutions des taux d'intérêts, principalement en Europe. Ainsi, en prenant

l'hypothèse que ces placements sont directement corrélés à l'évolution des taux court terme, l'impact d'une évolution des taux court terme de 100 points de base, à la hausse, aurait été de 3,8 millions d'euros en 2014 sur les produits financiers liés à ces placements, et de 2,0 millions d'euros à la baisse si les taux d'intérêts baissaient de 100 points de base.

Aux 31 décembre 2014 et 2013, la juste valeur des instruments de couverture du risque de taux s'analyse de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre			
	2014		2013	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Swaps de taux d'intérêts en euros	350 000	(12 145)	350 000	(809)
Swaps de taux d'intérêts en yens japonais	9 984	(15)	30 058	(84)

Note 22 Avantages postérieurs à l'emploi

Le montant des prestations à cotisations définies s'élevait à 16,2 et 12,5 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2014 et 2013.

Le Groupe verse des indemnités de départ à la retraite à prestations définies aux salariés des sociétés françaises et souscrit à un régime de retraite à prestations définies pour certains de ses salariés américains. De plus, le Groupe a d'autres engagements de retraite à prestations définies pour certaines de ses filiales situées dans d'autres pays, essentiellement en Allemagne et au Japon.

En France, l'indemnité de départ à la retraite est calculée en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du salarié au moment de son départ. Ce droit est acquis et est versé au

salarié au moment de son départ sous la forme d'une somme forfaitaire. Les droits à indemnités de départ à la retraite acquis par les salariés au cours de leur vie active sont provisionnés sur la base d'hypothèses et de calculs actuariels.

Aux États-Unis, les prestations de retraite sont calculées en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire moyen du salarié. Elles sont financées par des versements du Groupe, alimentant les actifs d'une caisse de retraite distincte, d'un montant suffisant pour faire face ou excéder le financement minimum annuel prévu par la loi américaine (ERISA) sur la protection des revenus de retraite des salariés. En 2011, le Groupe a décidé le gel de l'acquisition de droits futurs au titre du régime à prestations définies américain.

Les engagements de retraite sont déterminés selon la méthode prospective en retenant les hypothèses suivantes :

Hypothèses

Hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement de retraite :

	Exercice clos le 31 décembre 2014			Exercice clos le 31 décembre 2013		
	Europe	États-Unis	Asie	Europe	États-Unis	Asie
Taux d'actualisation	2,10 %	4,05 %	0,80 %	3,50 %	4,90 %	1,20 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	2,50 % – 3,00 %	N/A	2,60 %	2,50 % – 3,00 %	N/A	2,60 %

Hypothèses retenues pour le calcul de la charge d'indemnité de départ à la retraite :

	Exercice clos le 31 décembre 2014			Exercice clos le 31 décembre 2013		
	Europe	États-Unis	Asie	Europe	États-Unis	Asie
Taux d'actualisation	3,50 %	4,90 %	1,20 %	3,50 %	3,80 %	1,25 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	2,50 % – 3,00 %	N/A	2,60 %	2,50 % – 3,00 %	N/A	2,50 %

Éléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite

Les éléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(6 405)	(5 829)
Charge d'intérêts sur l'engagement	(5 185)	(4 767)
Produits d'intérêts sur les actifs	2 626	2 164
Autres	(549)	134
CHARGE D'INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE	(9 513)	(8 298)

Évolution de l'engagement de retraite

L'évolution de l'engagement de retraite s'analyse de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Engagement en début d'exercice	139 304	139 002
Coût des services rendus au cours de l'exercice	6 405	5 829
Charge d'intérêts sur l'engagement	5 185	4 767
Réévaluations ⁽¹⁾	30 558	(6 463)
Variations de périmètre	1 042	1 813
Prestations payées	(3 026)	(2 266)
Effet de la conversion et autres mouvements	5 777	(3 378)
ENGAGEMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	185 245	139 304
Juste valeur des actifs en début d'exercice	62 262	59 499
Cotisations de l'employeur	3 154	2 268
Produits d'intérêts sur les actifs	2 626	2 164
Prestations payées	(1 245)	(1 100)
Réévaluations	(841)	756
Effet de la conversion et autres mouvements	4 374	(1 325)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS EN FIN D'EXERCICE	70 330	62 262
TOTAL PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES	(114 915)	(77 042)

(1) Les effets de la réévaluation sont principalement liés aux changements d'hypothèses financières.

La valeur de l'engagement se ventile de la façon suivante par zone géographique :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Europe	66 %	67 %
États-Unis	26 %	24 %
Asie	8 %	9 %
TOTAL ENGAGEMENT	100 %	100 %

La juste valeur des actifs se ventile de la façon suivante par zone géographique :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Europe	47 %	52 %
États-Unis	53 %	48 %
TOTAL ACTIFS	100 %	100 %

Répartition des actifs

La répartition des actifs par catégorie est la suivante :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Instruments de dette	76 %	77 %
Instruments de capitaux propres	24 %	23 %
TOTAL	100 %	100 %

Flux de trésorerie

Le Groupe prévoit de procéder à des versements additionnels pour ses plans en 2015 à hauteur de 4 millions d'euros.

Les décaissements prévisionnels pour les exercices futurs sont présentés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Total
2015	(3 148)
2016	(2 985)
2017	(3 797)
2018	(4 658)
2019	(5 937)
2020-2024	(44 445)

Note 23 Capitaux propres

Capitaux propres

Au 31 décembre 2014, le capital social de Dassault Systèmes SA est composé de 256 364 077 actions d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune, entièrement libérées.

L'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2014 a décidé la division par deux de la valeur nominale de l'action

Dassault Systèmes. Le Conseil d'administration du même jour a fixé au 17 juillet 2014 la date d'effet de cette division du nominal. En conséquence, pour toute action ancienne de 1 euro de valeur nominale détenue à cette date, les actionnaires ont reçu en échange deux actions nouvelles de 0,50 euro de valeur nominale.

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'actions en circulation :

(en nombre d'actions)	Exercices clos les 31 décembre	
	2014*	2013*
ACTIONS ÉMISES AU 1^{ER} JANVIER	253 865 970	250 193 556
Dividende payé en actions	1 604 620	1 482 350
Exercice de stock-options	2 375 837	2 190 064
Annulation d'actions propres	(1 482 350)	-
ACTIONS ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE	256 364 077	253 865 970
Actions propres au 31 décembre	(4 770 624)	(3 330 072)
ACTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE	251 593 453	250 535 898

* Retraité afin de refléter la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes effective depuis le 17 juillet 2014.

Le Groupe gère son capital avec pour objectif d'assurer le maintien d'une qualité de crédit solide et de ratios de capitaux propres sains, permettant un accès aux marchés de capitaux, et un accroissement de la rentabilité des fonds propres et du résultat par action. Cette politique conduit le Groupe à adapter la structure de ses capitaux propres en fonction des changements d'environnement économique en modifiant, le cas échéant, le taux de distribution ou en émettant ou rachetant des actions du Groupe. Aucun changement de politique de gestion du capital n'est intervenu au cours des exercices 2014 et 2013.

Dividendes

Dassault Systèmes SA a l'obligation de maintenir le montant de la réserve légale égal à 10 % du capital social. La réserve légale s'élève à 12,7 et 12,5 millions d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013, respectivement, et est incluse dans les réserves consolidées du Groupe. La réserve légale n'est distribuable qu'en cas de liquidation de Dassault Systèmes SA.

Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la dotation à la réserve légale le cas échéant, et augmenté du report bénéficiaire. L'Assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du bénéfice distribuable suivant les recommandations du Conseil d'administration.

En 2014 et 2013, l'Assemblée générale a décidé de distribuer un montant de dividendes de 103,4 et 99,5 millions d'euros

au titre des exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012, respectivement, et d'offrir aux actionnaires la faculté d'opter pour le paiement de leur dividende en actions nouvelles de Dassault Systèmes SA. Les actionnaires ayant choisi de recevoir leur dividende sous la forme d'actions nouvelles ont représenté environ 68 % des actions Dassault Systèmes en 2014 et 2013. En conséquence, 802 310 et 741 175 actions nouvelles ordinaires (1 604 620 et 1 482 350 après division par deux de la valeur nominale de l'action) ont été créées en 2014 et 2013, respectivement. Le dividende en numéraire a été payé en 2014 pour un montant total de 32,3 millions d'euros et en 2013 pour un montant total de 31,6 millions d'euros.

Le dividende par action s'élevait à 0,42 et 0,40 euro pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012, respectivement (données après division par deux de la valeur nominale de l'action).

Un dividende de 3,5 et 3,2 millions d'euros a été payé aux intérêts minoritaires en 2014 et 2013 respectivement.

Programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital social de Dassault Systèmes SA. Le prix maximum d'achat autorisé dans le cadre du programme est de 150 euros par action, le montant maximal annuel des fonds destinés au rachat d'actions ne pouvant dépasser 500 millions d'euros.

Composition des produits et charges comptabilisés en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Instruments de couverture de flux de trésorerie :		
(Pertes) Gains de l'exercice	(2 290)	9 889
Moins : Gains et pertes recyclés dans le compte de résultat de l'exercice	(782)	22 852
	(1 508)	(12 963)
Actifs financiers disponibles à la vente :		
Pertes de l'exercice	–	(165)
Moins : Pertes recyclées dans le compte de résultat de l'exercice	–	(334)
	–	169

Note 24 Tableau des flux de trésorerie consolidés

L'élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie comprend les éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2014	2013
Amortissement des immobilisations corporelles	14	37 010	33 380
Amortissement des immobilisations incorporelles	17	139 332	107 944
Paievements fondés sur des actions sans contrepartie de trésorerie	7	29 950	34 017
Autres		(18 544)	(6 863)
ÉLIMINATION DES ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE		187 748	168 478

La variation des actifs et passifs d'exploitation comprend les éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
(Augmentation) des comptes clients et comptes rattachés	(56 170)	(24 887)
Augmentation (Diminution) des dettes fournisseurs	23 543	(4 511)
Augmentation (Diminution) des dettes liées au personnel et comptes rattachés	418	(6 614)
(Diminution) de l'impôt sur le résultat à payer	(50 567)	(16 181)
Augmentation des produits constatés d'avance	86 712	36 979
Variation des autres actifs et passifs	15 319	(1 587)
VARIATION DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	19 255	(16 801)

Note 25 Engagements et passifs éventuels

Locations

Le Groupe loue des équipements informatiques, des locaux et du matériel de bureau aux termes de contrats de location simples. Les loyers enregistrés à ce titre s'élevaient à 61,9 millions d'euros en 2014 et 52,4 millions d'euros en 2013.

Au 31 décembre 2014, les redevances annuelles minimales futures au titre des contrats de location non résiliables étaient les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Locations Simples
2015	70 282
2016	66 321
2017	63 430
2018	56 090
2019	51 825
2020 et au-delà	231 199
TOTAL DES LOYERS MINIMAUX FUTURS	539 147

3DS Paris Campus (Siège social à Vélizy-Villacoublay)

Le Groupe loue environ 60 000 mètres carrés de bureaux pour son siège social situé à Vélizy-Villacoublay, en région parisienne, en France, depuis le 30 juin 2008. Le Groupe a signé en février 2013 un nouveau contrat de bail pour le siège

social sur une durée ferme de 10 ans à compter de la livraison d'un immeuble supplémentaire d'environ 13 000 mètres carrés de bureaux prévue en fin d'année 2016. Les paiements minimaux de loyers futurs jusqu'à la fin du bail s'élèvent au total à environ 272,8 millions d'euros et sont inclus dans le tableau ci-dessus.

3DS Boston Campus

Le Groupe loue environ 20 000 mètres carrés de bureaux pour son campus situé aux États-Unis regroupant le siège des principales activités américaines du Groupe, depuis le 1^{er} juin 2011. Cette surface d'occupation sera étendue progressivement jusqu'à atteindre 30 000 mètres carrés en 2017. Les paiements minimaux de loyers futurs au titre de la période initiale s'élèvent à environ 102,8 millions d'euros et sont inclus dans le tableau ci-dessus.

Litiges et autres procédures

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges et autres procédures, telles que des procédures civiles, commerciales et fiscales, qui sont généralement liés à ses activités courantes. Ainsi, le Groupe fait l'objet de contrôles et de redressements fiscaux par les autorités fiscales des pays

dans lesquels le Groupe exerce ou a exercé une activité. Certains redressements, notamment ceux liés à des financements d'acquisitions, sont contestés par le Groupe qui est convaincu du caractère techniquement justifié des positions qu'il a prises, et continuera à les défendre auprès des administrations fiscales concernées. Dans ce contexte, le Groupe a effectué en 2014 auprès de l'administration fiscale française un paiement de 22,2 millions d'euros au titre d'un redressement fiscal qui a fait l'objet d'une contestation par le Groupe auprès des autorités concernées.

Il n'est pas possible d'évaluer de façon certaine le résultat inhérent à ces litiges qui restera, le cas échéant, à la charge du Groupe. Cependant, la direction du Groupe, après consultation de ses avocats et conseillers juridiques et fiscaux, estime que le règlement de ces litiges et autres procédures n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière et le résultat des opérations du Groupe.

Note 26 Transactions avec les parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été au cours de l'exercice clos, membres du Comité Exécutif du Groupe, ainsi que du Président du Conseil d'administration, aux 31 décembre 2014 et 2013 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Avantages à court terme ⁽¹⁾	11 074	11 253
Rémunération en actions ⁽²⁾	12 442	16 626
RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS	23 516	27 879

(1) Inclut les salaires bruts, primes, intéressement, participation, jetons de présence et avantages en nature.

(2) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des paiements fondés sur des actions (stock-options et actions de performance).

Dans certaines circonstances, le Directeur Général du Groupe a droit à des indemnités en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général. Le montant de l'indemnité due serait équivalent au maximum à deux ans de rémunération du Directeur Général et dépendrait de la satisfaction de conditions de performance établies pour le calcul de sa rémunération variable.

Autres transactions avec les parties liées

Le Groupe licencie ses produits à Dassault Aviation pour une utilisation interne, selon des conditions similaires à celles accordées à des clients de taille comparable. Dassault Aviation est une société sœur du Groupe et le Président du Conseil

d'administration de Dassault Systèmes SA est également Directeur Général du Groupe Industriel Marcel Dassault depuis janvier 2013, après avoir exercé la fonction de Président-Directeur Général de Dassault Aviation. Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de ces contrats logiciels s'est élevé à 14,1 et 13,4 millions d'euros au titre des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013, respectivement. Le Groupe a également réalisé des prestations de services pour Dassault Aviation. Celles-ci ont été conclues à des conditions de marché et ont généré un chiffre d'affaires de 8,0 et 9,0 millions d'euros en 2014 et 2013, respectivement. Le solde du compte client Dassault Aviation s'est élevé à 8,0 et 8,7 millions d'euros aux 31 décembre 2014 et 2013, respectivement.

Note 27 Principales sociétés consolidées

Les principales filiales de Dassault Systèmes SA incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

Pays	Entité	% d'intérêt
France	Dassault Data Services SAS	100 %
Allemagne	Dassault Systemes Deutschland GmbH	100 %
Allemagne	Dassault Systemes 3DExcite GmbH (anciennement « Realtime Technology AG »)	100 %
Pays-Bas	Quintiq Applications B.V.	100 %
Italie	Dassault Systemes Italia Srl	100 %
Suède	Dassault Systemes AB	100 %
Royaume-Uni	Dassault Systemes UK Limited	100 %
Royaume-Uni	Dassault Systemes Biovia Limited (anciennement « Accelrys Ltd »)	100 %
Canada	Dassault Systèmes Canada Inc.	100 %
Canada	Dassault Systemes Canada Software Inc. (anciennement « Dassault Systemes Geovia Inc. »)	100 %
États-Unis	Dassault Systemes Americas Corp.	100 %
États-Unis	Dassault Systemes Corp.	100 %
États-Unis	Dassault Systemes Simulia Corp.	100 %
États-Unis	Dassault Systemes Services, LLC	100 %
États-Unis	Dassault Systemes SolidWorks Corporation	100 %
États-Unis	RTT USA, Inc.	100 %
États-Unis	Dassault Systemes Biovia Corp. (anciennement « Accelrys Software Inc. »)	100 %
Chine	Dassault Systèmes (Shanghai) Information Technology Co., Ltd	100 %
Inde	3D PLM Software Solutions Limited	42 % ⁽¹⁾
Inde	Dassault Systemes India Private Limited	100 %
Corée du Sud	Dassault Systemes Korea Corp.	100 %
Japon	Dassault Systemes KK	100 %
Japon	SolidWorks Japan KK	100 %

(1) Le Groupe a déterminé qu'il avait le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de 3D PLM. Par conséquent, 3D PLM est consolidée dans les comptes du Groupe en appliquant la méthode de l'intégration globale.

4.1.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Dassault Systèmes SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le paragraphe « Comptabilisation du chiffre d'affaires » de la Note 2 de l'annexe expose les principes et les méthodes comptables relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires, des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des prestations de maintenance associées, d'une part et d'autre part des prestations de services et autres.
- le paragraphe « Regroupement d'entreprises et goodwill » de la Note 2 de l'annexe expose les principes et méthodes comptables relatifs à la valorisation des actifs et passifs acquis dans le cadre des regroupements d'entreprise, pour lesquels des hypothèses et estimations significatives sont effectuées par la direction.
- le paragraphe « Paiement fondé sur des actions » de la Note 2 de l'annexe expose les principes et méthodes comptables relatifs à la détermination de la juste valeur des options et actions attribuées aux employés et aux dirigeants, pour laquelle des hypothèses et estimations significatives sont effectuées par la direction.

Nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes et méthodes comptables visés ci-dessus, à examiner, le cas échéant, les hypothèses retenues et leurs modalités de mise en œuvre, et à vérifier que les notes annexes 16, 17 et 7 correspondantes fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 23 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Pierre Marty

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Jean-François Ginies

4.2 Comptes annuels de la société mère

Les comptes annuels 2014 présentés ci-après correspondent aux comptes individuels de la société Dassault Systèmes SA.

Présentation des comptes annuels et des méthodes d'évaluation retenues

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été établis conformément au Plan Comptable Général 2014, dans les mêmes formes et selon les mêmes règles d'évaluation que pour l'exercice précédent.

Résultats de Dassault Systèmes SA

L'exercice 2014 s'est traduit par une augmentation de 6,2 % des produits d'exploitation qui s'élèvent à 1 137,2 millions d'euros en 2014, contre 1 070,5 millions d'euros en 2013. Le chiffre d'affaires logiciel a atteint 886,4 millions d'euros en 2014 contre 870,0 millions d'euros en 2013, soit une augmentation de 1,9 %. La part du chiffre d'affaires réalisé à l'export s'est élevée à 942,2 millions d'euros, représentant 83,7 % du total du chiffre d'affaires net.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 8,3 % et s'élèvent à 880,6 millions d'euros en 2014 contre 813,4 millions d'euros en 2013. Cette augmentation s'analyse ainsi :

- les autres achats et charges externes augmentent de 7,5 % du fait de l'accroissement des honoraires liés aux acquisitions d'Accelrys et de Realtime Technology AG ("RTT") réalisées en 2014 et entièrement refacturés aux filiales du Groupe les ayant acquis ;
- les charges de personnel augmentent de 13,8 % en raison de la croissance des effectifs liée aux transferts des salariés d'Exalead SA, SolidWorks Europe SARL et Apriso SAS dans le cadre de transmissions universelles de patrimoine « TUP » en application de l'article 1844-5 du Code civil, et des augmentations de salaires ;
- les dotations aux amortissements et aux provisions augmentent de 13,6 %, notamment pour couvrir les risques clients dans la zone Europe.

Le résultat d'exploitation est stable pour s'établir à 256,6 millions d'euros.

Le résultat financier 2014 est bénéficiaire de 30,2 millions d'euros comparé à 129,6 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 99,4 millions d'euros. Cette variation s'explique essentiellement par le versement en 2013 de dividendes exceptionnels reçus des filiales du Groupe.

L'impôt sur les sociétés s'élève à 45,2 millions d'euros en 2014 par rapport à 68,2 millions d'euros en 2013 en raison de l'utilisation des pertes fiscales reportables d'une des sociétés ayant fait l'objet d'une TUP. Le résultat net s'établit à 183,0 millions d'euros au titre de l'exercice 2014 contre 263,4 millions d'euros pour l'exercice 2013.

Au 31 décembre 2014, les disponibilités et placements à court terme s'élèvent à 954,9 millions d'euros contre 1 615,1 millions d'euros au 31 décembre 2013. Cette baisse s'explique essentiellement par le financement des acquisitions 2014 du Groupe.

4.2.1 Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2014	2013
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 137 227	1 070 511
Chiffre d'affaires	3	1 125 687	1 064 559
<i>Dont à l'exportation</i>		942 156	881 573
Autres produits		11 540	5 952
CHARGES D'EXPLOITATION		(880 631)	(813 435)
Autres achats et charges externes		(354 382)	(329 669)
Impôts, taxes et versements assimilés		(20 095)	(17 748)
Charges de personnel	4	(303 616)	(266 755)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(36 812)	(32 391)
Autres charges		(165 726)	(166 872)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		256 596	257 076
RÉSULTAT FINANCIER	5	30 167	129 598
RÉSULTAT COURANT		286 763	386 674
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	6	(22 752)	(21 083)
PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS		(35 842)	(33 934)
Intéressement		(17 921)	(18 422)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(17 921)	(15 512)
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	7	(45 164)	(68 216)
RÉSULTAT NET		183 005	263 441

4.2.2 Bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2014 Montants nets	2013 Montants nets
Actif			
ACTIF IMMOBILISÉ		2 552 145	1 902 448
Immobilisations incorporelles	10	312 474	157 788
Immobilisations corporelles	11	37 612	36 278
Immobilisations financières	12	2 202 059	1 708 382
ACTIF CIRCULANT		1 356 173	1 936 393
Créances d'exploitation	13	291 924	243 180
Valeurs mobilières de placement	14	947 409	1 612 759
Actions propres	14	109 382	78 140
Disponibilités		7 458	2 314
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		19 975	16 106
ÉCARTS DE CONVERSION		20 430	27 982
TOTAL DE L'ACTIF		3 948 723	3 882 929

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2014	2013
Passif			
CAPITAUX PROPRES	15	2 802 674	2 663 824
Capital		128 182	126 933
Prime d'émission, d'apport		755 799	697 563
Réserve légale		12 693	12 510
Report à nouveau		1 710 502	1 550 675
Résultat de l'exercice		183 005	263 441
Provisions réglementées		12 493	12 702
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16	78 119	85 497
DETTES FINANCIÈRES	17	376 962	373 439
DETTES D'EXPLOITATION	19	648 450	724 374
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	20	40 418	35 447
ÉCARTS DE CONVERSION		2 100	348
TOTAL DU PASSIF		3 948 723	3 882 929

4.2.3 Annexe aux comptes annuels

SOMMAIRE DES ANNEXES

Note 1	Activité et faits marquants de l'exercice	127	Note 14	Liquidités	136
Note 2	Règles et méthodes comptables	127	Note 15	Capitaux Propres	136
Note 3	Ventilation du chiffre d'affaires	130	Note 16	Provisions pour risques et charges	138
Note 4	Charges de personnel	130	Note 17	Dettes financières	139
Note 5	Résultat Financier	131	Note 18	Éléments concernant les entreprises liées	139
Note 6	Résultat Exceptionnel	131	Note 19	Dettes d'exploitation	140
Note 7	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	132	Note 20	Produits constatés d'avance	140
Note 8	Plan d'attribution d'actions de performance	132	Note 21	Engagements financiers	141
Note 9	Informations complémentaires	133	Note 22	Autres engagements et passifs éventuels	142
Note 10	Immobilisations incorporelles	134	Note 23	Informations complémentaires	142
Note 11	Immobilisations corporelles	134	Note 24	Informations relatives aux filiales et participations	143
Note 12	Immobilisations financières	135			
Note 13	Créances d'exploitation	135			

Note 1 Activité et faits marquants de l'exercice

Activité

Dassault Systèmes SA fournit des solutions logicielles et des services de conseil dans le cadre de ses activités commerciales et assure une activité de holding ainsi que de services partagés pour le Groupe Dassault Systèmes.

Les clients de Dassault Systèmes SA appartiennent aux 12 secteurs d'activité suivants : Aéronautique et Défense ; Transport et Mobilité ; Marine et Offshore ; Équipements industriels ; Hautes technologies ; Architecture, Ingénierie et Construction ; Biens de consommation – Distribution ; Produits de grande consommation – Distribution ; Sciences de la vie ; Énergie et Procédés ; Finance et Services ; et Ressources naturelles. Afin de répondre aux besoins de ses clients, Dassault Systèmes SA a développé, grâce à la plateforme 3DEXPERIENCE, un vaste portefeuille d'applications logicielles composé d'applications sociales et collaboratives, d'applications de conception en 3D, d'applications de contenu et de simulation et d'applications d'intelligence de l'information.

Dassault Systèmes SA est une société anonyme dont le siège social est situé au 10, rue Marcel-Dassault à Vélizy-Villacoublay, en France. Les titres de Dassault Systèmes SA sont cotés sur Euronext Paris. Ces comptes sociaux ont été arrêtés lors du Conseil d'administration qui s'est réuni le 20 mars 2015.

Faits marquants de l'exercice

Dans le cadre de son programme de simplification de ses structures juridiques, Dassault Systèmes SA a procédé pendant l'exercice à trois TUP en application de l'article 1844-5 du Code civil :

- le 1^{er} avril 2014, Exalead SA et SolidWorks Europe SARL ;
- le 1^{er} octobre 2014, Apriso SAS.

Dassault Systèmes SA a financé les importantes acquisitions (Accelrys, RTT et Quintiq) réalisées par certaines de ses filiales au moyen de sa trésorerie disponible utilisée pour augmenter leurs capitaux propres ou faire des prêts.

L'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2014 a décidé la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes. Le Conseil d'administration du même jour a fixé au 17 juillet 2014 la date d'effet de cette division du nominal. En conséquence, pour toute action ancienne de 1 euro de valeur nominale détenue à cette date, les actionnaires ont reçu en échange deux actions nouvelles de 0,50 euro de valeur nominale.

Toutes les données par action et les informations relatives au nombre d'actions ont été retraitées de façon rétroactive afin de refléter la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes.

Note 2 Règles et méthodes comptables

L'exercice social a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été préparés et présentés conformément au Plan Comptable Général 2014. Les conventions comptables de base ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est réalisée en utilisant la méthode dite des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Chiffre d'affaires

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Dassault Systèmes SA réalise son chiffre d'affaires à partir de trois sources principales : (1) des nouvelles licences d'utilisation de logiciels, des licences périodiques, des prestations de maintenance qui comprennent des mises à jour et un support technique, et des développements de fonctionnalités supplémentaires pour les produits standards effectués à la demande des clients, (2) des prestations de services et autres,

(3) des redevances provenant d'accords de distribution conclus principalement avec les filiales du Groupe.

Le chiffre d'affaires est présenté net des impôts et taxes collectés auprès des clients et reversés aux autorités gouvernementales.

Nouvelles licences d'utilisation, licences périodiques, maintenance et autres ventes de logiciels – Le chiffre d'affaires issu des nouvelles licences d'utilisation représente les redevances acquises au titre de l'octroi aux clients de licences d'utilisation des logiciels commercialisés par Dassault Systèmes SA. Ce chiffre d'affaires comprend des ventes sous licences à durée indéterminée ou déterminée de produits logiciels et est comptabilisé (à condition que Dassault Systèmes SA n'ait pas d'autres obligations à acquitter) lorsqu'il existe un accord avec le client, que la livraison et l'acceptation sont intervenues, que le montant du revenu et des coûts afférents peut être mesuré de façon fiable, et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à la Société. Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Le chiffre

d'affaires se rapportant à la vente sous licence de logiciels par le biais de distributeurs est généralement comptabilisé lorsque Dassault Systèmes SA reçoit la preuve de l'existence d'une vente à un client final, considérant que tous les autres critères préalables à la comptabilisation du chiffre d'affaires aient été remplis.

Les licences périodiques ont généralement une durée d'un an et les redevances associées sont comptabilisées linéairement sur la durée de la licence.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance correspond aux redevances associées à la vente de mises à jour périodiques de produits non spécifiées et au support technique. Les mises à jour de licences consistent en un droit à des mises à jour de produits non spécifiées, s'il y en a et lorsqu'elles sont disponibles. Elles sont conclues lors de l'acquisition de la licence d'utilisation de logiciel initiale. Le support maintenance peut être renouvelé par le client à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance.

Le chiffre d'affaires issu des autres ventes de logiciels correspond principalement au développement de fonctionnalités additionnelles effectué à la demande des clients sur des produits standards. Ce chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires récurrent issu des licences périodiques, de la maintenance et des autres ventes de logiciels est présenté en chiffre d'affaires logiciel dans la Note 3 Ventilation du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires issu de contrats à éléments multiples, c'est-à-dire incluant généralement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de maintenance vendus ensemble, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés. Les éventuelles remises sont appliquées aux éléments livrés, généralement des licences d'utilisation, selon la méthode résiduelle. La juste valeur de la maintenance est déterminée sur la base d'un taux de renouvellement attendu.

Prestations de services et autres – Le chiffre d'affaires issu des prestations de services et autres comprend principalement des honoraires de conseil en méthodologie pour la conception, le

déploiement et le support, et des honoraires de formation. Les services ne requièrent généralement pas d'importantes modifications des logiciels, et sont comptabilisés séparément tant qu'ils ne sont pas essentiels au fonctionnement des logiciels. Le chiffre d'affaires services dérivé de contrats en régie est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires services dérivé de contrats à prix fixe est généralement comptabilisé en utilisant un pourcentage d'avancement. Pour les contrats de support aux clients, lorsqu'aucune tendance de performance n'est perceptible, le chiffre d'affaires est comptabilisé au prorata temporis sur la durée de vie du contrat, généralement un an, de manière linéaire.

2.2 Frais de recherche et de développement

Les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées. La faisabilité technique des projets de développement n'est pas assurée avant la constitution d'un prototype. Le délai entre l'obtention d'un prototype et la mise sur le marché du produit est en général très court. Par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement et susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs.

2.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, y compris frais accessoires, si elles sont acquises à titre onéreux, à leur coût de production si elles sont produites en interne, à leur valeur d'apport si elles sont reçues en apport.

Des malis techniques ont été comptabilisés en fonds de commerce suite à des TUP. En général, les malis techniques ne sont pas des éléments amortissables. Cependant les éléments constitutifs des malis font l'objet de tests de dépréciation. Les amortissements pour dépréciation des immobilisations incorporelles sont établis suivant le mode linéaire sur la durée prévue d'utilisation (entre 3 et 5 ans pour les logiciels et entre 5 et 10 ans pour les propriétés intellectuelles).

Les durées et les modalités d'amortissement des immobilisations corporelles sont présentées ci-dessous :

	Durée d'amortissement
Matériel Informatique	2,5 – 5 ans
Agencements et installations	Sur la durée du bail
Mobiliers de bureau	10 ans
Matériels de transport	4 ans

L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien.

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués initialement au coût historique d'acquisition. Les frais directement liés aux acquisitions de titres sont incorporés aux coûts d'acquisition des titres de participation. Les créances rattachées sont évaluées à leur valeur d'inventaire.

Périodiquement, et notamment lors de l'inventaire, Dassault Systèmes SA évalue la valeur d'utilité de ses titres de participation et de ses créances rattachées. Cette valeur d'utilité tient compte notamment de la quote-part des capitaux propres, de la rentabilité à long terme et d'éléments stratégiques. En cas de baisse durable de la valeur d'utilité sous la valeur comptable d'acquisition, une dépréciation est constatée.

2.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition et sont dépréciées, le cas échéant, par référence à leur valeur boursière à la clôture de l'exercice.

2.6 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique notamment sur la base de critères d'ancienneté et de recouvrement.

2.7 Opérations en devise

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contrevaletur en euros en fonction d'un taux de change moyen mensuel. Les dettes, créances et disponibilités libellées en devises étrangères figurent au bilan pour leur contrevaletur en euros au cours de clôture ou au taux couvert lorsqu'elles font l'objet d'une couverture de change. Les différences de conversion sont inscrites au bilan sous la rubrique « Écarts de conversion ». En cas de pertes latentes de change, une provision pour risques est comptabilisée. Cependant, la réévaluation au taux de clôture des comptes courants utilisés pour la gestion centralisée de trésorerie du Groupe ainsi que celle des disponibilités hors valeurs mobilières de placement génèrent un impact en gains et pertes de change réalisés en résultat financier. Cet effet est présenté en gains ou pertes nets de change.

2.8 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers et sans contrepartie pour Dassault Systèmes SA. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

2.9 Instruments financiers dérivés

Dassault Systèmes SA peut couvrir les risques de change et de taux d'intérêt liés aux produits et charges générés par son activité courante et prévisible.

Dassault Systèmes SA peut également couvrir des risques de change ponctuels liés à des opérations réalisées, par exemple, dans le cadre des acquisitions en devises. Dassault Systèmes SA utilise, pour se couvrir, uniquement des contrats de vente à terme ou des instruments financiers pour lesquels les pertes maximales sont connues, dès la mise en place des instruments.

Instruments dérivés de taux :

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et des produits des opérations couvertes lorsqu'ils sont comptablement qualifiés de couverture. Lorsqu'ils ne sont pas qualifiés comptablement de couverture, ces instruments sont comptabilisés de la manière suivante :

- les pertes nettes latentes sont intégralement provisionnées ;
- les gains nets sont enregistrés en résultat uniquement au dénouement de l'opération.

Instruments dérivés de change :

Les instruments dérivés de change concourent à la position de change de Dassault Systèmes SA. Les pertes latentes sur ces instruments sont prises en compte dans le calcul de la provision pour pertes de change.

2.10 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Dassault Systèmes SA a comptabilisé le CICE en réduction des charges de personnel.

Notes sur le compte de résultat

Note 3 Ventilation du chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Nouvelles licences	92 639	88 648
Licences périodiques et maintenance	286 229	271 648
Redevances	507 501	509 754
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES LOGICIEL	886 369	870 050
Prestations de services	23 106	25 679
Autres produits	216 212	168 830
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1 125 687	1 064 559

La répartition par zone géographique du chiffre d'affaires logiciel s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Europe	531 520	493 745
Asie	228 404	249 638
Amériques	126 445	126 667
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES LOGICIEL	886 369	870 050

Note 4 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Salaires et traitements	203 667	180 114
Charges sociales	99 949	86 641
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	303 616	266 755

Effectif moyen et ventilation par catégorie

Personnel salarié ventilé par catégorie	31/12/2014	31/12/2013
Cadres	2 478	2 269
Agents de maîtrise et techniciens	94	85
Employés	176	187
TOTAL EFFECTIF MOYEN (EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN)	2 748	2 541

Les effectifs de Dassault Systèmes SA ont augmenté de 170 salariés suite aux TUP réalisées au cours de 2014.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le CICE pour l'exercice 2014 a été calculé sur la base des rémunérations dues au titre de l'exercice, pour un montant de 1,6 million d'euros par rapport à 1,1 million d'euros en 2013, et a été affecté au financement du besoin en fonds de roulement.

Rémunération des dirigeants

La rémunération brute totale versée par Dassault Systèmes SA aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice s'élève à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Salaires	3 909	3 740
Avantages en nature	21	17
Jetons de présence*	57	80
TOTAL RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	3 987	3 837

* La rémunération est basée sur les versements réalisés. Le montant des jetons de présence 2014 s'élève à 69 000 euros et sera versé en 2015.

Note 5 Résultat Financier

Le détail du résultat financier se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Produits d'intérêts et assimilés	30 415	121 625
Charges d'intérêts et assimilées	(6 444)	(6 328)
PRODUITS (CHARGES) D'INTÉRÊTS NETS	23 971	115 297
PRODUITS SUR CESSIONS DE VALEUR MOBILIÈRES DE PLACEMENT	19 972	18 701
PRODUITS (CHARGES) DE CHANGE NETS, PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION NETTES	(13 776)	(4 400)
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER	30 167	129 598

Les produits d'intérêts et assimilés sont principalement composés des dividendes versés par les filiales du Groupe et des produits de placement de trésorerie. Des dividendes exceptionnels ont été perçus en 2013.

Note 6 Résultat Exceptionnel

Le résultat exceptionnel présente une perte de 22,8 millions d'euros en 2014 contre une perte de 21,1 millions d'euros en 2013. En 2014, Dassault Systèmes SA a déprécié un mali de fusion correspondant à l'utilisation de pertes fiscales

reportables d'une société ayant fait l'objet d'une TUP. En 2013, la Société a enregistré une moins-value sur cession de titres.

Note 7 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Le groupe d'intégration fiscale compte 11 sociétés à fin décembre 2014.

La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt des sociétés intégrées fiscalement est égale à celle qui aurait été la leur si ces filiales n'avaient pas été

membres du groupe d'intégration fiscale. En l'absence d'une telle convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt de Dassault Systèmes SA, société consolidant le groupe d'intégration fiscale, aurait été de 48,5 millions d'euros en 2014.

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et le résultat non courant, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	(Charge) profit d'impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	286 763	(81 011)	205 752
Résultat non courant	(58 594)	35 847	(22 747)
TOTAL	228 169	(45 164)	183 005

Le taux effectif d'impôt sur les bénéfices est de 19,8 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 contre 20,6 % en 2013. Cette baisse du taux effectif d'impôt est expliquée dans la Note 6 Résultat Exceptionnel, et par la baisse des dividendes perçus en 2014.

Note 8 Plan d'attribution d'actions de performance

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mai 2013, le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA du 21 février 2014 a attribué gratuitement 529 940 actions à certains salariés et dirigeants et 150 000 actions au Directeur

Général au titre de la démarche d'association progressive au capital de l'entreprise (respectivement 1 059 880 et 300 000 actions après division de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes effective depuis le 17 juillet 2014).

Les principales caractéristiques des plans d'attribution d'actions de performance en cours à la clôture au 31 décembre 2014 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Plan	2010-02	2010-03	2010-04	2010-05	2014-A	2014-B
Date de l'Assemblée générale	27/05/2010	27/05/2010	27/05/2010	27/05/2010	30/05/2013	30/05/2013
Date d'attribution par le Conseil d'administration	29/09/2011	29/09/2011	07/09/2012	07/09/2012	21/02/2014	21/02/2014
Nombre d'actions attribuées retraité*	812 800 ⁽¹⁾	-	1 078 460 ⁽¹⁾	-	1 059 880	-
Nombre d'actions attribuées au Directeur Général dans le cadre de la démarche d'association progressive au capital de l'entreprise*	-	300 000	-	300 000	-	300 000
Période d'acquisition (en années) ⁽²⁾	Trois ou quatre ⁽³⁾	Deux	Trois ou quatre ⁽³⁾	Deux	Quatre	Quatre
Conditions de performance	Voir note ⁽⁴⁾	Voir note ⁽⁵⁾	Voir note ⁽⁴⁾	Voir note ⁽⁴⁾	Voir note ⁽⁶⁾	Voir note ⁽⁶⁾
Conditions de performance atteinte au 31/12/2014	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A	N/A

* Retraité afin de refléter la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes effective depuis le 17 juillet 2014 (voir Note 1 Activité et faits marquants de l'exercice).

(1) Y compris 28 000 actions attribuées au Directeur Général, sous condition supplémentaire de performance liée à sa rémunération variable.

(2) Les actions ne seront effectivement acquises qu'à condition que le bénéficiaire soit encore présent au sein du Groupe à la date d'acquisition.

(3) Trois ans en France ou quatre ans pour certains salariés détachés à l'étranger.

(4) Conditions de performance non liées au marché mesurées sur la base du bénéfice net dilué par action (« BNPA ») non-IFRS du Groupe effectivement réalisé par rapport à la borne haute de l'objectif de BNPA non-IFRS correspondant pour trois exercices (2011, 2012 et 2013 pour les Actions 2010-02 et 2012, 2013 et 2014 pour les Actions 2010-04). L'acquisition des actions par le Directeur Général est également subordonnée à une condition de performance liée à sa rémunération variable qui est fonction de l'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil.

(5) Condition de performance liée à la rémunération variable du Directeur Général qui est fonction de l'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil.

(6) La satisfaction de la condition de performance sera mesurée en fonction de deux critères alternatifs retenant l'évolution du bénéfice net dilué par action non-IFRS du Groupe, ou la variation du cours de bourse de l'action Dassault Systèmes par rapport à l'indice CAC 40 pour chacun des exercices 2015, 2016 et 2017. L'acquisition des actions par le Directeur Général est également subordonnée à une condition de performance liée à sa rémunération variable qui est fonction de l'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil.

La refacturation des charges de personnel aux filiales du Groupe sera effectuée lorsque les actions seront attribuées définitivement aux bénéficiaires. Au cours de la période d'acquisition, Dassault Systèmes SA ne provisionne que les coûts afférents aux plans d'attribution d'actions de performance qui seront accordés à ses propres salariés.

Note 9 Informations complémentaires

Dépenses de recherche et développement

En 2014, Dassault Systèmes SA a consacré 185,5 millions d'euros à des dépenses de recherche et développement.

Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Certification des comptes individuels et consolidés	1 293	1 261
Missions accessoires	561	709
TOTAL HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	1 854	1 970

Notes sur le bilan

Note 10 Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	Augmentations 2014	Diminutions 2014	31/12/2014
Fonds de commerce	123 426	179 058	–	302 484
Brevets, licences et marques	101 567	2 757	(2 090)	102 234
TOTAL VALEUR BRUTE	224 993	181 815	(2 090)	404 718
Fonds de commerce	(2 280)	(17 947)	–	(20 227)
Brevets, licences et marques	(64 925)	(9 136)	2 044	(72 017)
TOTAL AMORTISSEMENTS, PROVISIONS	(67 205)	(27 083)	2 044	(92 244)
Fonds de commerce	121 146	161 111	–	282 257
Brevets, licences et marques	36 642	(6 379)	(46)	30 217
TOTAL VALEUR NETTE	157 788	154 732	(46)	312 474

Les augmentations de fonds de commerce correspondent aux effets des TUP réalisées en 2014 (voir Note 1 Activité et faits marquants de l'exercice).

Note 11 Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	Augmentations 2014	Diminutions 2014	31/12/2014
Installations techniques, matériel et outillage	68 166	10 628	(10 490)	68 304
Agencements et aménagements	24 194	2 732	(103)	26 823
Matériel et mobilier de bureau	14 531	1 956	(331)	16 156
TOTAL VALEUR BRUTE	106 891	15 316	(10 924)	111 283
Installations techniques, matériel et outillage	(52 485)	(10 089)	10 247	(52 327)
Agencements et aménagements	(9 089)	(2 469)	97	(11 461)
Matériel et mobilier de bureau	(9 039)	(1 169)	325	(9 883)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(70 613)	(13 727)	10 669	(73 671)
Installations techniques, matériel et outillage	15 681	539	(243)	15 977
Agencements et aménagements	15 105	263	(6)	15 362
Matériel et mobilier de bureau	5 492	787	(6)	6 273
TOTAL VALEUR NETTE	36 278	1 589	(255)	37 612

Note 12 Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	Augmentations 2014	Diminutions 2014	31/12/2014
Participations	1 552 318	332 795	(159 316)	1 725 797
Créances rattachées et prêts	237 909	686 551	(408 266)	516 194
Actions propres	27 592	112 404	(62 293)	77 703
TOTAL VALEUR BRUTE	1 817 819	1 131 750	(629 875)	2 319 694
Provisions pour dépréciation	(109 437)	(14 000)	5 802	(117 635)
TOTAL PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	(109 437)	(14 000)	5 802	(117 635)
Participations	1 442 881	318 795	(153 514)	1 608 162
Créances rattachées et prêts	237 909	686 551	(408 266)	516 194
Actions propres	27 592	112 404	(62 293)	77 703
TOTAL VALEUR NETTE	1 708 382	1 117 750	(624 073)	2 202 059

Les augmentations de participations correspondent principalement aux recapitalisations de Dassault Systemes Americas Corp., Dassault Systemes Deutschland GmbH et de Dassault Systèmes International SAS effectuées dans le

cadre des acquisitions respectivement d'Accelrys, de RTT et de Quintiq. Par ailleurs, les diminutions de participations traduisent l'annulation des titres de sociétés ayant fait l'objet de TUP (Voir Note 1 Activité et faits marquants de l'exercice).

Note 13 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	À un an au plus	À plus d'un an	31/12/2014	31/12/2013
CRÉANCES CLIENTS NETS	116 453	-	116 453	102 446
Créances clients et comptes rattachés	138 723	-	138 723	119 225
Dépréciation des comptes clients	(22 270)	-	(22 270)	(16 779)
AUTRES ACTIFS CIRCULANTS	171 539	3 932	175 471	140 734
Comptes courants débiteurs ⁽¹⁾	83 321	-	83 321	73 979
Impôts sur les sociétés	69 595	-	69 595	20 253
Avoirs à recevoir Groupe	84	-	84	12 066
Taxe sur la valeur ajoutée	13 168	-	13 168	11 963
Couvertures de change	7	3 932	3 939	10 579
Opérations sur capital	531	-	531	7 781
Divers	4 833	-	4 833	4 113
TOTAL DES CRÉANCES D'EXPLOITATION	287 992	3 932	291 924	243 180

(1) Voir Note 18 Éléments concernant les entreprises liées.

L'augmentation des créances clients de 19,5 millions d'euros s'explique principalement par un accroissement de la facturation aux clients tiers au dernier trimestre 2014 par rapport à la même période 2013.

Note 14 Liquidités

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2014 s'élèvent à 947,4 millions d'euros contre 1 612,8 millions d'euros au 31 décembre 2013. Les valeurs mobilières de placement sont principalement libellées en euros.

La diminution des valeurs mobilières de placement est liée au financement des acquisitions du Groupe Dassault Systèmes.

Les valeurs mobilières de placement sont investies pour 946,4 millions d'euros en placements monétaires.

Actions propres

Les rachats des actions propres sont destinés à couvrir les plans d'attribution d'actions de performance.

	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Prix moyen ⁽¹⁾ (en euros)	Total (en milliers d'euros)
ACTIONS PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2014	2 191 260	35,66	78 140
Livraison d'actions de performance	(888 750)	31,52	(28 015)
Rachat d'actions ⁽²⁾	1 359 880	43,57	59 257
ACTIONS PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2014	2 662 390	41,08	109 382

(1) Retraité afin de refléter la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes effective depuis le 17 juillet 2014 (voir Note 1 Activité et faits marquants de l'exercice).

(2) Les Assemblées générales mixtes des actionnaires des 26 mai 2011, 7 juin 2012, 30 mai 2013 et 26 mai 2014 ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital social de Dassault Systèmes SA. En outre, ces plans prévoient que Dassault Systèmes SA ne puisse pas acheter d'actions excédant un prix de 75 euros par action pour un montant maximum cumulé de 500 millions d'euros.

Note 15 Capitaux Propres

Capital social

Les mouvements intervenus sur le capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'analysent comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale (en euros)	Capital (en euros)
ACTIONS AU 1^{ER} JANVIER 2014	126 932 985	1	126 932 985
Actions émises dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions	867 629	1	867 629
Augmentation de capital ⁽¹⁾	802 310	1	802 310
Réduction de capital ⁽²⁾	(741 175)	1	(741 175)
ACTIONS AU 16 JUILLET 2014	127 861 749	1	127 861 749
ACTIONS AU 17 JUILLET 2014⁽³⁾	255 723 498	0,50	127 861 749
Actions émises dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions	640 579	0,50	320 290
ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2014	256 364 077	0,50	128 182 039

(1) Voir le paragraphe sur les dividendes ci-dessous.

(2) Réduction de capital par annulation d'actions décidée par le Conseil d'administration du 21 mars 2014.

(3) Division de la valeur nominale de l'action (voir Note 1 Activité et faits marquants de l'exercice).

Répartition du capital social

Au 31 décembre, le capital de Dassault Systèmes SA est détenu par :

(en %)	2014	2013
Public	49,8	50,6
Groupe Industriel Marcel Dassault	41,1	41,1
Charles Edelstenne et ses ayants droit ⁽¹⁾	6,1	6,1
Bernard Charlès	1,1	0,9
Auto détention et autocontrôle	1,9	1,3
TOTAL	100	100

Au 31 décembre, les droits de vote dans Dassault Systèmes SA sont détenus par :

(en % des droits de votes exerçables) ⁽²⁾	2014	2013
Groupe Industriel Marcel Dassault	55,7	55,8
Public	34,7	34,9
Charles Edelstenne et ses ayants droit ⁽¹⁾	8,3	8,3
Bernard Charlès	1,3	1,0
TOTAL	100	100

(1) Au 31 décembre 2014, M. Edelstenne détient 3 946 266 actions en pleine propriété et 3 296 actions via deux sociétés civiles familiales qu'il gère, représentant ensemble 1,54 % du capital et 2,09 % des droits de vote exerçables, ainsi que 11 613 382 actions en usufruit. En sa qualité d'usufruitier de ces 11 613 382 actions représentant 6,18 % des droits de votes exerçables, M. Edelstenne n'exerce le droit de vote que pour les décisions de l'Assemblée générale des actionnaires relatives à l'affectation des bénéfices, les propriétaires exerçant le droit de vote pour les autres résolutions conformément à l'article 11 des statuts.

(2) Il s'agit des droits de vote exerçables en Assemblée générale, c'est-à-dire les droits de vote nets, ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote.

Plans d'options de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous résume les données relatives aux plans d'options en cours au 31 décembre 2014 :

	2014		2013	
	Nombre d'actions *	Prix moyen d'exercice *	Nombre d'actions *	Prix moyen d'exercice *
OPTIONS EN CIRCULATION AU 1^{ER} JANVIER	7 094 974	21,06	9 376 838	€20,98
Options attribuées	624 450	45,50	–	–
Options exercées	(2 375 837)	21,32	(2 190 064)	20,75
Options annulées	(56 176)	29,22	(91 800)	21,02
OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE	5 287 411	23,73	7 094 974	21,06
Options exerçables	4 677 561	20,90	4 782 974	19,87

* Retraité afin de refléter la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes effective depuis le 17 juillet 2014 (voir Note 1 Activité et faits marquants de l'exercice).

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'options en vigueur au 31 décembre 2014 :

Plan d'options	Nombre d'actions *	Durée de vie résiduelle (en années)	Prix d'exercice *
2008-02	2 093 242	2,91	€19,50
2010-01	1 725 288	3,40	23,50
2008-01	859 031	0,73	19,08
2014-01	609 850	7,41	45,50
OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2014	5 287 411	3,23	€23,73

* Retraité afin de refléter la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes effective depuis le 17 juillet 2014 (voir Note 1 Activité et faits marquants de l'exercice).

Analyse de la variation des capitaux propres

Les mouvements intervenus sur les capitaux propres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Affectation du résultat 2013	Effet des levées d'options	Résultat net de l'exercice 2014	Autres	31/12/2014
Capital social	126 933	802	1 188	-	(741)	128 182
Prime d'émission, d'apport	697 563	70 330	49 457	-	(61 551)	755 799
Réserve légale	12 510	183	-	-	-	12 693
Report à nouveau	1 550 675	159 827	-	-	-	1 710 502
Résultat de l'exercice	263 441	(263 441)	-	183 005	-	183 005
Provisions réglementées	12 702	-	-	-	(209)	12 493
CAPITAUX PROPRES	2 663 824	(32 299)	50 645	183 005	(62 501)	2 802 674

Dividendes

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 26 mai 2014 a décidé de distribuer un dividende global de 103,4 millions d'euros, sur la base du nombre d'actions existantes au 28 février 2014. L'Assemblée générale a décidé d'offrir aux actionnaires

la faculté d'opter pour le paiement de leur dividende au titre de l'exercice 2013 en actions nouvelles de Dassault Systèmes SA. En conséquence, 802 310 actions nouvelles ordinaires ont été créées. Le dividende en numéraire a été payé pour un montant total de 32,3 millions d'euros.

Note 16 Provisions pour risques et charges

Les mouvements des provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	31/12/2014
Provisions pour attribution d'actions de performance	32 191	26 743	(28 015)	-	30 919
Provisions pour pertes de change	27 981	20 427	(27 981)	-	20 427
Provisions pour indemnités de fin de carrière	15 221	2 931	-	-	18 152
Autres provisions pour risques et charges	6 180	3 225	(4 364)	(1 274)	3 767
Provisions pour médailles du travail	3 924	930	-	-	4 854
TOTAL DES PROVISIONS	85 497	54 256	(60 360)	(1 274)	78 119

Les variations de provisions pour risques et charges ont affecté les résultats de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)
Résultat d'exploitation	9 443	(21 066)	(105)
Résultat financier	20 427	(27 981)	-
Résultat exceptionnel	24 386	(11 313)	(1 169)
TOTAL	54 256	(60 360)	(1 274)

Provisions indemnités de fin de carrière

L'engagement de Dassault Systèmes SA en matière d'indemnités de fin de carrière a été évalué selon la méthode du prorata des droits.

Cette méthode qui repose sur une évaluation actuarielle des droits prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, calculés en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du collaborateur au moment de son départ. Ces droits sont acquis et versés au collaborateur au moment de son départ sous la forme d'une somme forfaitaire. Les droits à indemnités de départ à la

retraite acquis par les salariés au cours de leur vie active sont provisionnés sur la base d'hypothèses et de calculs actuariels en utilisant la méthode dite du corridor.

Les engagements de retraite au 31 décembre 2014 ont été déterminés selon la méthode prospective avec les hypothèses suivantes : départs à la retraite entre 60 et 65 ans, taux d'actualisation de 2,10 %, taux d'augmentation moyen des salaires de 2,8 % et taux de rentabilité des placements de

2,10 %. Dassault Systèmes SA a souscrit en 1998 un contrat d'assurance avec la Sogecap, compagnie d'assurance-vie affiliée à la Société Générale, destiné à couvrir les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite. Dans le cadre de ce contrat, Dassault Systèmes SA a investi un montant total de 8,3 millions d'euros. Le montant d'engagement au 31 décembre 2014 restant à comptabiliser par la méthode du corridor sur 19 ans s'élève à 9,9 millions d'euros.

Note 17 Dettes financières

Les dettes financières s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	351 888	350 268
Participation des salariés aux résultats – compte bloqué	20 339	20 436
Autres dettes financières	4 735	2 735
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	376 962	373 439

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	À moins d'un an	De un à cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	351 888	1 888	350 000
Participation des salariés aux résultats – compte bloqué	20 339	3 776	16 563
Autres dettes financières	4 735	14	4 721
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	376 962	5 678	371 284

Note 18 Éléments concernant les entreprises liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Prêts accordés	514 616	236 577
Créances clients et comptes rattachés	30 581	26 536
Comptes courants débiteurs	83 322	73 979
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 231	3 898
Autres dettes d'exploitation	–	17 105
Comptes courants créditeurs	453 637	525 973
Produits financiers : dividendes encaissés et intérêts reçus nets	30 384	121 491

L'augmentation des prêts accordés et la diminution des comptes courant créditeurs sont liées au financement des acquisitions.

Note 19 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	À un an au plus	De un à cinq ans	31/12/2014	31/12/2013
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	69 606	–	69 606	66 157
Dettes Groupe	2 231	–	2 231	3 898
Dettes hors Groupe	67 375	–	67 375	62 259
DETTES FISCALES ET SOCIALES	110 023	8 961	118 984	110 218
Participation et intéressement	18 735	8 961	27 696	26 762
Provision pour congés payés	36 826	–	36 826	34 493
Autres charges de personnel	44 970	–	44 970	40 027
Taxe sur la valeur ajoutée et autres impôts et taxes	9 492	–	9 492	8 936
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	459 860	–	459 860	547 999
Comptes courants créditeurs ⁽¹⁾	453 637	–	453 637	525 973
Autres dettes	6 223	–	6 223	22 026
TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION	639 489	8 961	648 450	724 374

(1) Voir note 18 Éléments concernant les entreprises liées.

Conformément aux articles L. 441-6 et D. 441-4 du Code de commerce relatif à l'information sur les délais de paiement, au 31 décembre 2014, le solde des dettes de Dassault Systèmes SA à l'égard de ses fournisseurs s'élève à 19,3 millions d'euros contre 11,9 millions d'euros en 2013 et se décompose ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013
Payables à 30 jours	49,9 %	34,9 %
Payables à 60 jours	51,1 %	65,1 %
TOTAL ÉCHÉANCE DES DETTES FOURNISSEURS	100 %	100 %

Note 20 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux revenus différés de licences, de maintenance et de support pour des périodes postérieures à la fin de l'exercice. Ils se

sont élevés à 40,4 millions d'euros en 2014 par rapport à 35,4 millions d'euros en 2013.

Note 21 Engagements financiers

Instruments financiers

Le portefeuille d'instruments financiers se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre			
	2014		2013	
	Notionnel	Juste Valeur	Notionnel	Juste Valeur
Swaps de taux d'intérêt en euros ⁽¹⁾	350 000	(12 145)	350 000	(809)
Swaps de taux d'intérêt en yens japonais ⁽²⁾	9 984	(15)	30 058	(84)
Swaps de taux d'intérêt en yens japonais ⁽²⁾	9 984	15	30 058	84
Ventes à terme yens japonais/euros ⁽³⁾	38 163	2 438	2 229	929
Swaps de devises dollars canadiens/euros ⁽⁴⁾	73 412	1 863	70 370	4 972
Swaps de devises dollars australiens/euros ⁽⁴⁾	72 064	1 548	69 787	4 678
Ventes à terme yens japonais/dollars américains ⁽²⁾	5 507	946	-	-
Ventes à terme yens japonais/dollars américains ⁽²⁾	5 507	(946)	-	-
Autres instruments ⁽⁵⁾	37 789	(297)	27 258	(143)

(1) Ligne de crédit souscrite par Dassault Systèmes SA en juin 2013.

(2) Dassault Systèmes SA a conclu des contrats de couverture pour le compte de ses filiales.

(3) Instruments financiers destinés à couvrir le risque de change sur les ventes futures en yens.

(4) Dans le cadre des prêts accordés aux sociétés filiales pour le financement des opérations d'acquisition, Dassault Systèmes SA a conclu des contrats de couverture ; instruments ne qualifiant pas la comptabilité de couverture.

(5) Instruments ne qualifiant pas à la comptabilité de couverture.

La juste valeur des instruments dérivés a été déterminée par des institutions financières sur la base de prix de marché et de modèles d'évaluation d'options.

À la fin de l'exercice 2014, les instruments de couverture de change ont une maturité inférieure à 12 mois et les swaps de taux d'intérêts, une maturité d'environ 5 ans. Les swaps de devises ont quant à eux une maturité inférieure à 3 ans.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés ont été évalués sur la base du taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés, majoré des contributions exceptionnelles.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Nature des différences temporaires		
À COURT TERME (TAUX D'IMPOSITION À 38,00 % POUR 2013 ET 2014)	43 030	38 474
Provision pour participation	17 921	15 512
Dépréciation des créances	22 270	16 779
Provisions pour risques et charges	2 537	5 038
Autres	302	1 145
À LONG TERME (TAUX D'IMPOSITION À 34,43 %)	18 151	15 221
Provision pour indemnités de fin de carrière	18 151	15 221
TOTAL DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	61 181	53 695
Allègement net de la dette future d'impôt sur les sociétés		
(taux d'imposition de 38,00 %)	16 351	14 620
(taux d'imposition de 34,43 %)	6 249	5 241

Note 22 Autres engagements et passifs éventuels

Locations

Les engagements au 31 décembre 2014 s'élèvent à 294,1 millions d'euros pour les locations, incluant principalement : (i) pour 273,1 millions d'euros les engagements immobiliers relatifs au bail du siège social de Vélizy-Villacoublay (contre 270,2 millions d'euros au 31 décembre 2013) et (ii) pour 10,9 millions d'euros (contre 13,1 millions d'euros au 31 décembre 2013), les engagements immobiliers relatifs au bail du site « Terre Europa », adjacent au siège social, pris en juillet 2011.

En février 2013, Dassault Systèmes SA s'est engagé à louer environ 13 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires et a signé un nouveau contrat de bail pour le siège social sur une durée ferme de 10 ans à compter de la mise à disposition de l'immeuble supplémentaire prévue au 1^{er} trimestre 2017. Les paiements minimaux de loyers futurs jusqu'à la fin du bail s'élèvent au total à environ 272,8 millions d'euros et sont inclus dans le paragraphe ci-dessus.

Litiges et autres procédures

Dassault Systèmes SA est impliqué dans un certain nombre de litiges et autres procédures, telles que des procédures civiles, commerciales et fiscales, qui sont généralement liés à ses activités courantes. Ainsi, Dassault Systèmes SA fait l'objet de contrôles et de redressements fiscaux par les autorités fiscales. Certains redressements, notamment ceux liés à des financements d'acquisitions, sont contestés par Dassault Systèmes SA, qui est convaincu du caractère techniquement justifié des positions qu'elle a prises, et continuera à les défendre auprès des administrations fiscales concernées. Dans ce contexte, Dassault Systèmes SA a effectué en 2014 auprès de l'administration fiscale un paiement de 22,2 millions d'euros qui a fait l'objet d'une contestation auprès des autorités concernées.

Il n'est pas possible d'évaluer de façon certaine le résultat inhérent à ces litiges qui restera, le cas échéant, à la charge de Dassault Systèmes SA. La direction de Dassault Systèmes SA, après consultation de ses avocats et conseillers juridiques et fiscaux, estime à ce jour que le règlement de ces litiges et autres procédures n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière et le résultat des opérations de la Société.

Droit individuel à la formation

La législation française alloue au titre du droit individuel à la formation pour les personnes en contrats à durée indéterminée au sein de Dassault Systèmes SA 20 heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de six ans et les coûts sont comptabilisés en charges lorsque les formations sont réalisées.

À fin 2014, le nombre d'heures de formation cumulées au titre du droit individuel à la formation est de 257 229 heures dont 254 421 heures n'ayant pas fait l'objet de demande de formation.

Note 23 Informations complémentaires

Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènement postérieur à la clôture.

Identité de la société consolidante

L'activité de Dassault Systèmes SA est incluse dans les comptes consolidés du Groupe Industriel Marcel Dassault SAS, dont le siège social est situé au 9, Rond-Point des Champs-Élysées – Marcel-Dassault, 75008 Paris.

Note 24 Informations relatives aux filiales et participations

(en milliers d'euros) ⁽¹⁾	Siège Social	Valeur d'inventaire brute des titres	Valeur d'inventaire nette des titres	% de déten-tion	Capital et primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Bénéfice net (ou perte)	Chiffre d'affaires	Divi- dendes encais- sés	Prêts et avances	Cautions et garanties
Dassault Systemes Corp. ⁽²⁾	Waltham – USA	788 462	788 462	100	1 522 359	245 089	423 802	-	-	-	-
Dassault Systemes Simulia Corp.	Johnston – USA	242 977	242 977	10	154	439 658	16 961	152 653	14 913	-	-
Dassault Systemes Deutschland GmbH	Stuttgart – Allemagne	226 354	213 801	100	10 601	14 764	850	181 610	-	111 400	-
Dassault Systèmes International SAS	Vélizy-Villacoublay – France	183 041	137 041	100	108 924	495	711	41	-	129 981	-
Dassault Systemes Israel Ltd	Kfar Saba – Israël	64 883	5 801	100	28 918	(22 344)	6 446	24 585	-	-	-
Dassault Systemes KK	Tokyo – Japon	43 742	43 742	100	29 952	4 288	10 319	280 869	-	-	-(3)
Dassault Systèmes Canada Inc.	Montréal – Canada	36 673	36 673	100	35 907	12 174	3 506	26 892	-	73 412	-
Dassault Systèmes Provence SAS	Aix en Provence – France	32 248	32 248	100	32 394	177	16 577	38 323	-	-	-
Netvibes France SAS	Paris – France	31 277	31 277	100	577	(5 410)	(4 052)	1 153	-	4 200	-
Dassault Systemes UK Ltd	Coventry – UK	26 456	26 456	100	28 572	4 173	1 089	49 241	-	17 699	-
3DVIA SAS	Paris – France	13 461	13 461	100	873	(206)	(1 614)	1 773	-	-	-
Dassault Systemes AB	Göteborg – Suède	9 540	9 540	100	11	4 255	906	38 066	-	-	-
Dassault Systemes India Private Ltd	Gurgaon – Inde	8 823	8 823	100	4 129	7 983	931	36 795	-	-	-
Simpoe SAS	Vélizy-Villacoublay – France	6 260	6 260	100	2 795	(1 487)	(1 419)	732	-	-	-
Archivideo SA	Rennes – France	5 228	5 228	100	791	424	(490)	1 167	-	-	-
Dassault Data Services SAS	Vélizy-Villacoublay – France	2 576	2 576	100	3 000	1 172	4 127	58 072	3 000	-	-
Dassault Systemes Italia Srl	Lainate – Italie	1 949	1 949	100	20	202	(125)	30 198	-	-	-
Autres participations et filiales françaises		1 294	1 294					Non présenté		750	
Autres participations et filiales étrangères		553	553					Non présenté	1 416	1 213	
TOTAL		1 725 797	1 608 162		1 809 977	705 407	478 525	922 170	19 329	338 655	

(1) Les résultats des filiales étrangères sont présentés en normes locales pour l'exercice 2013 et ont été convertis sur la base des cours moyens annuels 2014 des devises concernées. Les montants des capitaux propres des filiales étrangères ont été quant à eux convertis sur la base des taux en vigueur à la clôture de l'exercice 2014.

(2) Société holding américaine détenant 100 % de Dassault Systemes SolidWorks Corp. et de Dassault Systemes Holdings LLC, cette dernière détenant elle-même 90 % de Dassault Systemes Simulia Corp., et 100 % de Dassault Systemes Americas Corp., de Dassault Systemes Russia Corp. et de Spatial Corp.

(3) Dassault Systèmes SA s'est portée garante à hauteur de 14,5 milliards de yens japonais jusqu'au 31 juillet 2015 au profit de Bank of Tokyo-Mitsubishi et de Société Générale au titre d'un contrat de prêt que ces banques ont conclu avec la filiale japonaise Dassault Systemes KK.

4.2.4 Résultats et autres éléments caractéristiques de Dassault Systèmes SA au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	2010	2011	2012	2013	2014
Capital en fin d'exercice					
Capital social	121 332 605	123 092 729	125 096 778	126 932 985	128 182 039
Nombre d'actions ⁽²⁾	121 332 605	123 092 729	125 096 778	126 932 985	256 364 077
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	742 259 080	850 023 294	990 705 543	1 064 558 462	1 125 687 175
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	365 948 323	415 780 289	386 581 931	435 033 094	359 636 561
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions et reprises de provisions	339 981 856	341 652 678	367 577 134	413 314 821	304 131 981
Impôts sur les bénéfices	33 005 838	46 812 886	52 457 635	68 216 039	45 164 304
Participation des salariés due au titre de l'exercice	11 058 164	13 192 985	16 266 653	15 512 132	17 921 044
Intéressement des salariés	10 501 560	14 165 501	13 601 995	18 421 890	17 921 044
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	219 126 831	264 795 422	254 846 867	263 440 594	183 005 154
Résultat par part ou par action					
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions et reprises de provisions	2,35	2,17	2,28	2,45	0,87
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et reprises de provisions	1,81	2,15	2,04	2,08	0,71
Dividende attribué par action ⁽²⁾	0,54	0,70	0,80	0,83	0,43 ⁽¹⁾
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 022	2 141	2 372	2 541	2 748
Montant de la masse salariale de l'exercice	120 640 263	140 056 445	164 250 610	180 114 271	203 666 853
Montant des charges sociales de l'exercice	69 681 295	70 506 943	88 239 898	86 640 481	99 949 422

(1) Sera proposé à l'Assemblée générale du 28 mai 2015.

(2) Les informations antérieures à 2014 figurant dans ce tableau sont données avant division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes SA intervenue le 17 juillet 2014.

4.2.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Dassault Systèmes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la Note 2.1 de l'annexe expose les principes et les méthodes comptables relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires comprenant, d'une part, les licences d'utilisation de nouveaux logiciels et les prestations de maintenance associées et, d'autre part, les prestations de services et autres. Nous avons vérifié le caractère approprié des principes et des méthodes comptables retenus, leur application et les informations fournies dans les notes annexes.
- la Note 2.3 de l'annexe expose les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des immobilisations incorporelles. Nous avons vérifié la cohérence de la valeur d'utilité des fonds de commerce avec les valeurs retenues pour l'établissement des comptes annuels.
- la Note 2.4 de l'annexe expose les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des immobilisations financières. Nous avons vérifié la cohérence des valeurs d'utilité des titres de participation avec les valeurs retenues pour l'établissement des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 23 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Pierre MARTY

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Jean-François Ginies

4.2.6 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec M. Bernard Charlès, directeur général

Nature et objet

Indemnité en cas de révocation du mandat social de M. Bernard Charlès.

Modalités

Le Conseil d'administration du 26 mai 2014, à l'occasion du renouvellement du mandat social du directeur général, a autorisé, sur proposition du comité des rémunérations et de sélection, le renouvellement de la convention accordant des engagements pris par votre société, au bénéfice de M. Bernard Charlès, correspondant à des indemnités en cas de cessation de ses fonctions de directeur général selon les termes adoptés par le conseil d'administration lors de ses réunions du 27 mai 2010, du 28 mars 2008 et du 27 mars 2009.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 26 mai 2014, a décidé de maintenir inchangées les conditions, telles que définies par les conseils d'administration du 28 mars 2008 et du 27 mars 2009, dans lesquelles cette indemnité serait due compte tenu des recommandations du comité de rémunération et de sélection et en application des recommandations intégrées au Code de gouvernement d'entreprise consolidé AFEP/MEDEF de décembre 2008.

Le montant de l'indemnité due sera équivalent au maximum à deux ans de rémunération du directeur général et dépendra de la satisfaction des critères de performance établis pour le calcul de sa rémunération variable.

Le montant versé serait calculé au prorata du pourcentage de rémunération variable versée pendant les trois années précédant le départ par rapport à la rémunération variable cible de ces mêmes années.

Ainsi, le montant dû serait calculé en application de la formule suivante :

- total des rémunérations brutes (y compris les rémunérations variables mais en excluant les avantages en nature et jetons de présence) dues au titre de son mandat pour les deux exercices clos avant la date du départ ;
- multiplié par le chiffre résultant de la division i) du montant des rémunérations variables versées au directeur général durant les trois exercices clos avant la date du départ (numérateur), par ii) le montant des rémunérations variables cibles décidées pour chacune de ces mêmes années par le conseil d'administration en fonction de l'atteinte des objectifs fixés pour la société (dénominateur).

L'indemnité ne pourra être versée qu'en cas de changement de contrôle ou de stratégie dûment constaté par le conseil d'administration, ayant pour conséquence un départ contraint dans les douze mois suivants. Elle pourra également être versée dans l'hypothèse d'un départ contraint sans que ce départ ne soit lié à des mauvais résultats de la société ou à une faute de gestion du dirigeant, le conseil d'administration pouvant alors décider d'octroyer tout ou partie de l'indemnité de départ.

L'indemnité ne sera pas due dans l'hypothèse où le dirigeant quitterait à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions, ou changerait de fonctions à l'intérieur du groupe, ou encore s'il a la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite.

Par ailleurs, en cas d'événements exceptionnels portant gravement atteinte à l'image ou aux résultats du groupe et impactant de manière significative à la baisse, selon l'appréciation du conseil d'administration, le cours de Bourse de l'action de votre société, ou de faute séparable de ses fonctions et incompatible avec l'exercice normal de son mandat de directeur général, le conseil d'administration pourra constater que l'indemnité ne sera pas due.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Avec les administrateurs de votre société, en relation avec la police d'assurance « Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux » souscrite auprès de la compagnie Allianz

a. Nature et objet

Avance aux administrateurs de leurs frais de défense pour des procédures éventuelles intentées contre eux dans l'exercice de leur mandat.

Modalités

Le conseil d'administration du 24 juillet 1996 a autorisé la prise en charge par votre société des avances aux administrateurs de leurs frais de défense dans le cas où leur responsabilité civile personnelle serait mise en cause, des indemnités des conséquences financières pouvant en résulter et des frais de défense y afférents dans le cas où la police d'assurance souscrite auprès de la compagnie Allianz ne couvrirait pas ces avances, conséquences financières et prises en charge.

b. Nature et objet

Prise en charge des frais de défense des administrateurs pour des procédures éventuelles ayant lieu aux États-Unis.

Modalités

Le conseil d'administration du 23 septembre 2003 a autorisé la décision de prise en charge par votre société des honoraires et frais de déplacements que les administrateurs de la société et de ses filiales seraient amenés à devoir assumer pour préparer leur défense personnelle devant une juridiction civile, pénale ou administrative aux États-Unis lorsque cette défense s'exercera dans le cadre d'une enquête, instruction ou investigation menée à l'encontre de votre société.

La prise en charge est assurée sous la triple réserve que les administrateurs et dirigeants concernés soient assistés par des avocats choisis par la société, que celle-ci reste maîtresse de ses choix stratégiques en matière de procédure et de moyens de défense et que les frais encourus soient raisonnables.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 23 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Pierre MARTY

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Jean-François Ginies

4.3 Procédures judiciaires et d'arbitrages

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe connaît occasionnellement des contentieux, des contrôles fiscaux ou des demandes de la part d'autorités réglementaires. Le Groupe fait notamment l'objet de contrôles et de redressements fiscaux par les autorités fiscales des pays dans lesquels il exerce ou a exercé une activité. Certains redressements ont été contestés par le Groupe et donnent lieu à la poursuite d'échanges avec les administrations fiscales concernées. À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé), susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois précédant immédiatement la publication du présent Document de référence, des effets significatifs sur la situation financière ou sur la rentabilité du Groupe.

À titre d'information, Dassault Systèmes rappelle que deux *class actions* ont été déposées à son encontre en février 2014 devant la *Chancery Court* du Delaware, lors de son offre publique d'acquisition sur Accelrys, société américaine cotée sur le NASDAQ. Outre la publication d'informations inexactes ou trompeuses sur cette acquisition, les plaignants reprochaient également aux dirigeants d'Accelrys d'avoir violé leurs devoirs fiduciaires envers leurs actionnaires et arguaient d'une complicité de Dassault Systèmes dans cette violation. Les plaignants demandaient réparation, et notamment une injonction visant à empêcher la réalisation de l'acquisition, des dommages et intérêts et le recouvrement des frais de justice et d'expertise. L'acquisition d'Accelrys a été réalisée le 29 avril 2014. Le 7 janvier 2015, le tribunal a rendu une ordonnance approuvant le désistement volontaire, sans préjudice, des plaignants de l'intégralité de leurs demandes au titre de ces *class actions*. Aucune contrepartie, sous quelque forme que ce soit, n'a été versée ou promise par Dassault Systèmes aux plaignants ou à leurs conseils à ce titre.

5

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

SOMMAIRE

5.1	Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	152	5.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur le Gouvernement d'entreprise et le Contrôle interne	171
5.1.1	Composition et fonctionnement du Conseil d'administration	152	5.3	Synthèse des rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux	172
5.1.2	Comité Exécutif du Groupe	162	5.3.1	Rémunération des mandataires sociaux	172
5.1.3	Déclarations concernant les organes d'administration et la direction générale	163	5.3.2	Intérêts des dirigeants et salariés dans le capital de Dassault Systèmes SA	176
5.1.4	Principes retenus par le Conseil d'administration en matière de rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux	163	5.4	Récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants de Dassault Systèmes	181
5.1.5	Application du Code AFEP-MEDEF	166	5.5	Information sur les Commissaires aux comptes	186
5.1.6	Procédures de contrôle interne et gestion des risques	167			
5.1.7	Autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce	170			

5.1 Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte du 28 mai 2015

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

L'objet de ce rapport est de vous rendre compte de la composition et du fonctionnement du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA, de l'application du principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes en son sein, et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place dans le Groupe.

Il est établi conformément au Code de commerce et à la réglementation de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), sur la base des travaux et diligences menés par les directions financière, juridique et de l'audit interne de Dassault Systèmes. Il a été revu par le Comité d'Audit et approuvé par le Conseil d'administration du 20 mars 2015.

Depuis son introduction en bourse (1996), Dassault Systèmes a choisi de se conformer aux meilleurs standards internationaux en matière de gouvernement d'entreprise. Aujourd'hui, Dassault Systèmes se réfère aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (disponible sur le site internet du MEDEF : www.medef.fr) et indique dans un tableau de synthèse les raisons pour lesquelles certaines recommandations ne sont pas mises en œuvre (voir paragraphe 5.1.5 « Application du Code AFEP-MEDEF »).

5.1.1 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

5.1.1.1 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA compte 9 membres élus pour 4 ans :

- Charles Edelstenne (Président) ;
- Bernard Charlès ;
- Jean-Pierre Chahid-Nourāi ;
- Nicole Dassault ;
- Serge Dassault (jusqu'à sa démission le 27 mai 2014) ;
- Arnoud De Meyer ;
- Odile Desforges ;
- Marie-Hélène Habert (depuis le 23 juillet 2014) ;
- Toshiko Mori, et
- Thibault de Tersant.

Dans la composition du Conseil d'administration, Dassault Systèmes SA porte une attention particulière à l'indépendance, à la diversité des parcours et à la représentation des femmes, notamment en perspective du renouvellement des mandats expirant en 2015.

Ainsi, 44 % des administrateurs de Dassault Systèmes SA sont indépendants : Mmes Desforges et Mori ainsi que MM. Chahid-Nourāi et De Meyer. Cette proportion dépasse celle préconisée par le Code AFEP-MEDEF pour les sociétés contrôlées.

Pour caractériser cette indépendance, Dassault Systèmes SA se fonde sur la définition du Code AFEP-MEDEF reprise dans le règlement intérieur du Conseil, selon laquelle un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient avec Dassault Systèmes SA, le Groupe ou sa direction aucune relation qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Lors de sa réunion du 20 mars 2015, le Conseil d'administration s'est prononcé, comme il le fait chaque année, sur l'indépendance de ces administrateurs au regard de chacun des critères préconisés par le Code AFEP-MEDEF, en examinant en particulier celui lié à l'absence de relations d'affaires. Aucun administrateur indépendant n'entretenant de relation d'affaires avec le Groupe, le Conseil n'a pas eu à se prononcer sur le caractère significatif de ces relations. Cette décision du Conseil repose sur les recommandations émises par le Comité des Rémunérations et de Sélection, après examen des réponses apportées par les administrateurs concernés à un questionnaire.

Dassault Systèmes SA est également attachée à assurer une représentation féminine importante au sein du Conseil. Là encore, avec 44 % de femmes administrateurs, Dassault Systèmes SA se situe au-dessus des seuils préconisés par la loi et le Code AFEP-MEDEF en matière de féminisation des conseils.

Le Conseil ne comprend pas d'administrateur désigné par les salariés, Dassault Systèmes SA n'entrant pas dans le champ d'application des dispositions légales en la matière.

Enfin, en termes d'internationalisation, le Conseil compte deux administrateurs de nationalité étrangère, belge et japonaise, soit 22 % du Conseil.

L'âge moyen des administrateurs est de 65 ans à la date de publication du présent Document de référence.

Ces éléments sont résumés dans le tableau ci-dessous.

SYNTHÈSE DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DASSAULT SYSTÈMES SA

Administrateurs	Indépendance	Début du 1 ^{er} mandat	Date de fin de mandat	Modifications en 2014	Critère de diversité dans la composition du Conseil
Charles Edelstenne		08/04/1993	2018	Renouvellement	
Bernard Charlès		08/04/1993	2018	Renouvellement	
Thibault de Tersant		08/04/1993	2018	Renouvellement	
Jean-Pierre Chahid-Nourai ⁽¹⁾	X	15/04/2005	2015		
Nicole Dassault ⁽¹⁾		26/05/2011	2015		Féminisation
Serge Dassault		07/06/2012	2016	Démission ⁽²⁾	
Arnoud De Meyer ⁽¹⁾	X	15/04/2005	2015		Internationalisation
Odile Desforges	X	30/05/2013	2017		Féminisation
Marie-Hélène Habert		23/07/2014	2016	Nomination ⁽³⁾	Féminisation
Toshiko Mori ⁽¹⁾	X	26/05/2011	2015		Féminisation Internationalisation

(1) Le renouvellement des mandats de ces administrateurs est proposé à l'Assemblée générale du 28 mai 2015.

(2) Le 27 mai 2014.

(3) En remplacement de Serge Dassault, jusqu'au terme du mandat de ce dernier. La ratification de sa nomination est proposée à l'Assemblée générale du 28 mai 2015 (voir paragraphe 7.1 « Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 28 mai 2015 »).

Les mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA en 2014 sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

CHARLES EDELSTENNE – PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Biographie : Charles Edelstenne, après un diplôme d'expert-comptable, a fait sa carrière chez Dassault Aviation, où il a débuté en 1960 comme Chef du Service des études financières. Il en devient Secrétaire Général en 1975 puis Vice-Président chargé des affaires économiques et financières en 1986. De 2000 à 2013, il a été Président-Directeur Général de Dassault Aviation. En janvier 2013, Charles Edelstenne devient Directeur Général du Groupe Industriel Marcel Dassault. Il a été fondateur, Gérant puis Président-Directeur Général de Dassault Systèmes, avant d'en devenir Président du Conseil d'administration.

Age : 77 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : Groupe Industriel Marcel Dassault – 9 Rond-Point des Champs Élysées – Marcel Dassault, 75008 Paris – France

Échéance du mandat : Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Date de première nomination : 08/04/1993

Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2014 : 15 562 944 (dont la majorité en usufruit)

Autres mandats et fonctions actuels :

Au sein du Groupe Dassault, en France : Directeur Général et membre du Conseil de surveillance du Groupe Industriel Marcel Dassault SAS (GIMD)⁽¹⁾, Président d'Honneur et administrateur de Dassault Aviation SA (société cotée, filiale de GIMD), Administrateur de Sogitec Industries SA

Au sein du Groupe Dassault, à l'étranger : Administrateur de SABCA (société cotée, filiale de GIMD) (Belgique), Administrateur de Dassault Falcon Jet Corporation (États-Unis)

Hors Groupe Dassault : Administrateur de Thales et Carrefour (sociétés cotées), Président d'Honneur du Gifas⁽²⁾, Gérant des sociétés civiles Arie, Arie 2, Nili et Nili 2

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Président du Gifas et du Cidef⁽³⁾

Président-Directeur Général de Dassault Aviation SA (société cotée, filiale de GIMD), Président du Conseil d'administration de Dassault Falcon Jet Corporation et Président de Dassault International, Inc.

(1) GIMD est l'actionnaire principal de Dassault Systèmes SA (voir paragraphe 6.3.2 « Contrôle »).

(2) Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales.

(3) Conseil des Industries de Défense Françaises.

BERNARD CHARLÈS – DIRECTEUR GÉNÉRAL

Biographie : Bernard Charlès est Directeur Général de Dassault Systèmes depuis 2002, M. Edelstenne occupant depuis lors la seule fonction de Président du Conseil d'administration. M. Charlès occupait déjà des fonctions de direction générale depuis 1995 aux côtés de M. Edelstenne. Préalablement, il a été Directeur Nouvelles Technologies, Recherche et Stratégie de Dassault Systèmes de 1986 à 1988, puis Directeur de la stratégie, recherche et développement de 1988 à 1995.

Échéance du mandat : Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Date de première nomination : 08/04/1993

Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2014 : 2 751 624

Age : 57 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : Dassault Systèmes – 10 rue Marcel-Dassault, 78140 Vélizy-Villacoublay – France

Fonction principale : Directeur Général de Dassault Systèmes

Autres mandats et fonctions actuels (tous exercés au sein du Groupe Dassault Systèmes, à l'étranger) :

Président du Conseil d'administration de Dassault Systemes Corp., Dassault Systemes SolidWorks Corp., Dassault Systemes Simulia Corp., Biovia Corp. (États-Unis) et Dassault Systemes Canada Software Inc. exerçant son activité sous le nom de Dassault Systemes Geovia Inc. (Canada)

Mandats exercés au cours des cinq dernières années (tous exercés au sein du Groupe Dassault Systèmes, à l'étranger) :

Président du Conseil d'administration de Dassault Systemes Delmia Corp., Dassault Systemes Enovia Corp. et Président du Conseil de surveillance de RealTime Technology AG (Allemagne)

THIBAUT DE TERSANT – DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT, AFFAIRES FINANCIÈRES

Biographie : Thibault de Tersant est Directeur Général Adjoint, Affaires Financières, de Dassault Systèmes depuis 2003. Il est entré chez Dassault Systèmes en 1988 en qualité de Directeur financier. Auparavant, il occupait des fonctions à la direction financière de Dassault International. M. de Tersant est également administrateur de la DFCG (Association Nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion) et de Temenos, une société cotée en Suisse spécialisée dans les solutions logicielles à destination du secteur bancaire.

Échéance du mandat : Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Date de première nomination : 08/04/1993

Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2014 : 81 730

Age : 57 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : Dassault Systèmes – 10 rue Marcel-Dassault, 78140 Vélizy-Villacoublay – France

Fonction principale : Directeur Général Adjoint – Affaires Financières

Autres mandats et fonctions actuels :

Exercés au sein du Groupe Dassault Systèmes, en France : Président de Dassault Systèmes International SAS

Exercés au sein du Groupe Dassault Systèmes, à l'étranger : Président du Conseil d'administration de Spatial Corp., Administrateur de Dassault Systemes Corp., Dassault Systemes SolidWorks Corp., Dassault Systemes Simulia Corp. (États-Unis).

Exercés hors du Groupe Dassault Systèmes : Administrateur de Temenos (société cotée) (Suisse)

Mandats exercés au cours des cinq dernières années (tous exercés au sein du Groupe Dassault Systèmes à l'étranger) :

Gérant d'Elsys SPRL, Administrateur de Dassault Systemes Delmia Corp., Icem Ltd et Dassault Systemes Enovia Corp. (États-Unis)

JEAN-PIERRE CHAHID-NOURAI – ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT*Président et membre du Comité d'Audit**Président du Comité des Rémunérations et de Sélection*

Biographie : Jean-Pierre Chahid-Nourai est consultant indépendant. Il a été administrateur délégué de Finanval Conseil de 1992 à 2007. Ancien membre de la gérance et Directeur financier de Michelin, M. Chahid-Nourai a également été banquier d'affaires chez MM. Lazard Frères et Cie., à la Banque Veuve Morin-Pons, à la Financière Indosuez et chez S.G. Warburg, ainsi que consultant chez McKinsey & Co. Il a parallèlement enseigné la finance à l'ESSEC, au Centre de Formation à l'Analyse Financière, à l'INSEAD et au CEDEP (Centre Européen d'Éducation Permanente).

Échéance du mandat : Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Date de première nomination : 15/04/2005

Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2014 : 2046

Age : 76 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : 56 rue de Boulainvilliers, 75016 Paris – France

Fonction principale : Administrateur

Autres mandats et fonctions actuels :

Administrateur de la Fondation Stanislas pour l'Éducation

NICOLE DASSAULT – ADMINISTRATEUR

Age : 84 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : Groupe Industriel Marcel Dassault, 9 Rond-Point des Champs Élysées – Marcel Dassault, 75008 Paris – France

Fonction principale : Membre du Conseil de surveillance de GIMD

Échéance du mandat : Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Date de première nomination : 26/05/2011

Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2014 : 0⁽¹⁾

Autres mandats et fonctions actuels :

Exercés au sein du groupe Dassault : Vice-Président et membre du Conseil de surveillance d'Immobilière Dassault SA, Directeur Général Délégué de Rond-Point Immobilier SAS, Administrateur de Dassault Aviation (société cotée), Dassault Médias SA, Groupe Figaro SAS et Artcurial SA, et membre fondateur de la Fondation Serge Dassault

Exercés hors du groupe Dassault : administrateur de Société des Amis du Louvre et Société des Amis du Musée d'Orsay.

(1) Nicole Dassault est actionnaire de GIMD.

SERGE DASSAULT – ADMINISTRATEUR⁽¹⁾**Age :** 89 ans**Nationalité :** française**Adresse professionnelle :** Groupe Industriel Marcel Dassault – 9 Rond-Point des Champs Élysées – Marcel Dassault, 75008 Paris – France**Fonction principale :** Président et membre du Conseil de surveillance de GIMD**Échéance du mandat :** Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015**Date de première nomination :** 07/06/2012**Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2014 :** 196⁽²⁾**Autres mandats et fonctions actuels :****Exercés au sein du groupe Dassault, en France :** Président d'honneur et administrateur de Dassault Aviation (société cotée), Président du Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS), Président Directeur Général de Dassault Media SA, Président et membre du Conseil de surveillance de GIMD, Président et administrateur de Groupe Figaro SAS, Société du Figaro SAS, Rond-Point Immobilier SAS, Rond-Point Holding SAS, Directeur Général de Château Dassault SAS, membre du Comité Stratégique de Dassault Développement SAS, Gérant de Société Civile Immobilière de Maison Rouge, Rond-Point Investissement SARL et SCI des Hautes Bruyères**Exercés au sein du groupe Dassault, à l'étranger :** Administrateur de Dassault Falcon Jet Corporation, Dassault International Inc., Président et administrateur de Dassault Belgique Aviation, Président de Marcel Dassault Trading Corporation et de Serge Dassault Trading Corporation**Exercés hors du groupe Dassault :** Administrateur de SITA**Mandats exercés au cours des cinq dernières années :**

Administrateur de Société Financière Terramaris

(1) A démissionné le 27 mai 2014.

(2) Serge Dassault est actionnaire de GIMD.

ARNOUD DE MEYER – ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT*Président du Comité Scientifique**Membre du Comité des Rémunérations et de Sélection***Biographie :** Arnaud De Meyer est Président de la Singapore Management University. M. De Meyer est un spécialiste de gestion de l'innovation et est l'auteur de nombreux ouvrages en la matière. Auparavant, il a été Professeur de gestion et Directeur de la Judge Business School (Université de Cambridge, Royaume-Uni) et Professeur de Gestion de Technologie et vice-doyen responsable de l'administration et des relations extérieures à l'INSEAD en France. Il a également enseigné à la Waseda University et à la Keio Business School au Japon et a créé le campus de l'INSEAD à Singapour.**Age :** 60 ans**Nationalité :** belge**Adresse professionnelle :** Singapore Management University – 81 Victoria Street, Singapour 188065 – Singapour**Fonction principale :** Président de la Singapore Management University**Échéance du mandat :** Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014**Date de première nomination :** 15/04/2005**Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2014 :** 1 152**Autres mandats et fonctions actuels :****À l'étranger :** Administrateur de Temasek Management Services Pte Ltd, Singapore International Chamber of Commerce, SMU Ventures Pte Ltd, membre du Conseil d'administration de Singapore National Research Foundation**Mandats exercés au cours des cinq dernières années :**

Administrateur de Kylian Technology Management Pte Ltd, Administrateur de SR&DM, Administrateur d'Option International NV, Professeur, Directeur de la Judge Business School à l'Université de Cambridge (Royaume-Uni)

ODILE DESFORGES – ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Membre du Comité d'Audit

Biographie : Née en 1950 à Rouen, Mme Desforges est Ingénieur de l'École Centrale de Paris, promotion 1973. Elle débute sa carrière à l'Institut de recherche des transports et rejoint le groupe Renault en 1981, comme chargée d'études à la direction de la planification automobile, avant de devenir ingénieur produit. Elle entre en 1986 à la direction des achats, comme chef de section équipements extérieurs, puis est nommée Directeur des achats équipement de carrosserie, fonction qu'elle exercera, successivement, au sein du GIE Renault VOLVO Car Purchasing, puis à la direction des achats Renault. En 1999, elle devient Directeur Général Adjoint du groupe Renault VI – Mack, puis en 2001, Présidente de la Business Unit 3P du groupe AB Volvo.

En 2003, elle est nommée Directeur des achats de Renault et Président-Directeur Général de Renault Nissan Purchasing Organization (RNPO). Le 1^{er} mars 2009, Odile Desforges est nommée membre du Comité Exécutif, Directeur des ingénieries et de la qualité du groupe, fonction qu'elle occupe jusqu'au 1^{er} juillet 2012.

Échéance du mandat : Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Date de première nomination : 30/05/2013

Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2014 : 300

Age : 65 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : 3, rue Henri-Heine, 75016 Paris – France

Fonction principale : Administrateur

Autres mandats et fonctions actuels :

En France : Administrateur de Safran et Sequana (sociétés cotées)

À l'étranger : Administrateur de Johnson Matthey Plc (Royaume-Uni)

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Administrateur de RNBV, RNTBCI et Renault Espana SA

MARIE-HÉLÈNE HABERT – ADMINISTRATEUR (DEPUIS LE 23 JUILLET 2014)

Biographie : Titulaire d'un DESS Droit des Affaires et Fiscalité, d'un magistère de Juriste d'Affaires obtenu à Assas en 1988 et d'un Master Stratégie et Marketing à Sciences Po en 1989, Marie-Hélène Habert a débuté sa carrière chez DDB Publicité à Londres comme conseil en media planning. Elle a rejoint le Groupe Dassault en 1991 comme Directrice adjointe à la Communication. Depuis 1998 elle est Directrice de la Communication et du Mécénat du Groupe Dassault.

Échéance du mandat : Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Date de première nomination : 23/07/2014

Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2014 : 500⁽¹⁾

Age : 49 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle : Groupe Industriel Marcel Dassault, 9 Rond-Point des Champs Élysées – Marcel Dassault, 75008 Paris – France

Fonction principale : Directrice de la Communication et du Mécénat du Groupe Dassault.

Autres mandats et fonctions actuels :

Au sein du Groupe Dassault : membre du Conseil de surveillance de GIMD, Représentante permanente de GIMD au Conseil de surveillance de l'Immobilière Dassault, membre du Conseil d'administration de Dassault Aviation (société cotée), membre du Comité Stratégique Dassault Développement, Administrateur de la Fondation Serge Dassault, Administrateur d'Artcurial et d'Immobilière Dassault (société cotée),

Hors Groupe Dassault : administrateur de Biomérieux (société cotée), Gérante chez H Investissements, Gérante chez HDH, membre du Comité Stratégique HDF

(1) Marie-Hélène Habert est actionnaire de GIMD.

TOSHIKO MORI – ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Membre du Comité Scientifique

Biographie : Toshiko Mori est professeur « Robert P. Hubbard » de pratique de l'architecture à l'école supérieure de design de l'Université de Harvard et a présidé le département d'architecture de cette université de 2002 à 2008. Elle est l'associée principale de Toshiko Mori Architect et a fondé VisionArc, un groupe de réflexion qui développe le dialogue global pour un avenir durable. Les projets récents de son cabinet incluent des aires de spectacles pour le Brooklyn Children's Museum et pour l'ART/New York, ainsi que la School of Environmental Science de l'Université de Brown, un schéma directeur (Master Agreement) pour l'université de New York, et des laboratoires pour le Campus Novartis de Cambridge. Toshiko Mori est également membre du Forum Économique Mondial sur les questions de design et d'innovation, membre du G1 Summit (Japon), Président du jury du prix Aga Khan et membre du jury Holcim Award 2014 pour l'Amérique du Nord. Enfin, elle est membre de l'association Paracoustica, organisation à but non lucratif fabricant des halls de concert mobiles destinés à développer le goût pour la musique au sein des communautés défavorisées.

Échéance du mandat : Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Date de première nomination : 26/05/2011

Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2014 : 600

Age : 63 ans

Nationalité : japonaise

Adresse professionnelle : Toshiko Mori Architect, 199 Lafayette Street, New York NY 10012 – USA

Fonction principale : Membre de Toshiko Mori Architect PLLC

Autres mandats et fonctions actuels :

À l'étranger : Professeur à l'école supérieure de design de l'université de Harvard, membre de l'American Institute of Architects College of Fellows, membre du World Economic Forum Global Agenda Council on Future of Cities, membre du Conseil de surveillance de A + U Magazine, membre du G1 Summit (Japon), Président du jury du prix Aga Khan et membre du jury du projet Sydney Modern

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Président du World Economic Forum Global Agenda Council on Design

Membre du Conseil d'administration de Architecture for Humanity, membre du World Economic Forum Global Agenda Council on Design & Innovation

5.1.1.2 Fonctionnement du Conseil d'administration**Dissociation des fonctions de Président du Conseil et Directeur Général**

Dassault Systèmes a choisi de dissocier les rôles de Président du Conseil (M. Edelstenne) et de Directeur Général (M. Charlès). Outre l'équilibre des pouvoirs qu'elle offre, cette formule permet à chacun de se concentrer sur des missions bien définies (rappelées ci-dessous) au sein d'une direction expérimentée et harmonieuse, M. Edelstenne ayant précédemment exercé les fonctions de Président-Directeur Général.

Ainsi, le Président du Conseil organise et dirige les travaux du Conseil, et il en rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de Dassault Systèmes SA et au respect des meilleures pratiques de gouvernance, en s'assurant par exemple que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le Directeur Général le tient régulièrement informé des événements significatifs dans la vie du Groupe, notamment

pour ce qui concerne la stratégie, l'organisation et les projets d'investissement. Le Président veille également au maintien de la qualité de la relation avec les actionnaires, en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par le Directeur Général. L'ensemble de ces missions mobilise le Président au service du Groupe et ses actions sont prises en compte dans la détermination et la revue de sa rémunération.

Le Directeur Général est investi par la loi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de Dassault Systèmes SA, sous réserve des limitations de pouvoirs indiquées au paragraphe 5.1.1.4 « Pouvoirs du Directeur Général » ci-dessous. Il représente Dassault Systèmes SA dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil d'administration a mis en place des comités spécialisés pour l'aider dans l'accomplissement de ses missions : un Comité d'Audit (dès 1996), puis un Comité des Rémunérations et de Sélection et un Comité Scientifique (depuis 2005). Ces comités rendent compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de leurs missions. La composition de ces comités et leur fonctionnement figurent au paragraphe 5.1.1.3 « Composition, fonctionnement et activités des comités du Conseil d'administration ».

Principales dispositions du règlement intérieur du Conseil

Le Conseil d'administration a établi un règlement intérieur, modifié le 21 mars 2014 pour tenir compte des recommandations du Code AFEP-MEDEF de juin 2013. Il définit les missions, les règles de composition et de fonctionnement du Conseil et de ses comités, ainsi que leurs modalités d'interaction. Le Comité d'Audit dispose de sa propre charte, qui a également été récemment mise à jour (mars 2015).

Le règlement intérieur prévoit la fréquence des réunions du Conseil et les moyens d'y participer, ainsi que les règles d'information des membres du Conseil, qu'il s'agisse d'information périodique (par exemple l'information sur les engagements hors bilan et la situation de la trésorerie) ou en cas d'événements pouvant avoir un impact significatif sur les perspectives, les prévisions ou la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Il fixe les limitations aux pouvoirs du Directeur Général (voir paragraphe 5.1.1.4 « Pouvoirs du Directeur Général »).

Le règlement intérieur prévoit que, chaque année, (i) le Conseil procède à une revue de l'indépendance des administrateurs, (ii) les administrateurs non exécutifs se réunissent une fois hors la présence des autres administrateurs pour faire un point général sur le fonctionnement du Conseil d'administration, et le cas échéant, échanger sur certains sujets particuliers et (iii) le Conseil fait un point sur son fonctionnement. Tous les trois ans, le Conseil doit procéder à une évaluation formalisée.

En termes d'obligations applicables aux administrateurs, le règlement du Conseil rappelle le devoir de discrétion prévu par la loi et renvoie aux règles déontologiques prévues par le Code AFEP-MEDEF, notamment en matière de conflit d'intérêts. En termes de nombre de mandats, chaque administrateur doit tenir informé le Conseil des mandats exercés dans d'autres sociétés françaises ou étrangères (y compris dans leurs comités). En outre, les dirigeants mandataires sociaux doivent recueillir l'avis du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat social dans une société cotée. Le règlement impose également aux administrateurs de détenir directement ou indirectement un nombre relativement significatif d'actions de Dassault Systèmes SA, et de respecter les règles du Groupe en matière de prévention des délits d'initiés. Celles-ci leur interdisent d'effectuer des opérations sur les titres de Dassault Systèmes SA dès lors qu'ils ont connaissance d'une information privilégiée ainsi que pendant les fenêtres négatives définies par ces mêmes règles. Même en dehors de ces fenêtres négatives, les administrateurs ne peuvent effectuer de transaction sur les titres de Dassault Systèmes SA qu'après avis favorable de son Comité Initiés.

Activité du Conseil d'administration en 2014

Le Conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises en 2014, avec un taux de présence des administrateurs de 84 %.

Outre les délibérations imposées par la loi (convocation de l'Assemblée générale des actionnaires ou établissement du rapport annuel de gestion, notamment), le Conseil

d'administration est intervenu principalement dans les domaines suivants :

- la stratégie du Groupe (définition et revue des orientations stratégiques, revue des opérations de partenariat et d'acquisitions) ;
- les comptes et le budget (arrêté des comptes annuels et consolidés 2013, des comptes consolidés du premier semestre 2014, des comptes prévisionnels 2014, revue des résultats trimestriels) ; le Conseil a été tenu informé de la situation financière du Groupe par les comptes rendus du Comité d'Audit et les présentations faites à chaque réunion par le Directeur Général Adjoint, Affaires Financières ;
- la revue de l'évaluation du système de contrôle interne ;
- la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes, intervenue le 17 juillet 2014 ;
- la proposition de transformation de Dassault Systèmes SA en société européenne ; les négociations avec les représentants des salariés ayant débuté à l'automne 2014, les décisions relatives à la transformation seront soumises à l'Assemblée générale du 28 mai 2015 (voir paragraphe 7.2 « Texte des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 28 mai 2015 ») ;
- la rémunération des mandataires sociaux et les attributions d'actions et d'options de souscription d'actions ;
- la composition du Conseil (revue de l'indépendance des administrateurs identifiés comme tels, examen du caractère significatif d'éventuels liens d'affaires avec le Groupe, nomination par cooptation d'un nouvel administrateur) ; et
- la conformité de Dassault Systèmes SA aux règles et recommandations en matière de gouvernement d'entreprise, en particulier en termes de composition et fonctionnement du Conseil.

Formation des administrateurs

Conformément au Code AFEP-MEDEF, si un administrateur le juge nécessaire, il peut demander à bénéficier d'une formation complémentaire sur les spécificités de Dassault Systèmes, ses métiers et son secteur d'activité.

Réflexion du Conseil sur son fonctionnement et évaluation

Le Conseil d'administration a pour souci constant d'améliorer son fonctionnement. Pour ce faire, il utilise deux moyens :

- il sollicite les remarques des administrateurs non exécutifs sur le sujet. Chaque année, ceux-ci se réunissent pour se pencher sur le fonctionnement du Conseil. Une présentation sur ce point leur a été faite en 2014, à l'issue de laquelle ils ont pu échanger hors la présence des équipes de Dassault Systèmes SA, avant de rendre compte de leur discussion au Conseil. Au cours de cette réunion, ils ont pu bénéficier également, à leur demande, d'une présentation sur les risques auxquels est confronté le Groupe ;
- il débat au moins une fois par an de son fonctionnement, et procède à une évaluation formalisée tous les trois ans,

comme le prévoient son règlement intérieur et le Code AFEP-MEDEF. Aucune difficulté majeure n'ayant été relevée lors de la dernière évaluation, aucun plan d'action spécifique n'a été mis en place à son issue.

5.1.1.3 Composition, fonctionnement et activités des comités du Conseil d'administration

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit ne comprend que des administrateurs indépendants : Mme Odile Desforges et M. Jean-Pierre Chahid-Nourai, qui le préside. Ils ont été dirigeants d'entreprises et disposent de compétences financières ou comptables.

Le Comité d'Audit a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, conformément à la réglementation en vigueur et à sa Charte. Il doit notamment, dans le respect des compétences dévolues au Conseil, assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance de ces derniers. Dans tous ces domaines, il présente ses recommandations au Conseil d'administration.

Le Comité d'Audit assure également le suivi de la relation entre Dassault Systèmes et ses Commissaires aux comptes et intervient notamment à l'occasion de leur nomination ou du renouvellement de leur mandat, ou encore de leur désignation pour une mission non liée à l'audit.

Enfin, il approuve le programme annuel des missions d'audit interne et donne son avis sur l'organisation de ce service.

Pour accomplir ces missions, le Comité bénéficie de présentations par la direction financière du Groupe notamment sur les risques et, le cas échéant, les engagements hors bilan, et lors de l'examen des comptes, d'une présentation des Commissaires aux comptes sur les résultats de leur audit légal et les options comptables retenues. Concernant l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, les Commissaires aux comptes informent le Comité de leurs principaux constats et le Directeur de l'audit interne lui rend compte des conclusions de ses travaux. En outre, le Comité peut faire appel à des experts extérieurs en veillant à leur compétence et leur indépendance.

Pour des raisons d'efficacité de l'organisation, les réunions du Comité d'Audit ont lieu le même jour que celles du Conseil. Toutefois, la documentation relative aux comptes consolidés et annuels étant transmise au moins cinq jours avant le Conseil d'arrêté des comptes, les membres du Comité d'Audit disposent d'un délai suffisant pour examiner la documentation et en discuter entre eux si nécessaire avant la tenue du Conseil.

En 2014, ce Comité s'est réuni sept fois, dont trois fois au siège, en présence du Directeur Général Adjoint, Affaires Financières, du Directeur financier du Groupe, du Directeur de la consolidation, du Directeur de l'audit interne, du Directeur

juridique ainsi que des Commissaires aux comptes qu'il a pu entendre régulièrement hors la présence de la direction générale. Les réunions précédant les annonces de résultats trimestriels ont lieu par conférence téléphonique. Le taux de participation aux réunions du Comité d'Audit en 2014 était de 100 %.

Le Conseil d'administration du 20 mars 2015 a modifié la Charte du Comité d'Audit suite à une revue menée en 2014, qui a permis de clarifier la définition du rôle et des missions du Comité au regard du Code AFEP-MEDEF révisé et des recommandations de l'AMF et de formaliser certaines pratiques du Comité concernant sa gouvernance (à titre d'exemple, possibilité de participer par visioconférence, revue du programme annuel de travail du Comité d'Audit).

Comité des Rémunérations et de Sélection

Le Comité des Rémunérations et de Sélection ne comprend que des administrateurs indépendants : M. Chahid-Nourai, qui le préside, et M. De Meyer.

Il a essentiellement pour missions de :

- proposer au Conseil d'administration les montants des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux, y compris les bases de calcul et les règles de fixation de la part variable de ces rémunérations et de contrôle de l'application de ces règles ;
- apprécier le montant des jetons de présence et leur mode de répartition ;
- proposer au Conseil d'administration la nomination ou le renouvellement d'administrateurs et examiner l'indépendance de ceux identifiés comme tels sur la base des critères prévus par le Code AFEP-MEDEF ;
- examiner la politique de sélection et être informé de la politique de rémunération des dirigeants, y compris non mandataires sociaux ;
- débattre de la politique d'intéressement et de fidélisation des collaborateurs notamment grâce à des actions de performance ou des options de souscription d'actions ; et
- proposer au Conseil d'administration des solutions de continuité d'activité en cas de vacance des postes de Président du Conseil d'administration ou de Directeur Général.

Lorsqu'il exerce sa mission de sélection, le Comité des Rémunérations et de Sélection associe à ses travaux le Directeur Général et le Président.

Dans le cadre de ces missions, le Comité s'est réuni quatre fois en 2014, avec un taux de présence de 100 %. Au cours de ces réunions, il a pu faire des recommandations au Conseil sur les sujets suivants :

- l'indépendance des administrateurs, examinée au vu des réponses de chacun d'entre eux à un questionnaire sur le sujet ;
- la cooptation d'un administrateur ;

- le montant et la répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs ;
- le renouvellement des mandats de Président et de Directeur Général ;
- la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- les plans d'attribution d'actions et d'options de souscription d'actions aux dirigeants et collaborateurs du Groupe ;
- l'évolution de la composition du Comité Exécutif ainsi que la structure et le niveau de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux.

D'une manière générale et continue, le Comité des Rémunérations et de Sélection reste attentif à la conformité de Dassault Systèmes avec la loi et les meilleures pratiques en matière de gouvernance, notamment pour ce qui concerne la composition du Conseil.

Comité Scientifique

À l'instar des autres comités du Conseil, il ne comprend que des administrateurs indépendants : Mme Toshiko Mori et M. Arnoud De Meyer, qui le préside. Il se réunit au moins une fois par an. Le Comité revoit les axes de recherche et de développement ainsi que les réalisations technologiques du Groupe et formule des recommandations en la matière. Les principaux responsables de ces sujets au sein de Dassault Systèmes sont conviés à ses réunions.

Le Comité Scientifique s'est réuni trois fois en 2014 avec un taux de présence de 83 % et a évoqué les principaux sujets au cœur de la stratégie de Dassault Systèmes. Il s'est notamment penché sur les ambitions de la plateforme **3DEXPERIENCE**

de s'adresser à de nouvelles audiences : en plus des clients traditionnels du PLM (ingénieurs et manufacturiers), la plateforme **3DEXPERIENCE** permet de cibler la communauté académique avec les solutions « Éducation », ainsi que les communautés scientifiques et marketing avec les créations des marques BIOVIA et 3DEXCITE. Le Comité Scientifique a également débattu de la dimension disruptive des objets connectés et des réseaux sociaux et de leurs implications pour les professionnels et les consommateurs.

5.1.1.4 Pouvoirs du Directeur Général

Conformément à la loi, le Directeur Général représente Dassault Systèmes SA à l'égard des tiers, dans la limite de l'objet social de Dassault Systèmes SA et des attributions réservées par la loi aux Assemblées d'actionnaires ou au Conseil d'administration.

Toutefois, le règlement intérieur du Conseil soumet certaines décisions du Directeur Général à l'approbation préalable du Conseil. C'est notamment le cas d'une opération significative se situant en dehors de la stratégie du Groupe, ou encore d'une acquisition ou cession d'entité, de participation ou d'actifs (hormis les opérations internes au Groupe) ou de recours à un financement externe (par endettement bancaire ou par appel aux marchés de capitaux), dès lors que le montant de cette opération dépasse le seuil fixé chaque année par le Conseil. Ce seuil, fixé par le Conseil du 20 mars 2015, est de 500 millions d'euros.

Le Conseil du 20 mars 2015 a également renouvelé l'autorisation donnée au Directeur Général de consentir des cautions, avals ou garanties au nom de Dassault Systèmes SA dans la limite d'un montant global de 500 millions d'euros.

5.1.2 Comité Exécutif du Groupe

Un Comité Exécutif assiste le Directeur Général. Il réunit autour de ce dernier les responsables des principaux métiers et fonctions de Dassault Systèmes :

Bernard Charlès⁽¹⁾	Directeur Général
Dominique Florack	Directeur Général Adjoint, Recherche et Développement
Thibault de Tersant⁽²⁾	Directeur Général Adjoint, Affaires financières
Bruno Latchague	Directeur Général Adjoint, Opérations (Amériques), Industries et Réseaux indirects mondiaux
Monica Menghini	Directeur Général Adjoint, Stratégie
Pascal Daloz	Directeur Général Adjoint, Marques et Développement corporate
Sylvain Laurent	Directeur Général Adjoint, Opérations (Asie), Ventes directes mondiales
Laurent Blanchard	Directeur Général Adjoint, Opérations (EMEAR) ⁽³⁾ , Alliances et Services mondiaux
Laurence Barthès	Directeur Général Adjoint, Ressources Humaines et Systèmes d'information
Philippe Forestier	Directeur Général Adjoint, Relations extérieures et Affaires internationales

(1) M. Bernard Charlès est également administrateur de Dassault Systèmes SA et dirigeant mandataire social au sens du Code AFEP-MEDEF.

(2) M. Thibault de Tersant est également administrateur de Dassault Systèmes SA.

(3) Europe Moyen-Orient Afrique Russie.

5.1.3 Déclarations concernant les organes d'administration et la direction générale

À la connaissance de Dassault Systèmes SA :

- il n'existe pas de lien familial entre les administrateurs ni entre un administrateur et un membre du Comité Exécutif du Groupe (dont la liste figure au paragraphe 5.1.2 ci-dessus), à l'exception de M. Serge Dassault (administrateur jusqu'au 27 mai 2014), de son épouse Mme Nicole Dassault et de leur fille Mme Marie-Hélène Habert (administrateur depuis le 23 juillet 2014) ;
- au cours des cinq dernières années, aucun administrateur ou membre du Comité Exécutif du Groupe n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, ni n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une quelconque société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une quelconque société ;

- il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des administrateurs à l'égard du Groupe et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs et aucun administrateur ou membre du Comité Exécutif du Groupe n'a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration ou de direction en vertu d'un accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres ;
- aucun administrateur ou membre du Comité Exécutif du Groupe n'est partie à un contrat de service conclu avec Dassault Systèmes SA ou l'une de ses filiales lui conférant un bénéfice personnel ;
- aucun prêt ni aucune garantie n'ont été émis au profit d'un administrateur ou membre du Comité Exécutif du Groupe et le Groupe n'utilise aucun actif appartenant directement ou indirectement aux administrateurs, aux membres du Comité Exécutif du Groupe ou à des membres de leur famille.

5.1.4 Principes retenus par le Conseil d'administration en matière de rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux

La politique de rémunération de Dassault Systèmes est définie de manière à attirer, motiver et retenir des collaborateurs hautement qualifiés, afin de favoriser le succès du Groupe. En effet, ce succès dépend de la réalisation de ses objectifs notamment stratégiques, commerciaux et financiers, à moyen et long termes. Dans la fixation des critères de détermination des rémunérations, Dassault Systèmes cherche à équilibrer des objectifs financiers à court, moyen et long termes, à tenir compte de la création de valeur actionnariale et à valoriser la performance individuelle de chacun.

Depuis 2013, le Code AFEP-MEDEF recommande de soumettre au vote consultatif des actionnaires l'ensemble des éléments de rémunération dus ou attribués au cours de l'exercice à chaque dirigeant mandataire social. Les actionnaires de Dassault Systèmes SA ont donc été appelés à voter lors de l'Assemblée générale de 2014 sur les éléments de rémunération au titre de l'exercice 2013 du Président du Conseil d'administration (6^e résolution) et du Directeur Général (7^e résolution). Ces résolutions ont été approuvées à hauteur de 97,22 % et 84,92 %, respectivement.

Les actionnaires seront de nouveau consultés sur ces éléments au titre de 2014 lors de la prochaine Assemblée générale (voir le paragraphe 7.1 « Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 28 mai 2015 »).

La rémunération annuelle du Président du Conseil d'administration est fixe. En revanche, celle de chacun des membres du Comité Exécutif du Groupe se compose d'une partie fixe et d'une partie variable, cette dernière pouvant représenter une part significative de la rémunération totale si les objectifs fixés sont atteints, voire dépassés. Les objectifs sont revus tous les ans pour être alignés sur les orientations stratégiques du Groupe et incluent des objectifs managériaux propres à chacun.

Les membres du Comité Exécutif du Groupe rattachés à la France, à l'exception du Directeur Général, bénéficient également de l'intéressement et de la participation décrits au paragraphe 5.1.4.5 « Intéressement et Participation », au même titre que l'ensemble des salariés de Dassault Systèmes SA.

5.1.4.1 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La rémunération annuelle cible à objectifs atteints du Directeur Général se compose d'une partie fixe à hauteur de 50 %, versée mensuellement, et d'une partie variable à hauteur de 50 %, versée annuellement en fonction de l'atteinte de critères de performance fixés préalablement par le Conseil d'administration. Le niveau d'atteinte des objectifs conditionne le montant effectivement versé au titre de la rémunération variable qui peut conduire à un versement inférieur au niveau cible, ou supérieur à ce niveau dans la limite de 140 %.

Le Directeur Général bénéficie également d'avantages en nature, comme indiqué au paragraphe 5.3 « Synthèse des rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux » qui contient, par ailleurs, toutes les informations chiffrées sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.

Concernant la part variable de la rémunération du Directeur Général au titre de 2014, versée en 2015, elle a été fixée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 20 mars 2015 à 1 269 600 euros, après examen de l'atteinte des critères de performance fixés en 2014, qui comprenaient la conformité du bénéfice net dilué par action non-IFRS sur une base consolidée (ci-après le « BNPA ») pour l'année 2014 aux objectifs communiqués par Dassault Systèmes, l'évaluation des processus d'efficacité du Groupe mesurée notamment par le niveau de marge opérationnelle non-IFRS, le positionnement concurrentiel de Dassault Systèmes mesuré notamment par l'évolution de la croissance du chiffre d'affaires relative comparée à la concurrence, la composition du portefeuille de produits ainsi que la mise en œuvre de la stratégie à court, moyen et long termes du Groupe contribuant à sa croissance future.

Ces cinq grandes classes de critères font l'objet d'une pondération égale. La nature purement quantitative de certaines classes de critères, associée à la clé de répartition précitée conduit *de facto* à fixer une limite à la part qualitative dans l'appréciation de la performance du Directeur Général. En revanche, Dassault Systèmes estime que communiquer sur cette limite n'est pas pertinent. En effet, au sein des catégories de critères ayant une composante qualitative, la mesure de la performance s'appuie notamment sur des objectifs quantifiés, rendant difficile la détermination précise du poids réel de la part purement qualitative.

Lors de sa réunion du 20 mars 2015, le Conseil d'administration a également fixé les critères de performance conditionnant le versement de la rémunération variable du Directeur Général au titre de l'année 2015, assis sur les mêmes catégories que celles retenues en 2014, qui sont décrites au paragraphe précédent. Afin de préserver les intérêts concurrentiels du Groupe, le Conseil d'administration a estimé qu'il n'était pas opportun de révéler davantage les détails de ces critères de performance. Ces critères, qui font l'objet de discussions au sein du Comité des Rémunérations et de Sélection et du Conseil, sont de nature tant interne qu'externe et relèvent soit de la performance annuelle du Groupe, soit de sa stratégie pluriannuelle (moyen et long terme). En outre, ils comportent une forte dimension « Responsabilité Sociale et Environnementale » compte tenu de l'activité du Groupe, chaque marque de Dassault Systèmes intégrant une promesse de développement durable (voir les paragraphes 2.2.2.1, « **3DEXPERIENCE Platform for Sustainability** : des applications et des solutions au service du développement durable », 2.1.5 « Valoriser la performance et reconnaître les contributions à la réalisation de la stratégie » et 2.1.3.3 « Développer les relations au sein de l'environnement social, territorial et associatif »).

Lors de sa réunion du 20 mars 2015, le Conseil d'administration a décidé d'établir la rémunération fixe de son Président à 982 000 euros pour 2015. Il a également fixé, pour 2015, le montant total de la rémunération annuelle cible à objectifs atteints du Directeur général à 2 650 000 euros, dont la moitié variera en fonction de l'atteinte des objectifs.

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général ne bénéficient d'aucun régime de retraite supplémentaire et aucune indemnité relative à une clause de non-concurrence n'a été prévue à leur profit.

En leur qualité d'administrateur, le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général percevront également des jetons de présence (voir le paragraphe 5.3 « Synthèse des rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux »).

5.1.4.2 Indemnité de départ contraint du Directeur Général

Conformément au Code de commerce et au Code AFEP-MEDEF, le principe et le montant de l'éventuelle indemnité versée au Directeur Général à raison de la cessation de ses fonctions sont soumis à certaines conditions, notamment de performance. Ainsi, l'indemnité serait versée en cas de changement de contrôle ou de stratégie dûment constaté par le Conseil d'administration, ayant pour conséquence un départ contraint dans les douze mois suivants. Elle pourrait également être versée dans l'hypothèse d'un départ contraint qui ne serait pas lié à de mauvais résultats du Groupe ou à une faute de gestion, le Conseil d'administration pouvant alors décider d'octroyer tout ou partie de l'indemnité de départ. Le Conseil a décidé de prévoir ce cas supplémentaire de droit éventuel à indemnité de départ par rapport aux recommandations du Code AFEP-MEDEF compte tenu de l'actionnariat de Dassault Systèmes SA et de l'ancienneté du Directeur Général dans le Groupe.

En revanche, cette indemnité ne serait pas due dans l'hypothèse où le Directeur Général quitterait à son initiative le Groupe pour exercer de nouvelles fonctions, changerait de fonctions à l'intérieur du Groupe ou encore, s'il avait la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite. En outre, en cas d'événements exceptionnels portant gravement atteinte à l'image ou aux résultats du Groupe et impactant de manière significative à la baisse, selon l'appréciation du Conseil, le cours de bourse de l'action, ou en cas de faute séparable de ses fonctions et incompatible avec l'exercice normal de son mandat, le Conseil pourrait constater que l'indemnité n'est pas due.

Enfin, le montant de l'indemnité due au Directeur Général à raison de la cessation de ses fonctions serait équivalent au maximum à deux ans de rémunération et dépendrait de la satisfaction des conditions de performance établies pour le calcul de sa rémunération variable. Le montant versé serait calculé au prorata du pourcentage de variable versé pendant les trois années précédant le départ par rapport au variable cible de ces mêmes années, en application de la formule suivante :

- total des rémunérations brutes (en ce compris les rémunérations variables mais en excluant les avantages en nature et jetons de présence) dues au titre de son mandat pour les deux exercices clos avant la date du départ ;
- multiplié par le chiffre résultant de la division (i) du montant des rémunérations variables effectivement versées durant les trois exercices clos avant la date du départ au titre de leur année de référence respective (numérateur), par (ii) le montant des rémunérations variables cibles décidées pour chacune de ces mêmes années par le Conseil d'administration en fonction de l'atteinte des objectifs fixés pour le Groupe (dénominateur).

L'indemnité est ainsi soumise à des conditions de performance liées à la réalisation des objectifs fixés au titre de la rémunération variable.

À l'occasion du renouvellement du mandat du Directeur Général, le Conseil d'administration du 26 mai 2014 a autorisé, sur proposition du Comité des Rémunérations et de Sélection et conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le renouvellement de la convention relative aux engagements pris par Dassault Systèmes SA correspondant à cette indemnité, selon les termes adoptés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 27 mai 2010. Cette convention sera soumise à l'Assemblée générale du 28 mai 2015 (voir le paragraphe 7.1 « Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 28 mai 2015 »).

5.1.4.3 Actions de performance et options de souscription d'actions

Les membres du Comité Exécutif du Groupe bénéficient d'une incitation à long terme notamment sous forme d'actions de performance ou d'options de souscription d'actions Dassault Systèmes, afin de les associer au développement et à la performance du Groupe. De manière générale, les collaborateurs clés de l'entreprise peuvent bénéficier d'attributions d'actions de performance ou d'options de souscription d'actions, l'allocation faite à chacun dépendant de sa performance et de son niveau de responsabilité.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations et de Sélection, a décidé d'attribuer au Directeur Général, le 21 février 2014, 150 000 actions (les « Actions 2014-B ») (soit 300 000 actions suite à la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes le 17 juillet 2014) au titre de la démarche d'association progressive au capital de l'entreprise, mise en place depuis plusieurs années, visant à reconnaître son rôle d'entrepreneur depuis plus de trente ans au sein du Groupe et à lui donner une participation au capital en ligne avec celle des fondateurs des sociétés du même secteur ou, plus généralement, de ses pairs dans les sociétés de technologie dans le monde. Conformément au Code AFEP-MEDEF, outre une condition de présence, l'acquisition de ces actions est soumise à la satisfaction chaque année pendant trois ans, de l'une au moins des conditions de performance suivantes : une progression minimum du BNPA non-IFRS du Groupe Dassault Systèmes

par rapport à celui réalisé au titre de l'exercice 2014 ou la surperformance du cours de l'action Dassault Systèmes par rapport à celle de l'indice du CAC 40. Cette condition de performance est identique à celle stipulée pour les actions de performance attribuées par ce Conseil au profit de certains collaborateurs du Groupe (les « Actions 2014-A »).

Conformément à la loi, le Conseil d'administration fixe, lors de chaque attribution d'options ou d'actions, des engagements de conservation des actions pouvant être détenues par le Directeur Général à la suite de l'exercice d'options ou de l'acquisition des actions concernées. Le Directeur Général est ainsi tenu de conserver, sous forme nominative, au moins 15 % des actions qu'il souscrirait ou acquerrait en conséquence des attributions d'options ou d'actions effectuées à son bénéfice depuis 2007, et ce jusqu'à la cessation de ses fonctions. Ce pourcentage est calculé après déduction du nombre d'actions dont la cession serait nécessaire au paiement des impôts, prélèvements sociaux et frais afférents à la cession de la totalité de ces actions.

En outre, sur la base des recommandations du Comité des Rémunérations et de Sélection, le Conseil d'administration du 21 février 2014 a fixé le nombre d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux à 35 % de l'enveloppe globale votée par l'Assemblée générale du 30 mai 2013, soit 879 007 actions (soit 1 758 014 actions après prise en compte de la division de la valeur nominale de l'action). Ainsi, les 300 000 actions 2014-B attribuées au Directeur Général dans le cadre de la démarche d'association progressive au capital de l'entreprise mise en place depuis plusieurs années représentent 5,97 % de l'enveloppe globale décidée par l'Assemblée générale du 30 mai 2013.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, le Directeur Général de Dassault Systèmes a pris l'engagement formel de ne pas conclure de transactions à terme lui permettant de garantir la plus-value en cas de vente d'actions de performance ou d'exercice des options de souscription d'actions, et ce jusqu'à l'expiration de la période de conservation prévue par la loi, cette interdiction étant déjà prévue par les Règles Initiées de Dassault Systèmes (concernant les périodes d'interdiction de revente des actions, voir paragraphe « Principales dispositions du règlement intérieur du Conseil » au sein du paragraphe 5.1.1.2 « Fonctionnement du Conseil d'administration »).

Les attributions évoquées ci-dessus sont conformes à la loi du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail. D'autres informations concernant les options de souscription d'actions et les actions de performance sont données au paragraphe 5.3 « Synthèse des rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux ».

Par ailleurs, le Conseil du 20 mars 2015 a constaté la réalisation des conditions de performance relatives aux actions de performance 2010-04 attribuées le 7 septembre 2012 au Directeur Général, et le nombre définitif d'actions acquises en découlant, soit 14 000 (28 000 suite à la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes). En conséquence, le Directeur Général acquerra les actions 2010-04 susvisées le 7 septembre 2015 sous condition de présence à cette date.

En dehors de Dassault Systèmes SA, aucune société du Groupe n'a attribué d'actions aux mandataires sociaux.

Pour mémoire, il n'avait été procédé à aucune attribution d'options de souscription d'actions ou d'actions de performance en 2013.

5.1.4.4 Jetons de présence des administrateurs

L'enveloppe annuelle des jetons de présence a été fixée à 350 000 euros par l'Assemblée générale du 26 mai 2014.

Le Conseil d'administration du 26 mai 2014 a augmenté le montant des jetons de présence versés au titre de l'assiduité, afin d'instaurer un meilleur équilibre entre la part variable et la part fixe des jetons de présence, conformément au Code AFEP-MEDEF révisé. Ainsi, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs de Dassault Systèmes SA s'élève à 298 657 euros, dont 151 657 euros au titre de leurs fonctions (part fixe) et 147 000 euros au titre de leur présence aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités (part variable). Pour 2015, la part variable devrait être supérieure à la part fixe compte tenu du calendrier des réunions et en prenant pour hypothèse la présence de tous les administrateurs.

La répartition des jetons de présence entre les administrateurs pour 2014 est fondée sur les principes suivants, fixés par le Conseil d'administration du 26 mai 2014 : 15 000 euros par administrateur, 15 000 euros supplémentaires pour le Président du Conseil d'administration et 4 000 euros supplémentaires

pour l'administrateur Président du Comité d'Audit (ces sommes étant versées au prorata de la durée effective des fonctions occupées pendant l'exercice) ; 2 000 euros par administrateur au titre de sa présence physique à une réunion du Conseil (1 200 euros auparavant) ; 4 000 euros par membre du Comité d'Audit au titre de sa présence physique à une réunion de ce Comité (2 400 euros auparavant) ; 2 000 euros par membre du Comité des Rémunérations et de Sélection ou du Comité Scientifique pour leur présence physique à une réunion de ces comités (et non plus 1 200 euros) ; et 1 000 euros pour chaque participation par conférence téléphonique ou visioconférence à une réunion du Conseil d'administration ou de l'un des comités (600 euros auparavant).

5.1.4.5 Intéressement et participation

Enfin, il est rappelé que Dassault Systèmes SA a mis en place un accord de participation et un accord d'intéressement applicables à l'ensemble de ses salariés. Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2014, soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2015, devraient ainsi permettre de distribuer un intéressement d'un montant de 17 921 048 euros et d'augmenter le montant de la réserve de participation du même montant.

Plus de 90 % des salariés des filiales françaises détenues directement par Dassault Systèmes SA bénéficient également d'accords d'intéressement ou de participation. Pour plus d'information sur ces accords, voir paragraphe 2.1.5 « Valoriser la performance et reconnaître les contributions à la réalisation de la stratégie ».

5.1.5 Application du Code AFEP-MEDEF

Dassault Systèmes se réfère aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et réexamine régulièrement, pour les améliorer, ses pratiques en matière de gouvernement d'entreprise.

Comme le permettent ce Code et la loi, Dassault Systèmes SA écarte ou aménage quelques-unes de ses dispositions, compte tenu de sa situation particulière ou du respect d'autres dispositions du Code. Elles sont récapitulées dans le tableau de synthèse ci-dessous, avec les raisons de ces choix.

Recommandations du Code AFEP-MEDEF	Explications
Délai entre l'examen des comptes par le Comité d'Audit et la délibération correspondante du Conseil d'administration (article 16.2.1)	Pour des raisons d'efficacité de l'organisation, les réunions du Comité d'Audit ont lieu le même jour que celles du Conseil. Toutefois, la documentation relative aux comptes consolidés et annuels étant transmise au moins cinq jours avant le Conseil d'arrêté des comptes, les membres du Comité d'Audit disposent d'un délai suffisant pour examiner la documentation et en discuter entre eux si nécessaire avant la tenue du Conseil.
Versement de l'indemnité de départ du Directeur Général limité à un départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie (article 23.2.5)	Dassault Systèmes SA respecte les principes du Code AFEP-MEDEF en la matière et ne versera pas l'indemnité en cas de mauvais résultats du Groupe ou de faute de gestion du Directeur Général. Elle prévoit toutefois trois cas de versement dont un n'est pas explicitement prévu par ce Code, et ce, compte tenu de l'actionariat de Dassault Systèmes SA et de l'ancienneté du Directeur Général dans le Groupe. Il s'agit de l'hypothèse d'un départ contraint qui ne serait pas lié à de mauvais résultats du Groupe ou à une faute de gestion du Directeur Général, le Conseil pouvant alors décider d'octroyer tout ou partie de l'indemnité de départ.
Part des actions de performance dans la rémunération des dirigeants mandataires sociaux (article 23.2.4)	Une part importante des actions attribuées au Directeur Général l'est au titre de la démarche d'association progressive au capital de l'entreprise mise en place depuis plusieurs années, visant à reconnaître son rôle d'entrepreneur depuis plus de trente ans au sein du Groupe et à lui donner une participation au capital en ligne avec celle des fondateurs des sociétés du même secteur ou plus généralement de ses pairs dans les sociétés de technologie dans le monde.
Acquisition d'actions par les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'actions de performance (article 23.2.4)	Dassault Systèmes SA considère que l'engagement de conservation par le Directeur Général de 15 % des actions pouvant être acquises en vertu des attributions dont il bénéficie, jusqu'à la cessation de ses fonctions, constitue un mécanisme d'effet équivalent à la recommandation du Code AFEP-MEDEF de conditionner les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées.

5.1.6 Procédures de contrôle interne et gestion des risques

Dans la mesure où Dassault Systèmes SA était cotée aux États-Unis jusqu'à la fin 2008, le Groupe a défini et mis en œuvre un cadre de contrôle interne qui s'appuie pour une large part sur le référentiel défini dans le rapport COSO (*Committee of Sponsoring Organization of the Treadway Commission*), ainsi que sur le cadre de référence proposé par l'AMF en matière de contrôle interne, mis à jour le 22 juillet 2010.

Le rapport du Président sur le contrôle interne porte sur le Groupe.

5.1.6.1 Définition et objectifs du contrôle interne

Selon le référentiel COSO, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et les collaborateurs, qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité de l'information financière et comptable, la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

Ainsi, les procédures de contrôle interne dans le Groupe, tant au sein de Dassault Systèmes SA qu'au sein de ses filiales, visent à :

- améliorer la performance et l'efficacité des opérations grâce à une utilisation optimisée des ressources disponibles (objectif inspiré du référentiel COSO) ;

- sécuriser la fiabilité, la qualité et la disponibilité des informations financières (objectif inspiré du référentiel COSO et du cadre de référence de l'AMF) ;
- assurer la conformité des opérations avec les législations en vigueur et les procédures internes du Groupe (objectif inspiré du référentiel COSO et du cadre de référence de l'AMF) ;
- garantir la sécurité des actifs et en particulier la propriété intellectuelle, les ressources humaines et financières et l'image du Groupe (objectif inspiré du cadre de référence de l'AMF) ;
- prévenir les risques d'erreurs ou de fraudes.

5.1.6.2 Les acteurs et l'organisation du contrôle interne

Toutes les instances impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre des processus de contrôle interne.

Dès 1996, le Conseil d'administration, sensibilisé aux problématiques de contrôle interne, s'est doté d'un Comité d'Audit dont la mission a été décrite précédemment (voir paragraphe 5.1.1.3 « Composition, fonctionnement et activités des comités du Conseil d'administration »).

La direction générale du Groupe a, de son côté, mis en place :

- un Comité Initiés, chargé de fixer et faire appliquer les règles visant à prévenir les délits d'initiés. Il communique notamment à tous les intéressés (collaborateurs, administrateurs, consultants, etc.) les périodes pendant lesquelles il leur est interdit d'acheter ou de vendre des titres Dassault Systèmes. Ces périodes, définies largement, vont au-delà des recommandations de l'AMF en matière de fenêtre négative. En outre, les cadres du Groupe ayant, du fait de leurs fonctions, un accès régulier à des informations privilégiées, doivent recueillir l'avis préalable du Comité Initiés pour toute transaction sur les titres Dassault Systèmes (au sens des Règles Initiés du Groupe). De manière générale, le Groupe applique les règles et recommandations de l'AMF relatives à la prévention des délits d'initiés ;
- un département d'audit interne rattaché au Directeur Général Adjoint, Affaires Financières, et au Comité d'Audit, dont une des principales missions est d'évaluer la pertinence du contrôle interne de Dassault Systèmes, d'alerter la direction et le Comité d'Audit sur des déficiences ou des risques éventuels, de proposer des mesures permettant de limiter ces risques et d'améliorer l'efficacité des opérations. En 2014, et en continuité avec les travaux effectués les années précédentes, le département d'audit interne a eu la responsabilité de l'évaluation, pour le compte de la direction, des mécanismes de contrôle interne liés au reporting financier ;
- un département « Éthique et conformité » rattaché au Directeur Général et dont la mission est d'assurer la mise en œuvre et le respect des principes décrits dans le Code de conduite des affaires de Dassault Systèmes (le « Code de conduite des affaires »), ainsi que dans les politiques, recommandations et processus spécifiques de Dassault Systèmes en matière d'éthique et de conformité. Ce département s'appuie sur un Comité d'Éthique se réunissant tous les mois et qui instruit systématiquement les éventuels cas de non-conformité portés à sa connaissance.

L'organisation du contrôle interne repose également sur le principe de responsabilisation de chacun des départements et filiales du Groupe dans leurs domaines de compétence respectifs, et sur une délégation de pouvoirs à certains membres du Comité Exécutif du Groupe.

Par ailleurs, les directeurs généraux et directeurs financiers locaux sont responsables de l'élaboration des comptes destinés à être intégrés dans les comptes consolidés du Groupe, des comptes annuels et des rapports d'activité de chacune de leurs filiales respectives, que ces comptes soient préparés par leurs propres équipes financières ou par l'intermédiaire de centres de services partagés comptables et financiers internes, notamment aux États-Unis et en France.

Le service du contrôle de gestion Groupe est en charge du pilotage des objectifs financiers de Dassault Systèmes dans le cadre des processus de suivi budgétaire et, à ce titre, procède aux contrôles et analyses spécifiques des comptes trimestriels. Il a également pour mission d'identifier, analyser et alerter sur les écarts par rapport à l'exercice antérieur, au trimestre précédent et aux objectifs budgétaires du Groupe, ces derniers faisant l'objet d'une réactualisation trimestrielle.

5.1.6.3 Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les mécanismes de contrôle interne développés par le Groupe tendent à promouvoir le contrôle interne dans les domaines suivants :

- **environnement de contrôle** : l'éthique professionnelle de Dassault Systèmes est formalisée notamment par le Code de Conduite des Affaires qui décrit la façon dont Dassault Systèmes entend exercer ses activités, et a vocation à servir de référence à chaque collaborateur du Groupe pour guider son comportement et ses interactions dans le cadre de ses activités. Ce Code, applicable à tous les collaborateurs de Dassault Systèmes et disponible sur les sites internet et la plateforme communautaire du Groupe, traite notamment (i) du respect des réglementations applicables aux activités de Dassault Systèmes, (ii) des interactions de chacun au sein du Groupe et avec son écosystème ainsi que (iii) de la protection des actifs du Groupe (en particulier de la propriété intellectuelle de Dassault Systèmes et de ses clients et partenaires) ; il comporte par ailleurs des dispositions en matière de conflits d'intérêts, de délits d'initiés et de *reportings* financiers.
- **analyse des risques** : les principaux risques pouvant impacter la performance de l'entreprise sont identifiés, évalués et régulièrement revus par la direction générale du Groupe. Ces risques sont décrits dans le paragraphe 1.6.1 « Risques liés à l'activité ». Sont indiquées dans ce paragraphe les mesures prises par le Groupe pour gérer ou limiter ces risques lorsque cela est possible.

Les risques opérationnels sont gérés pour l'essentiel au niveau des filiales. Les risques en matière de protection de la propriété intellectuelle, d'éthique et de conformité et les risques financiers font l'objet d'un suivi spécifique au niveau de Dassault Systèmes SA en sus de leur gestion locale.

- **activités de protection et de contrôle** :

- 1) la protection de sa propriété intellectuelle est une préoccupation constante du Groupe. Elle est assurée par la mise en place et le suivi de processus d'entreprise permettant de vérifier les droits dont dispose le Groupe avant la mise sur le marché de ses produits logiciels, par ailleurs, le Groupe protège ses inventions par un recours raisonnable et réfléchi au dépôt de brevets dans plusieurs juridictions. Les principales marques du Groupe sont enregistrées dans de nombreux pays. Le Groupe continue en outre d'étendre son programme de lutte contre le piratage de ses produits ;
- 2) la sécurité informatique, critique pour assurer la protection des codes sources des applications du Groupe, est constamment évaluée, testée et renforcée tant dans les domaines des accès ou de la performance des réseaux, que dans ceux de la protection contre les virus, ou de la sécurité physique des serveurs et autres installations informatiques ;
- 3) les procédures de contrôle interne relatives aux principaux processus de l'entreprise (sécurité informatique, gestion commerciale, ressources humaines, protection de la propriété intellectuelle, clôture et publication des

comptes, gestion de la trésorerie, gestion du risque crédit clients) sont formalisées et mises à jour tant par Dassault Systèmes SA que dans les principales filiales du Groupe ou les centres de services partagés associés,

- 4) les points de contrôles clés permettant de prévenir ou de détecter les risques impactant l'information financière dans les entités significatives du Groupe sont documentés,
 - 5) des tests annuels sont réalisés sur ces points de contrôles clés afin d'en évaluer l'efficacité,
 - 6) des plans d'actions correctifs sont mis en place par les entités opérationnelles, dans une démarche d'amélioration continue.
- **pilotage** : Dassault Systèmes a mis en place des processus de pilotage, de revue et d'analyse régulières de ses performances au niveau de ses principales entités, de ses marques, de ses canaux de distribution et de ses régions (gouvernance, revues budgétaires, analyses des résultats). Par ailleurs, des réunions de communication trimestrielles permettent d'assurer une meilleure diffusion de la stratégie du Groupe auprès de l'ensemble de ses managers et facilitent des échanges propices à sa mise en œuvre.
 - **missions d'audit** : Le département d'audit interne a réalisé en 2014 différentes missions dans les filiales du Groupe afin de s'assurer de la conformité des procédures de contrôle interne avec les objectifs du Groupe. Ces missions, autorisées par le Comité d'Audit, conduisent à l'élaboration de recommandations auprès des équipes de direction locales et à la mise en œuvre de plans d'actions afin de renforcer, le cas échéant, les processus et organisations audités. Un suivi de la mise en œuvre de ces plans d'actions est effectué par le département d'audit interne.

Par ailleurs, Dassault Systèmes a mis en place des mécanismes internes de prévention visant à poursuivre l'exploitation et limiter l'impact d'une perte significative en cas de sinistre majeur. Ainsi, il existe plusieurs systèmes de sauvegarde informatique sécurisés des codes source et de l'ensemble des données électroniques conservées sur les serveurs, les stations de travail et les ordinateurs portables dans les différentes entités du Groupe. Ces sauvegardes sont réalisées sur différents sites.

5.1.6.4 Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

En matière de processus de contrôle interne liés à l'élaboration des informations financières et comptables, le Groupe s'est attaché à :

- mettre en place un système de pilotage trimestriel permettant de réactualiser les objectifs budgétaires et d'identifier et d'analyser tout écart par rapport aux objectifs fixés par la direction financière du Groupe, ainsi que par rapport au trimestre et à l'exercice précédent.
- Ainsi, chacune des filiales prépare une présentation détaillée et étayée de son activité commerciale au cours du trimestre

et de l'année écoulée et procède à une analyse comparative de ses résultats financiers (produits et charges) par rapport aux objectifs budgétaires de l'année en cours et par rapport au même trimestre de l'exercice antérieur.

Les prévisions budgétaires sont revues, analysées et actualisées chaque trimestre par les équipes de la direction financière afin de prendre en compte toutes les évolutions du marché et de l'environnement économique, notamment en matière de taux de change, et de présenter des objectifs réalistes aux actionnaires et aux marchés financiers.

- **fiabiliser ses processus et ses outils de consolidation** afin d'établir et de publier chaque trimestre, dans les meilleurs délais, l'information financière requise. La procédure de consolidation, telle que définie par Dassault Systèmes SA, repose sur :
 - 1) la responsabilisation des directeurs financiers des filiales, tenus de certifier les comptes trimestriels transmis à Dassault Systèmes SA et de présenter des revues et des analyses d'activité détaillées avant que les comptes ne soient consolidés,
 - 2) l'utilisation d'outils de consolidation permettant de sécuriser la transmission et le traitement des données et l'élimination des transactions intragroupe,
 - 3) la standardisation des processus et des systèmes d'information, notamment en concentrant l'enregistrement de la plupart des transactions au sein de centres de services partagés,
 - 4) la mise en place d'un processus de suivi annuel des engagements hors bilan et des conventions réglementées ou assimilées (*related-party*),
 - 5) la revue approfondie par la direction financière du Groupe des comptes trimestriels de Dassault Systèmes SA et de ses filiales,
 - 6) l'analyse détaillée par le département comptable du Groupe de toutes les transactions de licence de logiciels ou de fourniture de services impactant les comptes de façon significative afin d'en valider la comptabilisation.
- **systématiser les processus de revue des informations financières** par le Comité d'Audit et par le Conseil d'administration préalablement à la publication des résultats.
- **structurer sa communication financière** pour assurer la mise à disposition simultanée et de manière équivalente sur ses principaux marchés des résultats financiers ou de toute autre information susceptible d'avoir un impact sur le cours de bourse.

5.1.6.5 L'évaluation du contrôle interne

Dassault Systèmes SA n'est plus soumise aux dispositions de la loi américaine *Sarbanes-Oxley* en ce qui concerne l'évaluation de son contrôle interne, du fait de son retrait volontaire du NASDAQ en octobre 2008. C'est donc en application de la réglementation européenne que le Groupe évalue ses mécanismes de contrôle interne des principaux processus et des principales filiales.

La direction de l'entreprise entendant maintenir un niveau élevé de contrôle interne au sein du Groupe, des travaux d'évaluation détaillés ont continué d'être menés en 2014, qui s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue et permettent d'élaborer des plans d'actions et d'audits spécifiques. À ce titre, le périmètre des entités du Groupe soumises à une évaluation du dispositif de contrôle interne continue d'être étendu à des entités jusqu'ici considérées comme non significatives ainsi qu'à des entités nouvellement acquises, par le biais de questionnaires d'autoévaluation. En outre, l'efficacité du contrôle interne est évaluée par le cabinet PricewaterhouseCoopers.

5.1.6.6 Les limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs du Groupe en la matière seront atteints. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne et relatives notamment aux incertitudes du monde extérieur, à l'exercice de la faculté de jugement, ou à des dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur.

5.1.7 Autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce

5.1.7.1 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

La participation des actionnaires aux Assemblées générales de Dassault Systèmes SA s'effectue dans les conditions prévues par la loi et par ses statuts (articles 24 à 33). Ainsi, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions détenu, dans les conditions précisées à l'article 27 des statuts de Dassault Systèmes (voir le paragraphe 6.1.2 « Acte constitutif et stipulations particulières des statuts »).

En cas de démembrement de la propriété des actions, le droit de vote appartient au nu-propriétaire sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

5.1.7.2 Mention de la publication des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Les informations requises par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce figurent aux paragraphes 6.3 « Informations concernant l'actionnariat » (concernant le contrôle de GIMD), 6.2.4 « Délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration » (concernant l'émission d'actions), 6.2.5 « Programmes de rachats d'actions » (concernant le rachat par Dassault Systèmes SA de ses propres actions), 6.1.2.2 « Assemblées générales » (concernant les conditions d'exercice du droit de vote) et 5.1.4.2 « Indemnité de départ contraint du Directeur Général » de ce Document de référence pour 2014, qui est également constitutif du rapport de gestion annuel du Conseil d'administration.

Ce Document de référence est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de Dassault Systèmes (www.3ds.com). Sa mise à disposition du public fait l'objet d'un communiqué en précisant les modalités.

Charles Edelstenne

Président du Conseil d'administration

5.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le Gouvernement d'entreprise et le Contrôle interne

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Dassault Systèmes et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 23 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Pierre Marty

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Jean-François Ginies

5.3 Synthèse des rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux

5.3.1 Rémunération des mandataires sociaux

Les tableaux qui suivent synthétisent, conformément aux recommandations de l'AMF et du Code AFEP-MEDEF, les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA, au sens de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce (voir également les paragraphes 5.1.4 « Principes retenus par le Conseil d'administration en matière de rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux » et 5.3.2.1. « Options de souscription d'actions Dassault Systèmes »).

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(en euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 024 000	987 500
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	–	–
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	–	–
Bernard Charlès, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	2 365 534	2 235 684
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	–	–
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	–	–

VALORISATION DES ACTIONS ATTRIBUÉES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE D'ASSOCIATION PROGRESSIVE AU CAPITAL DE L'ENTREPRISE

(en euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Bernard Charlès, Directeur Général		
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice au titre de la démarche d'association progressive au capital (cf. tableau 6) ⁽¹⁾⁽²⁾	5 620 500	Néant

(1) Soit 150 000 actions 2014-B attribuées en 2014 au titre de la démarche d'association progressive au capital de l'entreprise mise en place depuis plusieurs années visant à reconnaître son rôle d'entrepreneur depuis plus de trente ans au sein du Groupe et à lui donner une participation au capital en ligne avec celle des fondateurs des sociétés du même secteur ou plus généralement, de ses pairs dans les sociétés de technologie dans le monde avec une valeur unitaire de 37,47 euros selon la méthode IFRS 2 retenue pour les comptes consolidés.

(2) Ce nombre de 150 000 actions a été multiplié par deux pour être porté à 300 000 suite à la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes intervenue le 17 juillet 2014.

TABLEAU 2 : RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Sont indiquées ci-dessous les rémunérations brutes avant impôt des dirigeants mandataires sociaux.

(en euros)	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés en 2014	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés en 2013
Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	982 000	982 000	951 500	951 500
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence ⁽²⁾	42 000	36 000	36 000	36 600
Avantages en nature ⁽³⁾	-	-	-	-
TOTAL	1 024 000	1 018 000	987 500	988 100
Bernard Charlès, Directeur Général				
Rémunération fixe	1 058 000	1 058 000	1 025 000	1 025 000
Rémunération variable annuelle ⁽⁴⁾	1 269 600 ⁽⁵⁾	1 178 750 ⁽⁶⁾	1 178 750 ⁽⁶⁾	1 141 950 ⁽⁷⁾
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	27 000	21 000	21 000	21 600
Avantages en nature ⁽⁸⁾	10 934	10 934	10 934	10 934
TOTAL	2 365 534	2 268 684	2 235 684	2 199 484

(1) GIMD a versé à Charles Edelstenne une rémunération fixe brute de 800 000 euros en 2014 et 196 115 euros en 2013 au titre de son mandat de Directeur Général de GIMD.

(2) GIMD a versé à Charles Edelstenne 22 719 euros de jetons de présence en 2014 et 21 000 euros en 2013 au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance de GIMD.

(3) GIMD a consenti des avantages en nature liés à l'utilisation d'un véhicule mis à disposition de Charles Edelstenne à hauteur de 10 063 euros en 2014 et de 9 030 euros en 2013.

(4) Les modalités de détermination de la partie variable de la rémunération du Directeur Général sont exposées au paragraphe 5.1.4 « Principes retenus par le Conseil d'administration en matière de rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux ».

(5) Part variable due au titre de l'exercice 2014 et versée en 2015.

(6) Part variable due au titre de l'exercice 2013 et versée en 2014.

(7) Part variable due au titre de l'exercice 2012 et versée en 2013.

(8) Ces avantages en nature sont liés à l'utilisation d'un véhicule mis à disposition par Dassault Systèmes SA.

TABLEAU 3 : JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Les administrateurs ne perçoivent pas d'autres rémunérations que celles indiquées dans le tableau ci-dessous, à l'exception de Charles Edelstenne et Bernard Charlès, dont les rémunérations sont détaillées dans le tableau 2 ci-avant, et de Thibault de Tersant, administrateur et Directeur Général Adjoint – Affaires Financières, dont l'ensemble des rémunérations est détaillé sous la note 1 du tableau ci-dessous.

(en euros)	Jetons versés en 2014 au titre de l'exercice 2013	Jetons versés en 2013 au titre de l'exercice 2012
MANDATAIRES SOCIAUX NON-DIRIGEANTS		
Thibault de Tersant⁽¹⁾	21 000	21 600
Jean-Pierre Chahid-Nourai	32 956	31 200
Nicole Dassault⁽²⁾	16 200	21 000
Serge Dassault⁽³⁾	18 600	10 947
Arnoud De Meyer	24 600	21 600
Odile Desforges⁽⁴⁾	14 835	–
Bernard Dufau⁽⁵⁾	17 408	38 200
Marie-Hélène Habert⁽⁶⁾	–	–
André Kudelski⁽⁵⁾	15 164	34 200
Toshiko Mori	24 600	24 000
TOTAL	185 363	202 747

(1) L'ensemble des rémunérations perçues par Thibault de Tersant en 2013 et 2014 s'établit comme suit :

	Rémunérations versées en 2014	Rémunérations versées en 2013
Thibault de Tersant, administrateur et Directeur Général Adjoint – Affaires Financières		
Rémunération fixe	450 000	410 000
Rémunération variable annuelle	240 000 ^(a)	210 000 ^(b)
Rémunération variable pluriannuelle	–	–
Rémunération exceptionnelle	281€	1 492
Jetons de présence	21 000	21 600
Avantages en nature ^(c)	9 838	6 812
TOTAL	721 119	649 904

(a) Part variable due au titre de l'exercice 2013. En 2014, Thibault de Tersant a également reçu 33 606 euros en intéressement et participation.

(b) Part variable due au titre de l'exercice 2012. En 2013, Thibault de Tersant a également reçu 31 883 euros en intéressement et participation.

(c) Ces avantages en nature sont liés à l'utilisation d'un véhicule mis à disposition par Dassault Systèmes SA.

(2) GIMD a versé à Nicole Dassault 19 035 euros de jetons de présence en 2014 et 25 666 euros en 2013, au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance de GIMD.

(3) GIMD a versé à Serge Dassault en 2014 et 2013 respectivement 26 403 euros et 25 666 euros de jetons de présence, au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance de GIMD, 600 000 euros au titre de sa rémunération de Président de GIMD, et lui a consenti des avantages en nature liés à l'utilisation d'un véhicule mis à disposition à hauteur de 16 024 et 3 153 euros.

(4) Odile Desforges a été nommée administrateur par l'Assemblée générale du 30 mai 2013 ; elle n'a donc pas reçu de jetons de présence en 2013 au titre de l'exercice 2012.

(5) Les mandats d'administrateur de Bernard Dufau et André Kudelski ont expiré lors de l'Assemblée générale du 30 mai 2013.

(6) Marie-Hélène Habert a été nommée administrateur par cooptation par le Conseil d'administration du 23 juillet 2014 ; elle n'a donc reçu aucun jeton de présence ni en 2013 au titre de l'exercice 2012, ni en 2014 au titre de l'exercice 2013. GIMD a versé à Marie-Hélène Habert en 2014, 26 403 euros de jetons de présence au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance de GIMD, 334 584 euros au titre de sa rémunération de Directrice de la Communication et du Mécénat du Groupe Dassault, 5 140 euros au titre de frais professionnels et lui a consenti des avantages en nature liés à l'utilisation d'un véhicule mis à disposition à hauteur de 3 803 euros.

D'autres éléments relatifs à la rémunération des administrateurs figurent au paragraphe 5.1.4.4 « Jetons de présence des administrateurs ».

TABLEAU 4 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES PENDANT L'EXERCICE 2014 À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

(en euros)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options*	Nombre d'options attribuées en 2014	Prix d'exercice	Période d'exercice
Charles Edelstenne				Néant		
TOTAL						
Bernard Charlès				Néant		
TOTAL						

* Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

TABLEAU 5 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2014 PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(en euros)	No et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice 2014*	Prix d'exercice
Charles Edelstenne		Néant	
TOTAL			
Bernard Charlès	2006-02 – 06/06/2007	30 000	47,50
TOTAL		30 000	

* Depuis le 17 juillet 2014, date de la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes, chaque option donne droit à deux actions Dassault Systèmes de 0,50 euro de valeur nominale chacune.

D'une manière générale, M. Bernard Charlès réinvestit en actions Dassault Systèmes les plus-values perçues au titre de l'exercice de ses options de souscription d'actions après prise en compte des impôts, prélèvements sociaux et frais dus au titre de ces opérations. En 2014, M. Bernard Charlès n'a pas vendu d'actions Dassault Systèmes.

TABLEAU 6 : ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2014 À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

	N° et date du plan	Nombre d'actions de performance attribuées durant l'exercice 2014	Valorisation des actions (en euros) ⁽¹⁾	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Charles Edelstenne		Néant				
Bernard Charlès	2014-B 21/02/2014	150 000 ⁽²⁾	5 620 500	21/02/2018	21/02/2018	Oui
TOTAL		150 000				

(1) Valorisation selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ; la valorisation retenue par action attribuée s'élève à 37,47 euros selon la méthode IFRS 2 retenue pour les comptes consolidés.

(2) Ce nombre de 150 000 actions a été multiplié par deux pour être porté à 300 000 suite à la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes intervenue le 17 juillet 2014.

TABLEAU 7 : ACTIONS DEVENUES DISPONIBLES POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL AU COURS DE L'EXERCICE 2014

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2014	Conditions d'acquisition ⁽³⁾
Charles Edelstenne		Néant	
Bernard Charlès	27/05/2010	150 000 ⁽¹⁾⁽²⁾	
TOTAL		150 000	

(1) Les 150 000 actions devenues disponibles en 2014 avaient été attribuées au Directeur Général au titre de la démarche d'association progressive au capital de l'entreprise mise en place depuis plusieurs années. Il est précisé que, conformément à la loi, une partie de ces actions est soumise à un engagement de conservation (voir le paragraphe 5.1.4.3 « Actions de performance et options de souscription d'actions »).

(2) Ce nombre de 150 000 actions a été multiplié par deux pour être porté à 300 000 suite à la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes intervenue le 17 juillet 2014.

(3) Le Conseil d'administration n'a pas fixé de quantité d'actions à acquérir lors de la disponibilité des actions attribuées. Voir également l'explication au paragraphe 5.1.5 « Application du Code AFEP-MEDEF ».

TABLEAU 8 : HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Voir le paragraphe 5.3.2.1 « Options de souscription d'actions Dassault Systèmes » ci-dessous.

TABLEAU 9 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Voir le paragraphe 5.3.2.1 « Options de souscription d'actions Dassault Systèmes » ci-dessous.

TABLEAU 10 : HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS

Voir le paragraphe 5.3.2.2 « Actions de performance » ci-dessous.

TABLEAU 11 : SUIVI DES RECOMMANDATIONS AFEP-MEDEF

Comme l'indique le tableau ci-dessous, Dassault Systèmes SA se conforme aux principales recommandations du Code AFEP-MEDEF en matière de rémunération et avantages octroyés aux dirigeants mandataires sociaux.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Charles Edelstenne Président du Conseil d'administration Début de mandat (1 ^{re} nomination) : 08/04/1993 Fin de mandat : Assemblée générale annuelle à tenir en 2018		X		X		X		X
Bernard Charlès Directeur Général Début de mandat (1 ^{re} nomination) : 08/04/1993 Fin de mandat : Assemblée générale annuelle à tenir en 2018		X		X	X			X

À l'occasion du renouvellement du mandat du Directeur Général, le Conseil d'administration du 26 mai 2014 a autorisé, sur proposition du Comité des Rémunérations et de Sélection et conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le renouvellement de la convention relative aux engagements pris par Dassault Systèmes SA au bénéfice du Directeur Général, correspondant à des indemnités dues à raison de la cessation de ses fonctions de Directeur Général, selon les termes adoptés par le Conseil du 27 mai 2010.

Les conditions de versement et montant de l'indemnité due sont détaillées au paragraphe 5.1.4.2 « Indemnité de départ contraint du Directeur Général ».

Il n'a pas été mis en place, pour les mandataires sociaux, de régimes complémentaires de retraite spécifiques. Les sociétés contrôlées par Dassault Systèmes SA n'ont pas versé d'autres rémunérations ni accordé d'avantages en nature à ces dirigeants mandataires sociaux.

5.3.2 Intérêts des dirigeants et salariés dans le capital de Dassault Systèmes SA

5.3.2.1 Options de souscription d'actions Dassault Systèmes

Au 31 décembre 2014, quatre plans d'options de souscription d'actions existaient au profit de certains dirigeants ou salariés du Groupe, un plan ayant expiré au cours de l'exercice 2014. Le prix d'exercice de ces options a été, pour l'ensemble des plans, fixé sans décote par rapport à la valeur de marché de l'action Dassault Systèmes SA à la date d'attribution des options, sauf pour le plan 2008-01 pour lequel une décote de 3 % a été appliquée.

L'Assemblée générale du 30 mai 2013 a autorisé le Conseil d'administration à octroyer des options de souscription ou d'achat d'actions pour une période de 38 mois à condition que les options existantes ne donnent à aucun moment droit à un nombre d'actions représentant plus de 5 % du capital de Dassault Systèmes SA. Le Conseil d'administration du 26 mai 2014 a utilisé cette autorisation pour attribuer 312 225

options de souscription d'actions (les « Options 2014-01 ») à 122 bénéficiaires dont l'exercice est soumis à une condition de performance.

Les actions nouvelles créées par exercice des options entre le 1^{er} janvier et la date de l'Assemblée générale annuelle statuant sur l'affectation du résultat du dernier exercice clos perçoivent le dividende attaché à cet exercice. Elles sont cotées sur la même ligne de cotation que les actions préexistantes.

En revanche, les actions nouvelles créées à compter du lendemain de cette Assemblée générale annuelle ne donnent pas droit à ce dividende. Elles sont cotées temporairement sur une seconde ligne de cotation jusqu'à la date de négociation « coupon détaché » c'est-à-dire hors droit au dividende, des actions Dassault Systèmes.

Le tableau ci-après résume les caractéristiques des plans en vigueur au cours de l'exercice 2014.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

(Correspondant au Tableau 8 de la Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Plan d'option	2006-02	2008-01	2008-02	2010-01	2014-01	Total	Total après division du nominal ⁽¹⁾
Assemblée générale	08/06/2005	22/05/2008	22/05/2008	27/05/2010	30/05/2013		
Conseil d'administration	06/06/2007	25/09/2008	27/11/2009	27/05/2010	26/05/2014		
Nombre total d'actions pouvant être souscrites en exercice des Options avant division du nominal	1 325 900	1 436 600	1 851 500	1 240 000	312 225	6 166 225	12 332 450
• par les mandataires sociaux	150 000	150 000	170 000	110 000	-	580 000	1 160 000
Charles Edelstenne	-	-	-	-	-	-	-
Bernard Charlès	50 000	50 000	50 000 ⁽²⁾	50 000 ⁽²⁾	-	200 000	400 000
Thibault de Tersant	100 000	100 000	120 000	60 000	-	380 000	760 000
Point de départ d'exercice des options	07/06/2010	25/09/2009	27/11/2013	27/05/2014	21/02/2016		
Date d'expiration	05/06/2014	24/09/2015	26/11/2017	26/05/2018	25/05/2022		
Prix d'exercice (en euros) (avant division du nominal) ⁽³⁾	47,50 ⁽³⁾	38,15 ⁽³⁾	39,00 ⁽³⁾	47,00 ⁽³⁾	91,00 ⁽³⁾		
Modalités d'exercice					⁽⁴⁾		
Nombre cumulé d'actions souscrites en exercice des Options au 31/12/2014	1 175 033	869 502,5	649 879	274 256	-	2 968 671	5 937 341
Nombre cumulé d'Options annulées ou caduques au 31/12/2014	150 867	137 582	155 000	103 100	22 300	568 849	1 137 698
Nombre d'Options en circulation au 31/12/2014	-	429 515,5	1 046 621	862 644	289 925	2 628 705,5	5 257 411
Nombre d'actions souscrites en exercice des Options entre le 01/01/2015 et le 28/02/2015	-	73 557,5	91 538	70 515	-	235 611	471 221
Options annulées ou caduques entre le 01/01/2015 et le 28/02/2015	-	-	-	-	4 000	-	-
Options en circulation au 28/02/2015	-	355 958	955 083	792 129	285 925	2 103 170	4 206 340
Nombre cumulé d'actions souscrites en exercice des Options au 28/02/2015	-	943 060	741 417	344 771	-	2 029 248	4 058 496

(1) Les nombres figurant dans cette colonne reflètent la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes intervenue le 17 juillet 2014 et la multiplication corrélative du nombre d'actions (par deux).

(2) Les options attribuées au Directeur Général sont soumises à une condition de performance liée à sa rémunération variable effectivement versée sur trois exercices.

(3) Depuis la division par deux du nominal de l'action Dassault Systèmes effective le 17 juillet 2014, chacune de ces options donne droit à deux actions nouvelles Dassault Systèmes de 0,50 euro de valeur nominale.

(4) Les options 2014-01 sont exerçables par tranche d'un tiers à compter respectivement des 21 février 2016, 2017 et 2018 sous réserve de la satisfaction d'une condition de présence et d'une condition de performance.

Pour une information sur la dilution du capital générée par l'exercice d'options, voir également paragraphe 6.2.1 « Capital social au 28 février 2015 ».

Au 31 décembre 2014, les seuls mandataires sociaux détenant des options de souscription d'actions étaient Bernard Charlès et Thibault de Tersant.

La participation des mandataires sociaux dans le capital de Dassault Systèmes SA est décrite aux paragraphes 5.1.1 « Composition et fonctionnement du Conseil d'administration » et 6.3 « Informations concernant l'actionnariat » du présent Document de référence.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS DE DASSAULT SYSTÈMES NON-MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS DURANT L'EXERCICE 2014

(Correspondant au Tableau 9 de la Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Le tableau ci-dessous indique de manière globale le nombre total et le prix d'exercice moyen pondéré des actions souscrites par les dix salariés du Groupe ayant exercé le nombre le plus important d'options Dassault Systèmes en 2014 et qui ne sont pas administrateurs de Dassault Systèmes SA.

	Nombre total d'options *	Prix moyen pondéré par option	Plan n° 2006-02	Plan n° 2008-01	Plan n° 2008-02	Plan n° 2010-01	Plan n° 2014-01
Options consenties durant l'exercice 2014 aux dix salariés dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	259 000	33,17	-	-	-	-	259 000
Options levées durant l'exercice 2014 par les dix salariés dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	403 500	42,88	66 000	10 000	201 000	126 500	-

* Suite à la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes intervenue le 17 juillet 2014, chaque option donne droit à deux actions Dassault Systèmes.

5.3.2.2 Actions de performance

L'Assemblée générale du 30 mai 2013 a autorisé le Conseil d'administration à attribuer des actions Dassault Systèmes SA pour une période de 38 mois, dans la limite de 2 % du capital de Dassault Systèmes SA à la date de l'Assemblée générale, soit 2 511 449 actions (soit 5 022 998 actions, après prise en compte de la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes intervenue le 17 juillet 2014).

Le Conseil du 21 février 2014 a utilisé cette autorisation pour attribuer respectivement 529 940 actions de performance (ce nombre a été multiplié par deux pour être porté à

1 059 880 actions de performance suite à la division par deux de la valeur nominale susvisée) au titre d'un plan dénommé « 2014-A » au profit de 917 bénéficiaires ainsi que 150 000 actions « 2014-B » (ce nombre a été multiplié par deux pour être porté à 300 000 actions suite à la division par deux de la valeur nominale de l'action) au profit du Directeur Général (voir paragraphe 5.1.4.3 « Actions de performance et options de souscription d'actions »).

Les tableaux ci-après résument les caractéristiques des plans d'actions en vigueur au cours de l'exercice 2014.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE*(Correspondant au Tableau 10 de la Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)*

Suite à la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes intervenue le 17 juillet 2014, les nombres d'actions attribuées en cours d'acquisition ou acquises et en cours de période de conservation ont été multipliés par deux.

Numéro du Plan	2010-02 – Plan France	2010-02 – Plan International	2010-04 – Plan France	2010-04 – Plan International	2014-A	Total	Total après division du nominal ⁽¹⁾
Assemblée générale	27/05/2010	27/05/2010	27/05/2010	27/05/2010	30/05/2013		
Date du Conseil d'administration	29/09/2011	29/09/2011	07/09/2012	07/09/2012	21/02/2014		
Nombre total d'actions attribuées, dont le nombre attribué à :							
• aux mandataires sociaux	348 000 ⁽²⁾	58 400 ⁽²⁾	366 575 ⁽²⁾	172 655 ⁽²⁾	529 940	1 475 570	2 951 140
Charles Edelstenne	–	–	–	–	–	–	–
Bernard Charlès	14 000 ⁽³⁾	–	14 000 ⁽³⁾	–	–	28 000⁽³⁾	56 000 ⁽³⁾
Thibault de Tersant	17 000	–	17 000	–	20 000	54 000	108 000
Date d'acquisition des actions	29/09/2014	29/09/2015	07/09/2015	07/09/2016	21/02/2018		
Date de fin de période de conservation	29/09/2016	néant	07/09/2017	néant	néant		
Conditions de performance	Voir note ⁽⁴⁾	Voir note ⁽⁴⁾	Voir note ⁽⁵⁾	Voir note ⁽⁵⁾	Voir note ⁽⁶⁾		
Nombre d'actions acquises au 20/03/2015	294 000	–	375	–	–	294 375	588 750
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31/12/2014	16 500	17 450	15 625	28 000	9 200	86 775	173 550
Nombre d'actions de performance restantes en fin d'exercice	–	78 450	350 575	144 655	520 740	1 094 420	2 188 840
Nombre d'actions de performance restantes en fin d'exercice après division du nominal ⁽¹⁾	–	156 900	701 150	289 310	1 041 480	2 188 840	

(1) Les nombres figurant dans cette colonne ou cette ligne reflètent la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes intervenue le 17 juillet 2014 et la multiplication corrélative du nombre d'actions par deux.

(2) Sous certaines conditions, dans certains cas de mobilité internationale, les bénéficiaires du Plan France peuvent être transférés sur le Plan International et vice versa pendant la période d'acquisition des actions. Dès lors, le nombre total d'actions finalement acquis au titre du plan France ou International peut s'avérer différent du nombre d'actions initialement attribué au titre de ces plans.

(3) Les actions attribuées au Directeur Général sont soumises à une condition de performance supplémentaire liée à sa rémunération variable effectivement versée au titre des trois exercices visés par le règlement du plan concerné, dont le montant est lui-même fonction de l'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA.

(4) Les Actions 2010-02 ne seront définitivement acquises qu'à l'expiration de la période d'acquisition applicable au bénéficiaire, sous réserve du respect, par celui-ci, d'une condition de présence et d'une condition de performance dont la satisfaction est mesurée en fonction du BNPA non-IFRS de Dassault Systèmes effectivement réalisé par rapport à la borne haute de l'objectif de BNPA non-IFRS correspondant publié pour chacun des exercices 2011, 2012 et 2013.

(5) Les Actions 2010-04 ne seront définitivement acquises qu'à l'expiration de la période d'acquisition applicable au bénéficiaire, sous réserve du respect, par celui-ci, d'une condition de présence et d'une condition de performance dont la satisfaction est mesurée en fonction du BNPA non-IFRS de Dassault Systèmes effectivement réalisé par rapport à la borne haute de l'objectif de BNPA non-IFRS correspondant publié pour chacun des exercices 2012, 2013 et 2014.

(6) Les Actions 2014-A ne seront définitivement acquises qu'à l'expiration de la période d'acquisition, sous réserve du respect, par le bénéficiaire, d'une condition de présence et de la satisfaction chaque année pendant trois ans, de l'une au moins des conditions de performance suivantes : une progression du BNPA non-IFRS du Groupe Dassault Systèmes par rapport à celui réalisé au titre de l'exercice 2014 ou la surperformance du cours de l'action Dassault Systèmes par rapport à celle de l'indice du CAC 40.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU TITRE DE LA DÉMARCHE D' ASSOCIATION PROGRESSIVE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CAPITAL DE L' ENTREPRISE

(Voir également paragraphe 5.1.4.3 « Actions de performance et options de souscription d' actions »)

Suite à la division par deux de la valeur nominale de l' action Dassault Systèmes intervenue le 17 juillet 2014, les nombres d' actions attribuées en cours d' acquisition ou acquises et en cours de période de conservation ont été multipliés par deux.

Référence du Plan	2009	2010	2010-03	2010-05	2014-B
Assemblée générale	06/06/2007	27/05/2010	27/05/2010	27/05/2010	30/05/2013
Date d' administration	27/11/2009	27/05/2010	29/09/2011	07/09/2012	21/02/2014
Nombre total d' actions attribuées à Bernard Charlès (avant division du nominal par 2)	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Date d' acquisition des actions	27/11/2011	27/05/2012	29/09/2013	07/09/2014	21/02/2018
Date de fin de période de conservation ⁽¹⁾	27/11/2013	27/05/2014	29/09/2015	07/09/2016	21/02/2018
Conditions de performance	Voir note ⁽²⁾	Voir note ⁽³⁾	Voir note ⁽⁴⁾	Voir note ⁽⁵⁾	Voir note ⁽⁶⁾
Nombre d' actions acquises au 20/03/2015	150 000	150 000	150 000	150 000	–
Nombre d' actions acquises au 20/03/2015 après division du nominal par 2 ⁽⁷⁾	300 000	300 000	300 000	300 000	–

(1) Non applicable aux actions faisant l' objet de l' engagement de conservation fixé par le Conseil conformément à la loi (voir paragraphe 5.1.4.3 « Actions de performance et options de souscription d' actions »).

(2) Condition de performance liée à la rémunération variable effectivement versée au Directeur Général au titre des exercices 2009 et 2010, dont le montant est lui-même fonction de l' atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil.

(3) Condition de performance liée à la rémunération variable effectivement versée au Directeur Général au titre des exercices 2010 et 2011, dont le montant est lui-même fonction de l' atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil.

(4) Condition de performance liée à la rémunération variable effectivement versée au Directeur Général au titre des exercices 2011 et 2012, dont le montant est lui-même fonction de l' atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil.

(5) Condition de performance liée à la rémunération variable effectivement versée au Directeur Général au titre des exercices 2012 et 2013, dont le montant est lui-même fonction de l' atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil.

(6) Condition de performance identique à celle stipulée pour les actions de performance 2014-A attribuées par le Conseil du même jour à certains collaborateurs du Groupe (voir paragraphe 5.1.4.3 « Actions de performance et options de souscription d' actions »).

(7) Les nombres figurant sur cette ligne reflètent la division par deux de la valeur nominale de l' action Dassault Systèmes intervenue le 17 juillet 2014 et la multiplication corrélative du nombre d' actions par deux.

5.4 Récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants de Dassault Systèmes

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, le tableau ci-dessous rend compte des opérations sur titres Dassault Systèmes réalisées en 2014 par les administrateurs et membres du Comité Exécutif du Groupe ou par une personne qui leur est liée au sens de l'article R. 621-43-1 du Code monétaire et financier :

Date Lieu	Personne concernée	Nature de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Montant brut (en euros)
11/02/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	4,44	88 888,00
11/02/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Acquisition d'autres types d'instruments financiers	3,40	68 000,00
12/02/14 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice d'options de souscription d'actions	47,50	237 500,00
12/02/14 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Cession d'actions	82,40	411 998,91
12/02/14 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice d'options de souscription d'actions	38,15	572 250,00
12/02/14 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Cession d'actions	82,46	1 236 831,38
14/02/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Acquisition d'autres types d'instruments financiers	8,50	340 000,00
14/02/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	7,08	283 200,00
18/02/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Acquisition d'autres types d'instruments financiers	8,10	324 000,00
21/02/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	4,52	90 480,00
21/02/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	6,08	243 080,00
21/02/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Acquisition d'autres types d'instruments financiers	8,34	333 440,00
25/02/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Acquisition d'autres types d'instruments financiers	2,00	40 000,00
25/02/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Souscription d'actions	84,54	3 381 600,00
25/02/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Acquisition d'autres types d'instruments financiers	9,46	378 400,00
25/02/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	2,96	59 280,00
25/02/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	3,03	60 680,00
28/02/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Acquisition d'autres types d'instruments financiers	2,07	82 800,00
28/02/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	2,95	117 920,00
28/02/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	1,92	38 340,00
28/02/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Acquisition d'autres types d'instruments financiers	9,87	394 800,00
28/02/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Acquisition d'actions	83,28	3 331 200

Date Lieu	Personne concernée	Nature de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Montant brut (en euros)
03/03/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	9,87	394 720,00
03/03/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	3,75	75 020,00
03/03/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Acquisition d'autres types d'instruments financiers	3,74	74 812,00
03/03/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Acquisition d'autres types d'instruments financiers	9,74	389 624,00
05/03/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	10,01	400 360,00
05/03/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	2,79	55 740,00
05/03/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Acquisition d'autres types d'instruments financiers	10,69	427 680,00
05/03/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Acquisition d'autres types d'instruments financiers	0,69	13 840,00
07/03/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	8,85	353 800,00
07/03/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Acquisition d'autres types d'instruments financiers	9,56	382 400,00
11/03/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	2,91	58 240,00
11/03/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	6,57	262 840,00
11/03/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Acquisition d'autres types d'instruments financiers	8,03	321 080,00
13/03/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	2,51	50 260,00
14/03/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Acquisition d'autres types d'instruments financiers	6,46	258 520,00
14/03/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Acquisition d'autres types d'instruments financiers	0,13	5 120,00
14/03/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	5,49	219 760,00
14/03/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	3,29	131 640,00
29/04/14 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice d'options de souscription d'actions	47,50	1 425 000,00
29/04/14 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice d'options de souscription d'actions	38,15	144 970,00
30/04/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	2,11	42 240,00
30/04/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	3,21	128 240,00
30/04/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Acquisition d'autres types d'instruments financiers	2,40	95 840,00
30/04/14 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice d'options de souscription d'actions	47,50	237 500,00
30/04/14 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice d'options de souscription d'actions	38,15	572 250,00
30/04/14 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Cession d'actions	87,74	438 697,60
30/04/14 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Cession d'actions	87,56	1 313 369,41

Date Lieu	Personne concernée	Nature de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Montant brut (en euros)
02/05/14 Euronext Paris	Philippe Forestier	Exercice d'options de souscription d'actions	38,15	381 500,00
02/05/14 Euronext Paris	Philippe Forestier	Cession d'actions	88,58	885 821,98
05/05/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	1,71	34 160,00
07/05/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Acquisition d'autres types d'instruments financiers	0,87	34 680,00
07/05/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	1,46	29 260,00
07/05/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	2,09	83 640,00
12/05/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	1,59	31 880,00
12/05/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	1,30	25 940,00
14/05/14 Euronext Paris	Bruno Latchague	Exercice d'options de souscription d'actions	39,00	550 836,00
14/05/14 Euronext Paris	Bruno Latchague	Cession d'actions	90,50	1 278 222,00
14/05/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	1,26	25 200,00
14/05/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	1,64	32 800,00
16/05/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	1,70	50 880,00
16/05/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	1,65	49 470,00
16/05/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	1,12	33 540,00
20/05/14 Euronext Paris	Bruno Latchague	Exercice d'options de souscription d'actions	39,00	660 933,00
20/05/14 Euronext Paris	Bruno Latchague	Cession d'actions	90,51	1 533 878,44
20/05/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Acquisition d'autres types d'instruments financiers	1,73	69 200,00
20/05/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	3,40	136 000,00
20/05/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	1,83	36 600,00
21/05/14 Euronext Paris	Bruno Latchague	Exercice d'options de souscription d'actions	39,00	465 231,00
21/05/14 Euronext Paris	Bruno Latchague	Cession d'actions	90,54	1 080 081,87
22/05/14 Euronext Paris	Bruno Latchague	Exercice d'options de souscription d'actions	39,00	1 053 000,00
22/05/14 Euronext Paris	Bruno Latchague	Cession d'actions	90,73	2 449 697,53
23/05/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Acquisition d'autres types d'instruments financiers	2,35	93 840,00
23/05/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	3,28	131 120,00
23/05/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	2,01	40 200,00

Date Lieu	Personne concernée	Nature de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Montant brut (en euros)
27/05/14 Euronext Paris	Pascal Daloz	Exercice d'options de souscription d'actions	47,50	1 900 000,00
27/05/14 Euronext Paris	Pascal Daloz	Cession d'actions	91,00	3 640 000,00
03/06/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	1,74	69 440,00
03/06/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	1,70	68 040,00
03/06/14 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice d'options de souscription d'actions	38,15	381 500,00
03/06/14 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Cession d'actions	93,24	932 370,82
04/06/14 Euronext Paris	Sylvain Laurent	Exercice d'options de souscription d'actions	47,00	376 000,00
04/06/14 Euronext Paris	Sylvain Laurent	Cession d'actions	93,00	744 000,00
25/06/14 Euronext Paris	Bernard Charlès	Réinvestissement dividende en actions nouvelles	88,66	15 870,14
25/06/14 Euronext Paris	Bernard Charlès	Réinvestissement dividende en actions nouvelles	88,66	558 823,98
25/06/14 Euronext Paris	Bernard Charlès	Réinvestissement dividende en actions nouvelles	88,66	44 152,68
25/06/14 Euronext Paris	Bernard Charlès	Réinvestissement dividende en actions nouvelles	88,66	2 571,14
25/06/14 Euronext Paris	Bernard Charlès	Réinvestissement dividende en actions nouvelles	88,66	14 096,94
25/06/14 Euronext Paris	Bernard Charlès	Réinvestissement dividende en actions nouvelles	88,66	265,98
25/06/14 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Souscription d'actions nouvelles dans le cadre de l'option pour le paiement du dividende en actions	88,66	2 405 168,48
25/06/14 Euronext Paris	Charles Edelstenne	Souscription d'actions nouvelles dans le cadre de l'option pour le paiement du dividende en actions	88,66	1 304 277,26
25/06/14 Euronext Paris	Jean-Pierre Chahid-Nourai	Souscription d'actions nouvelles dans le cadre de l'option pour le paiement du dividende en actions	88,66	620,62
25/06/14 Euronext Paris	Laurence Barthès	Souscription d'actions nouvelles dans le cadre de l'option pour le paiement du dividende en actions	88,66	1 507,22
25/06/14 Euronext Paris	Personne morale liée à Charles Edelstenne	Souscription d'actions nouvelles dans le cadre de l'option pour le paiement du dividende en actions	88,66	88,66
25/06/14 Euronext Paris	Personne morale liée à Charles Edelstenne	Souscription d'actions nouvelles dans le cadre de l'option pour le paiement du dividende en actions	88,66	88,66
25/06/14 Euronext Paris	Personne morale liée à Charles Edelstenne	Souscription d'actions nouvelles dans le cadre de l'option pour le paiement du dividende en actions	88,66	709,28
25/06/14 Euronext Paris	Personne morale liée à Charles Edelstenne	Souscription d'actions nouvelles dans le cadre de l'option pour le paiement du dividende en actions	88,66	709,28
25/06/14 Euronext Paris	Personne physique liée à Bernard Charlès	Réinvestissement dividende en actions nouvelles	88,66	60 111,48
25/06/14 Euronext Paris	Serge Dassault	Souscription d'actions nouvelles dans le cadre de l'option pour le paiement du dividende en actions	88,66	88,66
25/06/14 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Souscription d'actions nouvelles dans le cadre de l'option pour le paiement du dividende en actions	88,66	12 501,06
29/07/14 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice d'options de souscription d'actions	19,08	476 875,00
29/07/14 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Cession d'actions	48,76	1 218 943,30

Date Lieu	Personne concernée	Nature de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Montant brut (en euros)
18/08/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'actions	49,69	1 987 600,00
18/08/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Acquisition d'autres types d'instruments financiers	2,69	107 600,00
20/08/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'actions	49,77	1 990 800,00
21/08/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Acquisition d'autres types d'instruments financiers	2,27	90 800,00
26/08/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Acquisition d'autres types d'instruments financiers	2,76	165 600,00
26/08/14 Hors marché	Personne physique liée à Serge Dassault	Cession d'actions	50,26	3 015 600,00
08/09/14 Hors marché	Personne physique liée à Nicole Dassault	Cession d'autres types d'instruments financiers	2,17	173 600,00
08/09/14 Hors marché	Personne physique liée à Nicole Dassault	Acquisition d'autres types d'instruments financiers	2,17	173 600,00
29/10/14 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice d'options de souscription d'actions	19,08	953 750,00
29/10/14 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Cession d'actions	48,83	2 491 484,53
24/11/14 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice d'options de souscription d'actions	23,50	940 000,00
24/11/14 Euronext Paris	Laurence Barthès	Exercice d'options de souscription d'actions	19,50	1 560 000,00

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR GIMD, PERSONNE MORALE LIÉE À MARIE-HÉLÈNE HABERT ET NICOLE DASSAULT, ADMINISTRATEURS DE DASSAULT SYSTÈMES SA

Date et lieu	Nature de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)
20/01/14 Hors marché	Cession d'autres instruments financiers	0,85	38 250
29/01/14 Hors marché	Cession d'autres instruments financiers	0,83	37 350
29/01/14 Hors marché	Cession d'autres instruments financiers	0,83	24 900
29/01/14 Hors marché	Acquisition d'autres instruments financiers	0,46	20 700
29/01/14 Hors marché	Acquisition d'autres instruments financiers	0,46	13 800
17/02/14 Hors marché	Cession d'autres instruments financiers	0,6372	28 674
28/05/14 Hors marché	Cession d'autres instruments financiers	1,2207	24 414
25/06/14 Hors marché	Souscription d'actions	88,66	43 387 455,54

5.5 Information sur les Commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles, 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine, représenté par Pierre Marty, dont le premier mandat a commencé le 8 juin 2005 et a été renouvelé le 26 mai 2011, pour une durée de six exercices expirant lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Ernst & Young et Autres, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles, 1/2, place des Saisons – 92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1, représenté par Jean-François Ginies, nommé le 27 mai 2010 en remplacement d'Ernst & Young Audit, et dont le mandat expirera lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Commissaires aux comptes suppléants

Yves Nicolas, 63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine, dont le mandat a commencé le 26 mai 2011, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

La société Auditex, dont le siège social est situé 1/2, place des Saisons – 92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1, dont le mandat a été renouvelé le 27 mai 2010 et expirera lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Montant des honoraires des Commissaires aux comptes

En 2014 et 2013, le montant des honoraires versés à chacun des Commissaires aux comptes par Dassault Systèmes s'est élevé à :

	PricewaterhouseCoopers Audit				Ernst & Young et Autres			
	Montant		%		Montant		%	
(en milliers d'euros, hors taxes)	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾ :								
• émetteur	1 065	1 034	33 %	43 %	228	227	17 %	19 %
• filiales intégrées globalement	1 390	1 248	42 %	52 %	342	253	25 %	21 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes ⁽²⁾ :								
• émetteur	512	72	16 %	3 %	49	637	4 %	52 %
• filiales intégrées globalement	167	20	5 %	1 %	1	12	0 %	1 %
SOUS TOTAL	3 134	2 374	96 %	99 %	620	1 129	46 %	93 %
Autres prestations⁽³⁾								
Juridique, fiscal, social	136	35	4 %	1 %	717	86	54 %	7 %
SOUS TOTAL	136	35	4 %	1 %	717	86	54 %	7 %
TOTAL	3 270	2 409	100 %	100 %	1 337	1 215	100 %	100 %

(1) Les honoraires de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes annuels et consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013 concernent la revue et la certification des comptes consolidés du Groupe, la certification des états financiers statutaires de Dassault Systèmes SA et de ses filiales, et la revue des documents déposés auprès de l'AMF.

(2) Les honoraires des Commissaires aux comptes relatifs à ces missions correspondent généralement à des services liés étroitement à la réalisation de l'audit ou de la revue des états financiers. Ils incluent des services d'audit d'acquisition, des consultations liées aux normes comptables et de reporting, des services d'attestation non obligatoires, ainsi que la revue des systèmes d'information. En 2014 et 2013, ils incluent essentiellement les honoraires pour des services liés à certaines acquisitions.

(3) Ces prestations rendues par les réseaux des Commissaires aux comptes au profit des filiales intégrées globalement concernent du support à la revue des contrats de licences, ainsi que des études liées au respect des fiscalités locales et internationales, y compris la revue des éléments fiscaux relatifs aux comptes annuels, aux dispositions réglementaires et administratives et à l'assistance fiscale aux expatriés.

6

INFORMATIONS SUR DASSAULT SYSTÈMES SA, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

SOMMAIRE

6.1	Informations concernant Dassault Systèmes SA	188	6.3	Informations concernant l'actionariat	196
6.1.1	Informations à caractère général	188	6.3.1	Actionariat et droits de vote double	196
6.1.2	Acte constitutif et stipulations particulières des statuts	189	6.3.2	Contrôle	198
			6.3.3	Accords entre actionnaires	199
6.2	Informations concernant le capital	192	6.4	Informations boursières	200
6.2.1	Capital social au 28 février 2015	192			
6.2.2	Capital potentiel	192			
6.2.3	Évolution du capital de Dassault Systèmes SA au cours des trois derniers exercices	193			
6.2.4	Délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration	193			
6.2.5	Programmes de rachats d'actions	195			

6.1 Informations concernant Dassault Systèmes SA

6.1.1 Informations à caractère général

6.1.1.1 Dénomination et siège social

Dassault Systèmes

10, rue Marcel-Dassault – 78140 Vélizy-Villacoublay

Téléphone : + 33 (0)1 61 62 61 62

6.1.1.2 Forme juridique – Législation – Registre du Commerce – Code APE

Dassault Systèmes SA est une société anonyme à Conseil d'administration soumise à la législation française. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 322 306 440. Son code APE est 5829 C.

Le Conseil d'administration du 21 mars 2014 a approuvé le projet de transformation de Dassault Systèmes SA en société européenne (*Societa Europae*). La décision de transformation sous réserve de la clôture des négociations avec les représentants des salariés sur les modalités de l'implication des salariés au sein de la société européenne, sera soumise à l'Assemblée générale du 28 mai 2015 (voir paragraphes 5.1.1.2 « Fonctionnement du Conseil d'administration » et 7.1 « Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 28 mai 2015 »).

6.1.1.3 Date de constitution et durée

Dassault Systèmes SA a été constituée, sous forme de société à responsabilité limitée, le 9 juin 1981, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 4 août 2080. Elle a été transformée en société anonyme le 8 avril 1993.

6.1.1.4 Objet social

Aux termes de l'article 2 des statuts, Dassault Systèmes SA a pour objet, en France et à l'étranger :

- le développement, la production, la commercialisation, l'achat, la vente, la location, l'après-vente de logiciels et/ou matériels informatiques ;
- la fourniture et la vente de prestations de services aux utilisateurs notamment en matière de formation, de démonstration, de méthodologie, de déploiement et d'utilisation ;
- la fourniture et la vente de prestations de services de centrale numérique, y compris la fourniture de solutions spécifiques au logiciel en tant que service, et l'exploitation et la fourniture des infrastructures correspondantes ;

- la fourniture et la vente de ressources informatiques en combinaison ou non avec des logiciels ou des prestations de services,

dans les domaines de la conception et de la fabrication assistées par ordinateur, de la gestion du cycle de vie des produits, du travail collaboratif, des bases de données techniques et de la gestion de procédés de fabrication, des outils de développement logiciels ainsi que dans les prolongements desdits domaines, et ce par tout moyen.

Dassault Systèmes SA a également pour objet :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements ;
- l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle ainsi que de tout savoir-faire dans le domaine informatique ;
- et, plus généralement, la participation à toute entreprise ou société créée ou à créer ainsi que la réalisation de toutes opérations juridiques, économiques, financières, industrielles, civiles et commerciales, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'objet ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes.

6.1.1.5 Exercice social

L'exercice social, d'une durée de douze mois, couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

6.1.1.6 Documents accessibles au public

Les statuts de Dassault Systèmes SA, les procès-verbaux des Assemblées générales ainsi que les rapports du Conseil d'administration aux Assemblées, les rapports des Commissaires aux comptes, les états financiers pour les trois derniers exercices et plus généralement tous les documents adressés ou mis à la disposition des actionnaires conformément à la loi peuvent être consultés au siège social de Dassault Systèmes SA.

Certains de ces documents sont également disponibles sur le site internet du Groupe (www.3ds.com/fr/investisseurs/information-reglementee).

6.1.2 Acte constitutif et stipulations particulières des statuts

6.1.2.1 Répartition des bénéfices (article 36 des statuts)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il le redevient lorsque la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, l'Assemblée générale prélève les sommes qu'elle juge approprié d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée générale, inscrites sur un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

En cas de démembrement des actions, l'article 11 des statuts réserve aux usufruitiers le droit de vote sur les décisions relatives à l'affectation des bénéfices (voir paragraphe 6.1.2.3 « Actions et droits de vote »).

6.1.2.2 Assemblées générales

Convocation et ordre du jour (articles 25 et 26 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'administration, ou, à défaut, par le ou les Commissaire(s) aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaire(s) réunissant le vingtième au moins du capital.

Si l'Assemblée générale du 28 mai 2015 approuve la transformation de Dassault Systèmes SA en société européenne, un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble d'actions représentant 10 % au moins du capital souscrit pourront également, à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Dassault Systèmes SE, demander au Conseil d'administration de convoquer l'Assemblée générale, en précisant les points qu'ils souhaitent faire figurer à l'ordre du jour (voir paragraphe 7.1 « Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 28 mai 2015 »).

La convocation est effectuée par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du siège social et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO). Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion des avis de convocation sont en outre convoqués à toutes les Assemblées d'actionnaires par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée. L'Assemblée ne peut être tenue moins de quinze jours après l'insertion des avis de convocation ou l'envoi de la lettre aux actionnaires nominatifs.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital requise, ont également la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions et de points à l'ordre du jour, dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur.

Conditions d'admission (article 27 des statuts)

Compte tenu du Décret du 8 décembre 2014 qui a modifié l'article R. 225-85 du Code de commerce, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et sous réserve :

- pour les titulaires d'actions nominatives, qu'ils soient inscrits en compte nominatif, pur ou administré, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, qu'ils soient inscrits dans les comptes de titres au porteur tenu par l'intermédiaire habilité au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 28 mai 2015 de modifier l'article 27 des statuts pour tenir compte de la nouvelle date limite d'inscription en compte des actions conditionnant le droit de participer aux Assemblées (voir paragraphe 7.1 « Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 28 mai 2015 »).

L'inscription comptable des actions dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité teneur de leurs comptes sera constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier aux titulaires des actions. Cette

attestation de participation devra être annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra également être délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire qui lui sera envoyé dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée. Ce formulaire, dûment complété et accompagné, le cas échéant, d'une attestation de participation, doit parvenir à Dassault Systèmes SA trois jours au moins avant la date de l'Assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.

Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par toute personne physique ou morale justifiant d'un mandat, dans les conditions prévues par la loi. Les actionnaires personnes morales seront représentés par les personnes physiques habilitées à les représenter vis-à-vis des tiers ou par toute personne à qui lesdites personnes physiques auront délégué leur pouvoir de représentation.

Un actionnaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, peut se faire représenter aux Assemblées générales par un intermédiaire inscrit dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide lors de la convocation de l'Assemblée, participer et voter aux Assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant son identification et sa participation effective à l'Assemblée, dans les conditions et suivant les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il sera ainsi représenté pour le calcul du quorum et de la majorité des actionnaires.

Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires (articles 13, 31 et 32 des statuts)

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, dans la limite du respect des dispositions légales et réglementaires.

Sous réserve des dispositions légales applicables et des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué, aucune majorité ne peut imposer aux actionnaires une augmentation de leurs engagements. Si des catégories d'actions venaient à être créées, aucune modification ne pourrait être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans le vote conforme d'une Assemblée générale extraordinaire et d'une Assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

6.1.2.3 Actions et droits de vote

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 13 et 39 des statuts)

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient statutairement des mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation (voir paragraphe 6.1.2.1 « Répartition des bénéfices (article 36 des statuts) »). Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même titulaire (voir paragraphe « Droit de vote double (article 29 des statuts) » ci-dessous).

Les actions nouvelles créées par exercice des options de souscription entre le 1^{er} janvier et la date de l'Assemblée générale annuelle statuant sur l'affectation du résultat du dernier exercice clos perçoivent le dividende attaché à cet exercice. Elles sont cotées sur la même ligne de cotation que les actions préexistantes.

En revanche, les actions nouvelles créées à compter du lendemain de cette Assemblée générale annuelle ne donnent pas droit à ce dividende. Elles sont cotées temporairement sur une seconde ligne de cotation jusqu'à la date de négociation « coupon détaché » c'est-à-dire hors droit au dividende des actions Dassault Systèmes.

Conditions d'exercice du droit de vote (articles 11 et 29 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance, par visioconférence ou par un autre moyen de communication, comme indiqué au paragraphe précédent. En cas de vote par correspondance, les formulaires de vote ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Si l'Assemblée du 28 mai 2015 approuve la transformation de Dassault Systèmes SA en société européenne, pour le calcul de la majorité, les voix valablement exprimées, y compris les votes par correspondance, ne comprendront plus celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

En cas de démembrement de la propriété des actions, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

Droit de vote double (article 29 des statuts)

Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, depuis 2002, les statuts prévoient un droit de vote double au profit des actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même titulaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Conformément à la loi, le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou donation familiale. Le droit de vote double peut également cesser par décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, avec l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Limitation des droits de vote

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de Dassault Systèmes SA sauf en cas de démembrement de propriété des actions (voir paragraphe « Conditions d'exercice du droit de vote (articles 11 et 29 des statuts) » ci-dessus).

6.1.2.4 Franchissements de seuils (article 13 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer Dassault Systèmes SA et l'AMF en cas de franchissement des seuils prévus à l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder directement ou indirectement un nombre d'actions représentant au moins une fraction de 2,5 % du capital ou des droits de vote de Dassault Systèmes SA, ou un multiple de ce même pourcentage, est tenue d'informer Dassault Systèmes SA du nombre total des actions ou des droits de vote qu'elle détient. Cette information doit parvenir à Dassault Systèmes SA par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de quatre jours de Bourse à compter de la date d'acquisition.

Cette déclaration doit être faite chaque fois que ce seuil de 2,5 % ou un de ses multiples est franchi à la hausse, jusqu'à 50 % inclus du nombre total des actions ou des droits de vote de Dassault Systèmes SA, ou à la baisse. Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration comprend bien toutes les actions ou droits de vote détenus ou possédés, au sens de l'article L. 233-7 et suivants du Code de commerce. Il devra également indiquer la ou les dates d'acquisition ou de cession de ses actions.

En cas de non-respect de cette obligation d'information, les actions excédant la fraction de 2,5 % qui auraient dû être déclarées sont privées du droit de vote, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote de Dassault Systèmes SA au moins égale à la fraction précitée de 2,5 % dudit capital ou des droits de vote, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

6.1.2.5 Stipulations des statuts, d'une charte ou d'un règlement de Dassault Systèmes SA qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Outre le droit de vote double précité (voir paragraphe 6.1.2.3 « Actions et droits de vote ») et l'obligation de déclaration de franchissement du seuil de 2,5 % (voir paragraphe 6.1.2.4 « Franchissements de seuils (article 13 des statuts) »), les statuts de Dassault Systèmes SA prévoient, dans leur article 10, que Dassault Systèmes SA peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, demander au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse postale et le cas échéant électronique des détenteurs de titres au porteur de Dassault Systèmes SA conférant immédiatement ou à terme le droit de vote à ses Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

6.1.2.6 Stipulations des statuts régissant les modifications du capital lorsqu'elles sont plus strictes que celles prévues par la loi

Les statuts de Dassault Systèmes SA ne prévoient aucune stipulation régissant les modifications du capital plus stricte que celles prévues par la loi.

6.2 Informations concernant le capital

L'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2014 a décidé de diviser par deux la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes. Le Conseil d'administration du même jour a fixé au 17 juillet 2014 la date d'effet de cette division

du nominal. En conséquence, pour toute action ancienne de 1 euro de valeur nominale détenue à cette date, les actionnaires ont reçu en échange deux actions nouvelles de 0,50 euro de valeur nominale.

6.2.1 Capital social au 28 février 2015

Au 28 février 2015, le nombre d'actions en circulation composant le capital de Dassault Systèmes SA est de 256 835 298, d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune,

entièrement libérées. Il était de 256 364 077 actions soit un capital social de 128 182 038,50 euros, au 31 décembre 2014.

6.2.2 Capital potentiel

Au 28 février 2015, les options de souscription d'actions en circulation, exerçables ou non, donneraient lieu, si elles étaient toutes exercées, à l'émission de 4 808 190 actions nouvelles, représentant 1,84 % du capital social de Dassault Systèmes SA à cette date (sur une base diluée).

À cette même date, sur la base du cours de clôture de l'action du 28 février 2015, soit 62,53 euros, l'exercice des options en circulation pouvant être exercées et dont le prix d'exercice est inférieur à ce cours, entraînerait l'émission de 4 808 190 actions nouvelles, représentant 1,84 % du capital social de Dassault Systèmes SA à cette même date (sur une base diluée). L'effet de la dilution par action au 31 décembre 2014 est également indiqué à la Note 11 aux comptes consolidés.

Dans le cadre de l'acquisition de la société SolidWorks en 1997, Dassault Systèmes SA a émis des actions destinées à être allouées aux titulaires d'options de souscription d'actions et de warrants émis par SolidWorks préalablement à cette acquisition. Ces actions Dassault Systèmes ont été historiquement détenues par une filiale américaine détenue à 100 % par le Groupe, SW Securities LLC. Il n'existe plus de tels options ou warrants SolidWorks en circulation à l'heure actuelle. Au 31 décembre 2014, comme au 28 février 2015, SW Securities LLC détenait 503 614 actions, soit environ

0,20 % du capital social à ces dates. En raison de leur qualité d'actions d'autocontrôle, ces actions détenues par SW Securities LLC sont dépourvues du droit de vote et n'ont pas vocation à recevoir de dividendes.

Il n'existe, en dehors des options de souscription d'actions consenties dans le cadre des plans d'options et des attributions d'actions mentionnées aux paragraphes 5.3.1 « Rémunération des mandataires sociaux » et 5.3.2 « Intérêts des dirigeants et salariés dans le capital de Dassault Systèmes SA », aucun titre donnant le droit de souscrire des actions Dassault Systèmes et aucun accord visant à augmenter le capital. Dassault Systèmes SA n'a émis aucun titre qui ne soit pas représentatif du capital.

Nantissement d'actions

À la connaissance de Dassault Systèmes SA, il n'existe aucun nantissement d'actions Dassault Systèmes inscrites au nominatif qui représenterait une part significative de son capital au 20 mars 2015. Les actions détenues par Dassault Systèmes SA dans ses filiales et les fonds de commerce de ses filiales ne font l'objet d'aucune sûreté. À la connaissance du Groupe, aucune action de ses filiales non détenue par Dassault Systèmes SA ne fait l'objet d'une sûreté.

6.2.3 Évolution du capital de Dassault Systèmes SA au cours des trois derniers exercices

Date	Opération	Montant nominal des variations de capital (en euros)	Montant du capital social (en euros)	Nombre d'actions créées ou annulées	Nombre cumulé d'actions
29 février 2012	Augmentation de capital résultant d'exercices d'options de souscription	754 232	123 846 961	754 232	123 846 961
30 juin 2012	Augmentation de capital résultant d'exercices d'options de souscription	1 188 835	125 035 796	1 188 835	125 035 796
25 juillet 2012	Augmentation de capital par apport en nature	23 412	125 059 208	23 412	125 059 208
31 août 2012	Augmentation de capital résultant d'exercices d'options de souscription	131 629	125 190 837	131 629	125 190 837
2 octobre 2012	Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues	(643 600)	124 547 237	(643 600)	124 547 237
31 décembre 2012	Augmentation de capital résultant d'exercices d'options de souscription	549 541	125 096 778	549 541	125 096 778
28 février 2013	Augmentation de capital résultant d'exercices d'options de souscription	292 488	125 389 266	292 488	125 389 266
25 juin 2013	Augmentation de capital résultant de l'option pour le paiement du dividende en actions	741 175	126 130 441	741 175	126 130 441
28 février 2014	Augmentation de capital résultant d'exercices d'options de souscription	940 826	127 071 267	940 826	127 071 267
21 mars 2014	Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues	(741 175)	126 330 092	(741 175)	126 330 092
20 juin 2014	Augmentation de capital résultant de l'option pour le paiement du dividende en actions	802 310	127 132 402	802 310	127 132 402
9 juillet 2014	Augmentation de capital résultant d'exercices d'options de souscription	729 347	127 861 749	729 347	127 861 749
17 juillet 2014	Division par deux de la valeur nominale de l'action	-*	127 861 749	127 861 749*	255 723 498
28 février 2015	Augmentation de capital résultant d'exercices d'options de souscription	555 900	128 417 649	1 111 800	256 835 298
20 mars 2015	Réduction du capital par annulation d'actions auto détenues	(802 310)	127 615 339	(1 604 620)	255 230 678

* La valeur nominale de l'action a été ramenée de 1 euro à 0,50 euro le 17 juillet 2014.

Le montant des variations des capitaux propres induits par les opérations décrites dans le tableau ci-dessus figure, pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2014, dans le « Tableau de variations des capitaux propres consolidés » inclus dans les comptes consolidés.

6.2.4 Délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous récapitule les délégations et autorisations données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration et en cours durant l'exercice 2014 ainsi qu'à la date du

présent Document de référence. Il mentionne les autorisations d'augmenter le capital social ainsi que les autorisations de racheter des actions propres et de les annuler.

Résolutions et Assemblées générales (« AG »)	Description de la délégation donnée au Conseil d'administration	Utilisation au cours de l'exercice
RACHATS D'ACTIONS ET RÉDUCTION DE CAPITAL		
12 ^e résolution AG du 26/05/2014	Autorisation : racheter ou acheter des actions Dassault Systèmes Durée : 12 mois environ (jusqu'à l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014). Plafond : 10 % du capital social dans la limite de 500 millions d'euros.	Voir paragraphe 6.2.5 « Programmes de rachats d'actions »
13 ^e résolution AG du 26/05/2014	Autorisation : annuler des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat. Durée : 12 mois environ (jusqu'à l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014). Plafond : 10 % du capital social par période de 24 mois.	Voir paragraphe 6.2.5 « Programmes de rachats d'actions »
ÉMISSION DE TITRES		
9 ^e résolution AG du 30/05/2013	Autorisation : augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de Dassault Systèmes SA et émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Durée : 26 mois, soit jusqu'au 30/07/2015. Plafond : 15 millions d'euros de nominal pour les actions ou pour les valeurs mobilières – 750 millions d'euros de nominal pour les titres de créance.	Aucune
10 ^e résolution AG du 30/05/2013	Autorisation : augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de Dassault Systèmes SA et émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public. Durée : 26 mois, soit jusqu'au 30/07/2015. Plafond : 15 millions d'euros de nominal pour les actions ou pour les valeurs mobilières – 750 millions d'euros de nominal pour les titres de créance (imputables sur les plafonds prévus à la ligne précédente).	Aucune
11 ^e résolution AG du 30/05/2013	Autorisation : augmenter le capital et émettre des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre de la délégation prévue à la ligne précédente par voie d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. Durée : 26 mois, soit jusqu'au 30/07/2015. Plafond : 15 millions d'euros de nominal imputables sur le plafond prévu ci-dessus (9 ^e résolution).	Aucune
13 ^e résolution AG du 30/05/2013	Autorisation : augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes. Durée : 26 mois, soit jusqu'au 30/07/2015. Plafond : 15 millions d'euros de nominal imputables sur le plafond prévu ci-dessus (9 ^e résolution).	Aucune
14 ^e résolution AG du 30/05/2013	Autorisation : augmenter le capital pour rémunérer des apports en nature de titres. Durée : 26 mois, soit jusqu'au 30/07/2015. Plafond : 10 % du capital social.	Aucune
ÉMISSIONS RÉSERVÉES AUX SALARIÉS ET AUX DIRIGEANTS		
12 ^e résolution AG du 30/05/2013	Autorisation : augmenter le capital et émettre des BSAAR (bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables) au bénéfice des salariés et mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA et de ses filiales avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers. Durée : 18 mois, soit jusqu'au 30/11/2014. Plafond : 6 millions d'euros imputables sur le plafond de 15 millions d'euros prévu ci-dessus (9 ^e résolution).	Aucune
15 ^e résolution AG du 30/05/2013	Autorisation : consentir au bénéfice de membres du personnel et/ou mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de Dassault Systèmes SA. Durée : 38 mois, soit jusqu'au 30/07/2016. Plafond : 2 % du capital.	Utilisation de cette autorisation décrite au paragraphe 5.3.2.2 « Actions de performance »
16 ^e résolution AG du 30/05/2013	Autorisation : consentir au bénéfice de certains membres du personnel et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions Dassault Systèmes SA existantes. Durée : 38 mois, soit jusqu'au 30/07/2016. Plafond : 5 % du capital.	Aucune
17 ^e résolution AG du 30/05/2013	Autorisation : augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne de Dassault Systèmes SA ou des sociétés qui lui sont liées. Durée : 26 mois, soit jusqu'au 30/07/2015. Plafond : 5 millions d'euros de nominal imputables sur le plafond prévu ci-dessus (9 ^e résolution).	Aucune

Les autorisations de racheter des actions Dassault Systèmes et d'annuler les actions ainsi rachetées arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale du 28 mai 2015, il est proposé à cette Assemblée de renouveler ces autorisations (voir paragraphe 6.2.5.2 « Descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée générale du 28 mai 2015 »). Il lui sera également proposé de renouveler avec des conditions de plafond un peu plus basses (12 millions d'euros)

les délégations permettant une augmentation de capital et de renouveler par anticipation et à l'identique l'autorisation d'attribuer des actions afin de bénéficier le cas échéant des nouvelles dispositions du projet de loi dit « Macron » concernant les actions de performance (voir paragraphe 7.1 « Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 28 mai 2015 »).

6.2.5 Programmes de rachats d'actions

6.2.5.1 Opérations réalisées par Dassault Systèmes SA en 2014 et début 2015

La valeur nominale de l'action Dassault Systèmes ayant été divisée par deux le 17 juillet 2014, les chiffres concernant les nombres d'actions et leurs cours moyens cités dans ce paragraphe tiennent compte de cette division, afin d'en faciliter la lecture et la comparaison.

Au cours de l'exercice 2014, Dassault Systèmes SA a acquis, dans le cadre des autorisations données au Conseil d'administration par les Assemblées générales des 30 mai 2013 et 26 mai 2014, 3 811 652 de ses propres actions, (ce chiffre tenant compte de la division par deux de la valeur nominale précitée).

Ces actions ont été acquises à un cours moyen de 45,04 euros par action, soit un coût total de 171 660 684,74 euros (HT), dont 1 444 890 actions par acquisition de blocs hors marché, à un cours moyen global de 46,28 euros par action, représentant un coût total de 66 876 301,83 euros. Le montant des frais de négociation supportés par Dassault Systèmes SA au titre de ces opérations s'est élevé à 61 797,63 euros TTC auxquels s'ajoutent 343 321,35 euros au titre de la taxe sur les transactions financières.

Ces 3 811 652 actions ont été affectées aux objectifs suivants :

- annulation afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action : 2 451 772 actions ;
- couverture des obligations de Dassault Systèmes SA résultant d'attributions d'actions de performance : 1 359 880 actions.

Les actions rachetées avant 2014 ont été utilisées comme suit :

- 1 482 350 actions dont 635 198 actions rachetées avant 2014 ont été annulées par le Conseil d'administration du 21 mars 2014 ;
- 888 750 actions qui avaient été affectées à la couverture des obligations de Dassault Systèmes SA résultant d'attributions d'actions décidées antérieurement à 2014, ont été transférées aux bénéficiaires (voir paragraphe 5.3.1 « Rémunération des mandataires sociaux »).

Au 31 décembre 2014, Dassault Systèmes SA détenait directement 4 267 010 de ses propres actions, d'une valeur nominale de 0,50 euro, rachetées à un cours moyen de 43,84 euros, représentant 1,66 % du capital à cette date, affectées à l'annulation d'actions et à la couverture des obligations de Dassault Systèmes SA résultant d'attributions d'actions de performance.

Opérations réalisées depuis le début de l'exercice 2015

Faisant usage de l'autorisation attribuée en 2013, Dassault Systèmes SA a conclu le 5 janvier 2015 un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie AFEI reconnue par l'AMF, avec Oddo Corporate Finance, mis en œuvre à compter du 7 janvier 2015, pour une période initiale allant jusqu'au 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction par périodes de douze mois et pour une rémunération annuelle de 50 000 euros.

Dans le cadre de ce contrat de liquidité, au 20 mars 2015, 666 613 actions ont été achetées, à un cours moyen de 56,42 euros, et 633 835 actions ont été vendues, à un cours moyen de 57,47 euros.

Le Conseil du 20 mars 2015 a utilisé l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 26 mai 2014 en procédant à l'annulation de 1 604 620 actions affectées à cet objectif.

Au cours de l'exercice 2014 et depuis le début de l'exercice 2015, Dassault Systèmes SA n'a pas conclu d'opération sur produits dérivés portant sur ses actions et n'a pas réalisé d'achat ou de vente de ses actions par exercice ou à l'échéance de produits dérivés.

6.2.5.2 Descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée générale du 28 mai 2015

En application des articles 241-2 et suivants du Règlement général de l'AMF et L. 451-3 du Code monétaire et financier, et conformément au Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif porte sur les objectifs et modalités du programme de rachat de ses propres actions par Dassault Systèmes SA qui sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale du 28 mai 2015.

Répartition par objectifs des actions auto-détenues à la date du présent descriptif

Au 20 mars 2015, Dassault Systèmes SA détient 2 695 168 de ses propres actions directement et 503 614 indirectement. Les 2 695 168 actions précitées sont affectées aux objectifs suivants :

- couverture des obligations de Dassault Systèmes SA résultant des attributions d'actions décidées en 2011, 2012 et 2014 : 2 662 390 actions ;
- contrat de liquidité conclu avec Oddo Corporate Finance le 5 janvier 2015 : 32 778 actions.

Objectifs du nouveau programme de rachat

- 1) Annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action.
- 2) Remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital social.
- 3) Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de Dassault Systèmes SA par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.
- 4) Honorer les obligations liées à des attributions d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA ou d'une entreprise associée.
- 5) Assurer la couverture des engagements de Dassault Systèmes SA au titre de droits avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de bourse de l'action Dassault Systèmes consentis aux salariés et mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA ou d'une entreprise associée.
- 6) Remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de Dassault Systèmes SA.
- 7) Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

Les objectifs 1° à 4° et 6° correspondent aux dispositions du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux pratiques de marché admises par l'AMF.

Il sera également proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2015 d'autoriser le Conseil d'administration à annuler, le cas échéant, tout ou partie des actions qu'il aura rachetées dans le cadre du programme de rachat et à réduire corrélativement le capital social.

Part maximale du capital, nombre maximal, caractéristiques des titres que Dassault Systèmes SA se propose d'acquérir, et prix maximum d'achat

Le Conseil pourrait racheter des actions Dassault Systèmes dans la limite de 10 % du capital de Dassault Systèmes SA à la date de l'Assemblée générale autorisant le programme, soit 25 683 529 actions au 28 février 2015, date du dernier capital connu à la date du présent descriptif. Le prix d'achat des actions serait plafonné à 75 euros par action et soumis aux limites prévues par la réglementation applicable. Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions s'élèverait à 500 millions d'euros.

Durée du programme de rachat d'actions

Le programme aurait une durée d'environ douze mois à compter de l'Assemblée générale du 28 mai 2015. L'autorisation donnée au Conseil par l'Assemblée serait valable jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

6.3 Informations concernant l'actionariat

6.3.1 Actionariat et droits de vote double

Le tableau ci-dessous donne certaines informations concernant l'actionariat de Dassault Systèmes SA au cours des trois derniers exercices. Conformément à la position recommandation de l'AMF n° 2009-16, il mentionne :

- les droits de vote théoriques ou « bruts », tenant compte des droits de vote attachés aux actions privées de droits de vote, conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF et servant de dénominateur pour le calcul par les

actionnaires de leurs pourcentages de détention en capital et en droits de vote aux fins de déclarations réglementaires (notamment les déclarations de franchissement de seuil) ;

- et les droits de vote exerçables en Assemblée générale (« AG » dans le tableau ci-dessous) ou « nets », ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins.

Les principaux actionnaires de Dassault Systèmes SA ne détiennent pas de droits de vote différents de ceux bénéficiant également aux autres actionnaires (tels que les droits de vote double).

Actionnaires	Actions	% de capital	Droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% de droits de vote exerçables en AG
AU 31 DÉCEMBRE 2014						
Groupe Industriel Marcel Dassault	105 386 646	41,11 %	208 709 314	55,04 %	208 709 314	55,74 %
Charles Edelstenne ⁽¹⁾ et ses ayants droit ⁽²⁾	15 562 944	6,07 %	30 978 146	8,17 %	30 978 146	8,27 %
Bernard Charlès	2 751 624	1,07 % ⁽⁵⁾	4 719 926	1,24 % ⁽⁵⁾	4 719 926	1,26 % ⁽⁵⁾
Autodétention	4 267 010	1,66 %	4 267 010	1,13 %	–	–
SW Securities LLC (autocontrôle) ⁽³⁾	503 614	0,20 %	503 614	0,13 %	–	–
Administrateurs et dirigeants ⁽⁴⁾	348 474	0,14 %	390 618	0,10 %	390 618	0,11 %
Public	127 543 765	49,75 %	129 610 747	34,19 %	129 610 747	34,62 %
TOTAL	256 364 077⁽⁶⁾	100 %	379 178 925⁽⁶⁾	100 %	374 408 301⁽⁶⁾	100 %
AU 31 DÉCEMBRE 2013						
Groupe Industriel Marcel Dassault	52 193 954	41,12 %	103 855 288	55,28 %	103 855 288	55,78 %
Charles Edelstenne ⁽¹⁾ et ses ayants droit ⁽²⁾	7 739 539	6,10 %	15 391 802	8,21 %	15 391 802	8,28 %
Bernard Charlès	1 174 641	0,93 % ⁽⁵⁾	1 973 688	1,05 % ⁽⁵⁾	1 973 688	1,06 % ⁽⁵⁾
Autodétention	1 413 229	1,11 %	1 413 229	0,75 %	–	–
SW Securities LLC (autocontrôle) ⁽³⁾	251 807	0,20 %	251 807	0,13 %	–	–
Administrateurs et dirigeants ⁽⁴⁾	24 986	0,02 %	39 389	0,02 %	39 389	0,02 %
Public	64 134 829	50,52 %	64 909 781	34,56 %	64 909 781	34,88 %
TOTAL	126 932 985	100 %	187 866 910	100 %	186 201 874	100 %
AU 31 DÉCEMBRE 2012						
Groupe Industriel Marcel Dassault	51 887 334	41,48 %	86 974 668	51,49 %	86 974 668	51,85 %
Charles Edelstenne ⁽¹⁾ et ses ayants droit ⁽²⁾	7 707 601	6,16 %	15 391 790	9,11 %	15 391 790	9,18 %
Bernard Charlès	1 024 396	0,82 % ⁽⁵⁾	1 467 798	0,87 %	1 467 798	0,87 %
Autodétention	899 079	0,71 %	899 079	0,53 %	–	–
SW Securities LLC (autocontrôle) ⁽³⁾	251 807	0,20 %	251 807	0,15 %	–	–
Administrateurs et dirigeants ⁽⁴⁾	23 213	0,02 %	35 626	0,02 %	35 626	0,02 %
Public	63 303 348	50,61 %	63 881 533	37,83 %	63 881 533	38,08 %
TOTAL	125 096 778	100 %	168 902 301	100 %	167 751 415	100 %

(1) Y compris les actions détenues par deux sociétés civiles familiales gérées par Charles Edelstenne.

(2) Au 31 décembre 2014, M. Edelstenne détient 3 946 266 actions en pleine propriété et 3 296 actions via deux sociétés civiles familiales qu'il gère, représentant ensemble 1,54 % du capital et 2,09 % des droits de vote exerçables, ainsi que 11 613 382 actions en usufruit. En sa qualité d'usufruitier de ces 11 613 382 actions représentant 6,18 % des droits de votes exerçables, M. Edelstenne n'exerce le droit de vote que pour les décisions de l'Assemblée générale des actionnaires relatives à l'affectation des bénéfices, les propriétaires exerçant le droit de vote pour les autres résolutions, conformément à l'article 11 des statuts.

(3) SW Securities LLC étant une société du Groupe, les actions détenues par cette société sont privées de droit de vote.

(4) À l'exclusion de MM. Edelstenne et Charlès, les dirigeants concernés sont les dirigeants identifiés au paragraphe 5.1.2 « Comité Exécutif du Groupe » du présent Document de référence.

(5) Voir explication au paragraphe 5.4 « Récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants de Dassault Systèmes ».

(6) Les nombres d'actions et de droits de vote composant le capital ont été multipliés par deux suite à la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes intervenue le 17 juillet 2014.

Au 31 décembre 2014, le nombre total des droits de vote s'élève à 379 178 925 (le nombre de droits de vote exerçables s'élevant à 374 408 301) et, au 28 février 2015, à 379 762 592 (le nombre de droits de vote exerçables s'élevant à 374 940 013). La différence entre le nombre de droits de vote théoriques et exerçables s'explique par les actions auto détenues et d'autocontrôle.

La société MFS Institutional Advisors (MFSI) a déclaré à Dassault Systèmes SA avoir franchi en hausse le 27 avril 2011 le seuil statutaire de 2,5 % du capital au travers des fonds d'investissement qu'elle a indiqué gérer, directement ou indirectement. Sa société mère, MFS Investment management (MFS), a indiqué que les fonds gérés par des sociétés de son groupe, dont MFSI, détenaient plus de 2,5 % du capital de Dassault Systèmes SA au 19 février 2015, comme aux 11 mars, 3 avril, 11 avril, 21 et 23 juillet 2014, 17 décembre 2013 et 24 septembre 2012.

À la connaissance de Dassault Systèmes SA, compte tenu des obligations de déclarations de franchissement de seuil incombant aux actionnaires, aucun autre actionnaire que ceux indiqués ci-dessus ne détenait, directement ou indirectement, seul ou de concert, 2,5 % (seuil statutaire) ou plus de 5 % du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2014.

Malgré son retrait volontaire du NASDAQ en octobre 2008, Dassault Systèmes SA a maintenu son programme d'*American Depositary Receipts* (« ADR »), qui continuent de s'échanger sur le marché hors cote américain (voir paragraphe 6.4 « Informations Boursières »). Au 28 février

2015, 7 552 909 *American Depositary Shares* (« ADS ») étaient en circulation et le nombre de leurs détenteurs sous forme nominative, pour leur propre compte ou pour le compte de tiers, s'élevait à 55.

En janvier 2015, Dassault Systèmes SA a commandé une étude sur la composition de son actionariat auprès d'une société d'étude spécialisée externe. D'après cette étude, les investisseurs institutionnels détenant plus de 2 000 actions chacun seraient au nombre de 444 et détiennent 42,55 % du capital social de Dassault Systèmes SA au 31 décembre 2014.

Dassault Systèmes SA détient, au 20 mars 2015, 2 695 168 actions en auto détention, dont 32 778 actions rachetées dans le cadre du programme de rachat adopté par l'Assemblée générale du 26 mai 2014 et le solde, soit 2 662 390 actions dans le cadre de programmes de rachats antérieurs, ce qui représente environ 1,04 % du capital social au 20 mars 2015, aucun droit de vote ou droit à dividende n'étant attaché à ces actions.

Au 31 décembre 2014, 131 091 778 actions Dassault Systèmes (soit environ 51,14 % du capital) sont détenues sous la forme nominative ; elles donnent droit à 249 639 936 droits de vote exerçables (soit environ 66,67 % des droits de vote bruts).

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, il est indiqué que le nombre d'actions Dassault Systèmes détenues par les salariés dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise (« PEE ») est de 206 542 actions au 31 décembre 2014, soit environ 0,08 % du nombre total d'actions à cette date.

6.3.2 Contrôle

GIMD (Groupe Industriel Marcel Dassault) est l'actionnaire principal de Dassault Systèmes SA avec, au 31 décembre 2014, 41,11 % du capital et 55,74 % des droits de vote exerçables (soit 55,04 % des droits de vote théoriques). Avec plus de 50 % des droits de vote de Dassault Systèmes SA, GIMD contrôle Dassault Systèmes. Les membres de la famille Dassault détiennent 100 % du capital de GIMD.

Afin de s'assurer que le contrôle de GIMD n'est pas exercé de manière « abusive » au sens du Règlement général de l'AMF, le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA est composé de 44 % d'administrateurs indépendants, soit une proportion supérieure à celle requise par le Code AFEP-MEDEF pour les sociétés contrôlées, et que tous les comités du Conseil (Comité

d'Audit, Comité des Rémunérations et de Sélection, Comité Scientifique) sont composés d'administrateurs indépendants uniquement.

GIMD détenant plus d'un tiers et moins de la moitié des actions et plus de la moitié des droits de vote de Dassault Systèmes SA, il ne peut pas augmenter sa participation en capital de plus de 1 % du nombre total des titres de capital, sur une période de 12 mois consécutifs, à moins de lancer une offre publique sur toutes les actions Dassault Systèmes, sauf éventuelle dérogation à l'obligation de déposer une offre sur le fondement de l'article 234-9 (6°) du Règlement général de l'AMF que celle-ci peut éventuellement accorder selon son appréciation.

6.3.3 Accords entre actionnaires

En 2011, 2013 et 2014, Dassault Systèmes a été informée de la conclusion d'engagements collectifs de conservation de titres dont les caractéristiques sont résumées dans les tableaux ci-après, conformément à la position-recommandation de l'AMF n° 2009-16.

Engagements collectifs conclus en 2014

Régime	Article 787 B du Code Général des Impôts	Article 787 B du Code Général des Impôts
Date de signature	27 février 2014	16 et 17 décembre 2014
Durée des engagements collectifs	Deux ans au moins	Deux ans au moins
Durée contractuelle du pacte	Durée indéterminée avec des cas de résiliation	Durée indéterminée avec des cas de résiliation
Modalités de reconduction	Aucune modalité spécifique stipulée	Aucune modalité spécifique stipulée
Pourcentage du capital et des droits de vote visé par le pacte à la date du pacte	25,0 % du capital et 33,8 % des droits de vote	24,7 % du capital et 33,4 % des droits de vote
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeants ⁽¹⁾	M. Charles Edelstenne M. Bernard Charlès	M. Charles Edelstenne M. Bernard Charlès
Nom des signataires ayant des liens étroits avec les dirigeants	Groupe Industriel Marcel Dassault	Groupe Industriel Marcel Dassault
Nom des signataires détenant au moins 5 % du capital et/ou des droits de vote de la société	Groupe Industriel Marcel Dassault Charles Edelstenne et ses ayants-droit ⁽²⁾	Groupe Industriel Marcel Dassault Charles Edelstenne et ses ayants-droit ⁽²⁾

(1) Au sens de l'article 885 O bis du Code Général des Impôts.

(2) Voir Note 2 sous le tableau du paragraphe 6.3.1 « Actionariat et droits de vote double ».

	Engagements collectifs conclus en 2011 encore en vigueur	Engagements collectifs conclus en 2013
Régime	Article 787 B du Code général des impôts	Article 787 B du Code général des impôts
Date de signature	11 juillet 2011	29 octobre 2013
Durée des engagements collectifs	Deux ans au moins	Deux ans au moins
Durée contractuelle du pacte	Durée indéterminée avec des cas de résiliation	Durée indéterminée avec des cas de résiliation
Modalités de reconduction	Aucune modalité spécifique stipulée	Aucune modalité spécifique stipulée
Pourcentage du capital et des droits de vote visé par le pacte à la date du pacte	29,6% du capital et 41,8 % des droits de vote	28,2% du capital et 41,6 % des droits de vote
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeants ⁽¹⁾	M. Charles Edelstenne M. Bernard Charlès	M. Charles Edelstenne M. Bernard Charlès
Nom des signataires ayant des liens étroits avec les dirigeants	Groupe Industriel Marcel Dassault	Groupe Industriel Marcel Dassault
Nom des signataires détenant au moins 5 % du capital et/ou des droits de vote de la Société	Groupe Industriel Marcel Dassault Charles Edelstenne et ses ayants-droit ⁽²⁾	Groupe Industriel Marcel Dassault Charles Edelstenne et ses ayants-droit ⁽²⁾

(1) Au sens de l'article 885 O bis du Code général des impôts.

(2) Voir Note 2 sous le tableau du paragraphe 6.3.1 « Actionariat et droits de vote double ».

Les mêmes titres peuvent faire l'objet de plusieurs engagements collectifs de conservation.

6.4 Informations boursières

Place de cotation

L'action de Dassault Systèmes SA est cotée sur le Compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN FR0000130650) depuis le 28 juin 1996. Elle a été également cotée au NASDAQ à New York sous forme d'ADS sous le sigle DASTY jusqu'au 16 octobre 2008. Les ADS continuent de s'échanger sous ce sigle sur le marché hors cote américain (« OTC »), une ADS

correspondant à une action ordinaire (voir paragraphe 6.3.1 « Actionariat et droits de vote double »).

Pour la politique de versement des dividendes, voir paragraphe 7.1 « Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 28 mai 2015 ».

Historique des cours et volumes traités de l'action Dassault Systèmes à Paris depuis le 1^{er} janvier 2014

<i>(en euros à l'exception du nombre de titres échangés)</i>	Nombre de titres* échangés	Dernier cours du mois*	Plus haut cours du mois*	Plus bas cours du mois*
Janvier 2014	8 861 508	43,96	45,65	42,95
Février 2014	13 968 856	41,64	44,84	39,23
Mars 2014	8 696 296	42,52	43,09	40,78
Avril 2014	8 032 912	44,32	46,96	41,18
Mai 2014	7 212 930	46,52	47,11	43,94
Juin 2014	7 166 674	46,98	48,20	46,12
Juillet 2014	7 466 969	50,14	50,42	46,32
Août 2014	4 988 279	50,40	50,78	46,80
Septembre 2014	5 424 912	50,86	52,79	49,98
Octobre 2014	8 086 900	50,57	51,70	46,10
Novembre 2014	4 309 478	52,57	53,50	49,39
Décembre 2014	5 410 247	50,54	53,07	47,38
Janvier 2015	5 006 706	54,92	55,31	48,85
Février 2015	7 599 064	62,53	63,48	53,17

* Les données historiques ont été retraitées pour tenir compte de la division par deux du nominal intervenue le 17 juillet 2014. (Source : Euronext Paris).

Responsable de la communication financière

François-José Bordonado

Directeur des relations investisseurs

Pour obtenir tous les documents publiés par le Groupe ainsi que pour toute information financière, s'adresser à :

Service des Relations Investisseurs

10 rue Marcel-Dassault – CS 40501

78946 Vélizy-Villacoublay Cedex – France

Téléphone : +33 (0)1 61 62 69 24

Télécopie : +33 (0)1 70 73 43 59

E-mail : investor@3ds.com

Calendrier indicatif des annonces de résultats pour 2015

- 1^{er} trimestre 2015 : 23 avril 2015
- 2^e trimestre 2015 : 23 juillet 2015
- 3^e trimestre 2015 : 22 octobre 2015
- 4^e trimestre 2015 : février 2016

7

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SOMMAIRE

7.1 Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 28 mai 2015	202	7.2 Texte des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 28 mai 2015	208
--	-----	--	-----

7.1 Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 28 mai 2015

Comptes annuels et affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels de Dassault Systèmes SA (ou la « Société » pour les besoins du présent chapitre 7 « Assemblée générale ») à la date du 31 décembre 2014 établis selon les principes comptables français, qui sont présentés au paragraphe 4.2 « Comptes annuels de la société mère ».

Dassault Systèmes SA a versé des dividendes tous les ans depuis 1986. La décision de distribution de dividendes et leur montant dépend des résultats et de la situation financière de Dassault Systèmes SA ainsi que d'autres facteurs. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

Il résulte des comptes présentés et des éléments contenus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration inclus dans le présent Document de référence que l'exercice clos le 31 décembre 2014 se traduit par un bénéfice de 1 83 005 153,92 euros⁽¹⁾ que nous vous proposons d'affecter ainsi :

• à la réserve légale	124 905,35 €
• à la distribution aux 255 230 678 actions composant le capital au 20 mars 2015 d'un dividende de (0,43 euro × 255 230 678 actions) ⁽²⁾	109 749 191,54 €
• au report à nouveau	73 131 057,03 €
ce qui, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 1 710 501 691,33 euros, porte le report à nouveau à	1 783 632 748,36 €

(1) Ce bénéfice, augmenté du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs de 1 710 501 691,33 euros et après dotation de la réserve légale, constitue un bénéfice distribuable de 1 893 381 939,90 euros.

(2) Le montant global de dividendes sera augmenté en fonction du nombre d'actions nouvelles créées entre le 1^{er} mars 2015 et la date de la présente Assemblée générale, soit le 28 mai 2015, par suite de levées d'options de souscription d'actions, étant précisé que le nombre maximum d'actions susceptibles de provenir de l'exercice d'options est de 4 206 340, soit un montant maximum de dividende supplémentaire de 1 808 726,20 euros.

Les actions nouvelles créées suite à l'exercice d'options de souscription jusqu'à la date de l'Assemblée générale annuelle statuant sur l'affectation du résultat du dernier exercice clos, pourront percevoir le dividende attaché à cet exercice (voir paragraphes 5.3.2.1 « Options de souscription d'actions Dassault Systèmes » et 6.4 « Informations boursières »).

Il est ainsi proposé à l'Assemblée générale du 28 mai 2015 de décider de distribuer au titre de l'exercice 2014 (i) un dividende de 0,43 euro par action composant le capital à la date de l'Assemblée, correspondant – sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 28 février 2015 diminué du nombre d'actions annulées par le Conseil du 20 mars 2015 (voir paragraphe 6.2.5 « Programmes de rachats d'actions ») – à un montant global de 109 749 191,54 euros et (ii) le cas échéant, un montant supplémentaire global maximum de 1 808 726,20 euros qui correspond au nombre maximum d'actions nouvelles pouvant être créées entre le 1^{er} mars 2015 et la date de l'Assemblée générale (soit 4 206 340 actions).

Le dividende sera détaché de l'action le 3 juin 2015 et mis en paiement à compter du 25 juin 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues par Dassault Systèmes SA ou détenues par SW Securities LLC, société contrôlée par le Groupe Dassault Systèmes, à la date de mise en paiement, sera affecté au compte « report à nouveau ».

En outre, préalablement à la mise en paiement du dividende, le Conseil d'administration ou, sur délégation, le Directeur Général, constatera le nombre d'actions supplémentaires qui auront été émises du fait de l'exercice d'options de souscription d'actions entre le 1^{er} mars et la date de l'Assemblée générale du 28 mai 2015. Les sommes nécessaires au paiement du dividende attaché aux actions émises pendant cette période seront prélevées sur le compte « report à nouveau ».

La somme ainsi distribuée sera prise en compte pour la détermination du revenu global des actionnaires soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de sa perception, après application d'un abattement non plafonné de 40 % (article 158-3-2 du Code général des impôts). Le dividende pourra être soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu à un taux de 21 % (article 117 quater du Code général des impôts).

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué par action :

	2013	2012	2011
Dividende*	€0,83	€0,80	€0,70
Nombre d'actions ayant bénéficié de la distribution*	126 746 027	125 572 474	125 026 338

* Les informations figurant dans ce tableau sont données avant division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes SA intervenue le 17 juillet 2014.

Dépenses somptuaires et frais généraux visés à l'article 223 du Code général des impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous portons à votre connaissance le montant global des dépenses et charges non déductibles pour l'établissement de l'impôt, soit 410 755 euros pour l'exercice écoulé, qui a donné lieu à un impôt sur les sociétés de 156 087 euros.

Option pour le paiement du dividende en actions

Il est proposé d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement du dividende évoqué ci-dessus en numéraire ou en actions nouvelles de la Société. En cas d'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions nouvelles, celles-ci seraient émises à un prix égal à la moyenne des derniers cours cotés sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée générale, diminuée du montant du dividende et arrondie au centime d'euro supérieur.

Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende en actions nouvelles entre le 3 juin et le 16 juin 2015 inclus, en adressant leur demande aux intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende ou, pour les actionnaires inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par la Société, à son mandataire (Société Générale, département des titres et bourse, 32 rue du Champ-de-Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3). En conséquence, tout actionnaire qui n'aurait pas opté en faveur du paiement du dividende en actions au terme de ce délai, percevra le dividende en numéraire à compter du 25 juin 2015. Pour les actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions, la livraison des actions interviendra à compter de la même date.

Si l'exercice de l'option ne permet pas d'obtenir un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra choisir entre recevoir le nombre d'actions immédiatement supérieur, en versant la différence en numéraire le jour où il exerce son option, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en numéraire.

Comptes consolidés

Outre les comptes annuels 2014, nous vous proposons également d'approuver les comptes consolidés de Dassault Systèmes à la date du 31 décembre 2014 établis selon les normes IFRS et présentés au paragraphe 4.1.1 « Comptes consolidés et annexes » du présent Document de référence.

Conventions réglementées

Les conventions suivantes, lesquelles ont été approuvées conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et examinées par le Conseil du 20 mars 2015 conformément à l'article L. 225-40-1 nouveau du Code de commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- engagements suivants pris par la Société en relation avec la police d'assurance « Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux » souscrite auprès de la compagnie Allianz (ACS) :
 - avance aux administrateurs de leurs frais de défense dans le cas où leur responsabilité civile personnelle serait mise en cause, indemnisation des conséquences financières pouvant en résulter et prise en charge des frais de défense y afférents dans le cas où cette police ne couvrirait pas ces avances, conséquences financières et prises en charge (décision du Conseil d'administration du 24 juillet 1996),
 - prise en charge, sous certaines conditions, des frais de défense des administrateurs de Dassault Systèmes SA si ceux-ci étaient amenés à préparer leur défense personnelle devant une juridiction civile, pénale ou administrative aux États-Unis, dans le cadre d'une enquête, instruction ou investigation menée à l'encontre de Dassault Systèmes (décision du Conseil d'administration du 23 septembre 2003);
- convention relative aux engagements pris par Dassault Systèmes SA au bénéfice de Bernard Charlès, correspondant à des indemnités dues à raison de la cessation de ses fonctions de Directeur Général.

Ces conventions ont fait l'objet d'un examen par le Conseil d'administration du 20 mars 2015 conformément aux dispositions de l'article L. 225-40-1 du Code de commerce.

Pour mémoire, les conventions conclues avec les filiales du Groupe détenues à 100 % sont désormais exclues du champ d'application des conventions réglementées suite à l'Ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés visant à simplifier et sécuriser la vie des entreprises. Le Conseil d'administration du 20 mars 2015 a ainsi constaté que la licence non exclusive et gratuite de la marque ENOVIA concédée à sa filiale Dassault Systèmes Americas Corp. était désormais exclue du champ d'application des conventions réglementées en application de cette ordonnance et décidé, conformément à l'article 38 de l'Ordonnance, de l'exclure de l'examen annuel requis par l'article L.225-40-1 du Code de commerce.

À l'occasion du renouvellement du mandat du Directeur Général, le Conseil d'administration du 26 mai 2014 a autorisé, sur proposition du Comité des Rémunérations et de Sélection et conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le renouvellement de la convention relative aux engagements pris par Dassault Systèmes au bénéfice de Bernard Charlès, correspondant à des indemnités dues à raison de la cessation de ses fonctions de Directeur Général, selon les termes adoptés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 27 mai 2010. Le montant de l'indemnité due sera équivalent au maximum à deux ans de rémunération du Directeur Général et dépendra de la satisfaction de conditions de performance établies pour le calcul de sa rémunération variable.

Conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, cette convention est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale (voir paragraphe 5.1.4.2 « Indemnité de départ contraint du Directeur Général » ainsi que le Tableau 11 du paragraphe 5.3.1 « Rémunération des mandataires sociaux »).

Les Commissaires aux comptes ont établi un rapport spécial en application des articles L. 225-40 et L. 225-42-1 du Code de commerce qui figure au paragraphe 4.2.6 « Rapport

spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés ». Il sera demandé à l'Assemblée générale de prendre acte de ce rapport et d'approuver la convention nouvelle qui y est mentionnée.

Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Monsieur Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration et à Monsieur Bernard Charlès, Directeur Général

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, il est proposé à l'Assemblée générale d'émettre un avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à chaque dirigeant mandataire social au sens de ce Code, à savoir Monsieur Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration et Monsieur Bernard Charlès, Directeur Général, dont les éléments de rémunération sont synthétisés dans les tableaux ci-dessous (Voir également paragraphes 5.1 « Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne » et 5.3.1 « Rémunération des mandataires sociaux »).

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION POUR 2014 DE M. CHARLES EDELSTENNE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Éléments de rémunération (en euros)	Montants	Observations
Rémunération fixe⁽¹⁾	982 000	Rémunération fixe brute au titre de 2014 fixée par le Conseil d'administration du 21 mars 2014, sur proposition du Comité des Rémunérations et de Sélection.
Rémunération variable annuelle	N/A	M. Charles Edelstenne ne bénéficie d'aucune rémunération variable annuelle.
Rémunération variable annuelle différée	N/A	M. Charles Edelstenne ne bénéficie d'aucune rémunération variable annuelle différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	M. Charles Edelstenne ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Jetons de présence⁽²⁾	42 000	Jetons de présence dus au titre de l'exercice 2014.
Rémunération exceptionnelle	N/A	M. Charles Edelstenne ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Attribution d'options de souscription d'actions et/ou d'actions de performance	N/A	M. Charles Edelstenne n'est titulaire d'aucune option de souscription d'actions et ne s'est vu attribuer aucune action de performance.
Indemnité de prise ou de cessation de fonctions	N/A	M. Charles Edelstenne ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonctions.
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Charles Edelstenne ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Aucun régime de retraite supplémentaire n'a été mis en place par Dassault Systèmes SA.
Avantages en nature⁽³⁾	N/A	M. Charles Edelstenne ne bénéficie d'aucun avantage en nature.

(1) Voir également paragraphe 5.1.4.1 « Rémunération des dirigeants mandataires sociaux » du rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise. GIMD a versé à M. Charles Edelstenne en 2014 une rémunération fixe brute de 800 000 euros au titre de son mandat de Directeur Général de GIMD.

(2) GIMD a versé à M. Charles Edelstenne 22 719 euros de jetons de présence en 2014 au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance de GIMD. Voir également paragraphe 5.1.4.4 « Jetons de présence des administrateurs » sur les modalités de répartition des jetons de présence chez Dassault Systèmes SA.

(3) GIMD a consenti en 2014 à M. Charles Edelstenne des avantages en nature liés à l'utilisation d'un véhicule mis à disposition à hauteur de 10 063 euros.

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION POUR 2014 DE M. BERNARD CHARLÈS, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Éléments de rémunération (en euros)	Montants	Observations
Rémunération fixe	1 058 000	Rémunération fixe brute au titre de 2014 fixée par le Conseil d'administration du 21 mars 2014. ⁽¹⁾
Rémunération variable annuelle	1 269 600	Part variable brute effectivement acquise au titre de l'exercice 2014 décidée par le Conseil d'administration du 20 mars 2015. ⁽¹⁾
Rémunération variable annuelle différée	N/A	M. Bernard Charlès ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	M. Bernard Charlès ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Jetons de présence⁽²⁾	27 000	Jetons de présence dus au titre de l'exercice 2014.
Rémunération exceptionnelle	N/A	M. Bernard Charlès ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Attribution d'options de souscription d'actions et/ou d'actions de performance	5 620 500	M. Bernard Charlès s'est vu attribuer 150 000 actions 2014-B par le Conseil du 21 février 2014, dont le nombre a été porté à 300 000 suite à la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes intervenue le 17 juillet 2014. ⁽³⁾
Indemnité de prise ou de cessation de fonctions	N/A	M. Bernard Charlès bénéficie dans certaines conditions d'une indemnité à raison de la cessation de ses fonctions, dont le montant sera équivalent au maximum à deux ans de rémunération du Directeur Général et dépendra de la satisfaction de conditions de performance établies pour le calcul de sa rémunération variable. Conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, cet engagement de Dassault Systèmes SA a été autorisé par le Conseil du 26 mai 2014 et est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 28 mai 2015. ⁽⁴⁾
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Bernard Charlès ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Aucun régime de retraite supplémentaire n'a été mis en place.
Avantages en nature	10 934	Ces avantages en nature sont liés à l'utilisation d'un véhicule mis à disposition par Dassault Systèmes SA.

(1) Voir également paragraphe 5.1.4.1 « Rémunération des dirigeants mandataires sociaux » du rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.

(2) Voir également paragraphe 5.1.4.4 « Jetons de présence des administrateurs » sur les modalités de répartition des jetons de présence chez Dassault Systèmes SA.

(3) Voir également paragraphe 5.1.4.3 « Actions de performance et options de souscription d'actions » du rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.

(4) Voir également paragraphe 5.1.4.2 « Indemnité de départ contraint du Directeur Général » du rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.

Renouvellement du mandat de quatre administrateurs et ratification de la nomination par cooptation d'un nouvel administrateur

Les mandats d'administrateur de Mesdames Nicole Dassault et Toshiko Mori, et ceux de Messieurs Jean-Pierre Chahid-Nourai et Arnoud De Meyer expirent lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2015. Il vous est proposé de renouveler leurs mandats pour une durée de quatre ans.

Il est également proposé à l'Assemblée générale de ratifier la nomination de Mme Marie-Hélène Habert, effectuée à titre provisoire par le Conseil d'administration du 23 juillet 2014

en remplacement de son père, Monsieur Serge Dassault, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015. (Pour une présentation de ces administrateurs, voir paragraphe 5.1.1.1 « Composition du Conseil d'administration »).

Si ces propositions sont approuvées, le Conseil d'administration sera composé de quatre femmes et de quatre administrateurs indépendants sur neuf membres, soit une proportion de 44 %, supérieure à celles préconisées par le Code AFEP-MEDEF ainsi que par la loi en ce qui concerne la représentation féminine au sein du Conseil.

Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions

L'autorisation de rachat d'actions donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 26 mai 2014 expirera lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2015. Dans le cadre de cette autorisation, des rachats d'actions ont été effectués en 2014 ainsi que début 2015, ces opérations étant décrites au paragraphe 6.2.5 « Programmes de rachats d'actions ». D'autres rachats pourraient être effectués jusqu'à la date de l'Assemblée générale, ces opérations seront alors décrites dans le Document de référence pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nous vous proposons d'autoriser de nouveau le Conseil à racheter des actions Dassault Systèmes, selon les modalités prévues aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital de Dassault Systèmes SA à la date de l'Assemblée générale du 28 mai 2015, à un prix d'achat maximum de 90 euros par action et dans les limites prévues par la réglementation applicable. Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions Dassault Systèmes ne pourra pas dépasser 500 millions d'euros.

Si vous adoptez cette proposition, l'autorisation sera valable jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette autorisation pourra être utilisée pour les objectifs indiqués ci-dessous :

- 1) annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, sous réserve de l'adoption de la résolution visant à permettre l'annulation d'actions par l'Assemblée générale dans sa partie extraordinaire ;
- 2) remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital social ;
- 3) assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de Dassault Systèmes SA par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- 4) honorer les obligations liées à des attributions d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA ou d'une entreprise associée ;
- 5) assurer la couverture de ses engagements au titre de droits avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de bourse de l'action Dassault Systèmes consentis aux salariés et mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA ou d'une entreprise associée ;

- 6) remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de Dassault Systèmes SA ;
- 7) mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

Le descriptif du programme de rachat est contenu dans le présent Document de référence au paragraphe 6.2.5 « Programmes de rachats d'actions » qui contient toutes les informations complémentaires utiles sur ce sujet.

Dans la perspective d'une annulation des actions rachetées, nous vous proposons également d'autoriser le Conseil d'administration, le cas échéant, pour la même durée, à annuler toute ou partie des actions qu'il aura ainsi rachetées et à réduire corrélativement le capital social dans la limite de 10 % de son montant.

Délégations de compétence et de pouvoirs en vue d'augmenter le capital

Autorisations financières générales

Les délégations de compétence et de pouvoirs en vue d'augmenter le capital social consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 30 mai 2013 arrivent à expiration en juillet 2015. Il vous est en conséquence proposé de déléguer à nouveau au Conseil compétence pour augmenter le capital social pour une durée de 26 mois, afin notamment de lui permettre de choisir, à tout moment, au sein d'une large gamme de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances de la Société, avec maintien ou non du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public ou par placement privé, le financement le plus approprié au développement du Groupe, compte tenu des caractéristiques des marchés au moment considéré.

Il vous est également proposé de renouveler la délégation de compétence donnée au Conseil pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, ainsi que la délégation de pouvoirs pour augmenter le capital en rémunération d'apports en nature de titres.

Les résolutions proposées à cet effet remplaceront les résolutions adoptées par l'Assemblée générale des actionnaires du 30 mai 2013. L'usage de ces résolutions est exposé au paragraphe 6.2.4 « Délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration ». Le Conseil d'administration n'a pas fait d'autre usage de ces résolutions ni en 2014, ni entre le début de l'exercice 2015 et la date d'établissement du présent Document de référence.

Si vous adoptez ces résolutions, le Conseil aura la possibilité de :

- procéder à des augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (en utilisant notamment la faculté offerte par la loi de recourir à un placement privé auprès de gérants de portefeuille ou d'investisseurs qualifiés) dans la limite de 12 millions d'euros en nominal et, concernant les titres de créance donnant accès au capital, dans la limite de 750 millions d'euros de nominal. Ce plafond de 12 millions d'euros représente également le plafond global du montant nominal de toutes les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre des résolutions 16 à 19 ainsi que de la 22^e résolution ;
- procéder à des augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, dans la limite de ce même montant de 12 millions d'euros en nominal ;
- augmenter le capital social pour rémunérer des apports en nature de titres dans la limite de 10 % du capital social.

Autorisations financières à destination des salariés et mandataires sociaux

Conformément à la loi, il est proposé de permettre au Conseil d'administration de réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés de Dassault Systèmes SA et/ou des sociétés qui lui sont liées et adhérents à des plans d'épargne d'entreprise. Le montant nominal maximum des augmentations de capital pouvant ainsi être réalisées serait de 5 millions d'euros par l'émission d'actions nouvelles ou de titres donnant accès au capital. Cette nouvelle délégation annulera et remplacera celle donnée par l'Assemblée générale du 30 mai 2013.

En outre, il est proposé de renouveler par anticipation l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée du 30 mai 2013 d'attribuer gratuitement des actions au profit des salariés ou dirigeants du Groupe afin de pouvoir bénéficier, le cas échéant, des nouvelles dispositions prévues par le projet de loi dit « Macron » concernant les actions de performance, étant précisé que ce projet de loi « Macron » étant encore en cours de discussion à la date d'arrêt de cet exposé des motifs, il ne peut être garanti que le texte définitif de la loi finalement publié sera applicable à cette autorisation.

Les attributions d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne pourraient donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 2 % du capital de la Société au jour de l'Assemblée générale du 28 mai 2015.

Les informations relatives aux utilisations par le Conseil de l'autorisation donnée en 2013 par l'Assemblée générale

figurent au paragraphe 5.3 « Synthèse des rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux » et 5.1 « Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne » du présent Document de référence.

Cette autorisation priverait d'effet pour la partie non utilisée l'autorisation antérieure donnée au Conseil d'administration.

Modifications des statuts

Il est proposé à l'Assemblée générale de modifier les statuts de Dassault Systèmes, notamment pour tenir compte de nouvelles mesures législatives. L'objet de ces révisions est de :

- supprimer la référence à la durée de six ans du mandat d'administrateur pour les mandats qui étaient en cours à la date de modification de leur durée, cette mention étant maintenant devenue sans objet (paragraphe 14.2 des statuts) ;
- prendre en compte les nouvelles dispositions relatives aux conventions réglementées résultant de l'ordonnance du 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés (article 22 des statuts) ;
- prendre en compte la modification de la date à laquelle les actions Dassault Systèmes doivent être enregistrées pour pouvoir participer à l'Assemblée générale des actionnaires ; cette date était de 3 jours ouvrés avant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris ; elle est désormais de 2 jours ouvrés avant l'Assemblée générale suite au Décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 (article 27 des statuts).

Transformation en société européenne

Par ailleurs, lors de cette Assemblée générale, il vous sera également proposé de décider la transformation de Dassault Systèmes SA en société européenne, ce qui nécessitera d'adopter de nouveaux statuts.

Pour mémoire, le Conseil d'administration du 21 mars 2014 a approuvé le projet de transformation de Dassault Systèmes SA en société européenne, lequel a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Versailles le 27 mars 2014 avec le rapport du Conseil d'administration expliquant et justifiant les aspects juridiques et économiques de la transformation et indiquant les conséquences pour les actionnaires et pour les salariés de l'adoption de la forme de société européenne, étant précisé qu'une version mise à jour du projet de statuts a été déposée au greffe du Tribunal le 24 mars 2015. Ces projets et ce rapport ont été mis à votre disposition.

Le cabinet Ernst & Young et Autres et le cabinet Finexsi, commissaires à la transformation, nommés par ordonnance de

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Versailles en date du 12 février 2015 ont émis un rapport attestant que les actifs nets de Dassault Systèmes SA sont au moins équivalents au capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer, et qui a été mis à votre disposition.

La transformation définitive de la Société en société européenne nécessite la conduite au préalable de négociations entre la Société et ses salariés (représentés sous la forme d'un « Groupe Spécial de Négociation ») sur la détermination des modalités de l'implication des salariés au sein de la société européenne. Ces négociations peuvent aboutir :

- soit à un accord écrit déterminant les modalités de l'implication des salariés au sein de la société européenne ;
- soit à la décision, prise à la majorité prévue par les articles L. 2352-13 et suivants du Code du travail, de clore les négociations déjà entamées et d'appliquer la réglementation relative à l'information et à la consultation dans les États membres de l'Union Européenne où Dassault Systèmes SA emploie des salariés ;
- soit à l'application des dispositions subsidiaires relatives au Comité de la société européenne prévues par les articles L. 2353-1 et suivants du Code du travail lorsqu'à l'issue de la période de négociation prévue à l'article L. 2352-9 dudit Code, aucun accord n'a été conclu.

Au 20 mars 2015, date d'arrêté du présent exposé des motifs par le Conseil d'administration, les négociations entre Dassault Systèmes SA et le Groupe Spécial de Négociation, étant encore en cours, il est proposé à l'Assemblée générale de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration pour prendre acte de la menée à leur terme de ces négociations relatives aux modalités de l'implication des salariés au sein de la société européenne et le cas échéant, de la signature d'un accord à cet effet, et par conséquent constater que la condition préalable susvisée est remplie et que la transformation de la Société en société européenne est effective.

Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur les résolutions proposées dans le texte des projets de résolutions qui vous est soumis ci-après.

7.2 Texte des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 28 mai 2015

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

I Première résolution

Approbation des comptes annuels de l'exercice

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve le rapport du Conseil et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et notamment, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code

général des impôts, le montant global des dépenses et charges non déductibles des résultats imposables visées à l'article 39.4 du même Code, qui s'est élevé à 410 755 euros et qui a donné lieu à un impôt sur les sociétés de 156 087 euros.

I Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe tel qu'inclus dans le rapport de gestion et du rapport des

Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil et les

comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes consolidés ou résumées dans ces rapports.

I Troisième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 183 005 153,92 euros⁽¹⁾ ainsi qu'il suit :

• à la réserve légale	124 905,35€
• à la distribution aux 255 230 678 actions composant le capital social au 20 mars 2015 d'un dividende de (0,43 euros × 255 230 678 actions) ⁽²⁾	109 749 191,54€
au report à nouveau	73 131 057,03€
ce qui, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 1 710 501 691,33 euros, porte le report à nouveau à	1 783 632 748,36€

(1) Ce bénéfice, augmenté du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs de 1 710 501 691,33 euros et après dotation de la réserve légale, constitue un bénéfice distribuable de 1 893 381 939,90 euros.

(2) Le montant global de dividendes sera augmenté en fonction du nombre d'actions nouvelles créées entre le 1^{er} mars 2015 et la date de la présente Assemblée générale, soit le 28 mai 2015, par suite de levées d'options de souscription d'actions, étant précisé que le nombre maximum d'actions susceptibles de provenir de l'exercice d'options est de 4 206 340, soit un montant maximum de dividende supplémentaire de 1 808 726,20 euros.

Le dividende sera détaché de l'action le 3 juin 2015 et mis en paiement à compter du 25 juin 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues par Dassault Systèmes SA ou détenues par SW Securities LLC, société contrôlée par le Groupe Dassault Systèmes, à la date de mise en paiement, sera affecté au compte « report à nouveau ».

En outre, préalablement à la mise en paiement du dividende, le Conseil d'administration ou, sur délégation, le Directeur Général, constatera le nombre d'actions supplémentaires qui auront été émises du fait de l'exercice d'options de

souscription d'actions entre le 1^{er} mars et la date de la présente Assemblée générale ; les sommes nécessaires au paiement du dividende attaché aux actions émises pendant cette période seront prélevées sur le compte « report à nouveau ».

La somme ainsi distribuée sera prise en compte pour la détermination du revenu global des actionnaires soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de sa perception, après application d'un abattement non plafonné de 40 % (article 158-3-2 du Code général des impôts). Le dividende pourra être soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu à un taux de 21 % (article 117 quater du Code général des impôts).

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué par action :

	2013	2012	2011
Dividende*	€0,83	€0,80	€0,70
Nombre d'actions ayant bénéficié de la distribution*	126 746 027	125 572 474	125 026 338

* Les informations figurant dans ce tableau sont données avant division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes SA intervenue le 17 juillet 2014.

I Quatrième résolution

Option pour le paiement du dividende en actions

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et constatant que le capital est entièrement libéré, décide d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles de Dassault Systèmes SA du dividende qui fait l'objet de la troisième résolution.

Chaque actionnaire pourra opter pour le paiement du dividende en numéraire ou pour le paiement en actions, mais cette option s'appliquera au montant total du dividende auquel il a droit.

Les actions nouvelles, en cas d'exercice de la présente option, seront émises sans décote à un prix égal à la moyenne des derniers cours cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée générale, diminuée du montant net du dividende faisant l'objet de la troisième résolution et arrondie au centime

d'euro supérieur. Les actions ainsi émises porteront jouissance au 1^{er} janvier 2015 et seront entièrement assimilées aux autres actions composant le capital de Dassault Systèmes SA.

Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende en espèces ou pour le paiement du dividende en actions nouvelles entre le 3 juin et le 16 juin 2015 inclus, en adressant leur demande aux intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende, ou, pour les actionnaires inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par la Société, à son mandataire (Société Générale, département des titres et bourse, 32, rue du Champ-de-Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3). Au-delà de la date du 16 juin 2015, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Pour les actionnaires qui n'auront pas opté pour un paiement du dividende en actions, le dividende sera payé après l'expiration de la période d'option, à compter du 25 juin 2015. Pour les actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions, la livraison des actions interviendra à compter de la même date.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce son option, la différence en numéraire ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer au Président du Conseil d'administration dans les conditions prévues par la loi, à l'effet d'assurer la mise en œuvre du paiement du dividende en actions nouvelles, en préciser les modalités d'application et d'exécution, constater le nombre d'actions nouvelles émises en application de la présente résolution et apporter aux statuts toutes modifications nécessaires relatives au capital social et au nombre d'actions composant le capital social et plus généralement faire tout ce qui serait utile ou nécessaire.

I Cinquième résolution

Conventions réglementées

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte dudit rapport qui ne fait état d'aucune convention nouvelle hormis la convention visée par la sixième résolution.

I Sixième résolution

Convention réglementée conclue entre la Société et Monsieur Bernard Charlès

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, approuve le renouvellement de la convention énoncée dans ledit rapport relative aux engagements pris par la Société au bénéfice de Bernard Charlès, correspondant à des

indemnités dues à raison de la cessation de ses fonctions de Directeur Général, selon les termes adoptés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 mai 2014.

I Septième résolution

Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Monsieur Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration

L'Assemblée générale émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Monsieur Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration, tels que figurant dans le Document de référence pour 2014, chapitre 5 « Gouvernement d'entreprise », paragraphe 5.3.1 « Rémunération des mandataires sociaux ».

I Huitième résolution

Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Monsieur Bernard Charlès, Directeur Général

L'Assemblée générale émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Monsieur Bernard Charlès, Directeur Général, tels que figurant dans le Document de référence pour 2014, chapitre 5 « Gouvernement d'entreprise », paragraphe 5.3.1 « Rémunération des mandataires sociaux ».

I Neuvième résolution

Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Pierre Chahid-Nourai

L'Assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Chahid-Nourai arrive à expiration lors de la présente Assemblée générale et renouvelle son mandat pour une durée de quatre ans. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

I Dixième résolution

Renouvellement du mandat de Monsieur Arnoud De Meyer

L'Assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Arnoud De Meyer arrive à expiration lors de la présente Assemblée générale et renouvelle son mandat pour une durée de quatre ans. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

I Onzième résolution

Renouvellement du mandat de Madame Nicole Dassault

L'Assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Madame Nicole Dassault arrive à expiration lors de la

présente Assemblée générale et renouvelle son mandat pour une durée de quatre ans. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

I Douzième résolution

Renouvellement du mandat de Madame Toshiko Mori

L'Assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Madame Toshiko Mori arrive à expiration lors de la présente Assemblée générale et renouvelle son mandat pour une durée de quatre ans. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

I Treizième résolution

Ratification de la cooptation de Madame Marie-Hélène Habert en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale ratifie la nomination par cooptation en qualité d'administrateur de Madame Marie-Hélène Habert, décidée par le Conseil d'administration du 23 juillet 2014, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, Monsieur Serge Dassault, démissionnaire, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

I Quatorzième résolution

Autorisation d'acquérir des actions de Dassault Systèmes SA

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de Dassault Systèmes SA à la date de l'Assemblée générale, selon les modalités prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'administration pour les objectifs indiqués ci-dessous :

- 1) annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution de la présente Assemblée générale dans sa partie extraordinaire ;
- 2) remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital de la Société ;
- 3) assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- 4) honorer les obligations liées à des attributions d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée ;

- 5) assurer la couverture des engagements de la Société au titre de droits avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de bourse de l'action de la Société consentis aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée ;
- 6) remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- 7) mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, sur le marché (réglementé ou non), un système multilatéral de négociation (MTF), via un internalisateur systématique ou de gré à gré, y compris par rachat de blocs, et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur subdélégation décidera et conformément aux dispositions prévues par la loi.

Ces moyens incluent (i) l'utilisation de la trésorerie disponible, (ii) l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché (réglementé ou non), un système multilatéral de négociation (MTF), via un internalisateur systématique ou de gré à gré, et (iii) la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options, sous réserve que l'utilisation de ces moyens n'entraîne pas un accroissement significatif de la volatilité du cours).

Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions de la Société ne pourra dépasser 500 millions d'euros, cette condition étant cumulative avec celle du plafond de 10 % du capital de la Société.

Dassault Systèmes SA ne pourra pas acheter d'actions à un prix unitaire supérieur à 90 euros (hors frais d'acquisition) et en tout état de cause au prix maximum prévu par la réglementation, sous réserve des ajustements liés aux opérations sur son capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions et/ou division de la valeur nominale des actions ou regroupement des actions.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'administration pour l'ensemble des actions autodétenues.

Cette autorisation est valable dès la présente Assemblée générale jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015. L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les cas où la loi l'autorise, pour passer tous ordres de bourse ou hors bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, fixer les modalités d'intervention de la Société sur le marché ou non, ainsi que les conditions d'acquisition et de cession des actions, effectuer toutes déclarations notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire pour réaliser ces opérations.

L'Assemblée générale confère également tous pouvoirs au Conseil d'administration, si la loi ou l'Autorité des marchés financiers venait à étendre ou à compléter les objectifs autorisés pour les programmes de rachat d'actions, à l'effet de

porter à la connaissance du public, dans les conditions légales et réglementaires applicables, les modifications éventuelles du programme concernant les objectifs modifiés.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-211 et R. 225-160 du Code de commerce, la Société ou la personne chargée du service des titres tiendra les registres d'achat et

de vente des actions acquises et vendues dans le cadre de ce programme.

La présente autorisation met fin au précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 26 mai 2014 dans sa douzième résolution.

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

I Quinzième résolution

Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à :

- réduire le capital social par voie d'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres actions, et ce dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois ;
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée générale donne, plus généralement, à cet effet tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les conditions et modalités de cette ou de ces réductions de capital, constater la réalisation de la ou des réductions du capital consécutives aux opérations d'annulations autorisées par la présente résolution, modifier, le cas échéant, les statuts de la Société en conséquence, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ou tout autre organisme, remplir toutes formalités et plus généralement faire le nécessaire à la bonne fin de cette opération.

Cette autorisation est donnée pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

I Seizième résolution

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et d'émettre des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1) délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-

6, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce, sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société à émettre, étant précisé que le Conseil d'administration pourra déléguer au Directeur Général, ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, dans les conditions permises par la loi, tous les pouvoirs nécessaires pour décider de l'augmentation de capital ;

- 2) décide qu'est expressément exclue toute émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence ;
- 3) décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 12 millions d'euros, étant précisé que ce plafond global est fixé compte non tenu du montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ;
- 4) décide en outre que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances de la Société, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 750 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies ;
- 5) décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription aux actions, titres de capital et autres valeurs mobilières émis en vertu de la présente résolution ;
- 6) décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions, titres de capital ou autres valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra offrir au public, totalement ou partiellement, les titres non souscrits ;

- 7) constate que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- 8) décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation devra être au moins égale au pair des actions à la date d'émission ;
- 9) décide que le Conseil d'administration pourra s'il le juge opportun, procéder à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions, le cas échéant prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission ;
- 10) décide que la présente délégation prive d'effet la délégation de même nature consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mai 2013 dans sa neuvième résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

I Dix-septième résolution

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et d'émettre des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par voie d'une offre au public

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1) délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-136, L. 225-148 et L. 228-91 à L. 228-94 du Code de commerce, sa compétence pour décider, par une offre au public ou, le cas échéant, sous réserve de l'approbation d'une résolution spécifique à cet effet par l'Assemblée générale, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger :
- a) l'émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société à émettre,
- b) l'émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société et/ou

de toutes autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société à émettre à la suite de l'émission par les sociétés dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital de tous titres de capital ou toutes valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société à émettre,

- c) l'émission d'actions et/ou de titres de capital et/ou de valeurs mobilières par la Société donnant accès à des titres de capital à émettre d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital,
- d) l'émission par la Société de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital existants ou donnant droit à l'attribution de titres de créances d'une autre société dont la Société ne possède pas directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Le Conseil d'administration pourra déléguer au Directeur Général ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, dans les conditions permises par la loi, tous les pouvoirs nécessaires pour décider de l'augmentation de capital.

La présente décision emporte de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises par les filiales, renonciation des actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs donnent droit ;

- 2) décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 12 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ;
- 3) décide que le montant nominal susceptible d'être émis en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond nominal global maximum des augmentations de capital de 12 millions d'euros fixé au titre de la seizième résolution de la présente Assemblée ;
- 4) décide qu'est expressément exclue toute émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence ;
- 5) décide que cette augmentation de capital pourra résulter de l'exercice d'un droit d'attribution résultant de toutes valeurs mobilières émises par toute société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital et avec l'accord de cette dernière ;
- 6) décide, en outre, que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 750 millions d'euros ou encore la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ou

en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, et s'imputera sur le plafond de 750 millions d'euros fixé au titre de la seizième résolution de la présente Assemblée ;

- 7) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions, titres de capital et autres valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires un délai de priorité de souscription sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les conditions qu'il fixera, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce, ce délai de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables ;
- 8) constate que cette délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- 9) décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation sera au moins égale à la valeur minimum fixée par la réglementation applicable au moment où il est fait usage de la présente délégation, soit actuellement la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % et après, le cas échéant, correction de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- 10) décide que le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente délégation, en tout ou partie, à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société, dans les limites et sous les conditions prévues par l'article L. 225-148 du Code de commerce ;
- 11) décide que le Conseil d'administration pourra s'il le juge opportun, procéder à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions, le cas échéant prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission ;
- 12) décide que la présente délégation prive d'effet la délégation de même nature consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mai 2013 dans sa dixième résolution.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

I Dix-huitième résolution

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et d'émettre des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1) délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce, sa compétence pour décider, dans le cadre et sous les conditions fixées par la dix-septième résolution de la présente Assemblée et dans la limite d'un montant nominal global de 12 millions d'euros, l'émission de titres de capital ou de créance, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;
- 2) décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond nominal global maximum des augmentations de capital de 12 millions d'euros fixé au titre de la seizième résolution de la présente Assemblée ;
- 3) décide que la présente délégation prive d'effet la délégation de même nature consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mai 2013 dans sa onzième résolution.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

I Dix-neuvième résolution

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires en application des dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans les proportions qu'il appréciera, par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, ou encore par la conjugaison d'une telle augmentation de capital avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu des seizième, dix-septième ou dix-huitième résolutions de la présente Assemblée, par émission et attribution

d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes, ou enfin en combinant les deux opérations, étant précisé que le Conseil d'administration pourra déléguer au Directeur Général, ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, dans les conditions permises par la loi, tous les pouvoirs nécessaires pour décider de l'augmentation de capital ;

- 2) décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 12 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ;
- 3) décide que ce montant nominal maximum s'imputera sur le plafond global nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la seizième résolution de la présente Assemblée ;
- 4) décide que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues. Les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;
- 5) décide que le Conseil d'administration pourra s'il le juge opportun, procéder à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions, le cas échéant prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission ;
- 6) décide que la présente délégation prive d'effet la délégation de même nature consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mai 2013 dans sa treizième résolution.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

I Vingtième résolution

Délégation de pouvoirs donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ainsi qu'à des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature de titres

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1) délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, dans la limite de 10 % du capital social, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
- 2) décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment évaluer les apports ainsi que l'octroi, le cas échéant, d'avantages particuliers, de fixer le nombre de titres à émettre en rémunération des apports ainsi que la date de jouissance des titres à émettre, de procéder le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'apport, et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et modifier les statuts en conséquence, et de prendre plus généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords, procéder à toutes formalités requises notamment pour l'admission aux négociations des actions ;
- 3) prend acte en tant que de besoin, que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit ;
- 4) décide que la présente délégation prive d'effet la délégation de même nature consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mai 2013 dans sa quatorzième résolution.

La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

I Vingt-et-unième résolution

Autorisation donnée au Conseil d'administration d'attribuer des actions de la Société au profit des mandataires sociaux et du personnel salarié de la Société et des sociétés liées

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1) autorise le Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel ou de

certaines catégories d'entre eux qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 ;

- 2) décide que le Conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- 3) décide que les attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 2 % du capital de la Société au jour de la présente Assemblée, étant précisé que ce montant ne tient pas compte des éventuels ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital. À cette fin, l'Assemblée générale autorise, en tant que de besoin, le Conseil d'administration à augmenter le capital social par incorporation de réserves à due concurrence ;
- 4) décide (a) que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'administration, cette durée ne pouvant être inférieure à deux ans et (b) que les bénéficiaires devront conserver lesdites actions pendant une durée fixée par le Conseil d'administration, cette durée ne pouvant être inférieure à deux ans à compter de l'attribution définitive des actions. Toutefois et sans préjudice des dispositions prévues par l'article L. 225-197-1-II dernier alinéa du Code de commerce, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à prévoir une période de conservation d'une durée inférieure à deux ans ou à n'imposer aucune période de conservation pour lesdites actions ;
- 5) décide, par exception au paragraphe qui précède, que dans le cas où les dispositions législatives ou réglementaires applicables aux actions gratuites viendraient à être modifiées, notamment en cas de réduction ou suppression des durées minimum des périodes d'acquisition ou de conservation, le Conseil d'administration pourra fixer les périodes d'acquisition et de conservation des actions attribuées conformément aux nouvelles dispositions applicables, étant précisé qu'en tout état de cause la durée cumulée des périodes d'acquisition et de conservation ne pourra en aucun cas être inférieure à deux ans ;
- 6) décide par ailleurs que dans l'hypothèse de l'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale, les actions lui seront attribuées définitivement avant le terme de la période d'acquisition restant à courir. Les actions seront librement cessibles à compter de leur livraison ;

- 7) la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises en vertu de la présente résolution ;
- 8) délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les conditions ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur et notamment, fixer les modalités et conditions des émissions qui seraient réalisées en vertu de la présente autorisation, les dates de jouissance des actions nouvelles, prendre toutes mesures, le cas échéant s'il le décide, pour protéger les droits des bénéficiaires des attributions gratuites d'actions en procédant à d'éventuels ajustements, constater la réalisation des augmentations de capital, modifier les statuts en conséquence, et plus généralement, accomplir toutes les formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente résolution et faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements en vigueur ;
- 9) décide que la présente autorisation est valable pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée ;
- 10) décide que la présente autorisation prive d'effet, pour la partie non encore utilisée, l'autorisation de même nature consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires 30 mai 2013 dans sa quinzième résolution.

I Vingt-deuxième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-138-1 et L. 225-129-6 premier et second alinéas du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider d'augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, d'un montant nominal maximum de 5 millions d'euros, par l'émission d'actions nouvelles ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société dans les conditions fixées par la loi, réservés aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail ;
- 2) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre ou autres titres donnant accès au capital et aux titres auxquels donneront droit ces titres émis en application de la présente résolution en faveur des adhérents des

plans définis au paragraphe précédent et de renoncer aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution ;

- 3) décide que le montant nominal maximum susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond nominal global des augmentations de capital de 12 millions d'euros fixé au titre de la seizième résolution de l'Assemblée générale de ce jour ;
- 4) décide que le prix de souscription des actions nouvelles sera au moins égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne en application de l'article L. 3332-25 du Code du travail est inférieure à dix ans, et à 70 % de cette moyenne lorsque ladite durée d'indisponibilité est supérieure ou égale à dix ans. Toutefois, l'Assemblée générale autorise expressément le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer les décotes susmentionnées, dans les limites légales et réglementaires, afin de tenir compte, *inter alia*, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement ;
- 5) décide que le Conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, existants ou à émettre, l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de la décote mentionnée ci-dessus, ne pouvant excéder l'avantage total dont auraient bénéficié les adhérents au plan d'épargne si cet écart avait été de 20 % ou de 30 %, selon que la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à 10 ans ;
- 6) décide que le Conseil d'administration pourra prévoir, en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail, l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis au titre de l'abondement, sous réserve que la prise en compte de leur valeur pécuniaire, évaluée au prix de souscription, n'ait pas pour effet de dépasser les limites légales ou réglementaires ;
- 7) décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation ;
- 8) décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de subdélégation, conformément aux dispositions légales et réglementaires, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission, décider et fixer les modalités d'attribution à titre gratuit d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, fixer,

dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, demander leur admission à la cotation en bourse partout où il en avisera, constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

- 9) décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'augmentation du capital réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise et en particulier celle consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mai 2013 dans sa dix-septième résolution ;
- 10) la présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

I Vingt-troisième résolution

Modifications des statuts

L'Assemblée générale, décide de modifier (i) le paragraphe 14.2 des statuts relatif à la durée du mandat des administrateurs pour supprimer toute référence à la période transitoire de 2009 où certains mandats avaient conservé une durée de six ans au lieu de quatre, (ii) l'article 22 des statuts relatifs aux conventions réglementées pour tenir compte des modifications résultant de l'ordonnance du 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés et (iii) le paragraphe 1 de l'article 27 des statuts afin de tenir compte du nouveau délai de 2 jours ouvrés pour l'admission aux Assemblées générales résultant du Décret n°2014-1466 du 8 décembre 2014, ainsi qu'il suit :

« 14.2 Limite d'âge – Durée des fonctions

À aucun moment, le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne peut excéder la moitié des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé autre que le Président du Conseil d'administration est réputé démissionnaire d'office.

La durée des fonctions des administrateurs est de quatre années.

Les fonctions des administrateurs expirent à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes sociaux de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. »

« Article 22 – Conventions réglementées

Toute convention intervenant, directement ou par personne interposée, entre la Société et l'un de ses administrateurs, son Directeur Général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la Société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées au paragraphe précédent est indirectement intéressée.

Est également soumise à autorisation préalable toute convention intervenant entre la Société et une entreprise si l'un des administrateurs, le Directeur Général ou l'un des directeurs généraux délégués de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du Conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

L'autorisation préalable du Conseil d'administration est motivée en justifiant de l'intérêt de la convention pour la Société, notamment en précisant les conditions financières qui y sont attachées.

Les stipulations des paragraphes précédents ne sont applicables ni aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ni aux conventions conclues avec une société dont la Société détient, directement ou indirectement, la totalité du capital dans les conditions prévues par la Loi. »

« Article 27 – Admission aux Assemblées – Pouvoirs

1. Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et sous réserve :

- pour les propriétaires d'actions nominatives : de l'inscription de l'actionnaire au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire ;
- pour les propriétaires d'actions au porteur : de l'inscription de l'actionnaire au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité (banque, établissement financier ou société de bourse) teneur de leurs comptes, cette inscription étant constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier. »

I Vingt-quatrième résolution

Approbation de la transformation de la forme sociale de la Société par adoption de la forme de société européenne ou Societas Europaea et des termes du projet de transformation et constatation du maintien inchangé du Conseil d'administration, des Commissaires aux comptes et des autorisations conférées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du projet de transformation de la Société en société européenne établi par le Conseil d'administration en date du 21 mars 2014 et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Versailles le 27 mars 2014 et du projet de statuts mis à jour déposé le 24 mars 2015 ;
- du rapport du Conseil d'administration expliquant et justifiant les aspects juridiques et économiques de la transformation et indiquant les conséquences pour les actionnaires et pour les salariés de l'adoption de la forme de société européenne ;
- du rapport de cabinet Ernst & Young et Autres et du cabinet Finexsi, commissaires à la transformation, nommé par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Versailles en date du 12 février 2015 ;
- de l'avis du Comité d'Entreprise sur le projet de transformation de la Société en société européenne en date du 13 février 2014 ;

Après avoir constaté que la Société remplit les conditions requises par les dispositions du Règlement CE n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne, et notamment celles visées aux articles 2 §4 et 37 dudit règlement, ainsi qu'à l'article L. 225-245-1 du Code de commerce, relatives à la transformation d'une société anonyme en société européenne,

Et après avoir pris acte que :

- la transformation de la Société en société européenne n'entraîne ni la dissolution de la Société, ni la création d'une personne morale nouvelle ;
- la durée de la Société, son objet et son siège social ne sont pas modifiés ;
- le capital de la Société reste fixé à la même somme et au même nombre d'actions d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune ; celles-ci resteront admises aux négociations sur le marché Euronext Paris ;
- la durée de l'exercice social en cours, qui sera clos le 31 décembre 2015, n'est pas modifiée du fait de l'adoption de la forme de société européenne et les comptes de cet exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions fixées par les statuts de la Société sous sa nouvelle forme et les dispositions du Code de commerce relatives à la société européenne ;
- les mandats des administrateurs, du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général, et des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants en cours au moment de la transformation de la Société en société européenne se poursuivront jusqu'à leurs termes respectifs ;

- l'ensemble des autorisations et délégations de compétence et de pouvoirs qui ont été et seront conférées au Conseil d'administration sous sa forme de société anonyme par toutes Assemblées générales de la Société et en vigueur au jour de la réalisation de la transformation de la Société en société européenne, seront, au jour de ladite réalisation automatiquement transférées au Conseil d'administration de la Société sous sa forme nouvelle de société européenne ;
- la transformation de la Société en société européenne sera définitivement réalisée à compter de son immatriculation sous forme de société européenne au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles.

Après avoir pris note que, conformément à l'article 12 § 2 du règlement susvisé, l'immatriculation de la société européenne ne pourra intervenir que lorsque la procédure relative à l'implication des salariés, telle que prévue aux articles L. 2351- 1 et suivants du Code du travail, aura pu être menée à son terme,

Approuve la transformation de la Société en société européenne ou *Societas Europae* à Conseil d'administration ainsi que les termes du projet de transformation de la Société en société européenne, et prend acte que cette transformation prendra effet à compter de l'immatriculation de la Société sous sa nouvelle forme,

Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour (i) prendre acte de la menée à leur terme des négociations relatives aux modalités de l'implication des salariés au sein de la société européenne et prendre acte, le cas échéant, de la signature d'un accord à cet effet, (ii) constater en conséquence que la condition préalable à l'immatriculation de la Société sous sa nouvelle forme tenant à l'achèvement de la procédure relative à l'implication des salariés susvisée est remplie et (iii) procéder aux formalités nécessaires à l'immatriculation de la Société sous forme de société européenne.

I Vingt-cinquième résolution

Approbation de la dénomination sociale de la Société sous sa nouvelle forme de société européenne

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration décide, sous réserve de l'adoption de la résolution précédente, qu'à compter de la réalisation définitive de la transformation de la Société en société européenne, l'actuelle dénomination sociale de la Société sera suivie du sigle « SE » conformément aux dispositions de l'article 11 du Règlement CE n°2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne. La dénomination sociale de la Société deviendra ainsi Dassault Systèmes SE.

Cette modification sera reflétée dans les statuts de la Société sous sa nouvelle forme de société européenne.

I Vingt-sixième résolution

Approbation des statuts de la Société sous sa nouvelle forme de société européenne

L'Assemblée générale, en conséquence de la décision de transformation de la Société en société européenne et connaissance prise du projet de statuts de Dassault Systèmes SE et du rapport du Conseil d'administration, sous réserve de l'adoption des vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions, adopte article par article puis dans son ensemble, le texte des statuts qui, à compter de la réalisation définitive de la transformation de la Société en société européenne, régiront la Société sous sa nouvelle forme. Ces statuts deviendront effectifs à compter de la réalisation définitive de la transformation de la Société en société européenne résultant de son immatriculation.

L'Assemblée générale prend acte que, sous réserve de l'adoption de la vingt-troisième résolution, les statuts de la société européenne tels qu'adoptés par la présente résolution seront modifiés pour tenir compte des modifications statutaires approuvées dans ladite résolution.

Un exemplaire des statuts de Dassault Systèmes SE est annexé au procès-verbal de la présente Assemblée.

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

I Vingt-septième résolution

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

TABLES DE CONCORDANCE

Table de concordance avec le rapport financier annuel

La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent Document de référence les informations qui constituent le rapport financier annuel visé à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF.

Rapport financier annuel	Document de référence	
	Paragraphes	Pages
1. Comptes annuels de Dassault Systèmes SA	4.2	123
2. Comptes consolidés du Groupe	4.1	84
3. Rapport de gestion	Voir la table de concordance avec le rapport de gestion ci-dessous	
4. Déclaration de la personne responsable du rapport financier annuel	-	3
5. Rapport des contrôleurs légaux des comptes annuels	4.2.5	145
6. Rapport des contrôleurs légaux des comptes consolidés	4.1.2	121
7. Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes	5.5	186

Table de concordance avec le rapport de gestion

La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent Document de référence les informations qui constituent le rapport de gestion annuel devant être établi par le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA telles que définies par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

Rapport de gestion	Document de référence	
	Paragraphes	Pages
1. Analyse de l'évolution des affaires	3.1	70
2. Analyse des résultats	3.1	70
3. Analyse de la situation financière	3.1	70
4. Description des principaux risques et incertitudes	1.6	27
5. Indications sur l'utilisation d'instruments financiers	4.1.1 – Notes 2, 21	90, 112
6. Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	1.6.2	34
7. Tableau récapitulatif des délégations accordées au Conseil d'administration en cours de validité et des utilisations faites au cours de l'exercice 2014	6.2.4	193
8. Informations visées par l'article L. 225-100-3 : éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	5.1.7.2	170
9. Informations visées à l'article L. 225-211 du Code de commerce : renseignements concernant les rachats d'actions	6.2.5	195
10. Situation au cours de l'exercice 2014	3.1, 4.1, 4.2	70, 84, 123
11. Évolution prévisible de la situation	3.1.1.1, 3.2	70, 81
12. Événements importants survenus depuis la fin de l'exercice 2014	4.2.3 – Note 23	142
13. Activités en matière de recherche et développement	1.5	26
14. Activités et résultats de Dassault Systèmes SA, société mère	1.3, 1.4, 4.2	12, 14, 123
15. Activités des filiales de Dassault Systèmes SA au cours de l'exercice 2014	1.3.2, 1.4	13, 14
16. Perspectives d'avenir	3.1.1.1, 3.2	70, 81
17. Tableau des résultats des 5 derniers exercices de Dassault Systèmes SA	4.2.4	144
18. Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	6.3.1	196
19. Rémunérations et avantages de toute nature versés à chacun des mandataires sociaux durant l'exercice	5.3	172
20. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice	5.1.1.1	152
21. Informations sociales et environnementales	2	37
22. Prise de participation ou de contrôle significative dans des sociétés du Groupe ayant leur siège social en France	4.2.3 – Notes 1, 24	127, 143
23. État récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	5.4	181
24. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs	4.2.3 – Note 19	140
25. Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise et le Contrôle interne	5.1	152
26. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	7.1	202

Table de concordance avec les rubriques de l'Annexe 1 du Règlement européen 809/2004

La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent Document de référence les informations mentionnées par les différentes rubriques de l'Annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004.

Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement européen	Document de référence	
	Paragraphes	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES		
1.1 Nom et fonction des personnes responsables		3
1.2 Attestation des personnes responsables		3
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	5.5	186
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	1.1	6
4. FACTEURS DE RISQUE	1.6	27
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR		
5.1 Histoire et évolution de la Société	1.2.1	7
5.2 Investissements	1.2.2	10
6. APERÇU DES ACTIVITÉS		
6.1 Principales activités	1.4.1	14
6.2 Principaux marchés	1.4.2	17
6.3 Événements exceptionnels	Néant	
6.4 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.6	27
6.5 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	1.4.1	14
7. ORGANIGRAMME		
7.1 Description sommaire du Groupe	1.3.1	12
7.2 Liste des filiales importantes	1.3.2	13
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS		
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	1.2.3.3, 4.1.1 – Notes 14, 25	12, 105,118
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	1.2.3.2	11
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	3.1	70
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	3.1.4	81
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	1.5	26
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	1.6.1.1	27
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	3.2	82
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE		
14.1 Information concernant les membres des organes d'administration et de direction	5.1.1, 5.1.2	152,162
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	5.1.3	163
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES		
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	5.3	172
15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pension, retraite ou autres avantages	5.3.1 – Tableau 11	176

Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement européen	Document de référence	
	Paragraphes	Pages
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	5.1	152
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	5.1.1.1	152
16.2 Contrats de service liant les membres du Conseil d'administration	5.1.3	163
16.3 Informations sur les comités	5.1.1.3	161
16.4 Déclaration de conformité au régime de Gouvernement d'entreprise	5.1, 5.1.5	152, 166
17. SALARIÉS		
17.1 Nombre de salariés	2.1.2	39
17.2 Participation et stock-options des mandataires sociaux	5.1.1, 5.3.2	152, 176
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	Néant	
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	6.3	196
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	6.3.1	196
18.2 Existence de droits de vote différents	6.1.2.3	190
18.3 Contrôle de l'émetteur	6.3.2	198
18.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner, à une date ultérieure, un changement de contrôle	6.3.3	199
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	4.1.1 – Note 26, 4.2.6, 7.1	119, 147, 202
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR		
20.1 Informations financières historiques	4.1	84
20.2 Information financière pro forma	Sans objet	
20.3 États financiers	4.1, 4.2	84, 123
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	4.1.2, 4.2.5, 4.2.6	121, 145, 174
20.5 Date des dernières informations financières	31 décembre 2014	
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	3.3	82
20.7 Politique de distribution des dividendes	7.1	202
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrages	4.3	149
20.9 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	Sans objet	
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
21.1 Capital social	6.2, 6.3	192, 196
21.2 Actes constitutifs et statuts	6.1.2	189
22. CONTRATS IMPORTANTS	1.4.3	26
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	Sans objet	
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	6.1.1.6	188
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	1.3.2, 4.1.1 – Note 27, 4.2.3 – Note 24	13, 120, 143

